This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 103 159 620

54
7

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DE L'EUROPE

DE 1648 A 1791

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en janvier 1880.

PARIS, TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DE L'EUROPE

DE 1648 A 1791

PAR

LE COMTE DE BARRAL

PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1880

Tous droits réservés

PRÉFACE

J'offre ce travail à ceux de mes collègues qui ont encore à subir les épreuves du Concours diplomatique, et je serai très-flatté s'ils veulent bien le consulter au moment des examens.

Il comprendra trois parties :

La première commencera au Congrès de Westphalie et ira de 1648 à 1791. Les conventions de Münster et d'Osnabrück auront fait succéder à l'Europe du moyen âge l'Europe moderne, et cette longue période sera toute remplie des rivalités dynastiques des diverses Maisons souveraines, groupées tour à tour, suivant tel ou tel

système d'alliance, mais non réunies, comme dans la période suivante, en une sorte de croisade contre l'ennemi commun, l'esprit révolutionnaire.

La deuxième partie commencera au lendemain du premier partage de la Pologne, et sera consacrée au récit du long duel soutenu par toutes les vieilles monarchies contre l'esprit nouveau, que propageront les armées de la République française, et qui finira par s'identifier avec la personne de Napoléon. Cette période s'arrêtera au Congrès de Vienne.

La troisième partie prendra l'Europe telle que l'auront faite les traités de 1815. Nous y verrons le développement du système d'équilibre établi alors, puis les secousses diverses qui viendront ébranler l'édifice au point de le faire crouler. L'Europe de 1815, avec ses confédérations, ses pays neutralisés, ses petites principautés laissées, comme autant de tampons, entre les grandes puissances, pour en amortir ou prévenir le choc, disparaîtra peu à peu pour faire place à l'Europe

d'aujourd'hui, avec son système de grandes nationalités unifiées, de grandes puissances juxtaposées. Au lieu d'une Confédération germanique, où la Prusse et l'Autriche se faisaient contre-poids, nous aurons l'Empire d'Allemagne en face de l'Empire austro-hongrois ; au lieu des Deux-Siciles, faisant équilibre à la Sardaigne, nous aurons le royaume d'Italie.

Nous ne publions aujourd'hui que la première de ces trois parties.

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DE L'EUROPE

DE 1648 A 1791

L'EUROPE OCCIDENTALE

DE 1648 A 1713

I

GUERRE DE TRENTE ANS. — CONGRÈS DE WESTPHALIE (1348).

« Le moyen âge, dit M. Himly dans son *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale*, léguait aux temps modernes un empire d'Allemagne fort vaste encore, mais sans solidarité nationale réelle, sans organisation politique arrêtée. L'Empereur, le chef nominal de la communauté, n'avait de pouvoir effectif que celui que lui donnaient ses État patrimoniaux; la diète, où les principaux États de l'Empire se réunissaient pour délibérer sur

les affaires du royaume, était un rouage incommode et d'habitude inefficace; princes, prélats, comtes, seigneurs, bourgeois et paysans poursuivaient exclusivement leurs intérêts particuliers, le plus souvent opposés à ceux des autres classes de la société, et ne reconnaissaient tous ensemble, comme argument décisif, que celui de la force brutale; vers la fin du quinzième siècle encore, après une anarchie chronique de deux ou trois cents ans, le vrai droit public de l'Empire était le droit du plus fort, ou pour nous servir de l'énergique expression allemande, le droit du poing [1]. »

Qu'était-ce en définitive que ce saint-empire romain-germanique dont M. Himly nous fait un portrait si peu flatté, et dont on disait au dix-huitième siècle qu'il n'était plus ni saint ni romain, et qu'il était à peine un empire? C'était une antique monarchie basée sur l'alliance de l'Allemagne et de Rome, de l'Empereur et du Pape. Chef du corps germanique, l'Empereur était élu par le collége électoral, composé des sept princes ecclésiastiques ou laïques les plus puissants de l'Empire. La diète composée des trois colléges des électeurs, des princes et des villes libres, bornait

[1] *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe*, par A. Himly. Ier vol., ch. iv, p. 262.

les pouvoirs de l'Empire, et était censée discuter les intérêts communs. Sans vouloir remonter aux origines du saint-empire, nous nous limiterons à remarquer que la réforme vint désorganiser presque entièrement le corps germanique. En effet, l'accord avec le Saint-Siége, qui était le fondement même de sa constitution, était rompu. Une croyance nouvelle vint réclamer des droits égaux à ceux de la religion catholique, et une lutte à main armée sortit bientôt des controverses religieuses. Cause première de la guerre, la religion ne tarda pas à devenir aussi le prétexte dont se couvrirent les ambitions rivales des divers princes de l'Empire. Tout en défendant le catholicisme, les empereurs cherchèrent à augmenter leur puissance, et Charles-Quint d'abord, Ferdinand II ensuite, voulurent, sous le couvert de la religion, établir à leur profit en Allemagne une monarchie absolue, à l'instar de celles de France et d'Espagne. Les princes luthériens, soutenus par la France, firent deux fois échouer cette entreprise. En effet, Charles-Quint, vainqueur à Mühlberg des confédérés de Smalkalde (1547), parvint, il est vrai, à leur imposer ses volontés souveraines à la diète tenue à Augsbourg en 1548; mais Maurice de Saxe réunit contre lui presque tous les princes allemands; le roi de France Henri II s'érigea

en leur protecteur par la convention de Chambord, où il s'intitula le *champion de la liberté germanique*, et le vieil empereur dut subir à son tour la transaction de Passau, qui mit à néant tous ses projets politiques (1552). Quatre-vingts ans plus tard, lorsque éclata la guerre de Trente ans, Ferdinand II, enivré par les succès de Wallenstein, voulut reprendre l'œuvre de Charles-Quint; mais lui aussi échoua devant l'opposition de la France. Richelieu, continuant la politique de Henri II, réunit dans une opposition commune aux velléités absolutistes de l'Empereur tous les princes allemands, catholiques ainsi que luthériens, à la diète de Ratisbonne (1630). Le Père Joseph réussit à *mettre dans son capuchon*, comme on disait alors, électeurs, princes et bourgeois; et l'Empereur dut renvoyer Wallenstein et renoncer à ses idées d'omnipotence en Allemagne. Ce succès, quelque considérable qu'il fût, ne suffisait pas au grand cardinal. Pour lui, la guerre de Trente ans n'était qu'un des actes de la lutte séculaire que la maison de France soutenait contre la maison d'Autriche. En réunissant sur la même tête la couronne impériale et la couronne d'Espagne, Charles-Quint avait jeté les bases de l'effrayante puissance de cette maison. Résister à sa suprématie, s'opposer à ses agrandissements, jeter la discorde entre

la branche autrichienne et la branche espagnole : tel fut le but pour ainsi dire constant de la politique française depuis François Ier. Ce monarque lutta vainement contre un trop heureux rival et fut contraint par lui de signer la honteuse paix de Madrid (1526). Henri II, Henri IV et Richelieu continuèrent sa politique, mais avec plus de succès. Henri IV eut le bonheur de voir les dernières troupes espagnoles sortir de France à la suite des traités de Cateau-Cambrésis et de Vervins. Il faisait de grands armements et s'apprêtait à déclarer la guerre à propos de la succession des duchés de Clèves et de Juliers, quand il tomba sous le couteau de Ravaillac. Cette politique, un moment interrompue par le mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche et par les sympathies espagnoles du duc de Luynes, fut reprise par Richelieu et continuée pendant toute la durée de la guerre de Trente ans. Nous avons vu comment à Ratisbonne il déjoua les projets de politique intérieure de l'Empereur. Il fit plus : il parvint, grâce à l'habileté du comte de Charnacé, à faire descendre dans l'arène le Danemark, facilement battu par les Impériaux, puis un nouvel et redoutable athlète, Gustave-Adolphe, roi de Suède aux troupes duquel la France promit de fournir des subsides. Gustave-Adolphe était alors

engagé dans une guerre contre la Pologne dont le Roi lui disputait le trône de Suède. Le prétexte de la rupture fut l'aide que fournissait l'Empereur au roi de Pologne. Les brillantes victoires des Suédois changèrent la face des choses, et l'Empereur commençait à se sentir sérieusement menacé, quand Gustave-Adolphe fut tué à la bataille de Lützen. La mort n'arrêta cependant pas les succès des Suédois, et la France leur acheta les conquêtes qu'ils firent sous les ordres de Bernard de Saxe-Weimar. Bientôt elle prit elle-même une part directe à la lutte.

Tel était l'état des choses à l'avénement de Louis XIV. Anne d'Autriche voulut aussitôt arrêter une guerre que la France soutenait contre tous les membres de sa famille, et elle obtint la convocation d'un congrès (1643). Le pape et Venise offrirent leur médiation aux princes catholiques, le Danemark et la Suède aux protestants. Il fut convenu que les envoyés catholiques se réuniraient à Münster, tandis que les protestants siégeraient à Osnabrück. L'Empereur envoya ses plénipotentiaires aux deux villes : les principaux furent le comte de Lützow et Trautmansdorff. Ils arrivèrent au lieu du congrès dès l'année 1643. Les envoyés espagnols ne tardèrent pas à les rejoindre; ce furent Quiroga et le comte de Penaranda. Les

ministres français, Claude de Mesmes, comte d'Avaux, et Abel Servien, arrivèrent les derniers : c'est qu'auprès de la Reine, qui désirait ardemment la paix, il y avait un homme qui ne se souciait pas de la faire sitôt : le cardinal Mazarin. Il savait que l'entrée en campagne de l'armée française porterait un rude coup à la puissance autrichienne, et il espérait que les victoires du prince de Condé permettraient à la France de traiter avec gloire et profit. Aussi prescrivit-il à Abel Servien et au comte d'Avaux de négocier avec une extrême lenteur et de soulever des difficultés à chaque pas. En effet, les opérations militaires continuant pendant la durée du congrès, les victoires de Condé et de Turenne allaient permettre à la diplomatie française de se placer sur le terrain que désirait Mazarin. La brillante victoire de Rocroy avait eu lieu avant la réunion du congrès (1643), mais les victoires de Fribourg (1644), de Nordlingue (1645) et de Lens (1647), les brillantes campagnes de Turenne en Italie (1644), de d'Harcourt et de du Plessis en Catalogne (1646), les succès de Gassion aux Pays-Bas (1645-1646), sans vaincre l'obstination du roi d'Espagne, obligèrent l'Empereur à accepter toutes les conditions qui lui furent imposées par la paix de Westphalie.

Abel Servien et le comte d'Avaux suivirent à la lettre les instructions de Mazarin. Dès leur arrivée, ils adressèrent à tous les États de l'Empire une circulaire par laquelle ils les mettaient en garde contre l'ambition de l'Empereur, les conviaient à envoyer tous des plénipotentiaires au congrès. Cette circulaire mécontenta à un tel point les ministres impériaux que les conférences faillirent être rompues avant même d'être commencées; mais l'Empereur n'osa pas refuser aux petits États l'entrée au congrès, et tous s'y firent représenter.

La France s'était procuré par cette habile manœuvre une majorité assurée dans toutes les délibérations. — L'année 1644 tout entière fut consacrée aux controverses suscitées par la circulaire française, et ce ne fut qu'en 1645 que le congrès se trouva définitivement constitué et put commencer ses opérations sous la présidence du nonce Fabio Chigi et de Luigi Contarini, représentants du Saint-Siége et de Venise. Ces deux médiateurs étaient destinés à devenir, l'un pape sous le nom d'Alexandre VII, l'autre doge de la république. Le congrès fut appelé à régler six questions :

1° Les différends entre la France et l'Empereur;

2° Ceux de la France et de l'Espagne;

3° Ceux de la Suède et de l'Empereur;

4° Ceux entre les princes catholiques et les princes luthériens;

5° Ceux entre l'Empereur et les princes d'Empire et d'Italie;

6° Ceux entre l'Espagne et les Provinces-Unies révoltées.

Il serait trop long de suivre pas à pas des négociations qui durèrent quatre années entières, variant d'allure suivant les succès et les revers des armées; bornons-nous donc à dire quel en fut le résultat.

En 1648 furent signés à Münster et à Osnabrück une série de traités qui réglaient les divers points énoncés ci-dessus, sauf le second et le sixième. En effet, la France et l'Espagne ne parvinrent pas à se mettre d'accord; les envoyés français demandaient au nom de leur souverain :

1° Que le roi d'Espagne sanctionnât la possession du Roussillon, de la Cerdagne et de la Catalogne par la France;

2° Qu'il lui cédât l'Artois et quelques villes de Flandre;

3° Qu'il abandonnât toutes les conquêtes qu'il avait faites en Italie au cours de la guerre et se renfermât

dans les anciennes limites des possessions espagnoles en Italie;

4° Qu'il fît droit aux exigences des Portugais et des Hollandais révoltés.

L'Espagne refusa absolument de traiter à des conditions si onéreuses et préféra continuer pendant dix ans une guerre qui devait aboutir au traité des Pyrénées.

Elle ne voulut pas non plus soumettre aux décisions du congrès le règlement de sa querelle avec les Hollandais, et traita directement avec eux, reconnaissant l'indépendance des Provinces-Unies et fixant la limite de ces provinces avec les Pays-Bas à peu près comme se trouve tracée aujourd'hui la frontière de Hollande et de Belgique.

Les traités de Münster et d'Osnabrück s'occupèrent donc exclusivement de la querelle entre l'Empereur et la France d'une part, l'Empereur et la Suède de l'autre; du règlement intérieur des discussions entre protestants et catholiques; enfin des arrangements à intervenir entre l'Empereur et les princes d'Empire et d'Italie.

Les plénipotentiaires français arrivèrent au congrès avec l'ordre de soutenir les droits de la France sur les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, conquis sous

Henri II; d'exiger que la Lorraine restât réunie à la France; de conserver les conquêtes faites par les Suédois dans la haute et basse Alsace, et achetées par la France; enfin d'obtenir pour les rois de France entrée à la diète germanique. Les victoires de Turenne et de Condé facilitèrent la tâche d'Avaux et de Servien. Ils obtinrent tout ce qu'ils demandaient, sauf l'entrée de la diète pour leur maître. Encore le roi de France fut-il déclaré garant de tous les traités conclus à Münster et à Osnabrück, ce qui lui donnait une immense influence au delà du Rhin et lui permettait de s'immiscer, quand il lui plairait, dans les affaires intérieures de l'Allemagne. La France conserva donc, outre les trois évêchés, Vieux-Brisach et presque toute la haute et basse Alsace, sauf Strasbourg, et défense fut faite aux princes limitrophes de fortifier la rive droite du Rhin sur toute l'étendue de son cours, qui formait la limite avec la France; elle eut même droit de garnison dans Philippsbourg, tête de pont qui lui ouvrait la route d'Allemagne, et acquit au delà des Alpes la forteresse de Pignerol, qui lui donnait un pied en Italie.

La Suède fut aussi bien traitée que la France. Ses victoires lui avaient donné le droit d'être exigeante, et les envoyés de Christine, Oxenstiern et Salvius, appor-

tèrent à Osnabrück des prétentions analogues à celles que soutenaient à Münster Claude de Mesmes et Abel Servien. Mais plus heureux sur ce point que leurs collègues, ils obtinrent pour leur souveraine entrée à la diète germanique. Christine y eut droit à deux voix dans le collége des princes, comme duchesse de Brême et de Verden. De plus, les cercles germaniques s'engagèrent à lui payer annuellement une somme considérable pour la solde des troupes qu'elle mettait à la disposition de la diète. Elle acquérait enfin la Poméranie orientale, les rives de l'Oder, l'archevêché de Brême, l'évêché de Verden et le port de Wismar.

La matière qui donna lieu aux plus grandes difficultés fut sans contredit le règlement des différends existant entre catholiques et luthériens. En effet, pendant trente ans, évêchés et principautés avaient été en Allemagne la proie du plus fort. Là où les catholiques dominaient, des villes libres avaient été privées de leurs franchises, la noblesse immédiate médiatisée, les luthériens et calvinistes chassés; là, au contraire, où le protestantisme était le plus fort, évêchés et archevêchés avaient été sécularisés, abbayes confisquées, ordres religieux transformés au profit de leurs grands maîtres en principautés laïques et héréditaires. Le

plus grand désordre régnait partout; c'était par excellence l'époque du *faust recht*. Il fallut en arriver à une transaction, et l'on convint de rétablir ou de laisser toutes choses dans l'état où elles se trouvaient au 1er janvier d'une des années de la guerre. Tous applaudirent à cette idée; mais lorsqu'il s'agit de choisir l'année, les discussions recommencèrent. Enfin, on tomba d'accord, sous la pression commune de l'Empereur, de la France et de la Suède : et la date fixée fut le 1er janvier 1624. Elle se trouva être, en somme, défavorable aux catholiques, et de nombreuses sécularisations de principautés ecclésiastiques apaisèrent les convoitises des uns et dédommagèrent les pertes des autres.

Il fut beaucoup plus facile de s'entendre lorsqu'il s'agit de régler les rapports des princes d'Empire à l'égard de l'Empereur. Tous se trouvèrent d'accord pour restreindre autant que possible les droits du chef de l'Empire, et pour augmenter les droits particuliers des divers membres du corps germanique. On remania donc de fond en comble la constitution de l'Empire : les trois colléges furent maintenus, il est vrai, mais on trouva moyen de déplacer la majorité tant au collége des électeurs qu'à celui des princes. De catholique et autrichienne qu'elle était, elle devint luthérienne et

antimonarchiste. De plus, on décida que l'Empereur ne convoquerait plus la diète quand il lui conviendrait, mais que désormais elle se réunirait de plein droit à des époques fixes. On accorda sans doute comme compensation à l'Empereur que le roi des Romains pourrait être élu du vivant du souverain germanique et choisi parmi les membres de sa famille; mais on se hâta d'inscrire dans le droit public de l'Empire le principe de la *landes hoheit* ou supériorité territoriale, qui permettait à chaque prince de faire la guerre pour son propre compte et même de conclure des alliances avec les souverains étrangers, sous la restriction illusoire que ces alliances ne seraient pas contraires aux intérêts de l'Allemagne.

Les princes italiens secouèrent encore plus l'autorité impériale, et brisèrent tout lien de vasselage. Florence, par exemple, ne fut plus considérée que par le conseil aulique comme fief impérial. Ce ne fut pas l'Empereur, mais le roi de France, qui servit de médiateur entre les ducs de Savoie, de Modène et de Mantoue. La succession du Mautouan fut dévolue sans aucune des formalités de l'investiture, et les droits de la maison française de Nevers à l'héritage des Gonzague furent préférés, malgré l'Empereur, à ceux de la maison royale d'Espagne. La Suisse enfin fut neutralisée.

La Russie, la Turquie et la Pologne ne prirent aucune part au congrès de Westphalie; l'Angleterre resta également étrangère à ses délibérations. Elle était alors engagée dans la révolution qui coûta la vie au roi Charles Ier.

II

LIGUE DU RHIN (1659).

Dans les instructions données aux plénipotentiaires de Münster, Mazarin avait inséré celle de jeter les bases d'une ligue avec les différents princes allemands pour la surveillance et l'exécution des clauses du traité. Cette coalition ne réussit pas à se former; mais comme l'Empereur différait de jour en jour d'exécuter ou de faire exécuter les conventions de la paix de Westphalie, deux ligues s'organisèrent : l'une des princes catholiques, à Francfort, le 21 mars 1651; l'autre, peu après, des princes protestants, à Lunebourg. La reine Christine de Suède fit partie de cette dernière en sa qualité de duchesse de Brême.

La France n'eut plus alors qu'une pensée : réunir les deux ligues en une seule et se mettre à sa tête. Le

projet allait réussir, quand Ferdinand convoqua une diète à Ratisbonne en 1654. Les conditions des traités de Münster et d'Osnabrück y furent confirmées; l'Empereur se chargea de les faire exécuter.

Ainsi avorta cette première tentative; mais en 1658, quand l'empereur Ferdinand III mourut, et que son fils Léopold fut élu à sa place, les envoyés français près la diète électorale parvinrent à effrayer les princes allemands. Ceux-ci exigèrent du nouvel empereur une capitulation qu'il accorda à regret; mais la France insinua que l'Empereur n'aurait qu'une idée, celle de s'affranchir de ses nouvelles obligations, et qu'une ligue seule serait capable de le contenir; peu après était conclue et signée, sous le nom de ligue du Rhin, une alliance défensive entre Sa Majesté Très-Chrétienne et les principaux princes et électeurs allemands. La ligue eut une armée permanente sous le commandement du prince de Salm. La France en fournissait le principal contingent (août 1658).

L'Empereur essaya vainement d'abord de la rompre, ensuite d'en faire partie, ainsi que le roi d'Espagne. Puis tout à coup il résolut de s'en servir : la ligue était soi-disant fondée pour la sauvegarde des intérêts germaniques; l'Empire était en guerre avec la Porte; il exigea la coopération de la ligue, c'est-à-dire de la

France. Louis XIV s'y prêta volontiers, et le contingent français, sous le commandement des comtes de Coligny et de la Feuillade, alla recueillir plus de gloire que de profit dans les plaines de *Saint-Gonald*. Léopold, jaloux des succès des Français, se hâta de conclure avec la Porte une paix peu honorable à Temeswar (1664). Les troubles intérieurs ayant disparu, la guerre extérieure étant terminée, il n'y eut plus en Allemagne aucun prétexte qui permît à la France de tenir en armes les princes allemands et de les réunir plus longtemps en une ligue désormais inutile. La ligue du Rhin se rompit d'elle-même, et il n'en resta que des alliances particulières entre la France et quelques princes allemands; la plus importante était alors l'union avec la Bavière, tandis que celle qui devait être plus féconde en heureux résultats pour la politique française était l'alliance avec le Brandebourg. Celle de la France avec la Suède fut également renouvelée, et nous en verrons les fruits pendant le règne de Louis XIV.

III

PAIX DES PYRÉNÉES (1659).

L'Espagne avait refusé d'accéder aux conditions que la France lui faisait à Münster. Elle préféra continuer la guerre, espérant pouvoir profiter des troubles naissants de la Fronde pour prendre sa revanche des défaites essuyées pendant les dernières années de la guerre de Trente ans. Un moment même Philippe IV put croire que les beaux jours de la Ligue étaient revenus. Le cardinal Mazarin avait été obligé de fuir, la cour semblait à la merci des frondeurs, et Condé, leur chef, avait appelé à son aide les Espagnols et mis à leur service l'épée de Rocroy. De plus, le duc Charles IV de Lorraine protestait contre l'annexion de ses États à la France, annexion existant en fait et reconnue par les conventions de Münster. Lui aussi

promit à Philippe IV de soulever les Lorrains, et le Roi Catholique consentit à lui laisser quitter Madrid, où depuis cinq ans il le retenait comme prisonnier.

Mais partout où Condé rencontra Turenne il fut battu, Mazarin revint à la cour, et l'alliance de la France avec Cromwell porta un dernier coup à l'Espagne. Cette alliance fut un des actes les plus politiques du cardinal, et, quelque choquant qu'ait été l'échange de politesses et de cadeaux auquel donna lieu cette union entre Louis XIV et Cromwell, les résultats en furent incontestablement heureux pour la France. L'alliance fut conclue à Paris le 23 mars 1657, et signée par Hugues de Lyonne et lord Lockart. Elle fut bientôt renouvelée par un traité du 28 mars 1658, qui la transforma, de défensive qu'elle était, en alliance offensive.

Cromwell s'engageait à envoyer en France un corps de 6,000 hommes, qui devait être placé sous les ordres du maréchal de Turenne, pour attaquer Gravelines, Mardyck et Dunkerque. Une escadre anglaise devait soutenir ces opérations; de plus, les Anglais promettaient d'attaquer l'Espagne dans ses colonies et de faire ainsi une utile diversion aux opérations continentales. Il est vrai que la France s'engageait à son tour à remettre aux Anglais la ville de Dunkerque.

Mazarin sentait bien l'importance du service qu'allait lui rendre Cromwell; aussi n'hésita-t-il pas, malgré le douloureux sacrifice de Dunkerque, à faire tout ce qui dépendait de lui pour stimuler la bonne volonté du protecteur. Le jeune roi dut se rendre lui-même à Calais pour presser les opérations du siége; il y fut complimenté par une brillante ambassade que conduisait le gendre même du protecteur, lord Falcombridge, et il y répondit aussitôt par l'envoi à Londres du duc de Créqui et du marquis de Mancini avec de riches présents pour Cromwell. La prise de Dunkerque et la victoire des Dunes furent la conséquence de cette politique. L'Angleterre s'emparait en même temps de la Jamaïque; et le roi d'Espagne, vaincu sur le continent, menacé dans ses possessions coloniales, dut consentir à traiter.

Mazarin, d'ailleurs, n'avait pas trouvé au-dessous de sa dignité de faire les premières avances. En 1649, l'ambassadeur de Venise, Contarini, avait déjà fait parvenir à Madrid des propositions de paix; elles avaient été refusées avec hauteur. En 1655, Fabio Chigi étant devenu pape sous le nom d'Alexandre VII, Louis XIV proposa de se rendre en personne à Rome afin d'y rencontrer le roi son oncle et de soumettre leur différend à l'ancien médiateur de Munster, revêtu main-

tenant de l'autorité du souverain pontificat. En 1659, la France renouvela ses propositions et dépêcha à Madrid Hugues de Lyonne, déguisé en marchand, mais muni de tous les pleins pouvoirs nécessaires pour conclure la paix. Les conférences de ce ministre avec don Louis de Haro auraient pu aboutir si don Louis n'avait exigé le rétablissement du prince de Condé dans tous ses biens, honneurs et dignités. Lyonne avait reçu de Mazarin l'ordre de ne transiger à aucun prix sur ce point. Il importait trop au cardinal de ne pas autoriser une nouvelle Fronde en subissant les conditions du principal de ses chefs. Enfin, après la prise de Montmédi, Furnes, Mardick, Ypres, etc., le roi d'Espagne fit faire à son tour des ouvertures à Mazarin. La cour de France était alors à Lyon, où elle avait donné rendez-vous à celle de Savoie, et l'on présumait que de cette entrevue pourrait bien résulter le mariage du Roi avec une des princesses de Savoie. Le cabinet de Madrid savait combien Anne d'Autriche préférerait à cette union celle de son fils avec une de ses nièces; aussi se dépêcha-t-il d'envoyer à Lyon don Antonio Pimentel, pour proposer, avec la paix, la main de l'infante Marie-Thérèse. Mazarin s'empressa d'écouter Pimentel, et les conférences de Lyon aboutirent d'abord à une suspension d'armes (7 mai),

puis à des préliminaires de paix (7 juin). On y stipulait le mariage du Roi avec l'infante Marie-Thérèse, et l'on accepta de laisser rentrer en France le prince de Condé, mais sans lui rendre aucune de ses charges et gouvernements. Il fut décidé enfin que les premiers ministres des deux pays se rencontreraient deux mois après sur la frontière pour négocier et conclure le traité définitif. L'île des Faisans dans la Bidassoa fut choisie pour cette rencontre.

La première conférence eut lieu le 13 août. Le cardinal était accompagné de Hugues de Lyonne, et don Louis, de don Pedro Coloma. La principale difficulté fut encore le sort du prince de Condé. Don Louis revint trois fois de suite à ce sujet sans rien obtenir de Mazarin, qui se montra inflexible. Le Roi, disait-il, voulait bien faire grâce à un rebelle; il ne saurait accepter les conditions d'un de ses sujets. On ne sait comment se serait terminé ce différend si le prince de Condé n'avait écrit au négociateur espagnol pour le supplier de ne pas suspendre plus longtemps, à cause de lui, la conclusion de la paix, et pour s'en remettre à la mansuétude du roi son maître. Deux autres questions accessoires vinrent entraver un moment la marche des conférences : ce furent les prétentions du duc de Lorraine et du prince Charles Stuart. Il ne fut tenu

compte ni de l'une ni de l'autre. Charles IV n'accepta pas, il est vrai, les conditions françaises, mais sa protestation resta sans effet. Charles Stuart ne fut pas reconnu comme roi d'Angleterre, et son envoyé eut la douleur de voir lord Lockart, ambassadeur de Richard Cromwell, traité à Fontarabie comme l'unique représentant de la Grande-Bretagne.

Le traité définitif fut signé le 7 novembre 1659[1]. Il comprit trois points principaux :

1° Les cessions de droits et territoires;

2° Le sort du prince de Condé;

3° Le contrat de mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse d'Autriche.

1° La France était victorieuse partout; il s'agissait pour elle de conserver des conquêtes, tandis que l'Espagne demandait des restitutions de territoire. Il fut décidé que la France conserverait ou acquerrait les comtés de Roussillon, de Conflans et de Cerdagne

[1] Les précédents de cette longue guerre et de ce traité furent :

1° Le traité de Madrid, imposé par Charles-Quint à François Ier prisonnier. La France cédait la Bourgogne, le Charolais, l'Auxerrois, le Mâconais, Noyers, Chatel-Chinon, etc. Le Roi renonçait enfin à toutes prétentions en Italie.

2° La paix des Dames, signée à Cambrai en 1529 au nom des mêmes souverains par Marguerite d'Autriche et la duchesse d'Angoulême, qui renouvelait à peu près les stipulations de celle de Madrid. Ces deux traités ne reçurent aucune exécution.

3° La paix de Câteau-Cambrésis en 1559, qui fit perdre à la France la

jusqu'aux Pyrénées, sans renoncer à ses droits sur la couronne de Navarre. La France acquérait en outre : en Artois, Arras, Hesdin, Bapaume, Lillers, Thérouanne et leurs bailliages, ainsi que le comté de Saint-Pol; en Flandre, Gravelines, Bourbourg, Saint-Venant et leurs dépendances; en Hainaut, Landrecies, le Quesnoy et leurs bailliages; en Luxembourg, Thionville, Montmédy, Damvilliers, Marville et leurs dépendances; Marienbourg, Philippeville et Avesnes. — Le duché de Bar, le comté de Clermont et Moyenvic étaient détachés de la Lorraine et cédés en toute souveraineté à la France. La Lorraine était rendue à Charles IV; mais ce prince devait démanteler Nancy et plusieurs autres citadelles, et la France obtenait, avec le droit de garnison dans plusieurs villes fortes, la pleine possession d'une route militaire tracée à travers le duché. Le duc Charles refusa d'acquiescer à ces conditions; elles n'en furent pas moins inscrites au

plus grande partie des conquêtes de Henri II, Thionville, Marienbourg, Montmédy, Hesdin, Thérouanne, Bouillon, la Corse, le Monferrat et la plus grande grande partie de la Savoie, de la Bresse et du Piémont.

4° La paix de Vervins entre Henri IV et Philippe II, qui obligea le roi d'Espagne à renoncer à mettre sur le trône de France la maison de Lorraine et de Guise au détriment de celle de Bourbon, et le contraignit à évacuer toutes les places qu'il occupait encore sur le territoire français. La France fut par là rendue à elle-même, et ce n'est pas une des moindres gloires de Henri IV d'avoir accompli cette œuvre.

traité, et la France continua jusqu'à nouvel ordre d'occuper la Lorraine. — En échange, l'Espagne rentrait dans tous ses domaines en Italie, mais elle confirmait à la France la possession de Pignerol et de l'Alsace, qui lui étaient garanties par les traités de Westphalie.

2° Philippe IV voulait, ainsi que nous l'avons vu, faire rentrer en France le prince de Condé en vainqueur et la tête haute, reprenant toutes ses charges, honneurs et possessions. Mazarin voulait que le Roi Très-Chrétien fît grâce à un rebelle. Le prince de Condé dut faire amende honorable et implorer la bonté du Roi.

3° Le mariage de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse fut résolu; le contrat de mariage portait que le roi de France renonçait à tous ses droits éventuels sur la couronne d'Espagne ou toute autre couronne revenant par succession à la branche espagnole de la maison d'Autriche; mais cette renonciation était subordonnée au payement de la dot de l'Infante.

Il ressort des lettres de Mazarin au ministre Letellier qu'aucun des négociateurs ne prenait bien au sérieux cette renonciation. On sait que la dot ne fut pas payée, et que cette clause de la paix des Pyrénées devint le motif de la guerre de la succession d'Espagne.

Le maréchal de Grammont alla chercher l'Infante à Madrid; le roi de France l'attendait à Fontarabie. Marie-Thérèse renonça solennellement à ses droits éventuels sur la couronne d'Espagne le 2 juin 1666, en cette ville, et Louis XIV en personne prêta serment d'observer la paix des Pyrénées le 10 du même mois, dans l'île des Faisans.

IV

TRAITÉ DE BRÉDA (1667).

Lorsque en 1659 un envoyé de Charles Stuart vint à Saint-Jean de Luz demander au roi de France de soutenir ses droits contre Richard Cromwell, Louis XIV, on s'en souvient, refusa de l'entendre.

La France était l'alliée de la République britannique, lui fut-il dit; elle venait de vaincre avec le secours des Anglais, et elle tenait à être fidèle pendant la paix à une alliance qu'elle avait été heureuse de conclure pendant la guerre. Lord Lockart, venu lui aussi sur la frontière pour négocier la paix entre l'Angleterre et l'Espagne, fut au contraire comblé d'honneurs et traité comme le représentant d'une puissance amie et utile.

Et pourtant un an ne s'était pas écoulé depuis la

signature de la paix des Pyrénées, que Charles Stuart, ramené par Monk en Angleterre, était assis sur le trône de ses pères. Louis XIV, que Mazarin n'empêchait plus de témoigner sa sympathie à la maison royale d'Angleterre [1], accueillit avec joie la nouvelle de cette restauration, et se hâta d'envoyer une ambassade extraordinaire féliciter Charles II sur son heureux avénement. Peu après partait pour Londres, comme ambassadeur ordinaire, le comte d'Estrades, avec ordre de chercher à conclure avec la cour de Saint-James *une union de personne à personne et de royaume à royaume*. Et pourtant en 1666 Louis XIV déclarait la guerre à Charles II. Voici ce qui s'était passé.

Les Hollandais ayant enlevé sur la côte de Guinée plusieurs forts anglais qu'ils prétendaient devoir appartenir aux Provinces-Unies, la guerre éclata sans déclaration préalable entre cette république et le royaume britannique en 1665. La France, qui n'avait cessé de protéger contre l'Espagne les Hollandais révoltés, avait conclu avec eux, après la reconnaissance de leur indépendance, une étroite alliance. Cette union avait été renouvelée en 1662, et la France

[1] Le cardinal Mazarin était mort en 1661.

se trouvait par là obligée de prendre parti pour les Provinces-Unies dans leur querelle avec l'Angleterre. Mais Louis XIV, peu soucieux de rompre avec Charles II, offrit sa médiation aux belligérants et envoya à cet effet en Angleterre Henri de Bourbon, duc de Verneuil, et le président Courtin. La médiation de la France fut rejetée par Charles II, qui pensa avec raison que la prolongation des hostilités consoliderait son pouvoir. Louis XIV fut donc obligé de lui déclarer la guerre; mais son escadre croisa dans la Manche sans tirer un seul coup de canon, tandis que les flottes hollandaises, commandées par Ruyter et van Tromp, livraient au duc d'York de furieux combats. On a beaucoup soupçonné Louis XIV d'être resté d'accord avec le roi d'Angleterre, et de ne lui avoir déclaré que pour la forme une guerre qu'il était décidé à ne pas faire en réalité. Cependant l'entrée de Ruyter dans la Tamise, la destruction du fort de Sharness et le bombardement de Chatham obligèrent l'Angleterre à écouter les propositions de paix que la France ne cessait de lui transmettre. Après plusieurs négociations préliminaires, on convint d'ouvrir à Bréda des conférences sous la médiation du roi de Suède.

Les envoyés suédois chargés de la médiation furent

Fleming, Dhona et Coyet; les plénipotentiaires français, d'Estrades et Courtin; les anglais, lord Holles et lord Coventry. Les conférences de Bréda aboutirent à deux traités, l'un entre l'Angleterre et la France, l'autre entre l'Angleterre et la Hollande.

Le premier n'eut aucune importance; les hautes parties contractantes se bornèrent à se restituer mutuellement quelques conquêtes coloniales que leurs troupes avaient faites en Afrique et en Amérique, prenant au sérieux une guerre qui en Europe avait été purement fictive.

Le traité entre l'Angleterre et les Provinces-Unies fut beaucoup plus important; il régla les limites respectives de toutes les possessions coloniales des deux nations et une foule de différends commerciaux et maritimes. Mais, quelque importants qu'aient été ces règlements pour les deux parties contractantes, ils n'ont eu, au point de vue politique, aucune influence directe sur les événements qui vont suivre. Voilà pourquoi nous n'en donnerons pas l'analyse au lecteur. Nous nous bornerons à lui faire remarquer que la défiance inspirée aux Provinces-Unies par la conduite de la France pendant cette guerre fut une des causes de la jalouse surveillance exercée dès lors par la Hollande sur les agissements de

Louis XIV. Nous croyons pouvoir affirmer que l'attitude de la marine française en 1666 fut le principal moteur de la triple alliance conclue à la Haye en 1668 entre les Provinces-Unies, la Suède et l'Angleterre.

V

GUERRE DE DÉVOLUTION (1667). — PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE (1668).

Le traité des Pyrénées, qui devait assurer à la France et à l'Espagne de longues années de paix, n'eut guère d'autre résultat que de créer de nouvelles causes de conflit. Ce fut d'abord une question de préséance entre ambassadeurs espagnols et français : le baron de Watteville, envoyé du Roi Catholique à Londres, ayant voulu prendre le pas sur le comte d'Estrades, une rixe à main armée s'ensuivit. Plusieurs serviteurs de l'ambassade française furent tués, et un secrétaire blessé. Louis XIV se montra fort irrité en apprenant cette nouvelle; il ordonna aussitôt que l'envoyé de son beau-père, le comte de Fuensaldaña, quittât le royaume, exigea que le baron de Watteville fût rappelé et que le Roi Catholique lui fît déclarer solennellement devant

toute la cour et tout le corps diplomatique qu'il donnait l'ordre à ses ambassadeurs de ne jamais disputer le pas à ceux du Roi Très-Chrétien. Philippe IV montra en cette circonstance une grande modération, et, malgré l'avis de son conseil, fit faire à Louis XIV cette déclaration par son nouvel ambassadeur, le marquis de la Fuente.

L'émotion causée par cette querelle était à peine calmée que l'ambassadeur de France à Madrid, archevêque d'Embrun, ayant réclamé vainement du gouvernement espagnol la dot de la Reine, stipulée par le traité des Pyrénées, déclara que si ce payement n'était pas effectué, le roi son maître considérerait désormais comme non avenue la renonciation de Fontarabie. — De son côté, Philippe IV se plaignait amèrement des secours donnés au roi de Portugal [1]. Des controverses et plaintes incessantes menaçaient à chaque instant de devenir des causes de guerre. Les égards de Louis XIV envers sa mère empêchaient seuls une rupture. Mais après la mort d'Anne d'Autriche et de Philippe IV en 1665, Louis XIV réclama le Brabant comme appartenant à sa femme en vertu

[1] La France avait fait passer en Portugal le maréchal de Schomberg, avec quelques troupes, soi-disant volontaires, et avait prétendu n'avoir pas le droit d'empêcher le maréchal, qui était Allemand, de se mettre au service du Portugal.

d'une coutume brabançonne dite droit de dévolution[1]. Louis XIV, s'appuyant sur cette coutume, démontrait que la Reine n'avait pu renoncer à ses droits sur le Brabant, droits préexistants et qui dataient de la mort de sa mère. Charles II d'Espagne s'opposa à ces prétentions, déclarant que la coutume brabançonne était une règle des particuliers, qu'on ne saurait appliquer aux rois. Les conférences de Bréda duraient encore, lorsque commença cette controverse, et Louis XIV ne voulut rien brusquer. Il se contenta de faire écrire et d'envoyer à Madrid un gros livre intitulé : *Traité des droits de la Reine Très-Chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne,* pendant qu'on approvisionnait les places de Picardie et que l'on concentrait des troupes sur la frontière des Flandres. La cour d'Espagne, bien que tenue au courant de ces préparatifs militaires par le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, eut la naïveté de croire que le roi de France se bornerait à une discussion de légiste.

[1] Le droit de *dévolution*, admis dans les Pays-Bas et plusieurs parties de l'Allemagne, établissait que lorsque de deux époux l'un venait à décéder, la propriété des biens possédés par l'un et l'autre passait immédiatement aux enfants et que l'époux survivant n'en conservait que l'usufruit. Dans l'espèce, bien que les Pays-Bas eussent primitivement appartenu à Philippe IV, à la mort de sa première femme, la nue propriété en aurait été transmise à ses deux filles, et Philippe IV n'en aurait gardé que l'usufruit. En conséquence, Louis XIV revendiquait la pleine propriété de la moitié des Pays-Bas.

Mais Louis XIV, pour donner plus de force à ses arguments, entra en Flandre à la tête de son armée (mai 1667). Le maréchal de Turenne commandait sous lui. Une campagne de deux mois, brillante et facile, lui livra : la Bassée, Charleroi, Ath, Tournai, Douai, Armentières, Oudenarde, Bergues-sur-Winox, Furnes et Courtrai. Lille seule résista quelque temps; mais après huit jours de tranchée ouverte la population soulevée força le gouverneur à capituler. Ainsi maître de la plus grande partie des États qu'il réclamait au nom de la Reine, Louis XIV offrit de s'en contenter. Cette modération avait une triple cause : son entente avec l'empereur Léopold au sujet de la totalité de la succession espagnole, qu'on croyait sur le point de s'ouvrir; la triple alliance qui se négociait à la Haye entre les Provinces-Unies, l'Angleterre et la Suède; enfin la défection du Portugal.

Les négociations pour l'accord avec l'Empereur furent commencées à Vienne par l'ambassadeur Gémonville, sous la direction de Lyonne. Charles II était un enfant chétif, dont les deux beaux-frères attendaient la mort à tout instant[1]. Il devait les faire attendre trente-trois ans encore. Mais eux, croyant imminente l'ouverture de sa succession, et étant par leurs femmes

[1] Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, et Marguerite-Thérèse,

ses héritiers présomptifs, préférèrent se partager d'avance les États de la monarchie espagnole, plutôt que de se les disputer. Les pourparlers, commencés à Vienne, se continuèrent à Paris et aboutirent à un accord conclu pendant l'hiver 1667. Cet accord fut, un an plus tard, converti en un traité secret, signé à Vienne (19 janvier 1668). Louis XIV abandonnait à l'Empereur l'Espagne, le Milanais et les vastes colonies d'Amérique, se réservant les Pays-Bas, la Franche-Comté, la Navarre avec Rosas en Catalogne, et les Deux-Siciles. A ce prix, Léopold consentait à ce que le roi de France gardât dès cette époque ce qu'il avait conquis en Flandre.

Les Hollandais se montrèrent moins accommodants que l'Empereur; le grand pensionnaire Jean de Witt offrit sa médiation à Louis XIV dès le commencement de la campagne de 1667; mais comme le Roi ne se pressait pas de l'accepter, il décida l'Angleterre et la Suède, également inquiètes des agrandissements de la France, à conclure avec les Provinces-Unies la triple alliance de la Haye, en 1668. Cette ligue était destinée à arrêter les progrès de la France et à peser sur l'Es-

impératrice d'Allemagne, étaient les deux filles du premier mariage de Philippe IV. Charles II était issu d'un second mariage de ce prince avec Marie-Anne d'Autriche, alors régente.

pagne, afin qu'elle fît à Louis XIV quelques cessions de territoire peu importantes, dont on l'eût forcé de se contenter.

En même temps, le Portugal déposait les armes. Ce pays avait passé sous la domination espagnole à la mort du cardinal Henri, son roi, en 1580. Philippe II, Philippe III et Philippe IV y régnèrent successivement jusqu'en 1640. Mais les Portugais ne supportaient qu'avec peine le joug castillan, et en 1640, à la suite de la conspiration de Pinto Ribeiro, le duc de Bragance fut placé sur le trône de Portugal, sous le nom de Jean IV. Louis XIII, qui était alors en guerre avec les deux branches de la maison d'Autriche, s'empressa de reconnaître le nouveau souverain par le traité de Paris du 1er mai 1641, conclu et signé par Don Francisco de Mello et Antonio Coëlho de Carvalho pour le duc de Bragance, le chancelier Séguier, le surintendant le Bouthilier et le secrétaire d'État Chavigny pour le roi de France. Dans ce traité, Philippe IV ne recevait que le titre de roi de Castille, et les deux rois contractants se promettaient de s'aider mutuellement dans la guerre qu'ils soutenaient tous deux contre l'Espagne. Telle fut l'origine de l'intimité de la France avec le Portugal. Lorsqu'en 1659 fut signée la paix des Pyrénées,

la France dut promettre de ne plus secourir le Portugal; mais, ainsi que nous l'avons vu, elle se hâta d'envoyer à Don Alphonse VI et à la régente Louise de Guzman le maréchal de Schomberg avec quelques troupes et une centaine d'officiers expérimentés, qui furent d'un grand secours aux armées portugaises. Lorsque la guerre de dévolution éclata, Louis XIV se hâta de renouer des relations plus intimes avec le Portugal, mais il n'obtint d'Alphonse VI que la signature d'un traité de commerce. Le roi de Portugal, se voyant officiellement abandonné, et secrètement si peu soutenu par la France, venait de se jeter dans les bras de l'Angleterre, et de donner la main de sa sœur l'infante Catherine au roi Charles II. Ce souverain avait obtenu, comme dot de la Reine, Tanger, en Afrique, et Bombay, dans les Indes. En échange, il s'était engagé à soutenir le Portugal contre l'Espagne, et avait fait passer des troupes anglaises sur le continent. La régence de Don Pedro, après la déposition d'Alphonse VI, ne changea rien aux dispositions respectives du Portugal et de l'Angleterre, et le 13 février 1668 Don Pedro signa la paix avec l'Espagne, sans attendre que Louis XIV en eût fait autant. Par ce traité, le Portugal dut envoyer des troupes en Flandre pour soutenir l'Espagne contre la France.

Louis XIV sentit qu'il fallait payer d'audace, et, en plein hiver, envahit la Franche-Comté. L'expédition fut cette fois dirigée par le grand Condé. Elle ne fut ni moins brillante ni moins rapide que celle de 1667. Besançon ouvrit ses portes à M. le Prince le 5 février, Salins se rendit au duc de Luxembourg, Dôle fut prise grâce à l'adresse du comte de Grammont, Gray capitula au bout de deux jours de siége, et avant le printemps, la Franche-Comté tout entière était au pouvoir des Français. Hugues de Lyonne sut modérer alors l'ardeur belliqueuse de son maître, que partageaient toute la noblesse et Turenne lui-même. Il lui fit comprendre combien il eût été dangereux d'affronter la triple alliance, et de donner ombrage à l'Empereur, en continuant le cours de ses conquêtes, et il obtint du Roi la permission de proposer au gouvernement espagnol l'alternative, ou de laisser à la France tout ce que ses armes avaient conquis aux Pays-Bas, ou de n'abandonner au Roi Très-Chrétien que les places flamandes de Lille, Douai, Armentières, Bergues et Furnes, avec la Franche-Comté. Les alliés de la Haye furent priés de transmettre ces propositions à la cour d'Espagne. Mais ils prétendirent s'arroger le droit de faire à leur gré la part des vainqueurs et celle des vaincus. Louis XIV refusa de se plier à cette exigence,

et l'on convint de discuter les conditions de paix en un congrès, qui se réunit à Aix-la-Chapelle. Castel Rodrigo y représenta l'Espagne, et Colbert la France. Cependant l'envoyé des Provinces-Unies en France, van Buoning, parvint à se mettre d'accord avec le Roi à Saint-Germain en Laye. Une convention fut donc signée par Lyonne, van Buoning et un agent secret d'Espagne en cette ville, à la fin du mois de février, et un projet de traité fut envoyé à Aix-la-Chapelle, où le congrès ne fit qu'enregistrer les résultats obtenus (2 mai 1668). Castel Rodrigo refusa, il est vrai, de signer une paix, qu'il déclara déshonorante pour son pays; mais le baron de Bergieck lui fut substitué, et l'on passa outre. Le Pape, les électeurs de Cologne et de Mayence, et l'évêque de Münster, figurèrent comme médiateurs au congrès, et les envoyés d'Angleterre et de Hollande y parurent comme conciliateurs.

Les conditions définitives du traité furent : cession au roi de France de Charleroi, Binch, Ath, Douai, le fort de Scarpe, Tournai, Oudenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes avec leurs bailliages; et restitution de la Franche-Comté au roi d'Espagne.

« Il était d'une trop claire évidence, dit M. Tro-

gnon, que le traité d'Aix-la-Chapelle ne pouvait être qu'une halte dans la carrière des conquêtes qui venait de s'ouvrir pour l'ambition de Louis XIV. La situation seule des villes françaises, comme Charleroi, Ath, Oudenarde et Courtrai, sortes d'avant-postes poussés sur le territoire espagnol, et celle des villes espagnoles, telles que Cambrai, Aire et Saint-Omer, devenues enclaves de la France, laissaient aux deux États une frontière mal tracée, cause inévitable de querelles, alors même qu'il n'y eût pas eu chez l'un le désir de réparer ses pertes, chez l'autre celui de compléter ses acquisitions. Louis XIV, en employant Vauban sans retard à mettre dans un formidable état de défense les places qui lui étaient cédées, disait assez à l'Europe qu'il prétendait en faire un point de départ et d'appui pour de nouvelles conquêtes [1]. »

C'est ce que comprit fort bien le grand pensionnaire Jean de Witt. Aussi s'empressa-t-il de resserrer les liens de la triple alliance et tâcha-t-il d'y faire accéder l'Empereur. Mais Léopold ne se souciait pas de perdre les fruits du traité secret de partage par une intempestive adhésion à l'alliance de la Haye. Il était d'ailleurs trop occupé chez lui de contenir les malcontents

[1] *Histoire de France*, par Auguste Trognon. IV• vol., ch. xxi, p. 463 et 464.

de Hongrie, dont les réclamations faisaient déjà prévoir la prochaine révolte de Tœkely [1], pour s'inquiéter outre mesure de ce qui se passait en dehors de ses États. Mais l'Angleterre et la Suède partagèrent les appréhensions de la Hollande et signèrent secrètement à la Haye un traité de garantie de la paix d'Aix-la-Chapelle, garantie d'un genre tout nouveau, puisqu'elle se faisait sans le concours et à l'insu des contractants dont on garantissait les stipulations. Ce singulier traité fut signé le 7 mai 1669; il était uniquement destiné à empêcher toute nouvelle conquête de Louis XIV aux Pays-Bas.

[1] La révolte des Hongrois sous Émeric Tœkely eut lieu en 1676.

VI

PAIX DE NIMÈGUE (1678).

Louis XIV avait été profondément blessé de la conduite des Hollandais pendant la guerre de dévolution. C'étaient eux qui avaient provoqué la formation de la triple alliance, eux qui avaient pesé sur lui pour la prompte conclusion de l'accord de Saint-Germain et de la paix d'Aix-la-Chapelle. Il résolut de s'en venger, et voici comment il motive lui-même cette décision. Après avoir rappelé les succès de la campagne de 1667, il ajoute dans un Mémoire publié pour la première fois par M. Camille Rousset[1] : « Au milieu de toutes ces prospérités, l'Angleterre, ni l'Empire, convaincus de la justice de ma cause, quelque intérêt

[1] *Histoire de Louvois*.

qu'ils eussent à arrêter la rapidité de mes conquêtes, ne s'y opposèrent point. Je ne trouvai dans mon chemin que mes bons, fidèles et anciens amis les Hollandais, qui, au lieu de s'intéresser à ma fortune, comme à la base de leur État, voulurent m'imposer des lois et m'obliger à faire la paix, et osèrent même user de menaces en cas que je refusasse d'accepter leur médiation. J'avoue que leur insolence me piqua au vif, et que je fus près, au risque de ce qui pourrait arriver de mes conquêtes aux Pays-Bas espagnols, de tourner mes forces contre cette altière et ingrate nation; mais ayant appelé la prudence à mon secours et considéré que je n'avais ni le nombre de troupes, ni la qualité des alliés requis pour une pareille entreprise, je dissimulai; je conclus la paix à des conditions honorables, résolu de remettre la punition de cette perfidie à un autre temps. »

Louis XIV ne perdit plus de vue cette résolution, et les quelques années qui séparent le congrès d'Aix-la-Chapelle de la guerre de Hollande furent consacrées à préparer ses armements d'une part, et de l'autre à isoler les Provinces-Unies en détachant d'elles, un à un, tous leurs alliés. Pendant que Louvois et Vauban préparaient l'attaque et la défense, Lyonne entreprenait en Europe une campagne diplomatique, qui fait

le plus grand honneur à son habileté. En effet, au lendemain même du traité de garantie de 1669, il parvenait à rompre le faisceau de la triple alliance et à créer à la France une série de petits alliés qui, entourant la Hollande, allaient être dans une guerre contre ce pays d'un immense secours. En même temps, il s'assurait la neutralité des princes, qui auraient pu empêcher Louis XIV d'accomplir sa vengeance, et endormait pour quelque temps le grand pensionnaire Jean de Witt dans une trompeuse sécurité, par le renouvellement des traités d'alliance et de commerce, qui unissaient les Provinces-Unies à la France. Léopold, de plus en plus séduit par les projets de partage élaborés à Vienne, promettait en 1671 de garder la neutralité, en cas de rupture[1]; le margrave de Brandebourg, sollicité par les Provinces-Unies de s'allier à elles, refusait de se prononcer; l'électeur de Cologne s'alliait à la France[2], le duc de Brunswick-Lünebourg et le duc de Hanovre suivaient bientôt cet exemple[3]; enfin l'Angleterre elle-même trahissait son alliée de la Haye, et Charles II signait à Whitehall, le 10 décembre 1670, un traité secret d'alliance offensive et

[1] Traité de neutralité de Vienne, du 1er novembre 1671.

[2] Traité de Paris, du 16 février 1669.

[3] Traités de Cologne, du 23 octobre 1671, et de Hanovre, du 10 décembre 1672.

défensive avec Louis XIV. Les stipulations de ce traité sont assez bizarres; Charles II, toujours besoigneux, après avoir, à la grande indignation de l'Angleterre, vendu Dunkerque à la France, pour quatre millions, promettait alors, et toujours moyennant subside, non-seulement de s'allier au Roi Très-Chrétien contre la Hollande, mais encore de suivre l'exemple du duc d'York et de se convertir au catholicisme. Le traité de Whitehall avait été négocié par madame Henriette d'Angleterre, belle-sœur de Louis XIV et sœur de Charles II, qui poursuivit au milieu des fêtes, avec un talent et une discrétion rares à son âge, cette délicate mission.

Jean de Witt ne tarda pas à connaître ce qui se passait à Londres; il vit le réseau terrible qui enveloppait les Provinces-Unies. L'électeur de Brandebourg, l'électeur de Bavière et celui de Münster restaient sourds à son appel, l'Empereur lui montrait une indifférence qu'il ne pouvait s'expliquer; la Suède du moins lui restait. Il se hâta d'envoyer à ses ambassadeurs l'ordre de resserrer l'union avec ce royaume, mais déjà la politique française avait rendu les Suédois hésitants, et les envoyés de Hollande comprirent que bientôt ils perdraient cette dernière alliée. Jean de Witt, dans son désespoir, envoya à Louis XIV des

protestations d'amitié; il s'humilia devant le grand Roi, que naguère il irritait par d'insolentes médailles; il le supplia de lui faire connaître ses griefs, prêt à faire droit à toutes ses réclamations, à désarmer même si le roi de France l'exigeait. Mais Louis XIV ne répondait pas; il gardait un mystérieux et redoutable silence : « Il convenait au Roi que la foudre restât cachée dans le nuage. » Le grand pensionnaire faisait auprès de Charles II des démarches non moins pressantes; il se hâtait même, pour faire sa cour au roi d'Angleterre, de rendre au prince d'Orange le commandement des flottes avec le titre de grand amiral. Rien ne put détourner l'orage prêt à fondre sur lui, et au printemps de 1672, il apprenait une nouvelle qui, bien que prévue, n'en fut pas moins douloureuse. La Suède venait de conclure avec la France, à Stockholm, un traité d'alliance (14 avril 1672). Charles XI était encore mineur, et il faut avouer que l'or de la France avait, plus que sa diplomatie, contribué à amener ce changement de politique.

Lyonne et Louvois purent alors dire à leur maître qu'ils étaient prêts; et comme, de son côté, Colbert avait su remplir les coffres publics, Louis XIV se trouva, pour commencer la guerre, dans des conditions tout à fait exceptionnelles. Il laissa alors tomber

sur les Hollandais la déclaration de guerre que, depuis quatre ans, il tenait, comme une épée de Damoclès, suspendue sur leurs têtes. Rien d'ailleurs de plus dédaigneux que ce manifeste. On n'y invoque pas un grief, on ne cherche pas un prétexte; ce n'est pas à un égal que l'on déclare la guerre : c'est un protégé ingrat que l'on entend châtier. « Je n'ai pu dissimuler plus longtemps, y dit le roi de France, sans diminution de ma gloire, l'indignation que me cause la manière d'agir des États, si peu conforme aux obligations dont moi et mes prédécesseurs les avons comblés. »

La déclaration de guerre de Charles II avait précédé de quelques jours celle de Louis XIV; et déjà les Anglais, fidèles à leurs habitudes de piraterie, avaient, six jours auparavant, surpris dans la Manche un convoi hollandais, qui revenait de Smyrne richement chargé[1]. Charles II essaya de trouver des prétextes de rupture, et ils ne lui manquèrent pas. Les luttes soutenues entre les deux pays, sous Cromwell et sous son propre règne, étaient trop récentes pour n'avoir pas laissé sur l'étendue de leurs vastes colonies plus d'une question litigieuse, plus d'une cause de froissement. La guerre n'en fut pas moins très-

[1] L'attaque du convoi hollandais eut lieu le 23 mars; la déclaration de guerre est du 29.

impopulaire en Angleterre. La nation sentait bien qu'elle était dirigée moins contre la Hollande que contre sa religion et ses libertés politiques, qu'elle avait pour but de rétablir en Angleterre le culte catholique et la royauté absolue, encore plus que de conquérir la Hollande.

On doit reconnaître pourtant que si Charles II trafiqua honteusement de la religion et de la liberté de ses sujets, il ne compromit jamais leur puissance maritime. Aussi, lorsque Lyonne mourut et que personne ne chercha plus à s'opposer dans les conseils de Louis XIV à la néfaste influence de Louvois, lorsqu'au projet de punir la Hollande, acte inutile sans doute, mais non pas imprudent, Pomponne laissa substituer le téméraire dessein de conquérir ce pays, Charles II revendiqua la meilleure part des dépouilles. Un nouveau traité fut signé entre les deux souverains au camp d'Heswick, le 16 juillet 1672, par lequel ils se partageaient d'avance les Provinces-Unies. Dans cet acte le roi d'Angleterre se réserva les points militaires les plus importants de la côte néerlandaise.

Les fruits de cette politique folle ne se firent pas longtemps attendre. Déjà les troupes coalisées étaient aux portes d'Amsterdam, déjà le grand pensionnaire avait demandé deux fois la paix, prêt à subir les plus

dures conditions, lorsque les nouveaux projets des deux rois furent enfin dévoilés. Le désespoir fit faire des prodiges aux Hollandais, et l'ambition insensée de leurs ennemis transforma en dispositions favorables es dispositions hostiles dont ils étaient entourés. L'Espagne, malgré sa faiblesse, vint à leur aide; le Brandebourg rompit la neutralité et se prononça pour les Provinces-Unies; le Danemark, aussi intéressé que la Hollande au maintien des petites puissances maritimes, déclara la guerre à la Suède. L'Empereur lui-même rompit avec la France, affirmant avec raison qu'on n'était plus dans les conditions du traité secret de Vienne. Enfin les Hollandais, ouvrant leurs écluses, firent reculer devant l'inondation l'armée victorieuse.

En même temps le peuple, furieux de ses échecs, en faisait porter la peine au gouvernement de la bourgeoisie; une révolte terrible éclata dans tout le pays, la foule en délire massacra le grand pensionnaire et son frère Cornélis de Witt, et appela au pouvoir le prince Guillaume Henri d'Orange. Le stathoudhérat fut rétabli en sa faveur, et cette dictature militaire donna à la résistance nationale une impulsion nouvelle (juin et juillet 1672).

Le premier soin du nouveau stathouder fut d'exploiter le mécontentement qu'avait causé aux diverses

puissances la conduite de Louis XIV, pour signer des traités d'alliance avec le Brandebourg, l'Espagne, le Danemark et l'Empereur. Louis XIV ne se laissa pas intimider et tint bravement tête à cette première coalition. La guerre, d'abord circonscrite à la Hollande, s'étendit aux Pays-Bas, à la Franche-Comté et aux bords du Rhin. Le prince d'Orange et Montecuculli disputèrent pendant l'été de 1672 la victoire aux troupes anglo-françaises commandées par Condé et Turenne. Le futur maréchal de Luxembourg commença sous leurs ordres à illustrer son nom.

L'année finit sans qu'aucun coup décisif eût été porté. Aussi, avant de recommencer la campagne, Louis XIV proposa-t-il la paix aux Hollandais et à leurs alliés. Il leur offrait les mêmes conditions que l'année précédente il avait refusées à Jean de Witt. Mais la situation de la Hollande avait bien changé depuis lors; au lieu de se trouver isolée en Europe, elle était le noyau d'une puissante coalition, à laquelle avaient adhéré pendant l'hiver la plupart des princes de l'Empire. Guillaume refusa donc les propositions de Louis XIV et continua la guerre. Son audace faillit pourtant lui coûter cher, car la campagne de 1673 débuta pour les Anglo-Français par un brillant fait d'armes : la prise de Maëstricht. Mais cet avantage fut

bientôt compensé par la défaite infligée par Ruyter aux flottes combinées de France et d'Angleterre, qui, sous le commandement du duc d'York et de l'amiral d'Estrées, avaient essayé de débarquer à l'embouchure du Texel un corps de troupes confié au maréchal de Schomberg. La jonction de ce maréchal avec l'armée royale ne pouvant plus avoir lieu, la Hollande dut être évacuée. A s'y maintenir plus longtemps Louis XIV eût risqué d'être pris à dos par les Espagnols et les Impériaux. Cette humiliation infligée à ses armes fit presque passer inaperçues les brillantes conquêtes de Turenne en Alsace. Maître cependant des dix villes impériales [1], Louis XIV put sans honte offrir de nouveau la paix pendant l'hiver; et le stathouder eût dû l'accepter s'il n'avait eu à cœur que le bien de sa patrie. Mais Guillaume trouvait la guerre nécessaire à la consolidation de son pouvoir, et, avec ce même égoïsme avec lequel il avait laissé massacrer les frères de Witt, il refusa encore de signer la paix. Il est vrai de dire qu'il avait déjà l'espoir de détacher l'Angleterre de l'alliance française. Ses menées ténébreuses avaient exalté, sinon fait naître dans ce pays un mou-

[1] Lors de la cession de l'Alsace à la France par le traité de Münster, les dix villes libres et immédiates de cette province avaient été exceptées de la cession et étaient restées villes libres de l'Empire.

vement d'opinion si puissant en faveur de la paix avec la Hollande, que Charles II fut obligé d'y déférer. Le Parlement s'était fait l'écho du mécontentement de la nation; il refusait les subsides pour la continuation de la guerre, et mettait en jugement Buckingham et Arlington, accusés par la rumeur publique d'avoir vendu à la France les intérêts de la Grande-Bretagne. Force fut au Roi de rompre les engagements envers Louis XIV, pour sauver ses ministres et dérober ses propres agissements aux investigations du Parlement. La paix fut donc signée entre l'Angleterre et la Hollande le 19 février 1674. Elle rétablissait purement et simplement le *statu quo ante bellum*. Guillaume se flattait d'entraîner bientôt plus loin l'Angleterre, en dépit de son roi.

Charles II avait si bien expliqué à Louis XIV les causes de sa défection, que ce monarque non-seulement ne rompit pas avec la Grande-Bretagne, mais accepta même ses bons offices pour la conclusion de la paix avec la Hollande.

Les opérations de guerre furent néanmoins vigoureusement poussées. La Franche-Comté fut conquise par le duc de Navailles après quatre mois de combats incessants; Turenne arrêta sur le Rhin les troupes impériales conduites par le duc Charles de Lorraine;

Condé battit le prince d'Orange et les troupes espagnoles à Senef, et l'année finit partout à l'avantage de la France. L'hiver n'arrêta pas les hostilités. En 1675 elle eut à enregistrer de nouveaux succès, chèrement payés toutefois par la mort de Turenne. M. le Prince renonça à la même époque au commandement des armées et, se sentant vieilli, se retira pour toujours dans sa maison de Chantilly. Ces deux campagnes heureuses pour les troupes françaises avaient enfin décidé les princes coalisés à accepter la médiation offerte depuis un an par la Suède et l'Angleterre. Un congrès fut même réuni à Cologne; mais Guillaume d'Orange réussit à le faire dissoudre presque aussitôt, et les hostilités continuèrent. L'absence des deux plus grands capitaines du siècle se fit sentir pour la France pendant la campagne de 1676. Mollement conduite aux Pays-Bas, elle fut même désavantageuse sur le Rhin, où les Français durent se replier sur la rive gauche, abandonnant aux Impériaux Kehl, Strasbourg et Philippsbourg.

En 1677, deux nouveaux capitaines révélèrent leur génie, les ducs de Créquy et de Luxembourg. Dignes successeurs de Turenne et de Condé, l'un sauvait la Lorraine, repassait le Rhin, faisait capituler le prince de Saxe-Eisenach, surprenait le duc Charles dans ses

quartiers d'hiver et s'emparait de Fribourg en Brisgau; l'autre dégageait Charleroi, et battait le prince d'Orange sous les murs de Saint-Ghislain en Hainaut.

Les Hollandais, généralement victorieux sur mer, furent malheureux sur cet élément; Ruyter avait en 1676 trouvé un digne adversaire en Duquesne, et était mort dans la bataille de Stromboli; en 1677, l'amiral d'Estrées enleva l'île de Tabago.

Tant de revers eurent enfin raison de la ténacité du stathouder, et il consentit à la réunion d'un congrès. Nimègue fut désigné pour la rencontre des plénipotentiaires de France, d'Espagne, de Hollande, du Danemark, de la Suède et des princes d'Empire. L'Angleterre, acceptée comme médiatrice, y fut représentée par Temple, Jeukins, Hyde et l'ambassadeur en France lord Berkeley. Le Pape figura également comme médiateur à ce congrès : c'était un vieil usage, auquel nous avons vu la diplomatie européenne rester fidèle depuis le congrès de Westphalie. L'envoyé du Saint-Siége fut cette fois le nonce Bevilacqua. Les plénipotentiaires des diverses parties contractantes furent :

Pour la France, le maréchal d'Estrades, Colbert-Croissi et Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, neveu et héritier du négociateur de Münster;

Pour l'Empereur, l'évêque de Gurck, le comte Kinski et le conseiller Strattmann;

Pour l'Espagne, le marquis de la Fuente et don Pedro Ronquillo;

Pour les Provinces-Unies, le prince Guillaume de Nassau, Guillaume van Haren et Jérôme Beverning;

Pour la Suède, le comte Benedict Oxenstiern et Jean-Paulin Oliverscrans;

Pour l'électeur de Brandebourg, Somnitz et Blakspiel.

Les conférences commencèrent au mois de mars 1678. Les ambassadeurs français y montrèrent beaucoup de hauteur; ceux de Hollande, et même les médiateurs anglais, beaucoup de mauvaise volonté. Ce fut surtout sir William Temple qui essaya d'entraver autant qu'il put la marche des négociations. Il agissait d'accord avec le stathouder, qui travaillait le Parlement britannique, afin de faire accéder l'Angleterre à la ligue des souverains qui étaient en guerre avec Louis XIV. Ce monarque cherchait de son côté, en semant l'or à pleines mains à Londres et en pensionnant depuis plusieurs années le roi Charles II, à contrebalancer l'influence du parti d'Orange; mais les besoins de Charles II devenant chaque jour plus grands, et le trésor français chaque jour plus vide,

Louis se vit obligé de supprimer les subsides secrètement accordés au roi d'Angleterre. Furieux de cette suppression, ou peut-être désireux de faire revenir Louis XIV sur sa décision par une démarche menaçante, ce souverain accueillit avec un subit empressement les propositions de son neveu, et en moins de six jours était signé un traité avec les Provinces-Unies (26 juillet 1678), par lequel la Grande-Bretagne s'engageait à déclarer la guerre à la France si la paix avec la Hollande ne sortait pas des conférences de Nimègue. Le mariage de Guillaume d'Orange avec la princesse Marie, fille du duc d'York, fut le corollaire de ce traité.

Cependant il était à peine signé, que Charles II se repentit de l'avoir conclu et envoya à ses ambassadeurs, à Nimègue, les instructions les plus pressantes pour hâter la paix. Qu'il faille attribuer ce changement, comme le fait Temple[1], à la duchesse de Portsmouth ou à la reconnaissance de Charles, le résultat n'en fut pas moins heureux. Les ambassadeurs hollandais, éclairés sur le peu de fonds qu'il y avait à faire sur les promesses du souverain anglais, se montrèrent plus enclins à la paix. L'un d'eux même,

[1] Cf. Mémoires de William Temple.

Beverning, moins dévoué à la cause personnelle du stathouder qu'aux intérêts de sa patrie épuisée, se rendit au camp de Louis XIV, et, assuré de la bonne volonté de ce prince, revint à Nimègue, décidé à faciliter un accord.

De son côté, Louis, fatigué des intrigues et des mauvais vouloirs qui retardaient toute entente, avait fait déclarer par ses plénipotentiaires que si le 10 août l'on n'était arrivé à aucun accord, les hostilités reprendraient.

Malgré cette énergique déclaration, le 9 au soir rien n'était conclu, et tout le monde s'attendait à voir, le lendemain, les plénipotentiaires français quitter Nimègue. Ils n'en firent rien, et, le 10 au matin, ils se rendirent au contraire chez les négociateurs hollandais, et là, sans intermédiaire ni médiateur, fut discuté et conclu un traité de paix particulier entre le Roi Très-Chrétien et les Provinces-Unies. La conférence avait duré cinq heures, sans une minute d'interruption. Lorsqu'ils furent d'accord sur tous les points, ils se rendirent chez Temple pour y signer l'instrument de la paix, dont les deux parties contractantes voulurent, par courtoisie, faire honneur à la médiation britannique.

En voici les principales clauses :

Le Roi devait remettre au stathouder les territoires et places, appartenant aux Provinces-Unies, qu'il occupait encore ; savoir : Maëstricht, le comté de Vronhot et le pays de Fauquemont ; les Français et les Hollandais continuaient d'occuper aux Pays-Bas espagnols les places qu'ils détenaient actuellement, jusqu'à la conclusion de la paix entre les Rois Très-Chrétien et Catholique ; les états généraux promettaient de garder désormais une stricte neutralité et de ne secourir ni directement ni indirectement les princes qui resteraient en guerre avec la France ; les inobservations de neutralité qui pourraient survenir par inadvertance ne devaient cependant pas constituer un *casus belli*, et la partie coupable d'une infraction serait simplement tenue de la réparer dans la mesure du possible. Ce traité de paix s'étendait aux alliés du Roi Très-Chrétien : le roi de Suède, le duc de Holstein, l'évêque de Strasbourg et le prince Guillaume de Fürstenberg. L'Espagne ratifiait les clauses du traité relatives aux places des Pays-Bas.

Le même jour que le traité politique, les plénipotentiaires des deux puissances signèrent un traité de commerce, plus important peut-être pour la Hollande que le traité de paix. En effet, les états généraux y obtenaient l'abolition réciproque du droit d'aubaine

et la réduction de la taxe de navigation, si onéreuse pour eux, des *quarante sous par tonneau*. Les articles très-nombreux de cette convention constituèrent pour les deux nations une sorte de code maritime. Les législations modernes lui ont fait plus d'un emprunt.

La paix avec l'Espagne ne tarda pas à suivre celle avec la Hollande. Elle fut signée sous la médiation des états généraux, le 17 septembre 1678.

Il fut convenu que la France restituerait au roi d'Espagne : Charleroi, Binch, Ath, Oudenarde et Courtrai, qui lui avaient été cédées par le traité d'Aix-la-Chapelle;

Qu'il évacuerait la ville et le duché de Limbourg, le pays d'outre-Meuse, Gand et le fort de Rodendus, le pays de Waes, enfin les villes de Seure et de Saint-Guilhem, dont les fortifications devaient être rasées (ces places et pays avaient été conquis pendant la guerre actuelle, et restaient occupés par les troupes françaises en vertu du traité du 10 août avec les Provinces-Unies);

Qu'il évacuerait également Puycerda, en Catalogne, occupée pendant la guerre.

En échange, la France conservait toutes les places de Flandre et du Hainaut cédées par le traité d'Aix-

le-Chapelle, et non énumérées ci-dessus[1]; et elle acquérait en plus toute la Franche-Comté, Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai et le Cambrésis, Aire, Saint-Omer, Ypres, Warwick, Warneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Bavais et Maubeuge, avec leurs territoires et dépendances.

Ce traité fut le plus glorieux et le plus avantageux de tous ceux que Louis XIV signa pendant toute la durée de son règne.

La paix avec l'Empereur ne fut conclue que le 5 février 1679. Le roi de France renonça au droit de protection et de garnison perpétuelle dans Philippsbourg, stipulé par la paix de Westphalie, et reçut en échange Fribourg en Brisgau en toute souveraineté, avec droit de passage sur les terres d'Empire, depuis Brisach jusqu'à cette ville. Il fit également reconnaître sa pleine souveraineté sur les pays d'Empire précédemment cédés, malgré les protestations de l'ancienne noblesse immédiate de ces provinces et des villes impériales soumises à la loi commune.

Le duc de Lorraine fut rétabli dans ses États, à l'exception de Nancy et de Longwy, que le Roi se

[1] Les places cédées par le traité d'Aix-la-Chapelle, que Louis XIV ne restituait pas à l'Espagne, étaient : Douai, Scarpe, Tournai, Lille, Armentières, Bergues et Furnes.

réservait, ainsi que quatre grandes routes militaires. Le duc de Lorraine recevait en échange la ville de Toul et un pays équivalent à celui de Longwy, à prendre sur le territoire des Trois-Evêchés.

Les princes de Fürstenberg, qui, pour être alliés de la France, avaient été mis au ban de l'Empire, recouvraient leurs États, honneurs et dignités.

Le roi de Suède avait été mis, lui aussi, au ban de l'Empire. L'Empereur signa la paix avec lui le même jour et lui promit ses bons offices pour la conclusion de la paix avec le roi de Danemark, l'électeur de Brandebourg, l'évêque de Münster et le duc de Brunswick.

Divers traités réconcilièrent ces princes :

1° Traité entre les rois de France et de Suède et l'évêque de Münster, signé à Nimègue, le 29 mars 1679. L'évêque consentait à restituer à la Suède les territoires qu'il lui avait enlevés pendant la guerre, moyennant une somme de cent mille écus payés par la France.

2° Traité de paix entre les rois de France et de Suède et l'électeur de Brandebourg, signé à Saint-Germain en Laye, le 29 juin 1679. — L'électeur de Brandebourg, digne prédécesseur du grand Frédéric, avait commencé par garder la neutralité pendant les

années 1672 et 1673; en l'année 1674, il avait pris parti pour la Hollande; en 1675, il avait embrassé la cause de Louis XIV; enfin, en 1676, il s'était définitivement associé à la coalition organisée contre les rois de France et de Suède. Les dernières campagnes avaient été assez avantageuses à ses armes, et il avait conquis sur la Suède presque tout ce que cette couronne possédait sur la rive allemande de la Baltique. Par le traité de Saint-Germain, il dut restituer à Charles XI la majeure partie de ces conquêtes, et notamment Stralsund et Stettin; mais il conserva la rive gauche de l'Oder, sauf Dam et Golnow, et un droit de péage dans tous les ports de la Poméranie ultérieure.

3° Traité de paix entre les rois de France et de Suède et le roi de Danemark, signé à Linden en Scanie, le 26 septembre 1679. Les traités de Roskild et de Copenhague furent pris pour base de celui de Linden. Le Danemark rendit en conséquence à la Suède quelques territoires qu'il lui avait repris.

4° Traité de paix entre le roi de Suède et le duc Brunswick-Lünebourg, signé par l'intermédiaire de la France, à Zell, le 5 février 1679. Le duc de Brunswick restituait, comme l'évêque de Münster, les conquêtes faites sur les Suédois, moyennant une

somme de cent mille écus payés par la France. La paix de Zell stipula cependant quelques cessions de territoires détachés des duchés de Brême et de Verden, en faveur du duc de Lünebourg.

Ce fut la seule perte de territoire que sa fidélité à l'alliance française fit éprouver au roi de Suède. Et pourtant les troupes suédoises avaient été presque partout battues pendant cette guerre, et Charles XI ne dut qu'à la toute-puissante intervention de Louis XIV de se tirer si honorablement d'une lutte désastreuse. Aussi l'on peut dire qu'en 1679 la puissance française et la gloire de Louis XIV atteignirent leur apogée.

VII

TRAITÉS DE LA HAYE ET DE RATISBONNE. — LIGUE D'AUGSBOURG. — PAIX DE RYSWYK (1684-1697).

Louis XIV était sans contredit le souverain le plus puissant de l'Europe après la paix de Nimègue. Malheureusement cette suprématie l'enorgueillit à un tel point qu'il ne sut plus mettre aucun frein à ses désirs, aucune borne à son ambition.

Les plénipotentiaires de Nimègue étaient à peine séparés, qu'il fit occuper militairement les provinces qui lui étaient cédées, et revendiqua plusieurs places sur lesquelles les derniers traités n'avaient pas statué. Mais, sans attendre qu'on eût fait droit à ses réclamations, il se fit justice à lui-même, procédant par sommations aussitôt suivies d'investissements militaires. — Les annexions de Bitche, Hombourg et Charlemont, ainsi exécutées, sans que le roi d'Es-

pagne et les électeurs de Trèves et de Mayence eussent été consultés, ne furent pourtant que le prélude d'un système bien autrement étendu de revendications. « Les pays qui venaient d'être annexés à la France, dit M. Trognon [1], ne l'avaient pas été dans la simple et ordinaire condition d'une terre qui passe d'un maître à un autre. La Franche-Comté, possession espagnole, relevant de la couronne impériale; l'Alsace, parcelle détachée du grand corps germanique; les Trois-Évêchés eux-mêmes, quoique depuis plus d'un siècle incorporés au royaume, étaient encore régis par le vieux droit féodal, avec ses bizarres incohérences. Il en résultait qu'une partie des nouveaux sujets du Roi, en tant que seigneurs immédiats, prétendaient rester vassaux de l'Empire, et que le Roi, d'autre part, était fondé à réclamer le droit de suzeraineté, exercé sur diverses portions de l'Empire par quelques-unes des seigneuries que lui avait données la conquête. Déjà, en 1673, il avait tranché la question de l'immédiateté en se saisissant des dix villes d'Alsace qui en réclamaient le privilége, et il avait ensuite stipulé victorieusement, à Nimègue, que sa souveraineté sur les terres cédées à

[1] *Histoire de France*. V^e^ vol., ch. XXIV, p. 7.

la France était pleine, entière et sans réserve. Deux arrêtés du conseil souverain d'Alsace, rendus en 1680, donnèrent une sanction nouvelle au fait accompli. Ainsi vainqueur du droit féodal invoqué contre lui, Louis XIV à son tour l'invoqua en sa faveur, et il établit en principe que toutes les terres qui, à un titre ou à une époque quelconque, avaient relevé de la comté de Bourgogne, de l'Alsace et des Trois-Évêchés, étaient par cela même dévolues à sa couronne. Le parlement de Besançon fut chargé de statuer sur les annexions opérées dans la Franche-Comté, et deux chambres, dites de *réunion,* furent instituées, l'une dans le parlement de Metz, l'autre dans le conseil souverain d'Alsace, séant à Brisach, à l'effet de rechercher les fiefs qui, soit en Alsace, soit dans les Trois-Evêchés, devaient rentrer en la possesion du roi de France.

En procédant de la sorte, par voie juridique, Louvois déclarait vouloir montrer à l'Europe que *le Roi n'agissait point par violence et ne se prévalait pas de l'état de supériorité où sa vertu l'avait mis sur les autres princes pour usurper des États, mais qu'il entendait seulement faire justice et s'assurer de ce qui lui appartenait en conséquence des traités de Münster et de Nimègue.*

En attendant, le roi de France comptait plus sur son armée, maintenue au pied de guerre, que sur la prétendue justice de sa cause pour faire accepter les arrêts des chambres de réunion. La plupart de ces arrêts furent d'ailleurs souverainement injustes. Ils n'en furent pas moins exécutés aussitôt. C'est ainsi que le comté de Montbéliard fut réuni à la France par arrêts de la cour de Besançon (1680), les fiefs de Lorraine, sur les deux rives de la Sarre, rattachés aux Trois-Évêchés par arrêt de celle de Metz (1681). Mais si l'injustice de la plupart de ces annexions pouvait être excusée par la convenance politique, il n'en fut pas de même de l'adjudication du duché des Deux-Ponts au roi de France. Le dernier duc venait de mourir, et sa succession avait été dévolue au roi de Suède. Les chambres de réunion prétendirent que ce duché revenait de droit à la France, et Louis XIV le fit aussitôt occuper. Par cet acte impolitique et pour une aussi mesquine acquisition, la France perdit l'amitié du seul allié qui lui était resté fidèle pendant toute la durée de la dernière guerre.

Charles XI, oubliant, en effet, les immenses services que lui avait rendus le prestige de Louis XIV aux conférences de Nimègne, de Linden, de Saint-Germain et de Zell, ainsi que les sacrifices pécu-

niaires que la France s'était imposés pour racheter à ses ennemis les conquêtes qu'ils avaient faites sur lui, fut le premier à protester contre les empiétements du Roi Très-Chrétien. Il fit parvenir ses plaintes à tous les cabinets de l'Europe et alla même jusqu'à signer avec Guillaume d'Orange une convention pour la garantie des traités de Münster et de Nimègue.

L'annexion de Strasbourg, qui, sommée par Louvois de se prononcer entre l'Empire et la France, se donna à Louis XIV, acheva d'exaspérer l'Allemagne, et Léopold protesta à son tour (1681). L'année suivante, il fit plus, il accéda au traité de garantie intervenu entre la Hollande et la Suède. Mais Louis XIV ne s'en préoccupa guère, et, dans son orgueilleuse insouciance, il donna à l'Europe une nouvelle cause de mécontentement.

Il avait été stipulé par le traité de Nimègue, entre l'Espagne et la France, que des commissaires des deux pays seraient nommés pour procéder aux échanges convenus, régler les limites et liquider les dettes. Louis XIV ne reconnut l'engagement de s'en rapporter à cette commission mixte que pour les limites et échanges; quant aux *appartenances, dépendances* et *annexes* des pays cédés, il crut pouvoir en juger lui-même. En conséquence, il chargea le Parle-

ment de prononcer sur le sort de ces appartenances. La chambre de Besançon adjugea à la France une foule de territoires qui n'avaient pas été primitivement cédés, interprétant le silence gardé sur eux dans le traité comme entraînant abandon à la France, dont les troupes les détenaient encore; ce furent entre autres Dixmude et Luxembourg (1680).

L'Empereur, le roi d'Espagne et les Hollandais, tous lésés, protestèrent contre Louis XIV; mais l'Empereur avait à se défendre contre les Turcs; les Hollandais étaient trop préoccupés de leur développement commercial pour pouvoir s'engager dans une telle guerre; l'Espagne était trop faible pour soutenir seule la lutte. On convint de s'en rapporter à la décision de Charles II d'Angleterre, qui avait été médiateur à Nimègue. C'était donner d'avance gain de cause à Louis XIV, qui pensionnait toujours le roi de la Grande-Bretagne. Et pourtant, sans attendre sa réponse, Louis ordonna à ses troupes, en marche sur Luxembourg, de s'arrêter. Il ne voulait pas, disait-il, diviser la chrétienté au moment où l'un de ses membres était attaqué par le Turc. En effet, la Hongrie était alors envahie par Kara-Mustapha. Louis XIV offrit à Léopold un secours de trente mille hommes et dirigea lui-même plusieurs expéditions

maritimes contre l'empire du Maroc et le dey d'Alger. Mais cette sollicitude soudaine n'était qu'un adroit prétexte pour faire entrer en Allemagne un corps de troupes françaises au moment de l'élection du nouveau roi des Romains. Louis n'eût pas été fâché de profiter de son immense autorité pour faire élire, presque sous les baïonnettes françaises, le Dauphin son fils. Mais Léopold s'aperçut du piége d'autant plus aisément qu'il rencontrait à chaque pas, en Hongrie, des agents français soufflant le feu de la révolte et faisant parvenir à Tœkely des subsides et des promesses. Il refusa donc l'offre dangereuse de Louis XIV et préféra devoir son salut à Sobieski. — On convint en même temps de soumettre la question des réunions à un congrès, qui fut tenu à Francfort (1682). Les ministres du Roi y proposèrent, comme preuve de l'amour de leur maître pour la paix, de se contenter de garder la ville de Strasbourg et les districts occupés avant le 1er août 1681. Personne ne voulut accepter pareilles conditions. C'eût été céder en pleine paix plus qu'une longue guerre n'arrache d'ordinaire à des puissances vaincues. Le congrès fut dissous, et l'on garda entières, de part et d'autre, toutes ses prétentions ; mais comme toutes les puissances étaient encore épuisées par la guerre de Hollande, aucune

ne se soucia de faire la guerre, et les négociations furent reprises deux ans plus tard. Elles aboutirent cette fois à un triple accord. Le premier eut lieu entre la France et la Hollande, à la Haye (juin 1684); les deux autres furent signés à Ratisbonne entre la France, d'une part, l'Empereur et l'Espagne, de l'autre (août 1684). Par ces traités, il n'était conclu qu'une trêve de vingt ans, pendant laquelle on laissait à Louis XIV la possession des pays réunis, tout en se réservant les droits que l'on prétendait avoir sur eux.

Mais quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis la conclusion de ces trêves, que déjà Louis XIV donnait à l'Europe de nouveaux sujets d'inquiétude. L'électeur palatin du Rhin était mort sans enfants : le roi de France Louis XIV revendiqua aussitôt une partie de la succession palatine pour sa belle-sœur la duchesse d'Orléans[1]. La diète ne considéra pas comme fondée ces prétentions, et l'héritage tout entier passa au prince de Neubourg. Louis XIV se soumit à la décision de la diète; mais sa réclamation avait suffi pour réveiller les susceptibilités des princes de l'Empire. Le stathouder s'empressa d'attiser les méfiances,

[1] La duchesse d'Orléans, deuxième femme de Monsieur, était une princesse palatine.

désireux moins de contenir l'ambition de Louis XIV que de brouiller les cartes afin de satisfaire la sienne. En effet, Charles d'Angleterre venait de mourir (1685); Jacques, son successeur, ne se maintenait que difficilement sur le trône, et déjà tous les protestants d'Angleterre tournaient leurs regards vers Guillaume d'Orange, comme vers un sauveur. Déjà on l'avait pressenti pour savoir s'il consentirait à se mettre à la tête d'un mouvement insurrectionnel, à détrôner son beau-père, et à prendre sa place. Guillaume n'eût pas mieux demandé; mais il sentait que l'exécution d'un pareil dessein ne pouvait avoir lieu que si Louis XIV avait sur les bras quelque grande guerre, qui l'empêchât de secourir Jacques II. Il craignait même que les autres souverains ne vissent d'un mauvais œil en sa personne la réunion de la royauté britannique au stathoudérat hollandais; aussi résolut-il dès lors de provoquer en Europe quelque conflagration. Sur son instigation, fut élaborée au mois de juillet 1686, à Augsbourg, une ligue de princes, soi-disant destinée à arrêter l'invasion ottomane, mais secrètement dirigée contre Louis XIV. L'empereur Léopold, le roi d'Espagne Charles II, Charles IX, roi de Suède, l'électeur de Bavière, le cercle de Franconie, la maison de Saxe et les états du cercle du Haut-Rhin, ainsi que les états

généraux de Hollande, signèrent cette ligue le 9 juillet 1686. L'année suivante, le duc de Savoie et plusieurs princes d'Italie y accédèrent secrètement à Venise pendant les fêtes du carnaval. Ces derniers avaient été aussi effrayés que les princes d'Allemagne par les conflits récents que Louis XIV venait d'avoir avec le Saint-Siége à propos du droit d'asile, et dans lesquels il avait traité le gouvernement pontifical avec sa hauteur accoutumée [1].

Louis XIV ne tarda pas à connaître le but réel de la ligue d'Augsbourg; il put d'ailleurs se rendre compte facilement de l'accord de ses ennemis dans

[1] Les divers souverains catholiques avaient tous consenti à restreindre le droit d'asile que d'anciens usages accordaient non-seulement aux demeures de leurs ambassadeurs, mais encore aux quartiers habités par eux, ce qui rendait toute police impossible dans Rome. Seul Louis XIV refusa d'accepter la bulle d'Innocent XI qui déclarait aboli ce droit abusif; et à la mort du duc d'Estrées il envoya son nouvel ambassadeur le marquis de Lavardin, avec une nombreuse escorte, chargée de tenir main aux priviléges de la mission française. En apprenant quelles étaient les instructions du marquis de Lavardin, le Pape refusa de le recevoir et mit en interdit l'église de Saint-Louis des Français. Le procureur du Parlement appela comme d'abus de la bulle du Pape, et le Roi, par voie de représailles, se saisit de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin, enclave pontificale dans les terres françaises (1688). Le différend entre Louis XIV et le Saint-Siége ne fut définitivement apaisé que sous Innocent XII en 1696. En 1663 déjà Louis XIV avait eu une première querelle avec le Saint-Siége à propos de violences commises par la garde corse sur des serviteurs de l'ambassade de France, et avait exigé du gouvernement pontifical des excuses solennelles. Ce double grief explique suffisamment la conduite d'Innocent XI dans l'affaire de Cologne.

la question de l'archevêché de Cologne (1688). Ce siége électoral étant devenu vacant par la mort du dernier titulaire, Louis XIV voulut le faire attribuer à un des princes de Fürstenberg, ses fidèles alliés de la guerre de Hollande. Il trouva tout l'Empire ligué contre lui, et le pape Innocent XI lui-même, saisissant cette occasion de se venger, confirma l'élection du prince Clément de Bavière, que des irrégularités canoniques lui eussent permis de casser, s'il avait voulu complaire au Roi Très-Chrétien.

Facile à s'irriter, Louis XIV prit l'initiative d'une déclaration de guerre, qui eût pu sans doute être évitée. En effet, la ligue d'Augsbourg, éminemment offensive dans l'esprit de Guillaume d'Orange, n'était aux yeux des autres princes qu'un moyen de défense. Louis, prenant parti pour le prince de Fürstenberg qui disputait les armes à la main l'archevêché de Cologne au prince Clément, déclara la guerre à l'Empire et envahit l'Allemagne (1688). Tous les signataires de la ligue d'Augsbourg et de Venise prirent aussitôt les armes contre lui.

Mais l'irruption en Allemagne avait été si brusque, que les princes coalisés n'avaient pas encore mis leurs troupes en marche, que déjà le marquis de Boufflers était maître du Palatinat: Kaiserslautern, Creutznach,

Oppenheim, tombaient en son pouvoir au mois de septembre; en octobre les Français prirent Heilbronn, Heidelberg, Mayence et Philippsbourg; en novembre, Manheim, Frankenthal, Trèves, Spire et Worms. Coblentz seule résista et ouvrit ses portes aux troupes de Bavière; mais elle eut à subir un cruel bombardement.

Louis XIV était donc bien engagé dans une guerre continentale; les coalisés, surpris, étaient affolés et ne songeaient qu'à se défendre; c'est là ce que souhaitait Guillaume d'Orange pour mettre à exécution ses ambitieux desseins sur le trône d'Angleterre. Charles II était mort, ainsi que nous l'avons dit plus haut, en 1685, et le duc d'York, son frère, eut à surmonter une vive opposition pour recueillir sa succession. Le parlement britannique lui reprochait d'être catholique; mais Jacques ayant juré de ne rien entreprendre jamais contre la religion de l'État, le Parlement se laissa fléchir, et il put monter sur le trône de ses pères sans abjurer sa foi. La nation, moins accommodante, garda éternellement rancune à son souverain d'être un *papiste* et l'accusa de vouloir lui imposer la foi catholique. Plusieurs révoltes éclatèrent dans le royaume; la plus sérieuse avait été dirigée par un fils naturel de Charles II, le duc de Monmouth, et par le comte d'Argyle. Ces

deux seigneurs furent battus à Sedgemoor, faits prisonniers et décapités (1685). La dureté de la répression exaspéra encore plus les esprits; la nomination de quatre évêques catholiques, la réception publique du nonce Doda, et surtout l'abolition du bill du *Test*, portèrent l'irritation à son comble; et lorsque, en 1688, Guillaume d'Orange débarqua en Angleterre, tous les protestants se rallièrent autour de lui. Gendre du Roi, soutenu par sa belle-sœur Anne, princesse de Danemark, protestant, il réunissait en lui aux yeux des anglicans tous les droits à la couronne. Il fut pour eux à la fois un souverain de choix et un souverain légitime. Jacques essaya vainement de se défendre; abandonné de tous, il se vit prisonnier dans son propre palais, puis à Rochester, et dut aller chercher un asile à la cour de Versailles. Louis XIV lui céda le palais de Saint-Germain, où il reçut jusqu'à sa mort des honneurs royaux. Cependant le stathouder, proclamé roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III, s'empressa d'engager son nouveau royaume dans la coalition contre laquelle luttait alors le roi de France.

Celui-ci riposta par l'envoi d'une expédition en Irlande. Jacques II, parti sur une flotte française, débarqua dans ce pays catholique, qui l'accueillit comme son souverain; les montagnards d'Écosse se soulevè-

rent aussi pour lui, et pendant deux ans Guillaume eut à lutter dans son propre royaume contre les partisans de son beau-père puissamment soutenus par la France. Il est même difficile de dire quelle eût pu être l'issue de cette lutte, si Jacques II n'avait commis la faute militaire de s'attarder outre mesure au siége de Londonderry.

Pendant ce temps, Louis XIV continuait en Allemagne sa marche victorieuse. L'Empereur, effrayé par ses rapides succès, convoqua la diète à Ratisbonne. Là le roi de France et son protégé le prince de Fürstenberg furent solennellement déclarés ennemis de l'Empire, et tous les princes reçurent l'ordre de leur courir sus. Puis des traités diplomatiques signés à Vienne convertirent en alliances offensives et défensives les conventions de la ligue d'Augsbourg. Ces alliances furent conclues par l'Empereur au nom de tout l'Empire avec les Provinces-Unies (12 mai 1689); le roi d'Angleterre, Guillaume III (20 décembre); le roi d'Espagne (6 juin 1690). Seul le roi de Suède refusa de se lier par un nouveau traité, et, à la vue des succès de son ancien protecteur, il abandonna la coalition, déclara vouloir rester neutre et offrit sa médiation aux belligérants (1690). On accepta de part et d'autre, mais sans grande envie de s'entendre, et des

négociations furent ouvertes à Stockholm; mais elles n'aboutirent à aucun résultat, malgré les efforts du plénipotentiaire français, comte d'Avaux. — Reprises tour à tour en Suisse et en Allemagne sous les auspices de Venise, continuées à Utrecht et à Liége sous ceux de la Hollande, elles n'eurent un résultat sérieux qu'en 1697, après huit campagnes meurtrières. Ce fut à cette époque que se réunit le congrès de Ryswyk sous la médiation du nouveau roi de Suède, le jeune Charles XII.

Pendant que les diplomates cherchaient vainement à faire la paix, la guerre s'était poursuivie en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie, en Espagne et en Irlande avec un singulier acharnement. En effet, la pointe du marquis de Boufflers dans le Palatinat avait été trop hardie pour que les Français pussent s'y maintenir, du moment où les ennemis n'avaient pas signé la paix après le premier moment de surprise. Nos armées durent donc se replier vers le Rhin; mais en se retirant, elles eurent la tâche d'exécuter l'affreux dessein de Louvois, qui voulait mettre entre l'Allemagne et la France un désert où l'ennemi ne pût subsister. Le Palatinat fut affreusement ravagé, les villes bombardées, les moissons et les forêts incendiées, les populations chassées de leurs foyers la baïonnette

dans les reins. Ces actes de vandalisme, que tant de ruines attestent encore dans le Palatinat, ont laissé à Heidelberg un souvenir si vivant que nous y avons entendu nous-même donner aux chiens les noms de nos généraux d'alors. Dès la fin de l'année 1689, la France eut à lutter aux Pays-Bas et en Allemagne contre trois armées commandées par le prince de Waldeck, le duc Charles de Lorraine et l'électeur de Brandebourg, Frédéric III. Le premier battit le maréchal d'Humières à Walcourt, le second enleva Mayenne au maréchal d'Huxelles, le troisième prit Bonn au baron d'Asfeld. Mais en 1690 la fortune de la France se releva singulièrement : quatre armées entrèrent en campagne, commandées aux Pays-Bas par le duc de Luxembourg, sur le Rhin par le duc de Lorges, en Savoie par le maréchal Catinat, en Catalogne par le comte de Noailles, tandis que Tourville conduisait en Irlande des renforts à Jacques II.

Tourville battit la flotte anglo-néerlandaise de Torrington à Dieppe (10 juillet 1690); mais Jacques II s'étant fait battre à Drogheda sur la Boyne (11 juillet), il n'arriva en Irlande que pour recueillir à son bord le roi fugitif. L'année suivante, les victoires du vieux Schomberg, proscrit de France par la révocation de l'édit de Nantes, rendirent l'Irlande à Guillaume III;

et Tourville fut vaincu à la Hogue, malgré des prodiges de valeur. Louis XIV dut par là renoncer à toute tentative d'invasion en Angleterre.

Pendant ce temps le comte de Noailles et, sous lui, le comte d'Estrées en Catalogne prenaient la Seu d'Urgel, bombardaient Barcelone et Alicante, détruisaient Rosas, et s'emparaient en 1694 de Palamos, Girone, Ostalric et Castelfollit. Le duc de Vendôme prit le commandement de cette armée et continua les succès de ses prédécesseurs.

En Italie, le *Père la Pensée* (Catinat), vainqueur à Staffarde, s'empara de presque toute la Savoie en 1690; en 1692, il était maître de tout le Piémont et cernait Victor-Amédée dans Turin. En 1693, il battit encore ce prince à la Marsaille et l'obligea à se détacher de la coalition et à promettre sa neutralité à la France.

Sur le Rhin, le duc de Lorges ne fit pendant les années 1690 et 1691 que des campagnes défensives; en 1692, il remporta deux petites victoires à Spirebach et Pfortzheim; en 1693, il s'empara de Heidelberg, mais se fit battre à son tour par le margrave Louis de Bade.

Ce fut surtout aux Pays-Bas que se frappèrent les grands coups. Héritier du génie de Condé, le maréchal

de Luxembourg battit le prince de Waldeck à Fleurus (1690), et s'empara de Mons et de Namur. En août 1692, il eut à faire face à un adversaire plus sérieux que le prince de Waldeck, et ce fut Guillaume d'Orange, débarrassé de Jacques II, qu'il rencontra devant lui à Steinkerque; mais la victoire, chèrement disputée, finit par lui rester. En 1693, il le battit encore à Nerwinden. Malheureusement ce *tapissier de Notre-Dame* mourut en 1695, et son successeur Villeroi se laissa reprendre Namur et presque toutes les conquêtes de Luxembourg.

Ajoutons, pour compléter cet aperçu des événements militaires, que, nonobstant la défaite de la Hogue, Tourville continua la lutte maritime contre l'Angleterre avec des alternatives de brillants succès et de glorieuses défaites. De hardis corsaires, tels que Jean Bart et Duguay-Trouin, secondèrent ses efforts, et nos marins s'emparèrent des comptoirs anglais du Sénégal et de l'île de Gorée, ainsi que du fort Bourbon, dans la baie d'Hudson. Tant de succès devaient nécessairement hâter la réunion du congrès et amener une paix avantageuse à la France; un nouvel événement vint encore améliorer notre position : Victor-Amédée transforma sa promesse de neutralité en une alliance offensive avec Louis XIV (1696). Le mariage de la

princesse Adélaïde de Savoie avec le duc de Bourgogne scella la nouvelle union, et le duc, en récompense de sa défection, qui chassait les Impériaux d'Italie, rentra en possession de tous ses États; la France lui restitua même Pignerol.

Le congrès de Ryswyk s'ouvrit le 9 mai 1697, sous la présidence du baron de Lilieuroot, envoyé de Suède et médiateur. Les plénipotentiaires français furent les comtes de Harlay, de Créci et de Callières; ceux de l'Empereur, le comte de Kaunitz, le comte de Strotmann et le baron de Seiler; ceux d'Espagne, don Quiros et le comte de Tririmond; ceux d'Angleterre, le comte de Pembroke, le vicomte de Darford et lord Lexington; ceux des Provinces-Unies, Jacques Boréel et Antoine Heinsius. Quatre traités furent signés dans le courant de l'année 1697 : le premier entre la France et les Provinces-Unies, le deuxième entre la France et l'Espagne, le troisième entre la France et l'Angleterre, le quatrième enfin entre la France, l'Empereur et l'Empire.

En voici les principales clauses :

I. *Traité avec les Provinces-Unies.* — Toutes les conquêtes faites de part et d'autre étaient restituées, et nommément Pondichéry. Les dispositions commerciales du traité de Nimègue étaient renouvelées.

II. *Traité avec l'Espagne.* — La France restituait à l'Espagne toutes les conquêtes faites pendant la guerre, ainsi que les occupations et réunions faites après le traité de Nimègue, sauf quatre-vingt-deux bourgs considérés comme dépendances des places antérieurement cédées.

III. *Traité avec l'Angleterre.* — Cet acte ne faisait que reproduire des articles préliminaires, qui avaient été conclus et signés le 26 juillet par les généraux de leurs armées, chevalier de Boufflers et comte de Portland. Le roi de France y reconnaissait Guillaume III comme roi d'Angleterre et garantissait l'ordre de succession dans la lignée protestante et féminine des Stuarts, c'est-à-dire à la princesse Anne et à sa descendance. Toutes les conquêtes réciproques furent restituées, sauf quelques comptoirs de la baie d'Hudson restés en litige.

IV. *Traité avec l'Empereur et l'Empire.* — La France restituait la plupart des pays *réunis,* c'est-à-dire le duché de Deux-Ponts au roi de Suède, le comté de Montbéliard au duc de Würtemberg, Fribourg et Brisach à l'Empereur. Kehl et Philippsbourg redevenaient villes de l'Empire; mais Strasbourg et sa banlieue restaient définitivement acquises à la France.

VIII

GUERRE DE SUCCESSION D'ESPAGNE. — TRAITÉS D'UTRECHT ET DE RASTADT (1700-1714).

Charles II, digne monarque d'une nation aussi épuisée que l'Espagne, succéda à Philippe IV, son père, en 1665. C'était un prince valétudinaire, dont le règne ne fut guère qu'une longue maladie; aussi se disputa-t-on sa succession longtemps avant sa mort. Dès la fin de 1667, Louis XIV et l'empereur Léopold s'entendaient à Saint-Germain pour partager entre eurs deux maisons la monarchie espagnole. Mais Charles II vécut encore trente ans, et sa succession ne fut ouverte qu'en 1700. Cependant, comme le monarque n'avait point d'enfants, les pourparlers et les négociations à propos de son héritage recommencèrent quelques années avant sa mort. On le croyait expirant

lors des traités de Ryswyk, et ce fut l'une des causes qui en hâtèrent la conclusion et rendirent Louis XIV si facile dans la victoire. Voici quels étaient à ce moment les héritiers de Charles II :

1° Le Dauphin de France, par sa mère Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV et sœur de Charles II. Il est vrai que l'Infante avait renoncé, par une clause du traité des Pyrénées, à tous ses droits éventuels sur la couronne d'Espagne pour elle et ses descendants; mais cette renonciation étant subordonnée au payement de sa dot, qui ne fut jamais effectué, pouvait être considérée comme non avenue. C'était déjà ce que prétendait Louis XIV lors de la guerre de dévolution, et ce qu'il fit positivement constater par le traité de Nimègue.

2° Joseph de Bavière, fils de l'électeur régnant, par son aïeule Marguerite-Thérèse, seconde fille de Philippe IV et première femme de l'empereur Léopold. Leur fille unique, Marie-Antoinette, avait épousé l'électeur de Bavière. D'après Anquetil [1], l'Empereur aurait prétendu que l'Espagne avait exigé de sa femme Marguerite-Thérèse une renonciation analogue à celle de Marie-Thérèse, reine de France. D'après

[1] *Motif des guerres.*

M. Trognon[1], au contraire, Léopold aurait exigé cette renonciation de sa fille Marie-Antoinette, en la donnant en mariage au prince électeur. Quoi qu'il en fût, Léopold contestait absolument les droits de son petit-fils à la succession d'Espagne.

3° Louis XIV, par sa mère Anne d'Autriche, sœur de Philippe IV; mais cette princesse, elle aussi, avait renoncé par contrat de mariage à ses droits éventuels à la couronne d'Espagne.

4° L'empereur Léopold, par sa mère Marie-Anne d'Autriche, sœur cadette de Philippe IV.

L'Empereur prétendait avoir seul des droits, vu les renonciations de sa tante (Anne d'Autriche), de sa belle-sœur (Marie-Thérèse, reine de France) et de sa fille (Marie-Antoinette, électrice de Bavière). Mais, reconnaissant combien était légitime la crainte qu'éprouvait l'Europe de voir restaurer la toute-puissance de Charles-Quint par la réunion dans la même main du sceptre impérial et de celui d'Espagne, il s'efforça de rassurer les autres puissances en promettant sa renonciation et celle de son fils aîné, l'archiduc Joseph, au profit de son second fils, l'archiduc Charles. Il essaya de convertir le roi moribond à ses idées et de

[1] *Histoire de France.*

lui faire faire un testament en faveur de ce second fils. Il était puissamment aidé à la cour de Madrid par la reine Marie-Anne de Neubourg, sœur de sa seconde femme, l'impératrice Éléonore, et par un habile ambassadeur, le comte de Harrach. Leur influence fut cependant contre-balancée par celle de la reine mère, qui favorisait son arrière-petit-fils Joseph de Bavière, et Charles II, d'accord avec son conseil, finit par tester en faveur de ce jeune prince (1698). Par là, tout semblait terminé; mais voilà que moins de deux mois après, cet enfant, âgé seulement de sept ans, mourut à Bruxelles. La cour d'Autriche fut même soupçonnée d'avoir pris à cet événement une part honteuse.

Déjà avant le testament de Charles II, le roi de France et le roi d'Angleterre s'étaient accordés sur la conduite qu'ils tiendraient à l'ouverture de la succession. Les négociations entamées à Paris par Bentinck, comte de Portland, et continuées à Londres par le comte de Tallard, aboutirent à une convention qui donnait au Dauphin le royaume des Deux-Siciles, les présides de Toscane et le port de Finale, en Italie, avec le Guipuscoa en Espagne; attribuait le Milanais à l'archiduc Charles et laissait au prince électoral le reste de la monarchie, y compris les Pays-Bas. La mort de cet enfant annula en même temps le testament

et le traité de partage. Louis XIV reprit ses négociations avec Guillaume, abandonnant à la maison d'Autriche les Pays-Bas et les possessions américaines, pour ne pas porter ombrage à la république hollandaise; mais il stipula que jamais la couronne impériale et la couronne d'Espagne ne pourraient se réunir sur la même tête, assura au Dauphin la possession des Deux-Siciles, des présides de Toscane et du Guipuscoa, et crut attacher à tout jamais la Lorraine à la France par la cession du Milanais à la maison de Lorraine.

Ce traité était destiné, lui aussi, à n'être pas exécuté. En effet, sur les instigations du cardinal Porto-Carrero et de l'avis même du pape Innocent XII, Charles II se décida à faire un nouveau testament en faveur de Philippe, duc d'Anjou, deuxième fils du Dauphin. Louis XIV n'apprit l'existence de ce second testament qu'en apprenant la mort du roi d'Espagne. Il en fut d'autant plus surpris que son ambassadeur, le marquis d'Harcourt, était revenu de Madrid fort mécontent de l'accueil qu'il n'avait cessé de recevoir à la cour de Charles II. Aussi ces nouvelles le surprirent-elles en pleines négociations avec l'Empereur, qui refusait encore d'hadhérer aux conventions intervenues entre lui et le roi d'Angleterre. Dans sa surprise il songea d'abord à refuser la couronne pour son petit-fils et à

s'en tenir au traité de partage; mais il revint bientôt sur cette décision, et, d'après l'avis de Torcy et les vives instances du Dauphin, il consentit à accepter le testament de Charles II [1]. Il écrivit donc à la junte de Madrid qu'il se rendait aux vœux manifestes des seigneurs et des peuples en faveur de son petit-fils. Le 12 novembre il présenta à la cour de Versailles le nouveau roi, et le comte Castel dos Rios, ambassadeur d'Espagne, prêta le premier hommage à son souverain. Le 18 février 1701 Philippe V entra à Madrid et fut accueilli comme le sauveur de l'indépendance espagnole et de l'intégrité de la monarchie.

On put croire dans le premier moment, tant la stupeur était grande, que toutes les cours d'Europe allaient reconnaître le nouveau monarque. L'Angleterre même et les états généraux ne faisaient plus que quelques difficultés de détails; mais bientôt Léopold entraîna le Hanovre, la Prusse et la Savoie dans une guerre contre la France, et Louis XIV commit la faute énorme de rompre inutilement avec le roi d'Angleterre au moment même où ce souverain adressait des félicitations à Philippe V sur son heureux avénement. La cause de la rupture fut la

[1] Cf. Mémoires de Saint-Simon, t. III, ch. Ier.

question dite des Barrières : les Hollandais tenaient garnison, d'après une ancienne convention, dans les places frontières des Pays-Bas; Louis XIV les fit occuper au nom de Philippe V par des troupes françaises. Une facile concession à ce sujet eût peut-être changé la situation d'une façon très-défavorable à l'Autriche; la précipitation de Louis XIV et la façon dont il affecta de traiter le prétendant jetèrent Guillaume dans les bras de l'Empereur. L'Angleterre et la Hollande entrèrent dans la coalition, Marlborough répondit par de brillantes victoires aux succès du prince Eugène, l'archiduc Charles s'embarqua sur la flotte hollandaise, et par un coup de main hardi s'empara de Barcelone. Les armées franco-espagnoles, qui au début de la campagne avaient eu quelques succès, ne tardèrent pas à essuyer défaites sur défaites. La bataille de Ramillies perdue par le maréchal de Villeroi coïncidait avec les échecs de la Feuillade en Italie. Les troupes françaises durent évacuer entièrement ce pays, tandis que le duc de Vendôme défendait avec grand'peine contre Marlborough les frontières du nord, et que Philippe V se réfugiait dans le camp du duc de Berwick, battu lui-même par le comte de Galloway et le marquis das Minas. La France était à bout de ressources; le Roi, humilié et découragé, demanda la

paix à plusieurs reprises. Il était prêt aux plus grands sacrifices et offrait d'abandonner la couronne d'Espagne à l'archiduc, à la seule condition de conserver à son petit-fils les Deux-Siciles et les autres possessions de l'Espagne en Italie (1706). De nouveaux malheurs survinrent en 1707 et 1708 : Louis XIV renonça à Milan et aux ports de la Toscane. En 1709 il offrait le Milanais, la Toscane, toutes les possessions d'Amérique et même la Sardaigne, ne demandant plus pour son petit-fils que le royaume de Naples. Le prince Eugène et le duc de Marlborough, qui trouvaient dans la guerre gloire et profit, réussirent à faire rejeter dédaigneusement les propositions de Louis XIV. On vit alors ce vieux roi, à qui naguère on donnait les surnoms de Grand et de Victorieux, adresser à la France un appel désespéré. Dans une longue proclamation il mettait le pays au courant des négociations qui venaient d'échouer, il exposait la grandeur des sacrifices auxquels il avait consenti et l'humiliant refus qui était venu porter une si cruelle atteinte à l'orgueil du monarque et à l'honneur de la nation. La France répondit par des levées en masse et par des contributions extraordinaires à l'appel de son souverain. Le Roi se montrait décidé à se mettre lui-même à la tête de ses troupes et à se faire tuer,

quand la victoire, comme émue par tant de sacrifices et de courage, vint couronner ces efforts : la bataille de Denain, brillamment gagnée par le maréchal de Villars, permit à la France de traiter à des conditions plus honorables.

Une série d'autres événements vint améliorer encore la situation : la mort de Joseph II, la chute des whigs et la disgrâce de Marlborough. Le ministère tory ne se souciait pas de continuer une guerre où l'Angleterre n'avait plus rien à gagner, et préférait voir régner à Madrid Philippe d'Anjou à Charles d'Autriche, que la mort de Joseph allait faire monter sur le trône impérial [1]. De nouvelles propositions de paix furent donc bien accueillies de la reine Anne [2], et des préliminaires signés à Londres, le 8 octobre 1711. Les conférences pour la paix définitive commencèrent à Utrecht en janvier 1712 entre les plénipotentiaires des puissances belligérantes. Un armistice particulier fut stipulé entre les troupes de l'Angleterre et de la France. Cet armistice fut d'ailleurs très-imparfaite-

[1] Léopold Ier était mort en 1705, laissant sa succession à l'aîné de ses fils, l'archiduc Joseph, devenu empereur sous le nom de Joseph II. Mort sans postérité mâle, il laissa lui-même la couronne impériale à son frère, qui prit le nom de Charles VI.

[2] La reine Anne, princesse de Danemark, avait succédé à son beau-frère Guillaume III d'Orange, en 1702.

ment observé, et la lutte continua entre les armées du prince Eugène et de Villars.

Heinsius essaya vainement de ramener les conférences aux préliminaires de 1709 ; il dut se résoudre à accepter ceux de Londres. De plus, les pourparlers qui avaient lieu à Paris entre Bolingbroke et Torcy influaient sur la marche des conférences d'Utrecht et en hâtaient la conclusion. Dès la fin de 1712 une trêve était signée entre les couronnes d'Angleterre, de France et d'Espagne. L'Angleterre ne contestait plus la royauté de Philippe V et se contentait de lui enlever Gibraltar et Port-Mahon. La France reconnaissait la reine Anne et la succession protestante en Angleterre, perdait ses possessions américaines de la baie d'Hudson, d'Acadie et de Terre-Neuve, et s'obligeait enfin à détruire les fortifications du port de Dunkerque, que les Anglais gardaient provisoirement comme garantie. La paix fut signée sur ces bases le 11 avril 1713 entre les plénipotentiaires français, anglais, portugais, savoisiens, prussiens et hollandais. Pour contenter ces derniers et en finir plus vite, Louis XIV avait ajouté Tournay aux places cédées pour la Barrière, savoir Menin, Ypres et Furne ; Lille était rendue à la France ainsi que Béthune, Douai et quelques autres villes de la Flandre. Le duc de

Savoie échangeait la vallée de Barcelonnette contre les forteresses dauphinoises d'Exiles et de Fenestrelles, acquérait le royaume de Sicile, et se réservait le droit de succession à la couronne d'Espagne au cas de l'extinction de la lignée directe de Philippe V. Les autres branches de la maison de France renonçaient à leurs droits éventuels sur la couronne d'Espagne, comme Philippe V et sa descendance à celle de France. Le margrave de Brandebourg reçevait la confirmation du titre de roi de Prusse que l'Empereur lui avait accordé au commencement de la guerre, prenait le nom de Frédéric-Guillaume I[er] et ajoutait à ses possessions les principautés de Neuchâtel, de Vallengin et de Gueldre.

La Prusse, en se séparant de l'Empereur, faisait acte de politique indépendante en Allemagne et commençait dès lors à être la rivale et le contre-poids de la maison d'Autriche. Il est intéressant de remarquer la parité qui existe à partir de ce moment entre l'histoire de la Prusse et celle de la Savoie. C'est par ce même traité d'Utrecht que margrave de Brandebourg et duc de Savoie deviennent tous deux rois. Leurs maisons s'enrichiront désormais des dépouilles autrichiennes et termineront en 1870 leurs agrandissements parallèles, l'une par l'unité de l'Allemagne et la res-

tauration de l'Empire en faveur d'un prince de Hohenzollern, l'autre par la formation du royaume d'Italie sous le sceptre de Victor-Emmanuel.

La guerre continua quelque temps encore entre la France et l'Empereur; mais, devant les succès réitérés de Villars, Charles VI fut obligé de céder. Le maréchal de Villars et le prince Eugène, munis des pleins pouvoirs de leurs souverains respectifs, se réunirent à Rastadt le 26 novembre 1713. Le traité de paix fut signé le 7 mars 1714. Par la paix de Rastadt, Charles VI était obligé de rendre tous leurs États aux deux alliés du Roi, les électeurs de Bavière et de Cologne, et devait restituer Landau à la France. En échange, l'Empire recouvrait Brisach, Kehl et Fribourg; enfin il était stipulé que les Pays-Bas, le Milanais, l'île de Sardaigne et le royaume de Naples restaient, avec l'agrément de la France, au pouvoir de la maison d'Autriche.

La prise de Barcelone et la réduction des insurgés catalans par le duc de Berwick (septembre 1714) furent le dernier acte de la longue guerre de la succession d'Espagne.

« Si la France au sortir de cette terrible lutte, dit M. Trognon, portait ses regards au dehors, elle pouvait le faire sans trop de tristesse et même avec une

espèce de satisfaction. Elle avait fait des pertes regrettables sans doute, en Flandre, aux bords du Rhin, et dans l'Amérique septentrionale elle avait vu de plus les deux puissances ses anciennes ennemies s'agrandir et s'enrichir ; Gibraltar et Mahon rendaient l'Angleterre dominante dans la Méditerranée, et son pavillon n'avait plus de rival sur toute l'étendue des mers ; les Pays-Bas, Milan et Naples étaient d'opulentes contrées à exploiter pour la besoigneuse avidité de la maison d'Autriche ; mais c'était, par contre, pour la France un réel avantage de voir la Hollande déchue de sa grandeur factice pour en avoir abusé et ne pouvant plus jouer désormais qu'un rôle secondaire dans les coalitions ; c'était un fait bien considérable d'avoir assis les Bourbons sur le trône d'Espagne, d'avoir fait entrer dans le système français un peuple si longtemps ennemi, et de lui préparer sous un gouvernement meilleur un retour d'influence dans la politique européenne. Les deux dernières années de combats avaient, en outre, rendu leur lustre aux armes de Louis XIV ; la France, en face de l'étranger, restait une grande nation sous un grand roi.

« C'était au dedans que se révélait dans toute sa profondeur la plaie faite par une si longue guerre au corps de la monarchie. »

LE NORD ET L'ORIENT

DEPUIS 1648 JUSQU'A LA MORT DE PIERRE LE GRAND

I

GUERRES ENTRE LA RUSSIE, LA POLOGNE, LA TURQUIE, LE BRANDEBOURG, LE DANEMARK ET LA SUÈDE, DE 1645 A 1660.

Nous avons laissé de côté l'histoire des peuples du Nord et de l'Orient, pour la tracer séparément depuis l'année 1648, point de départ de notre travail, jusqu'à la mort de Charles XII et de Pierre le Grand. En effet, on peut dire que, pendant cette longue période, l'histoire des États du Nord et de l'Est demeure entièrement distincte de celle des États d'Occident. Entre la Russie et la France, par exemple, les rapports sont à peu près nuls pendant tout le dix-septième siècle. Il est vrai que nous avons vu la Suède, au premier rang

des nations européennes, prendre une part importante à la guerre de Trente ans et jouer à Osnabrück le rôle glorieux de médiatrice pour les princes luthériens. Nous avons vu la reine Christine, devenue duchesse de Brême et de Verden, obtenir, ce que Mazarin n'avait pu faire pour la France, l'entrée à la diète germanique. Mais le rôle du Danemark est déjà plus effacé. La Pologne et la Porte restent étrangères aux conférences de Westphalie. Quant à la Russie, elle n'existe pour ainsi dire pas. La Moscovie est sortie à peine des troubles et des guerres civiles, qui valurent la couronne à la maison de Romanow, et le tzar régnant est le deuxième souverain qui porte le nom de tzar de la Grande Russie. Les prédécesseurs d'Ivan le Terrible n'étaient que grands princes de Moscovie, tremblants devant les khans de Crimée, à peine comparables en dignité et en puissance à des hetmans de Cosaques, dont on ignorait les noms dans le conseil aulique ou à la cour d'Anne d'Autriche.

Avec les Romanow, la Russie commence à jouer un rôle dans le monde, et ce titre même de tzar de la Grande Russie, que prennent les princes de Moscovie, est un programme et une menace. Programme, il indique que le Tzar veut devenir le protecteur de tous les Russes et de tous les chrétiens du rite orthodoxe.

Menace, il s'adresse à la Pologne dont le joug est impatiemment porté par les Cosaques et les Zaporogues, par toutes ces populations militaires de la Petite Russie et de la Russie Rouge, pour qui le *registre militaire* est un perpétuel sujet de mécontentement, qui haïssent les Polonais catholiques, frémissent de colère à la vue de leurs prêtres et de leurs gouverneurs. Aussi toutes ces provinces commencent-elles à tourner les yeux vers Moscou, en quête d'un libérateur. La Pologne, d'ailleurs, accumule comme à plaisir les causes de mécontentement, tandis que son orgueil refuse au Tzar le titre qu'il revendique comme une arme, et qui, contesté, devient plus dangereux encore. Sur ces entrefaites, une querelle survenue entre un piaste polonais et un chef cosaque, aux environs de Tchighirine, dans la Petite Russie, y allume le feu de la révolte. Le roi Wladislas, impuissant à contenir l'anarchie, est réduit à laisser les Polonais et les Cosaques vider leur différend l'épée à la main, et laisse comprendre au chef révolté, Bogdan Khmelnitski, qu'il ne verrait pas sa victoire d'un mauvais œil, et l'en récompenserait même en lui donnant avec le gouvernement de la Petite Russie le titre d'*ataman des Zaporogues*.

Les Polonais furent les plus forts; Bogdan Khmelnitski dut s'enfuir chez le khan de Crimée; mais,

soutenu par ce prince, il revint sur les bords du Dnieper avec une armée musulmane. Les généraux polonais Potoski et Kalinowski furent défaits d'abord aux Eaux-Jaunes, puis à Korsoun, où ils tombèrent tous deux au pouvoir de leur ennemi. Cette double victoire fut le signal d'une insurrection générale ; partout les orthodoxes chassèrent les prêtres catholiques et massacrèrent les juifs. Bogdan Khmelnitski vit accourir à lui plus de cinquante mille Cosaques, et devint le maître absolu de la Petite Russie, de la Zaporogie et de l'Ukraine (1648).

Le roi Wladislas mourut alors et fut remplacé sur le trône de Pologne par le cardinal Jean-Casimir Wasa. Ce prince s'empressa de proposer la paix à l'hetman rebelle. Bogdan refusa : « Le temps de négocier, dit-il, est passé ; il faut que j'affranchisse *la nation russe tout entière* du joug polonais... Je combats pour la foi orthodoxe. » Malgré son passé ecclésiastique, Jean-Casimir se mit lui-même à la tête de ses troupes, et Khmelnitski, trahi par le khan de Crimée à Zborowo, fut contraint d'accepter les conditions assez douces du Roi. Il était maintenu dans la dignité d'hetman de la Petite Russie ; mais le *registre* était rétabli, et le nombre de Cosaques admis à porter les armes limité à quarante mille.

C'était trop encore pour l'indomptable génie du Cosaque, et à l'appel de leur hetman, les Zaporogues se soulevèrent deux fois encore sous le règne de Jean-Casimir. La troisième révolte mérite d'être mentionnée; car fatigué des trahisons du khan de Crimée, Bogdan s'adressa cette fois au tzar Alexis, auquel il se donna, lui et tous ses Cosaques des deux rives du Dnieper. « Seigneurs colonels, ésaouls et centeniers, disait-il aux Cosaques réunis à Ivanetz [1], et vous tous, armée des Zaporogues, vous tous, chrétiens orthodoxes ! vous voyez que nous ne pouvons plus vivre sans un prince. Or nous avons à choisir entre quatre : le sultan de Turquie, le khan de Crimée, le roi de Pologne, le tzar de la Grande Russie orthodoxe, que depuis six ans déjà nous ne cessons d'implorer pour qu'il devienne notre tzar et notre seigneur. Le sultan est musulman; nous savons quelles souffrances endurent de lui nos frères, les Grecs orthodoxes. Le khan aussi est musulman ; nos alliances avec lui n'ont causé que des malheurs. Ce que nous avons enduré sous les pans [2] polonais, inutile de le rappeler. Mais le tzar chrétien, le tzar orthodoxe d'Orient, est de la même religion que nous. Nous ne trouverons pas un meilleur appui

[1] Cf. Rambaud, *Histoire de la Russie*, Paris, 1878. Ch. xxi, p. 325.
[2] Le mot *pan* est synonyme de seigneur.

que sa main tzarienne. Que celui qui n'est pas de notre avis aille où il voudra : la route est libre. » Alexis écouta cet appel, et, prenant prétexte de la question d'étiquette pendante pour son titre de tzar, déclara la guerre au roi de Pologne (mai 1654).

Les Moscovites furent partout victorieux sous le commandement du prince Tcherkasski. Radziwill dut évacuer non-seulement la Petite Russie et l'Ukraine, mais même la Lithuanie. Vilna, Grodno, Kowno, tombèrent au pouvoir des troupes d'Alexis, tandis que Bogdan Khmelnitski envahissait la Pologne méridionale (1654-1655).

A ce moment, de grands événements se passaient en Suède; la reine Christine abdiquait en faveur de son cousin Charles Wasa (1654). Ce prince prit possession du trône suédois sous le nom de Charles X. Mais le roi de Pologne, qui appartenait lui-même à la famille de Wasa, prétendit avoir des droits supérieurs à la succession de Christine, et protesta contre l'avénement de Charles X. Ce dernier lui déclara aussitôt la guerre (1656).

Une armée suédoise envahit le grand-duché de Posen et s'avanca jusqu'aux portes de Varsovie. Là se livra une terrible et mémorable bataille, qui dura trois jours (28, 29 et 30 juillet 1656). Jean-Casimir eut

beau mettre son royaume sous la protection de la Sainte Vierge, il n'en fut pas moins battu et contraint de laisser Varsovie, sa capitale, aux mains des Suédois. Cracovie ne tarda pas à leur ouvrir également ses portes, et le roi de Pologne, presque sans royaume, avec une armée réduite de moitié, eût été infailliblement écrasé par les trois ennemis qui envahissaient en même temps son pays, si le roi de Suède n'avait eu l'idée imprudente de revendiquer de prétendus droits de souveraineté sur la Lithuanie, qu'occupaient alors les troupes moscovites. Alexis n'entendait pas avoir conquis pour autrui cette riche contrée, et proposa la paix aux Polonais. Jean-Casimir s'empressa de traiter. La trêve, qui fut conclue alors, laissa au Tzar la Petite Russie, jusqu'au Dnieper, et toute la Lithuanie. En outre, les nobles polonais promirent au Tzar de l'élire pour leur roi à la mort du souverain régnant. En échange, le Tzar s'engageait à soutenir la Pologne dans sa lutte contre la Suède.

Alexis tourna aussitôt ses armes contre les Suédois et envahit la Livonie. Ses succès furent d'abord rapides : Dünaborg, Kokenhusen et presque toutes les forteresses des anciens chevaliers tombèrent en son pouvoir; mais il ne put s'emparer de Riga et essuya un double revers devant Orechek et Kexholm. Néan-

moins la prise de Dorpat lui permit de traiter assez avantageusement, et en 1661 fut signée en cette ville une trêve de dix ans entre Alexis et Charles X. Par cette convention, le roi de Suède cédait au Tzar la ville de Dorpat et une partie de la Livonie, sous la réserve de tous ses droits à la souveraineté de cette province. En échange le Tzar promettait de ne plus secourir Jean-Casimir et de retirer ses troupes de la province polonaise d'Esthonie, que venaient d'envahir les Suédois et que l'armée moscovite, jointe à celle du roi de Pologne, défendait contre eux.

Cette défection eût été sans doute fatale à la Pologne si les victoires de Charles X n'avaient éveillé les craintes jalouses de l'électeur de Brandebourg, du roi de Danemark et même de l'Empereur. Ces trois souverains offrirent leur médiation et essayèrent d'arrêter par une attitude menaçante les trop rapides conquêtes du monarque suédois. Mais Charles X, sans se laisser intimider par la perspective de se mettre sur les bras trois nouveaux ennemis, sans attendre une déclaration de guerre, fondit sur le Danemark (janvier 1658), envahit le Holstein, le Schleswig, le Jütland, passa sur la glace les deux Belt, soumit la Fionie et parut devant Copenhague affolée. Frédéric III, surpris par une si brusque attaque, dut subir le traité

de Roskild qui le privait de la plus grande partie de ses États.

Débarrassé des Danois par la paix de Roskild, et des Russes par la trêve de Dorpat, Charles X se jeta de nouveau sur la Pologne. La France et l'Angleterre offrirent leur médiation; la Hollande alla jusqu'à une intervention armée; Frédéric III rompit le traité de Roskild et reprit les armes; mais rien ne fit impression sur l'esprit aventureux du digne aïeul de Charles XII. Charles X venait en effet de concevoir le dessein de réunir sous son sceptre tous les États scandinaves. Déjà il était maître des deux rives de la Baltique, et l'on ne sait quelles complications eût amenées sa ténacité, si la mort n'était venue le surprendre au milieu de ses triomphes. Il laissait la couronne à un fils mineur, et le conseil de régence n'osa pas continuer sa politique. Trois traités furent donc signés avec la Pologne, le Danemark et la Russie. Ce furent les traités d'Oliva, de Copenhague et de Kardis.

I. *Traité d'Oliva* (3 mai 1660). — Ce fut le plus avantageux pour la Suède; il terminait la guerre avec la Pologne. Ce royaume cédait à Charles XI les deux provinces polonaises d'Esthonie et de Livonie, laissant au gouvernement suédois le soin de régler avec le tzar Alexis les limites de leurs possessions respec-

tives dans cette dernière province. En outre, Jean-Casimir Wasa renonçait à toutes ses prétentions sur la couronne de Suède, cause première de la rupture.

II. *Traité de Copenhague* (27 mai 1660). — Par ce traité, le Danemark obtenait des conditions moins onéreuses que celles du traité de Roskild; au lieu de leur céder le Jütland et le Holstein, il ne laissait plus aux Suédois que les provinces de Scanie, de Halland, de Blékingie et de Bohus. C'étaient encore de cruels sacrifices; aussi verrons-nous dans le courant du dix-septième siècle le Danemark essayer plusieurs fois, sans jamais y parvenir, de reprendre à la Suède les provinces perdues en 1660. Un moment conquises pendant la guerre du Palatinat, elles seront rendues une dernière fois à Charles XII mineur par le traité de Linden en 1697.

III. *Traité de Kardis* (1661). — Depuis la trêve de Dorpat, Alexis avait eu à réprimer une révolte de ses nouveaux vassaux les Petits-Russiens. Ces peuplades cosaques étaient incapables de supporter aucune règle, qu'elle vînt de Varsovie ou de Moscou, et leur hetman songeait à se constituer sur les rives du Dnieper une principauté indépendante. Aussi s'empressa-t-il de se soulever contre le Tzar, que naguère il appelait de tous ses vœux, et de demander à Charles X aide et

protection. Il ne convenait pas au conseil de régence d'accueillir les demandes de Bogdan Khmelnitski, mais il sut effrayer Alexis par l'éventualité d'une intervention suédoise dans les affaires de la Petite Russie, au point d'amener ce souverain à convertir en une paix désavantageuse la favorable trêve de Dorpat. Par le traité de Kardis, la Moscovie restitua à la Suède toute la Livonie, et reçut en échange quelques places sur la frontière d'Esthonie.

II

TRÊVE D'ANDROUSSOWO (1667).

La paix de Kardis contint la Petite Russie dans une apparente soumission : Bogdan ajourna l'exécution de ses ambitieux desseins ; mais, lorsqu'il mourut, le feu de la rébellion, qui couvait sous la cendre, jaillit en mille étincelles sur les deux rives du Dnieper. Ici l'on se révoltait contre les Russes, là contre les Polonais. Sur la rive moscovite, deux chefs, Martin Pouchkar et Vijgovski, se disputèrent le bâton d'hetman : le premier fut assassiné ; le second, battu par les troupes d'Alexis, dut faire appel à la Pologne. Mais cette conduite lui aliéna toutes les sympathies, et abandonné par les orthodoxes, il dut s'enfuir en Crimée. Une nouvelle élection donna pour hetman à la Petite Russie moscovite Georges Khmelnitski, qui la fit rentrer dans le devoir et l'obéissance envers le Tzar.

Les Petits-Russiens de la rive polonaise s'empressèrent de se déclarer unis à ceux de la rive moscovite et de reconnaître Georges Khmelnitski pour leur hetman commun. Le roi de Pologne protesta contre cette union, et affectant de croire que le gouvernement moscovite y avait prêté les mains, rompit la paix avec Moscou. En réalité, Jean-Casimir saisissait le premier prétexte venu pour essayer de reprendre à Alexis ces provinces qu'en 1656 il avait dû lui céder, sous la pression des victoires suédoises. Il prit en personne le commandement de ses troupes, franchit le Dnieper et, victorieux à Polonka et à Tchoudonowo, soumit assez rapidement la Petite Russie russe, l'Ukraine et la Zaporogie. Georges Khmelnitski dut se démettre de ses fonctions et fut remplacé par le chef du parti polonais, Tétéria. Mais là s'arrêtèrent les succès du roi de Pologne. Surpris en Ukraine par un hiver aussi précoce que rigoureux, rappelé à Varsovie par la révolte du prince Lubomirski, battu enfin à la bataille de Gloukow, il dut effectuer au milieu de plaines gelées une désastreuse retraite, qui annula tout le fruit de ses victoires. En même temps Tétéria mourut, et une double élection donna des hetmans différents aux deux rives du Dnieper. Celui de la rive gauche, Brioukhovetski, rappela les Moscovites; celui de la rive

droite, Dorochenko, se donna au sultan Mohammed IV. La Porte s'empressa d'accepter le présent, et comme Dorochenko avait parlé au nom de toute la Petite Russie, elle revendiqua la suzeraineté des deux rives du Dnieper. Son vassal le khan de Crimée fut chargé d'occuper la rive moscovite, tandis que le sultan en personne accourait au secours de Dorochenko.

La Pologne et la Russie se trouvaient également menacées; elles résolurent d'ajourner leur querelle et d'unir leurs efforts contre l'ennemi commun. Une trêve de treize ans fut conclue en conséquence à Androussowo. Par cette convention, on revint aux dispositions de 1656. Alexis ne revendiquait plus, il est vrai, la Livonie, définitivement acquise à la Suède; mais il gardait tous les pays de la rive gauche du Dnieper avec Kiew et Smolensk (1667).

III

INTERVENTION OTTOMANE SUR LE DNIEPER. PAIX ENTRE LA PORTE ET LA POLOGNE. — TRÊVE DE BAKHTCHI-SERAI.

Il ne serait peut-être pas inutile, avant d'aborder les événements auxquels donna lieu l'intervention ottomane, de chercher à connaître quelle était la situation de la Porte, lors de la convention d'Androussowo.

Mohammed IV venait de succéder au sultan Ibrahim, qu'une révolte de janissaires avait précipité du trône le 18 août 1648. L'historien Hammer attribue cette catastrophe aux débauches du souverain, aux exactions nécessaires à l'entretien de son harem, et aux défaites essuyées par les Turcs dans la guerre où ils étaient engagés avec Venise depuis l'année 1645.

Sous le sultan Mohammed, encore enfant, une louable économie remplaça les ruineuses prodigalités d'Ibrahim; mais ses premiers vizirs, Soofi Mohammed et Kara-Murad, n'étaient point parvenus à vaincre les Vénitiens, qui, maîtres de la Crète, de l'Archipel et d'une partie de la Morée, faisaient flotter leur pavillon devant le château des Dardanelles et menaçaient le Bosphore. Tant de désastres eussent peut-être amené pour Mohammed une fin aussi tragique que celle d'Ibrahim, si Mohammed-Kœprili n'avait été porté au grand vizirat. Son énergie, parfois cruelle, sut avoir raison de l'indiscipline des troupes, et avec lui, la victoire revint aux Ottomans. Les Vénitiens furent battus à Ténédos et à Lemnos en 1659; la Crète fut reprise les années suivantes, et la république de Saint-Marc, naguère si arrogante, envoya une ambassade à Constantinople demander la paix.

Pendant que Kœprili faisait reculer Venise, de nouvelles complications avaient lieu sur le Danube. On sait que la Porte refusa longtemps à l'Empereur le titre de roi de Hongrie, provoquant ainsi plus d'un conflit; à l'époque où commence notre récit, les deux souverains, sans être en guerre ouverte, n'entretenaient que des relations peu amicales. La révolte de Ragotzi, prince de Transylvanie, contre

l'Empereur, son union avec les Suédois négociée à Constantinople, enfin le serment de vasselage prêté par lui au sultan, faillirent amener la guerre de 1643 à 1646. Mais, à cette époque, l'Empereur, peu soucieux d'entrer en lutte avec la Porte au moment où les défaites de Rocroy et de Nordlingen réclamaient impérieusement en Allemagne tous les efforts et toutes les ressources de ses États, l'Empereur, dis-je, préféra abandonner au sultan une partie de ses droits. Il accepta de partager avec le Grand Seigneur la suzeraineté de la Transylvanie, et, moyennant ce sacrifice, il obtint que le sultan obligeât Ragotzi à déposer les armes (1646). Les traités de Sitvatoroch et de Szoen furent même renouvelés pour vingt ans (1643); le sultan reconnut à l'Empereur le titre de roi de Hongrie (1651), et l'envoi du nonce impérial Schmidt von Schwartzenstein à Constantinople sembla rouvrir entre la Porte et l'Autriche une ère nouvelle de relations pacifiques. Elle ne devait pas être de longue durée. En 1656, Ragotzi s'était ligué avec la Suède contre la Pologne; les Polonais s'en étaient plaints auprès du divan, et Ragotzi avait reçu l'ordre de cesser toute hostilité. Il n'en tint nul compte. La Porte ordonna alors au khan de Crimée de forcer son covassal à l'obéissance; mais Ragotzi, non

content d'être lui-même en rébellion ouverte contre le sultan, entraîna à la révolte les woïvodes de Dalmatie et de Moldavie (1657). Mohammed, de son droit de suzerain, déposa Ragotzi et les deux woïvodes, et leur nomma pour successeurs Acatius Barcsay, Michne et Ghika. L'Empereur eût sanctionné volontiers la déposition de Ragotzi, vassal rebelle, mais il se montra justement froissé d'un acte pour lequel on n'avait pas demandé son assentiment. Il déclara que la nomination d'un nouveau prince de Transylvanie eût dû, pour être valable, être faite d'un commun accord entre Vienne et Stamboul; et, en conséquence, il rappela son nonce et soutint Ragotzi. Il avait compté sans Mohammed-Kœprili. En effet, ce hardi vizir, laissant pour quelque temps à d'autres la direction de la guerre contre Venise, accourut aux bords du Danube, où l'appelait un danger plus grand. Les woïvodes rebelles durent s'enfuir en Hongrie, et les nouveaux titulaires furent installés. Ragotzi seul osa tenir tête aux Turcs et leur offrit bataille dans les plaines de Klausenburg. Vaincu et mortellement blessé, il alla s'enfermer et mourir dans la forteresse de Gross-Wardein, sur la frontière de Hongrie. Les troupes ottomanes vinrent assiéger la place, prêtes à envahir la Hongrie et à marcher sur

Vienne pour faire repentir l'Empereur des secours déguisés qu'il avait donnés à Ragotzi (1661). L'Empereur se hâta de conjurer l'orage en reconnaissant le nouveau prince de Transylvanie, Acatius Barcsay; il dut même promettre de ne s'ingérer en rien dans les affaires des hospodorats moldo-valaques. — Mohammed-Kœprili ne jouit pas longtemps de son triomphe. Il mourut quelques jours après la prise de Gross-Wardein. Il avait exercé pendant cinq années le grand vizirat et laissé, fait peut-être unique dans les annales ottomanes, la survivance de sa charge à son fils Ahmed-Kœprili.

Ainsi donc, en 1661, nous voyons la Turquie en présence de principautés soumises, il est vrai, mais prêtes à se révolter de nouveau, et d'une Transylvanie où le fils de Ragotzi dispute encore le titre de prince à Barcsay. La paix avec l'Empereur est mal assurée, la guerre avec Venise continue, Mohammed-Kœprili est mort, et pourtant, telle est l'assurance que ses victoires ont donnée au gouvernement ottoman, que le divan n'hésita pas un instant à accueillir, en 1667, les offres de la Petite Russie. Dorochenko prêta serment de vasselage au Grand Seigneur, et Mohammed en personne envahit la Petite Russie polonaise, tandis qu'il lançait sur la rive gauche du

Dnieper ses vassaux, les Tartares de Crimée. — Partout les troupes polonaises plièrent sous le choc des Ottomans; Mohammed IV se vit en quelques semaines maître de toute la rive droite du Dnieper, tandis que les Russes évacuaient la rive gauche, et que Dorochenko était reconnu seul hetman de toute la Petite Russie. Le roi Jean-Casimir, abattu par la suite de revers qui avait marqué son règne, revers contre les Suédois, revers contre les Russes, revers contre les Turcs, impuissant d'ailleurs à apaiser les dissensions intestines qui agitaient déjà la Pologne, abdiqua sa triste royauté en prédisant à ses sujets que leurs discordes amèneraient bientôt la ruine de leur pays (1668). — Le nouveau roi, Michel Koribut, ne fut pas plus heureux que son prédécesseur. Tout son règne ne fut qu'une longue et impuissante lutte contre les Turcs, qui, déjà maîtres de la Petite Russie et de l'Ukraine, occupèrent alors Kaminieck et toute la Podolie. Ce ne fut qu'en 1673 qu'un héros polonais, le maréchal de la couronne Jean Sobieski, arrêta les armées ottomanes et sauva la Pologne. Élevé au trône à la mort de Michel Koribut, il eut l'honneur de chasser les Turcs de son royaume, et de leur imposer une trêve qui lui laissait la plus grande partie de la Podolie (février 1676). Pendant ce temps le parti moscovite

avait repris le dessus dans la Petite Russie russe, les Tartares avaient été battus par les troupes du tzar Féodor-Alexiewitch, Dorenchenko avait été remplacé d'abord par Mnogogrechnyi, puis par Smoïlowitch, et le général russe Romodanowski imposa au sultan la trêve de Bakhtchi-Seraï. Par cette convention le Grand-Seigneur s'obligeait à ne pas attaquer les Russes pendant vingt ans et à les laisser en possession de l'Ukraine et de la Zaporogie (1676).

Ainsi finit, au désavantage de la Porte, sur les deux rives du Dnieper, une intervention si glorieusement commencée.

IV

RÉVOLTE DE HONGRIE. — GUERRE ENTRE L'AUTRICHE ET LA PORTE. — ALLIANCE DE L'EMPEREUR AVEC VENISE, LA POLOGNE ET LA RUSSIE. — PAIX DE CARLOWITZ (1682-1699).

Les Hongrois prétendent descendre des Huns. Ils furent convertis au christianisme sous le règne d'Étienne, et ce prince obtint du Pape le beau titre de Majesté Apostolique. Pendant le onzième et le douzième siècle la Hongrie fut gouvernée par les successeurs d'Étienne : saint Ladislas, Colomann, Bela III furent de glorieux souverains; mais sous Bela IV la Hongrie se vit en proie aux invasions périodiques des hordes mongoles, qui ravagèrent et dépeuplèrent la contrée.

En 1301 mourut sans postérité le dernier prince de

la race d'Étienne, André III. Les Hongrois élurent à sa place Wenceslas, roi de Bohême. Mais ce souverain, se sentant incapable de résister aux invasions des Tartares, abdiqua la couronne de Hongrie. Les Maggyars prétendirent élire de nouveau leur successeur; mais l'empereur Rodolphe de Habsbourg et le pape Boniface VIII déclarèrent tous deux avoir le droit de disposer de la monarchie de saint Étienne. L'Empereur la donna comme fief impérial à un de ses fils, le Pape à Charles-Robert, comte d'Anjou, arrière-petit-fils par les femmes d'Étienne V (1308). Ce dernier soutint l'investiture pontificale l'épée à la main, chassa les Habsbourg de Hongrie et ajouta aux possessions de sa couronne la Croatie, la Servie, la Transylvanie, la Moldavie et une partie de la Dalmatie. Son fils Louis transmit la couronne à une fille unique, Marie, électrice de Brandebourg. A la mort de l'électeur Sigismond, la couronne passa successivement à la maison d'Autriche et à celle des Jagellons. Enfin à la mort de Ladislas V, prince autrichien, Matthias Corvin, simple magnat hongrois, fut élu roi. Son père Jean Huniade, régent du royaume sous la minorité de Ladislas, avait préparé son élévation par de brillantes victoires sur les Turcs. Le trône de Hongrie était redevenu électif, comme celui de Pologne, et fut donné successivement

à Wladislas II et Louis II de la maison de Bohême. Sous leur règne la Hongrie eut à soutenir contre les Turcs une lutte désastreuse qui se termina par la perte de la Servie, de la Moldavie, de la Dalmatie et par le presque asservissement du pays à la Porte. Les sultans se prétendirent même suzerains des rois de Hongrie, et Louis II paya de sa vie en 1526 des velléités d'indépendance. A sa mort l'empereur Ferdinand Ier fut élu roi (1527), et depuis lors la couronne de Hongrie ne sortit plus de la maison d'Autriche bien qu'elle restât élective.

Le soin le plus constant des rois autrichiens fut de germaniser la Hongrie, de briser la puissance des seigneurs maggyars, et de rendre peu à peu le trône apostolique héréditaire dans la maison de Habsbourg. Ce fut surtout l'empereur Léopold, élu roi de Hongrie en 1655, qui chercha à asseoir solidement sa domination. Les Maggyars ne supportaient qu'à regret le joug chaque jour plus lourd des Allemands, et ce fut en faisant tomber sous la hache du bourreau les plus nobles têtes hongroises que Léopold prétendit rendre inébranlable à Pesth l'autorité de sa maison. Mais ses cruautés lassèrent la Hongrie, et en 1682 le comte palatin Émeric Tœkely poussa le cri de la révolte. Son père, ses amis les plus chers avaient péri sur l'écha-

faud; il voulut les venger. Tous les nobles maggyars accoururent à son appel, et les Allemands furent chassés de la Hongrie. Mais déjà l'empereur Léopold réunissait une armée pour y rentrer triomphant et étouffer la rébellion. Les Maggyars seuls ne pouvaient résister longtemps. Tœkely appela à leur aide le sultan Mohammed IV. Ce prince, heureux de trouver une si brillante occasion de remettre le pied en Hongrie et de faire revivre les antiques prétentions du divan à la suzeraineté de ce pays, envoya au secours des Maggyars une belle armée commandée par son nouveau vizir Kara-Mustapha.

Le grand vizir, non content de protéger la Hongrie contre l'attaque imminente des troupes impériales, prit une offensive hardie, et, pénétrant sans coup férir dans les États héréditaires de la maison d'Autriche, vint mettre le siége devant Vienne (1683). Prise au dépourvu, la monarchie autrichienne était perdue irrévocablement, si le chevaleresque roi de Pologne Jean Sobieski n'était accouru à son aide. L'arrivée des troupes polonaises obligea Kara-Mustapha à lever le siége de Vienne et à se retirer en Hongrie. — Léopold s'empressa alors de conclure une quadruple alliance avec les Polonais, les Vénitiens et les Russes, et une sorte de croisade fut organisée contre la Porte.

Venise, on s'en souvient, soutenait depuis 1645 une lutte héroïque contre le Croissant. La Méditerranée tout entière était depuis près de quarante ans le théâtre d'hostilités incessantes. D'abord heureuse sous le sultan Ibrahim et pendant les premières années du règne de Mohammed, Venise avait vu la victoire abandonner ses drapeaux pendant les dernières années de la guerre. La Crète et presque toutes les îles de l'Archipel étaient tombées au pouvoir des musulmans, et le pavillon de Saint-Marc ne flottait plus que sur quelques places de la Morée. L'alliance avec l'Empereur permit à la République de tenter un effort suprême pour reconquérir l'empire de la Méditerranée.

La Pologne, si généreusement accourue sous les murs de Vienne, voulut tirer quelque profit de sa conduite. La paix de 1676 ne lui avait rendu qu'une partie de la Podolie; Kaminieck et la Petite Russie polonaise restaient encore au pouvoir des Ottomans. Sobieski continua la guerre pour reconquérir ces provinces.

La Russie avait repris par la trêve de Bakhtchi-Seraï toute l'Ukraine; mais les Tartares de Crimée étaient d'incommodes voisins. De plus, elle commençait déjà à sentir le besoin de se créer des débouchés sur une mer quelconque. La régente Sophie songea à profiter

des circonstances pour pousser une pointe jusqu'à la mer Noire. Stimulée par l'ambition de son favori Vassili Galitzine, elle travailla activement à conclure la grande alliance avec Venise, l'Autriche et la Pologne. Elle essaya même d'intéresser les puissances occidentales et d'en entraîner quelques-unes à la nouvelle croisade. Deux ambassadeurs russes, Jacob Dolgorouki et Jacob Mychetski, furent envoyés à Versailles pour solliciter l'appui du roi de France. Mais Louis XIV les reçut fort mal. Il était le vieil allié de la Turquie et l'ennemi de l'Empereur. En guerre avec ce dernier, il avait vu avec joie l'invasion de l'Autriche et le siége de Vienne, utile diversion aux opérations militaires des Pays-Bas. L'intervention polonaise lui avait été particulièrement désagréable, l'ambassade russe lui parut une dérision, et les envoyés moscovites reçurent l'ordre de repartir au plus tôt.

Une quadruple alliance n'en était pas moins conclue contre la Porte : Venise reprit les hostilités en Morée, une armée austro-polonaise envahit la Hongrie, et les Russes attaquèrent la Crimée.

Retracer les nombreuses péripéties de la guerre sur ce triple champ de bataille serait sortir du cadre de notre travail. Bornons-nous à dire que Venise échoua

dans son attaque contre la Morée et ne s'y maintint qu'à grand'peine, tandis que les Russes, commandés par Galitzine et l'hetman Zaporogue Mazeppa, étaient deux fois repoussés par les Tartares de Crimée (1687-1689). Mais lorsque Pierre-Alexiewitch se fut débarrassé de la tutelle de sa sœur Sophie, une nouvelle expédition moscovite fut dirigée contre Azow.

Commandés par des officiers allemands, anglais, français, et par un amiral vénitien, les Russes descendirent le Don, organisèrent une flottille sur le fleuve et parvinrent enfin à vaincre les Tartares dans leur propre pays (1695-1697).

A la même époque, les Austro-Polonais rejoignaient Kara-Mustapha en Hongrie. Pendant quatre ans, la lutte fut incessante; mais, finalement battu à Mohacs (1687), Kara-Mustapha dut évacuer la Hongrie. Tœkely, que les Maggyars avaient proclamé roi, dut chercher son salut dans la fuite, et Léopold rentra victorieux à Pesth. Rien ne saurait donner une idée de l'effroyable vengeance qu'il tira alors des rebelles : un échafaud fut dressé au mois de mars 1687 et resta en permanence jusqu'à la fin de l'année. Des milliers de victimes périrent de la main du bourreau, et la révolte hongroise fut noyée dans le sang. Les boucheries ordonnées par Léopold terrorisèrent à un tel

point le pays, que personne n'osa protester contre le décret impérial qui rendit héréditaire dans la maison d'Autriche la couronne de saint Étienne.

Cependant les armées austro-polonaises continuaient le cours de leurs succès : la Transylvanie fut occupée, le Danube franchi. Une révolte survenue à Constantinople fut le terrible écho des défaites ottomanes. Un nouveau vizir, Mustapha-Kœprili, arrêta un instant la marche victorieuse de l'ennemi; mais il fut lui-même battu et tué à Salenkemen. Le nouveau sultan, Mustapha II, tenta un suprême effort. L'étendard du Prophète fut déployé, et tous les Osmanlis convoqués pour la guerre sainte. Le sultan prit en personne le commandement de ses armées; mais tant d'efforts n'aboutirent qu'à la défaite de Zentha (1697). De plus, un événement survenait en Occident, qui allait augmenter encore les forces de l'ennemi : la paix venait d'être signée à Ryswyck, et les troupes impériales, que les campagnes d'Allemagne avaient aguerries, allaient refluer sur le Danube sous le commandement du prince Charles de Lorraine. Mustapha n'osa plus tenir tête au destin. Il demanda la paix, et l'obtint; mais à quelles conditions! Venise recevait pour prix de ses continuelles défaites toute la Morée. La Pologne reprenait tout ce que les Turcs gardaient encore des con-

quêtes de Mohammed IV, c'est-à-dire Kaminieck avec le reste de la Podolie et l'Ukraine, mais cédait aux Moscovites la rive droite petite-russienne du Dnieper. La Russie gardait tout ce que lui avait laissé la trêve de Bakhtchi-Seraï, et acquérait, avec la place d'Azof, un premier débouché sur la mer Noire. L'empereur Joseph, enfin, succédait paisiblement à son père comme roi de Hongrie, et ajoutait à ses États la Transylvanie et l'Esclavonie. Telles furent les dures conditions auxquelles la Porte dut se soumettre en 1699 par la paix de Carlowitz.

V

CHARLES XII ET PIERRE LE GRAND (1700-1708).

Les traités de Ryswyk et de Carlowitz ne rendirent pas à l'Europe une paix bien durable. En effet, trois ans à peine après Ryswyk, un an seulement après Carlowitz, éclatèrent à l'Occident et à l'Orient deux guerres terribles. Distinctes l'une de l'autre, elles mirent à feu et à sang tout le continent, on peut dire le monde entier. A l'occident, ce fut la succession d'Espagne que l'on se disputa : la France, l'Angleterre, l'Autriche, tous les princes de l'Empire et de l'Italie, sans compter la Hollande, prirent part à cette lutte de treize ans. En Orient, le Danemark, le Brandebourg, la Pologne, la Turquie, jouèrent un rôle plus ou moins considérable dans le duel de géants engagé entre Charles XII et Pierre le Grand.

Charles XI était mort en 1696, laissant la couronne à un fils mineur; mais tel était alors le prestige du nom suédois, que Charles XII n'avait pas encore atteint l'âge de seize ans, que déjà il était le médiateur de la paix de Ryswyk. Son extrême jeunesse fit cependant concevoir aux puissances voisines de la Suède le dessein de le faire déchoir du rang où l'avaient placé les hauts faits de ses prédécesseurs. Danemark, Pologne, Brandebourg, avaient été plus ou moins dépouillés par les princes de la maison de Wasa; l'occasion leur parut bonne pour reprendre ce qu'ils avaient perdu. La revendication du Holstein par le Danemark fut le prétexte de la rupture. Ce duché était gouverné alors par le beau-frère de Charles XII. Frédéric IV prétendit avoir plus de droits à la souveraineté de ce pays, et soutint sa prétention les armes à la main. Charles XII, ainsi qu'on l'avait prévu, prit la défense du duc de Holstein. Aussitôt le Danemark lui déclara la guerre, la Pologne en fit autant comme alliée du Danemark, et la Russie comme alliée de la Pologne. La coalition était formée d'avance. Le Tzar, non content d'avoir à agir comme auxiliaire, fit revivre de vieux griefs personnels contre la Suède : lors de son voyage de 1696, le commandant de Riga ne lui avait pas, disait-il, rendu

des honneurs suffisants. La vérité est que, en passant par Riga, Pierre Michaïloff s'était dit qu'un port sur la Baltique était la condition indispensable du futur développement de son empire. Il commença donc la guerre avec le dessein fermement arrêté d'enlever à Charles XII au moins une partie de l'Esthonie et de la Livonie.

Charles XII assembla son conseil : « Messieurs, leur dit-il, j'ai résolu de ne jamais faire de guerre injuste, mais de n'en finir une légitime que par la perte de mes ennemis [1]. » Et il se tint parole : sa vie entière fut consacrée à une même guerre, lutte sans trêve ni merci, poursuivie avec une constance qu'aucun malheur ne sut abattre, mais qui, loin de perdre ses ennemis, n'aboutit qu'à sa propre ruine. Et cependant rien de plus brillant que le commencement de son règne : le 8 mai de l'année 1700, il part de Stockholm, protégé par les flottes de l'Angleterre et de la Hollande, débarque dans l'île de Seeland, menace Copenhague et impose à Frédéric le traité de Travendahl, signé le 8 août. Un mois avait suffi pour abattre ce premier ennemi. Par la paix de Travendahl, le roi de Danemark dut reconnaître l'indépendance

[1] Cf. VOLTAIRE, *Histoire de Charles XII.*

du duc de Holstein et abandonner les alliés qu'il avait entraînés à la guerre. Sans rentrer en Suède, Charles XII passa la Baltique et fondit sur les Russes qui avaient envahi l'Esthonie; quatre-vingt mille Moscovites assiégeaient Narva; avec dix mille hommes il leur fit lever le siége de cette place, les battit, leur prit une multitude de prisonniers, de canons et de drapeaux; le duc de Croï, leur général, tomba entre ses mains, et l'armée russe dut effectuer une retraite, qu'une neige abondante convertit en un désastre plus grand encore (30 novembre). «Je sais bien que ces Suédois nous battront longtemps; mais à la fin, ils nous apprendront à les battre»: telle fut la stoïque réflexion du Tzar apprenant sa défaite. Charles XII eut le tort de croire que Narva avait terrassé les Russes comme l'invasion de Seeland avait abattu les Danois. Il n'en fut rien; l'année suivante, les Moscovites revinrent en Esthonie, et pendant cinq ans ils s'emparèrent une à une de toutes les places suédoises de la Baltique: Marienbourg, Notebourg, Nyenschanz, à l'embouchure de la Néva, Dorpat, Narva et Mittau. L'Esthonie, la Livonie, la Carélie et l'Ingrie tombèrent au pouvoir du Tzar, et Pierre, avec une audace qui lui mérita justement le surnom de Grand, fonda en plein territoire conquis, et pour ainsi dire

sous le canon ennemi, la nouvelle capitale de son empire.

Pendant ce temps, Charles XII quittait l'Esthonie après sa victoire de Narva, et, laissant sur les bords de la Baltique de mauvais lieutenants avec des troupes insuffisantes, envahissait la Pologne. Auguste II, électeur de Saxe, élu après la mort de Jean Sobieski en 1690, y régnait alors. Ce monarque envoya au-devant de Charles XII une armée saxonne commandée par un habile général, le comte de Schullembourg. C'étaient les plus sérieux ennemis que le Roi de Suède eut encore rencontrés : et pourtant Dahlberg les repoussa à Riga (1700), Charles XII les surprit au passage de la Düna (juillet 1701), envahit la Courlande et la Lithuanie (1701-1702) et se présenta devant Varsovie. Auguste II lui fit demander la paix, mais Charles XII refusa de traiter, occupa Varsovie, battit Schullembourg à Clissan, et occupa Cracovie, Pultusk, Thorn, Elbing et Danzig (1702-1703). Les Polonais n'avaient rien fait pour défendre leur pays, et leur souverain Auguste II n'avait soutenu la lutte qu'avec des troupes saxonnes. Lorsque Varsovie et Cracovie furent au pouvoir des Suédois, les nobles polonais se montrèrent plus indifférents encore. Le primat du

royaume déclara que le trône était vacant, et les nonces réunis à Cracovie l'offrirent à Charles XII. Ce prince dédaigna de le prendre et se contenta de faire décerner la couronne au palatin de Posnanie, Stanislas Leczinski (17 juillet 1704). Auguste fut obligé de se retirer en Galicie, puis en Saxe. Les Suédois l'y poursuivent, et malgré les secours que lui envoie le Tzar il est battu une dernière fois à Frauenstadt, et voit ses ennemis camper à Alt-Ranstadt à quelques lieues de Dresde. Continuer la lutte seul eût été folie, trouver des alliés était impossible. L'Empereur et l'Empire étaient trop occupés de la guerre de succession pour lui venir en aide, le Danemark était vaincu, le Brandebourg n'attendait qu'une victoire pour se déclarer pour lui; mais cette victoire ne vint pas, et le Brandebourg n'osa entrer en campagne. Le Tzar, tout à ses conquêtes en Carélie, n'envoyait à son allié que des secours insuffisants: bref Auguste résolut de sauver son électorat en abandonnant son royaume. Charles XII ne consentit à traiter qu'à de dures conditions. Auguste les accepta toutes, et la paix fut signée au camp d'Alt-Ranstadt (septembre 1706). Auguste dut non-seulement renoncer au trône de Pologne, renvoyer à Stanislas les archives et les diamants de la couronne,

mais encore écrire au nouveau souverain polonais une lettre de félicitations sur son avénement. Il dut rendre la liberté à tous les Polonais qu'il retenait prisonniers, et livrer tous les déserteurs, y compris Patkul, qu'auraient dû pourtant préserver les immunités attachées au titre d'ambassadeur de Russie. Moyennant ces sacrifices et ces humiliations, il lui fut permis de conserver l'intégrité de son électorat.

Jamais souverain n'était parvenu au degré de gloire et de puissance que venait d'atteindre Charles XII. Dans son *Histoire de Russie,* M. Alfred Rambaud en fait un saisissant tableau, que nous transcrivons textuellement : « Établi dans son camp, sous les murs de Leipzig, il faisait trembler l'Europe. Il avait traversé la Silésie sans daigner en demander l'autorisation à l'empereur Joseph; méprisant les protestations de la diète de Ratisbonne, il accueillait les plaintes des protestants de cette province, persécutés par l'Autriche, et apparaissait aux mécontents de Hongrie comme le grand redresseur de torts. On était précisément au moment le plus critique de la guerre de la succession d'Espagne. La France, vaincue à Hochstedt, à Ramillies, à Turin, tournait les yeux vers la Suède victorieuse; l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche, le Brandebourg, le Hanovre, toutes les puissances lan-

cées à l'assaut de nos frontières, tremblaient que la coalition ne fût prise à revers par l'invincible armée suédoise. La Suède n'était-elle pas l'alliée de la France depuis Gustave-Adolphe et les Oxenstiern?... Le sort du monde semblait entre les mains du jeune vainqueur. S'il tournait à l'ouest, s'il faisait valoir ses propres griefs et ceux du protestantisme contre l'Autriche, la France était sauvée, et la Suède, que de terribles aventures attendaient dans les plaines de Russie, était sauvée avec nous. Il y eut un moment d'anxieuse et solennelle attente, d'autant plus grande que ce taciturne et orgueilleux monarque ne laissait rien deviner de ses projets. La situation parut si grave, qu'en avril 1707, le général Marlborough se résolut à aller le trouver dans son camp. Peu de paroles furent échangées entre ces deux fameux capitaines, de caractère si différent; mais l'habile Anglais sut deviner l'antipathie et la jalousie de Charles XII contre la France; il vit que ses yeux lançaient des éclairs quand on lui parlait du Tzar; il remarqua, étalée sur sa table, une carte de Moscovie. Marlborough repartit plein d'espérance. Ceux qui redoutaient Charles XII se plièrent à tout ce qu'il voulut leur imposer : Auguste accepta le dur et humiliant traité d'Altranstadt; il livra Patkul, que le Tzar avait accrédité auprès de lui,

comme ambassadeur, et que, malgré le caractère sacré dont il était revêtu, le fils de Charles XI fit périr sur la roue. L'Empereur accorda cent églises aux protestants de Silésie, renvoya un chambellan dont le roi croyait avoir à se plaindre, livra mille cinq cents réfugiés moscovites, rappela quatre cents officiers allemands, qui étaient passés au service du Tzar. L'électeur de Brandebourg signa un traité de paix perpétuelle. Charles XII put alors lever son camp de Leipzig; il ne voyait plus qu'un ennemi, le tzar de Russie [1]. »

Le roi de Suède s'empressa donc de diriger ses troupes vers le Niemen. Tout le monde connaît cette campagne de 1708, qu'ont rendue légendaire la folle bravoure de Charles XII et la savante patience de son adversaire; on se souvient de ses débuts brillants, de sa marche victorieuse jusqu'à Smolensk, de la panique que son approche avait déjà répandue dans Moscou. Malheureusement pour lui, Charles XII était entré en négociation avec l'hetman des Cosaques, Mazeppa, qui, fidèle à la tradition de ses prédécesseurs, se révolta contre le Tzar. Au lieu de marcher sur Moscou, les Suédois se dirigèrent vers l'Ukraine,

[1] Alfred Rambaud, *Histoire de Russie*, ch. xxiii, pp. 317 et 372.

pour donner la main à Mazeppa. Ce fut leur perte. En arrivant dans les plaines du Dnieper, ils trouvèrent l'hetman en pleine déroute; les Turcs et les Polonais demeurèrent sourds à leur appel; surpris par l'hiver, épuisés de faim et de fatigue, décimés par les maladies et par une année de combats incessants, ils se trouvèrent, au printemps de 1609, réduits à vingt-neuf mille hommes. Telle était la triste condition de l'armée suédoise, lorsque Pierre le Grand, à la tête de soixante mille Moscovites, vint lui offrir la bataille à Pultawa (mai 1609). Malgré de véritables prodiges de valeur, les Suédois, accablés par le nombre, furent taillés en pièces. Dix mille des leurs furent tués, trois mille faits prisonniers, seize mille échappés à la déroute, sous le commandement de Lewenhaupt, se rendirent le lendemain à Menchikoff, par la capitulation de Perévolotchna. Charles XII, blessé, avait été porté dans une litière pendant la bataille; enveloppé par les Russes au plus fort de la mêlée, il voulait périr au milieu de ses gardes; mais placé de force sur un cheval, il fut emmené par une vingtaine d'hommes loin du champ de bataille. Mazeppa leur montra la route, et en deux jours ils atteignirent la frontière ottomane.

VI

CHARLES XII ET PIERRE LE GRAND (1708 A 1721).

La défaite de Pultawa provoqua contre la Suède une réaction générale. L'Europe se sentit comme débarrassée d'un fardeau insupportable, en voyant s'écrouler la puissance de Charles XII. Le roi de Danemark et l'électeur de Saxe furent les premiers à profiter de ce coup de fortune. L'un, après avoir rompu le honteux traité de Roskild, poussa vigoureusement les opérations de guerre, afin d'arracher à la Suède, dans un premier moment d'abattement, ses provinces perdues. L'autre s'empressa de déclarer non avenues les renonciations d'Altranstadt et revendiqua, les armes à la main, contre Stanislas Leczinski, le royaume de Pologne. Bientôt le margrave de Brandebourg, devenu roi de Prusse, l'électeur de Hanovre,

tout récemment appelé au trône d'Angleterre, et l'Empereur se liguèrent pour détruire, dans le Nord, la suprématie suédoise, comme, dans le Midi, ils étaient en train de ruiner la suprématie française. L'Empereur était aussi peu disposé à recevoir en Silésie la loi de Charles XII qu'à se laisser arracher l'Espagne par Louis XIV. Il se rappelait d'ailleurs combien la vieille alliance de la France et de la Suède avait causé de désastres à sa maison et à l'Empire depuis Gustave-Adolphe. L'occasion lui parut favorable pour réduire à la fois les deux alliées au rang de puissances secondaires. Le roi de Prusse, fidèle à la tradition de cupidité de sa maison, ne parlait de rien moins que d'exclure la Suède de l'Empire et de lui enlever les duchés de Brême et de Verden, que la paix de Westphalie avait donnés à Christine. L'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, cherchait, en tant que prince allemand, à s'enrichir des dépouilles suédoises, et, en tant que souverain britannique, à affermir la suprématie maritime de son royaume par l'anéantissement d'une marine rivale.

Pendant que se formait contre la Suède une ligue aussi redoutable, Charles XII, réfugié en Turquie, ne songeait qu'à poursuivre son duel à mort contre Pierre le Grand. Il voulut donc lui susciter un nouvel

adversaire en la personne d'Achmet III, et songea à recommencer la lutte à la tête des troupes ottomanes. Il fut puissamment secondé dans cette campagne diplomatique par l'ambassadeur français Desaleurs, car Louis XIV avait presque autant besoin que Charles XII de provoquer une diversion en Orient; mais, tandis que Charles désirait surtout une rupture avec le Tzar, Desaleurs cherchait à jeter les Turcs sur la Hongrie. Des envoyés de Leczinski, menacé dans son royaume, vinrent également implorer le secours du Sultan. Achmet finit par se laisser convaincre, et l'envoyé moscovite, comte de Tolstoï, fut enfermé au château des Sept-Tours, tandis que le khan de Crimée recevait la permission d'envahir l'Ukraine.

Pierre le Grand n'attendit pas d'être attaqué, et, prenant une offensive hardie, arriva à marches forcées sur le Pruth avec 40,000 hommes. Il espérait y parvenir à temps pour soulever la Moldavie et la Valachie, les Serbes, les Monténégrins, les Grecs mêmes, qui ne cessaient de l'appeler comme un libérateur. Alors comme aujourd'hui, le Tzar orthodoxe était, pour tous ces peuples du rite grec, le protecteur-né, le sauveur toujours désiré, toujours attendu. Mais Pierre le Grand compta trop sur des mouvements insurrectionnels qui ne se produisirent pas, et les troupes

ottomanes eurent le temps d'accourir sur le Danube. La vue du croissant contint les peuples frémissants. Kantémir, hospodar de Valachie, le plus compromis, se rendit presque seul au camp de Pierre le Grand. Sa déposition fut aussitôt prononcée, et son remplaçant, Brancovane, installé par les troupes du Sultan, acclamé par les Valaques. L'hospodar de Valachie, Cantacuzène, effrayé par cet exemple, n'osa tenir aucune de ses promesses. Les Serbes, les Monténégrins et les Grecs ne bougèrent pas, et Pierre le Grand, imprudemment arrivé sur le Pruth sans vivres et sans munitions, se vit séparé de tous ses magasins et quartiers d'hiver. La retraite même devint impossible, car le grand vizir ne tarda pas à atteindre et à cerner les 40,000 Moscovites avec une armée de 200,000 Tatares et Ottomans. Il fallait capituler ou mourir. Peut-être Pierre le Grand eût-il pris ce dernier parti. Un premier engagement, qui coûta 7,000 hommes aux Turcs, semble même prouver l'héroïsme sauvage avec lequel il était disposé à se frayer un passage. Mais sa nouvelle épouse, la Livonienne Catherine, dépêcha un émissaire à l'ennemi, avec ordre d'acheter la paix à tout prix. La vie de Pierre était trop précieuse, sinon à son amour, du moins à son ambition. L'envoyé de Catherine arriva

chargé de bijoux et de présents d'une valeur de deux cent mille roubles pour le grand vizir, qui se laissa séduire et accorda aux Russes la capitulation du Pruth. Les conditions en furent dures, il est vrai, mais, eu égard à la situation désespérée de Pierre, infiniment plus favorables qu'il n'eût pu l'espérer (1711). On y stipula : 1° que le Tzar évacuerait la Pologne et n'y aurait plus de troupes, sous quelque prétexte que ce fût; 2° qu'il rendrait Azof et toutes les autres places, situées entre ce port et la Crimée, qui lui avaient été cédées par la paix de Carlowitz; 3° qu'il n'aurait plus aucun vaisseau sur la mer Noire.

Quelque dures que fussent ces conditions, elles parurent insuffisantes à Constantinople. Charles XII y accourut de Bender, déclarant que le grand vizir avait trahi son maître, et le Sultan refusa d'exécuter la capitulation. En attendant, le grand vizir avait laissé partir le Tzar, donnant à ceux qui lui en demandaient le motif, cette singulière réponse : « Qui aurait donc gouverné son Empire en son absence[1] ? » En attendant, plus de 30,000 Russes restaient à la merci du Sultan. Pierre dépêcha en conséquence à Constan-

[1] Cf. La *Russie au dix-huitième siècle*, Mémoires inédits sur les règnes de Pierre le Grand, Catherine Ire et Pierre II, publiés par le prince Augustin Galitzin. Paris, Didier, 1863, p. 38.

tinople le baron Schafiroff, qui, de concert avec le comte de Tolstoï, signa, le 15 avril 1712, sept articles additionnels aux conventions du Pruth, savoir :

1° Que le Tzar évacuerait les provinces du sud de la Pologne dans l'espace de trente jours, et dans celui de trois mois les plus éloignées; qu'il ne se mêlerait plus en aucune façon des affaires de ce royaume, et n'y pénétrerait plus que si le roi de Suède y passait lui-même pour aller l'attaquer, et qu'en ce cas, il se retirerait en même temps que le roi de Suède.

2° Que le roi de Suède aurait pleine liberté de retourner dans ses États, par tel chemin qu'il lui plairait, fût-ce même par la Russie, le Tzar n'y mettant aucun empêchement.

3° Que les Cosaques resteraient dans leurs anciennes limites et ne feraient plus d'incursions sur les terres du Khan de Crimée.

4° Qu'il n'y aurait plus de forts entre la citadelle turque d'Azof et la citadelle russe de Tcherwask, et que tous ceux que le Tzar avait bâtis dans cet intervalle seraient rasés, tandis que le Sultan conserverait le droit de réédifier au delà du Don l'ancienne forteresse russe de Petropolis cédée à la Porte.

5° Que le Tzar rendrait les soixante canons pris à Azof ou en payerait le prix.

6° Que Kaminieck et les forts de l'embouchure de la Samara seraient rasés.

7° Que le traité du Pruth, ainsi complété, serait valable pour vingt-cinq ans [1].

Pierre le Grand perdait ainsi tout le fruit des premières victoires de son règne, détruisait sa flotte naissante, renonçait à tout débouché sur la mer Noire, dégarnissait sa frontière, s'humiliait devant le Sultan, devant Charles XII et même devant Leczinski : et pourtant il était venu sur le Pruth pour délivrer l'Orient chrétien du joug musulman. Plus grand avait été le but, plus rude fut la chute. Aussi le traité du Pruth laissa-t-il au cœur du Tzar un immense désir de vengeance. Il ne lui fut jamais donné de le satisfaire. Charles XII et Stanislas Leczinski payèrent cher, il est vrai la protection du Sultan ; mais Pierre le Grand ne reprit jamais Azof. La Russie ne devait recouvrer cette conquête que soixante-trois ans plus tard par le traité de Kaïnardji.

Achmet III, malgré les grands avantages obtenus par la paix du Pruth et les articles additionnels de Constantinople, promit à Charles XII de recommencer les hostilités dès que ce prince, revenu dans ses États,

[1] Cf. La *Russie au dix-huitième siècle*, p. 39.

aurait lui-même repris le chemin de la Pologne. Charles XII ne voulait pas partir, car son dessein était de prendre le commandement des troupes ottomanes. Aussi demanda-t-il à entretenir le Sultan. Il ne put l'obtenir. Le parti russe fit même craindre à Achmet que Charles XII ne voulût être le maître dans ses États, et ordre lui fut donné de quitter la Turquie. On sait comment cet ordre fut accueilli, on connaît l'étrange défense de Bender contre les troupes turques, l'incendie de la résidence de Charles, enfin sa fuite à franc étrier et son arrivée à Stralsund. Le départ de Charles rétablit les bons rapports entre la Porte et la Russie.

Pendant que ces événements se passaient dans le Midi, dans le Nord la lutte continuait entre la Suède et les Polonais de Leczinski d'une part, et de l'autre la Russie, la Suède, le Brandebourg, le Danemark, le Hanovre. Malgré l'absence de leur roi, les Suédois ne s'étaient pas laissé abattre, et, non contents d'opposer à tant d'attaques une vigoureuse défense, ils reprirent même l'offensive, et un corps de dix mille hommes, confié au général Steinbock, marcha vers la Pologne pour se joindre aux troupes de Stanislas. Les Russes, commandés par Menchikoff, et les Saxons, sous les ordres d'Auguste, lui barrèrent le passage; mais à son tour il parvint à empêcher leur jonction avec l'armée

danoise et battit celle-ci à Gadebusch. Ce fut le dernier succès des armes suédoises; Steinbock, accablé par le nombre, dut se retirer dans le Holstein, où il fut bientôt rejoint par les troupes du Tzar. Enveloppé de toutes parts, il se vit obligé de capituler à Tonningen et ne tarda pas à mourir de fatigue et de chagrin (1713). Alors commença pour la Suède une série non interrompue de revers; le Tzar était maître de la Carélie, de l'Ingrie, de l'Esthonie et de la Livonie; il avait bâti sa nouvelle capitale sous le canon suédois; en 1714 il s'empara de la Finlande jusqu'au golfe de Bothnie. Les Danois, les Prussiens et les Hanovriens occupaient à la même époque Helsingfors, Abo, Rügen, Stettin, assiégèrent Stralsund et Wismar, tandis que l'Angleterre achetait les villes de Brême et de Verden. L'arrivée de Charles XII n'empêcha pas Stralsund de tomber au pouvoir des ennemis en 1715. Les Suédois furent même battus sur mer par la flotte russe en vue d'Aland. — Pendant ce temps, Auguste accablait son rival Stanislas, le forçait de fuir, et se rasseyait sur le trône de Pologne.

En résumé, à la fin de l'année 1715, la Suède, sans alliés, sans argent, sans soldats et sans flotte, semblait perdue. Pierre était le maître de la Baltique, l'arbitre du Nord. Mais déjà sa puissance effrayait ses alliés,

qui craignaient avec raison de n'avoir abattu Charles XII que pour se donner un maître plus tyrannique encore. Déjà l'opinion se retournait contre lui sans revenir à Charles XII. L'Angleterre alla même jusqu'à contrecarrer ses desseins, et prétendit mettre des bornes à ses conquêtes. Pierre, déjà irrité par l'achat de Brême et de Verden, en conçut un vif ressentiment. Il comprit néanmoins qu'il fallait dissimuler sa colère, et songea à faire la paix. Le nouveau ministre de Charles XII, le baron de Goertz, profita des bonnes dispositions du Tzar pour entrer en pourparlers avec lui. Aussi aventureux en politique que son maître l'était dans l'art de la guerre, Goertz parvint à séduire les deux souverains par son ardente imagination et à leur faire agréer, du moins en partie, un plan qui flattait leur ambition et satisfaisait leur orgueil.

D'après ce diplomate, les deux monarques rivaux devaient oublier à jamais leur vieille haine et se donner la main pour dominer le monde. Leurs véritables ennemis étaient les Saxons, les Danois, les Prussiens, les Hanovriens et surtout les Anglais, peuples jaloux qui n'avaient pu subir la grandeur de Charles XII et qu'inquiétait déjà la grandeur de Pierre I^er^. Si on les laissait faire, ils ruineraient le Tzar comme ils avaient abattu le roi de Suède; si au contraire ces deux sou-

verains s'entendaient pour se partager la toute-puissance, au lieu de faire le jeu des nations voisines, ils leur imposeraient, d'un commun accord, leur volonté. Pierre devait donc abandonner ses alliés à la vengeance de Charles XII; il devait même aider ce prince à replacer Stanislas sur le trône de Pologne. En échange, Charles XII prêterait son concours à Pierre Ier pour punir l'Angleterre, dont tous deux avaient lieu de se plaindre. L'accord des deux souverains semblait suffisant à M. de Goertz pour réduire les Allemands et disposer de la couronne polonaise; mais il croyait indispensable l'alliance d'une puissance occidendale pour attaquer l'Angleterre. La France, vieille amie de la Suède, dont la Russie n'avait cessé de briguer les sympathies, semblait indiquée pour fournir à la ligue des deux princes du Nord l'appoint nécessaire à la réussite de leurs desseins. Pierre Ier devait, dans le voyage qu'il entreprenait alors, convertir le Régent aux idées du baron de Goertz : la France fournirait une flotte, la Russie une armée, la Suède le génie de son roi pour effectuer une descente en Angleterre, chasser George Ier de son nouveau royaume et rétablir le chevalier de Saint-Georges sur le trône de ses pères[1].

[1] Le comte de Gyllemborg et le baron de Goertz avaient nourri cette idée depuis plusieurs années, et lorsqu'ils étaient, l'un envoyé du roi

Pierre le Grand n'accepta qu'en partie les projets du baron de Goertz. Il ne lui convenait nullement d'abandonner l'alliance saxonne et surtout l'alliance prussienne. Mais il se montrait prêt à faciliter la paix entre Charles XII, Frédéric Ier et Auguste II. Il ne répugnait pas à l'idée d'une alliance offensive contre l'Angleterre, et acceptait même d'en parler au Régent. Mais lorsqu'il arriva à Paris, le gouvernement français venait de s'engager, sur l'instigation de Dubois, dans une politique toute contraire. Pierre se contenta par conséquent de négocier une alliance avec la Prusse et la France, signée à Amsterdam le 4 août 1717 par le baron de Schafiroff, le comte Golofkin et le prince Boris-Kurakin, pour le Tzar; le baron de Kniphausen, pour le roi de Prusse, et le marquis de Châteauneuf, pour le roi de France [1].

de Suède à Londres, l'autre à la Haye, ils étudièrent les moyens de la mettre à exécution d'une façon si indiscrète, qu'ils furent accusés de conspirer contre la dynastie régnante, et mis en prison. Charles XII riposta à leur emprisonnement par l'arrestation du ministre britannique Jackson et la défense faite à l'envoyé de Hollande de paraître à la Cour. Mais bientôt l'affaire fut arrangée, grâce à l'intervention du Régent; les ministres prisonniers furent, de part et d'autre, remis en liberté, et le roi de Suède promit d'examiner la conduite de ses agents, et d'en faire bonne justice s'il y avait lieu. Mais à peine revenus en Suède, Goertz et Gyllemborg furent comblés d'honneurs, soit que leur conduite fût connue et approuvée du Roi, soit que Charles XII se fût alors seulement laissé séduire par leurs projets. Cf. Puffendorff, *Histoire de Suède*, t. III.

[1] Dumont, t. VIII.

Ce traité, « digne d'être remarqué, ainsi que le dit Flassan [1], comme ayant introduit la Russie dans le système général de l'Europe, tandis qu'avant, elle avait été concentrée dans le système du Nord », portait qu'il y aurait amitié et alliance entre les trois souverains contractants, et que Leurs Majestés s'engageraient à contribuer de tout leur pouvoir au maintien des traités d'Utrecht et de Bade, et de ceux qui seraient conclus pour la paix du Nord avec le Tzar et le roi de Prusse. Ces deux derniers acceptaient d'avance la médiation du roi de France pour leur paix avec la Suède, la cour de Versailles devant se borner à de bons offices, sans jamais employer des voies de fait contre aucun des belligérants. Le roi de France promettait de ne pas renouveler son traité d'alliance et de subside avec Charles XII, et de ne prendre, à l'expiration du traité actuel avec ce prince, aucun engagement qui, directement ou indirectement, fût contraire aux intérêts du Tzar et du roi de Prusse. Ce traité stipulait enfin la conclusion prochaine d'une convention de commerce entre les hautes parties contractantes. Ce fut à la suite de cet accord diplomatique que la France envoya en Russie les premiers agents fixes

[1] Flassan, *Histoire de la diplomatie*, t. IV, p. 460.

qu'elle ait eus dans ce pays : M. de Campredon, ministre plénipotentiaire, et M. Villardeau, consul.

De son côté, le Tzar accrédita comme ministres plénipotentiaires à Paris d'abord le prince Boris Kourakin, puis le prince Dolgorouki.

Pendant que Pierre le Grand travaillait d'une façon si sérieuse à la grandeur de son Empire, Charles XII faisait courir à ses sujets les hasards d'une expédition en Norvége, et le baron de Goertz poursuivait ses chimériques projets auprès de la cour d'Espagne et d'un ministre digne de le comprendre, le cardinal Alberoni. La conduite du Tzar prouve assez qu'il ne suivait plus le ministre suédois sur le terrain où ce dernier s'obstinait à l'entraîner; mais, comme il était satisfait de ses conquêtes et voulait la paix, il lui laissa croire à ses bonnes dispositions, et obtint en échange la réunion d'un congrès dans l'île d'Aland. Les généraux Bruce et Ostermann s'y rendirent comme plénipotentiaires russes; le baron de Goertz et le comte de Gyllemborg furent désignés pour y représenter la Suède, et tout semblait présager une prochaine pacification quand on apprit la mort de Charles XII tué en Norwége au siége de Friederichshall le 11 décembre (1718).

Sa mort vint tout bouleverser. Charles XII avait

rendu le despotisme intolérable; la Suède, écrasée sous sa main de fer, attendait avec impatience l'heure de la délivrance. Ses propres soldats, obligés de rester dans la tranchée, en plein hiver, au milieu de roches glacées, commençaient à murmurer, et l'on soupçonne même qu'il tomba frappé par une balle suédoise. Cet événement fut le signal d'une révolution qui coûta la vie au baron de Goertz, obligea la reine Ulrique-Éléonore à renoncer à tout droit héréditaire sur la couronne, et transféra aux États et au Sénat presque toute l'autorité royale. Bientôt même Ulrique-Éléonore dut associer au trône son mari le landgrave de Hesse-Cassel, qui prit le nom de Frédéric Ier.

Pierre le Grand, naguère si enclin à la paix, se laissa séduire par l'occasion; l'état de trouble où était la Suède lui parut favorable à de nouvelles conquêtes, et sous prétexte de défendre les droits au trône du neveu d'Ulrique-Éléonore, le prince de Holstein-Gottorp, il dirigea contre la Suède une nouvelle expédition. Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'au milieu de desseins fantastiques, le baron de Goertz avait bien su démêler le caractère ombrageux des puissances voisines. A peine en effet eurent-elles connaissance de la reprise des hostilités, qu'à l'instigation de l'Angleterre elles formèrent à Hanovre une quadruple alliance destinée

à contenir l'ambition de Pierre le Grand et au besoin à venir en aide au roi de Suède. George Ier, roi d'Angleterre et électeur de Hanovre; Frédéric IV, roi de Danemark, et Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, composèrent cette ligue. Leur premier soin fut de conclure avec la Suède des traités de paix séparés. La France, représentée alors à Stockholm par M. de Campredon, servit d'intermédiaire entre eux et le roi de Suède, et par sa médiation furent conclus à Stockholm, le 20 novembre 1719, la paix entre la Suède et l'Angleterre [1]; le 21 janvier 1720, celle entre la Prusse et la Suède [2], et le 3 juin de la même année, celle entre le Danemark et la Suède [3]. Frédéric de Suède fit à la même époque la paix avec Auguste II. Il fut convenu entre ces deux souverains, d'après Pufendorff, « que Sa Majesté Suédoise ne reconnaîtrait point d'autre roi de Pologne que le roi Auguste, électeur de Saxe, actuellement régnant, et, après son décès, celui qui serait légitimement élu par la république de Pologne; qu'Elle ne soutiendrait plus le roi Stanislas; que Sa Majesté Polonaise, en considération de Sa Majesté Suédoise, ne s'opposerait point à ce que

[1] Cf. LAMBERTY, t. X.
[2] Cf. *ibid.*
[3] Cf. *ibid.*

le roi Stanislas retînt sa vie durant le nom et les honneurs de roi, sans pouvoir néanmoins porter les armes ni le titre de Pologne; que le roi Auguste accorderait une amnistie générale à tous ceux qui avaient suivi le parti du roi Stanislas, et leur ferait rendre leurs terres, biens et charges; que Leurs Majestés contribueraient mutuellement au maintien de la liberté dans le royaume de Pologne et dans le grand-duché de Lithuanie, et feraient tous leurs efforts pour rétablir la paix dans le Nord ».

Voici également, d'après le texte même de ces conventions, les principales clauses des trois traités de Stockholm :

I. — Double traité de paix entre la Suède, l'Angleterre et le Hanovre, signé le 20 novembre 1719 sous la médiation de la France, exercée par M. de Campredon. Le premier contenait un renouvellement d'alliance entre les cours de Londres et de Stockholm, et une promesse de bons offices et même de subsides de la part de l'Angleterre; le second stipulait un accommodement entre le Hanovre et la Suède, moyennant que cette dernière sanctionnât l'annexion des duchés de Brême et de Verden aux possessions de l'électeur-roi, en échange de la somme d'un million de risdalers payés par ce prince au trésor suédois.

II. — Traité avec la Prusse, signé le 21 janvier 1720 sous la médiation de l'Angleterre et de la France, exercée par lord Carteret et M. de Campredon. Par cette convention, la Suède cédait à la Prusse la ville de Stettin et la partie de la Poméranie qui se trouve entre l'Oder et la Pehne, ainsi que les îles d'Usedom et de Wollin.

En échange, le roi de Prusse promettait ses bons offices afin d'obtenir pour la Suède de justes conditions des autres alliés du Nord, et au besoin sa coopération pour les leur imposer.

III. — Traité avec le Danemark, signé le 3 juin 1720 par le comte Gustave Cronhielm, le comte Taube, le comte Jean Lilienstedt et le baron Daniel de Hopken pour le roi de Suède, et le général-major de Lövenhövn pour le roi de Danemark. Ce fut le plus important des trois traités de Stockholm. Les deux puissances le conclurent, ainsi qu'il est dit dans le préambule de l'acte, « sur les instances réitérées de S. M. George, roi de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, etc., qui s'est donné tous les soins imaginables pour réconcilier les parties belligérantes », ainsi que de « S. M. T. C. Louis XV, roi de France et de Navarre, qui, désirant de son côté contribuer à la pacification du Nord, a bien voulu joindre

ses soins et ses bons offices à ceux de Sa Majesté Britannique aussitôt qu'Elle a jugé qu'ils auraient un succès conforme à ses bonnes intentions ». Les plénipotentiaires des rois médiateurs furent encore lord Carteret et M. de Campredon. Par ce traité, la Suède obtint du Danemark la restitution des villes et pays suédois occupés pendant la guerre par les troupes danoises, savoir : la Poméranie occidentale jusqu'à la Pehne, la forteresse de Stralsund, l'île et principauté de Rügen, la forteresse de Marstrand, et toutes les îles qui avaient été prises par les Danois, enfin le port de Wismar. En échange, elle s'engageait à ne pas relever les fortifications de Wismar, consentait à payer désormais les droits de péage du Sund, restituait quelques places occupées par ses troupes sur la frontière de Norvége, versait dans le trésor danois, à titre d'indemnité de guerre, une somme de six cent mille risdalers, promettait de ne plus soutenir ni directement ni indirectement le Tzar, et de défendre aux vaisseaux de guerre et corsaires russes l'entrée de ses ports, enfin consentait à l'annexion au Danemark du Schleswig, détaché du duché de Schleswig-Holstein. Elle s'engageait même à faire consentir le duc de Holstein, parent de son roi, à cette perte cruelle de la moitié de ses États. La France et l'Angleterre

garantirent, par actes séparés, la possession du Schleswig au roi de Danemark[1].

Pierre le Grand se vit par là abandonné de tous ses anciens alliés, menacé même de leur prochaine hostilité. Déjà la Suède recevait des subsides, déjà une flotte britannique arrivait dans la Baltique sous les ordres de l'amiral Norris, et le Danemark fermait ses ports à la marine moscovite; il se détermina donc à demander, lui aussi, les bons offices de la France pour négocier la paix avec le roi de Suède. Des conférences furent aussitôt ouvertes à Nystadt (ou Neustadt); M. de Campredon s'y rendit comme médiateur; le Tzar s'y fit représenter par le général Bruce et le conseiller Ostermann; le roi de Suède, par le comte de Lilienstedt et le général Aromberg. Le traité de paix fut conclu en septembre 1721. La Suède dut céder à la Russie la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie, une grande partie de la Carélie, Wiborg, les îles de Œsel, Dagoë, Moën, etc. En échange, la Russie restitua à la Suède la Finlande et tout le pays que ses troupes occupaient dans la presqu'île scandinave; elle lui paya en outre deux millions de risdalers, comme

[1] On se souvient sans doute que les prétentions du roi de Danemark à la souveraineté du Schleswig-Holstein avaient été la cause première de cette longue guerre et de la rupture entre Charles XII et Frédéric IV.

indemnité des ravages commis en Suède même depuis 1719, et permit aux Suédois de tirer à l'avenir du blé des ports de Riga, Revel et Wiborg, pour une valeur de cinquante mille roubles par an, sans payer aucuns droits d'exportation à la douane russe. Le Tzar abandonna enfin la protection du prince de Holstein-Gottorp, et reconnut la nouvelle constitution suédoise, l'électivité de la couronne, et la royauté de Frédéric de Hesse.

Par cette série de traités, un grand changement fut opéré dans le Nord, car la Suède, naguère puissance de premier ordre, terreur de l'Allemagne sous Gustave-Adolphe, obtenant plus que la France au congrès de Westphalie, médiatrice entre Louis XIV et ses ennemis pendant la première moitié de son règne, arbitre de l'Europe sous Charles XII, passait pour jamais au rang de puissance secondaire; et la Russie, presque inconnue et séparée du monde civilisé au siècle précédent, prenait rang parmi les grandes puissances. Elle faisait même reconnaître par toute l'Europe à son glorieux monarque le titre impérial, titre que, depuis la chute de l'empire d'Orient, portait un seul souverain, l'empereur d'Allemagne.

VII

L'EMPIRE ET LA TURQUIE. — PAIX DE PASSAROWITZ (1715-1718).

Le sultan Achmet III avait pris sur les Russes, en 1711, une brillante revanche de la paix de Carlowitz. Charles XII et le renégat Jusuf, Moscovite d'origine, faillirent précipiter de nouveau la Porte dans la mêlée des peuples du Nord en 1713. La guerre fut même déclarée à la Russie; mais le Sultan ayant porté au grand vizirat son favori Ali-Kumerdji, de tout autres idées prévalurent dans le divan. Ali trouvait avec raison qu'il suffisait à la Porte d'avoir éloigné le Tzar des rives de la mer Noire, et qu'il lui importait peu de faire régner en Pologne Auguste ou Stanislas. Il ne voyait même pas d'un mauvais œil les agrandissements de Pierre le Grand sur la Baltique, qui, d'après lui, devaient faire de la Russie une puissance exclusive-

ment septentrionale et la désintéresser pour longtemps des questions orientales. — Le moment, au contraire, lui semblait favorable pour prendre une seconde revanche de la paix de Carlowitz, mais cette fois sur les Vénitiens. L'Italie et l'Empire étaient épuisés par la longue guerre de succession d'Espagne, et les Vénitiens n'avaient, d'après ce vizir, aucun secours efficace à attendre de Charles VI; ils auraient à lutter seuls contre les Ottomans, et pouvaient par conséquent être facilement battus. Déjà dans la dernière campagne la République n'avait essuyé que des défaites, et, si la paix lui avait donné la Morée, elle la devait aux victoires impériales et moscovites, non au succès de ses armes. Ali proposa donc au divan de déclarer la guerre à Venise, invoquant, pour motiver cette rupture, quelques futiles prétextes, tels que la capture de vaisseaux turcs par les flottes de la République et la mise à mort de leurs capitaines. Il est vrai que ces vaisseaux étaient des corsaires et leurs capitaines des pirates avoués; mais on négligerait d'en parler. On pouvait se plaindre aussi de ce que les Monténégrins ne payaient pas l'impôt, et comme Venise employait dans sa marine beaucoup de Monténégrins, on pouvait attribuer à son influence la conduite de ces montagnards. Bref, les motifs à alléguer étaient détestables;

aussi le mufti et même l'aga des janissaires s'opposèrent-ils à une rupture de la paix de Carlowitz, au mépris de la foi-jurée et sans raison suffisante. Mais le Sultan, sans se laisser arrêter par ces considérations, entra dans les vues ambitieuses de son vizir et ordonna que tout fût préparé pour une prochaine invasion en Morée et en Dalmatie. Le mufti et l'aga des janissaires payèrent de leur tête de trop honnêtes scrupules, et l'envoyé de Venise, le baile André Memmo, fut enfermé aux Sept-Tours. Peu après, le pacha de Bosnie entrait en Dalmatie, tandis que le grand vizir venait mettre le siége devant Corinthe. Les Vénitiens surpris furent partout battus; Corinthe, Nauplie, Méthone et presque tout le Péloponèse tombèrent au pouvoir des Ottomans, Chios fut prise, les deux forteresses que la République avait conservées en Crète furent assiégées, la Dalmatie mise à feu et à sang (1715).

Dans ce danger extrême, Venise fit appel à tous les princes de l'Europe et leur demanda secours. Nicolas Duado fut envoyé au pape Clément XI, Jean Dolphino en Pologne et en Russie,. Michel Morosini et Victor Zaneo à l'Empereur [1].

Le Souverain Pontife grossit de ses vaisseaux la

[1] Cf. Nicolai Schmitth, e Soc. Jesus, *Imperatores Ottomanici*. Tyrnaviæ, anno MDCCXIX. Tome II, p. 417.

flotte vénitienne, envoya à la République des sommes d'argent considérables et ordonna des quêtes dans toute la chrétienté pour lui venir en aide. Mais Auguste II et Pierre le Grand, exclusivement occupés de la guerre du Nord, refusèrent tout secours aux envoyés vénitiens. Charles VI lui-même montra peu d'empressement à les secourir. « L'Empereur, dit l'abbé Francesco Becatini dans son *Histoire des Turcs,* publiée à Venise avec autorisation et privilége du Sénat en 1778 [1], avait, il est vrai, fait sa paix avec la France en 1714, paix qui lui avait donné les États de Flandre, de Naples, de Milan, de Mantoue et de Sardaigne; mais comme dans ce traité il n'était pas parlé de Philippe V, roi d'Espagne, son compétiteur, il était resté à l'égard de ce prince dans un état actuel de guerre. Quoiqu'il n'y eût point d'hostilités exercées entre les deux monarques rivaux, l'Espagnol pouvait fort bien attaquer les domaines autrichiens s'il voyait l'Empereur embarrassé d'une guerre contre les Turcs, et par ce motif Charles VI répugnait à prendre les armes en faveur des Vénitiens. » Cependant, par la paix de Carlowitz, l'Autriche avait promis de soutenir

[1] *Storia ragionata dei Turchi, e degli Imperatori di Constantinopoli, di Germania, et di Russia, et d'altre potenze cristiane,* dell' abbate Francesco Becatini, Accademico Apatista. Venise, 1778.

Venise si elle venait à être attaquée par les Turcs. Les envoyés de la Sérénissime République et le nonce du Pape, le cardinal Orsini, qui devint plus tard souverain pontife sous le nom de Benoît XIII, lui rappelèrent les engagements pris par son père, et demandèrent en conséquence l'entrée en campagne des armées impériales. De son côté, le Sultan envoya à Vienne un aga pour assurer Charles VI de son amitié, lui déclarer que l'Autriche n'était nullement menacée par cette rupture du traité de Carlowitz, et qu'il ne s'agissait pour la Porte que de tirer vengeance de griefs particuliers qu'elle avait contre la république de Saint-Marc. Charles VI ne savait quel parti prendre; il opta pour un moyen terme et offrit au Sultan de devenir l'arbitre du différend qui venait d'allumer la guerre. La Porte, dont les motifs étaient, comme nous l'avons vu, plus que médiocres, refusa de se soumettre à l'arbitrage de l'Empereur et continua ses conquêtes. Lorsque arriva l'hiver de 1715, Ali revint en triomphateur à Andrinople; le Sultan lui décerna le surnom d'Invincible, et lui donna une de ses filles en mariage; toute la cour ottomane célébra par d'éclatantes réjouissances le succès de ses armes, et on ordonna de nouveaux préparatifs militaires pour continuer la lutte au printemps. Les cris de triomphe

d'Andrinople, l'arrogance avec laquelle fut rejetée l'offre d'arbitrage, peut-être aussi, à en croire Becatini, la promesse donnée à Innocent XI par les cours de Versailles et de Madrid, que les possessions autrichiennes en Italie et aux Pays-Bas ne seraient pas attaquées tant que durerait la guerre contre les Turcs; la conviction enfin qu'après avoir rompu le traité de Carlowitz à l'égard des Russes et des Vénitiens, les Ottomans le rompraient aussi à l'égard de l'Autriche, déterminèrent l'Empereur à agir. Fleischmann, son nonce à Constantinople, reçut l'ordre de sommer Achmet d'arrêter la guerre contre Venise, et de lui rendre provisoirement la Morée, ainsi que de déclarer au grand vizir que, dans le cas contraire, les armées impériales franchiraient aussitôt la frontière ottomane. Ali-Kumerdji, enivré par ses triomphes, les faveurs de son maître et les ovations des Osmanlis, répondit avec une singulière fierté que la Porte ne commencerait point la guerre contre l'Empereur, mais que si ce prince la lui déclarait, elle serait heureuse d'avoir une occasion de reprendre ses provinces perdues. — Charles VI riposta par l'envoi d'une armée, placée sous le commandement du plus grand capitaine de l'époque, le prince Eugène de Savoie.

Ali-Kumerdji le Victorieux ne put rien contre le

génie militaire du prince savoisien, et deux campagnes malheureuses pour la Porte, illustrées pour l'Autriche par les victoires de Peterwardein et de Belgrade, forcèrent les Turcs à demander la paix. Charles VI fut d'autant plus heureux de la leur accorder qu'il venait de provoquer, par l'impolitique arrestation de Molines, une rupture avec l'Espagne. Des conférences s'ouvrirent à Passarowitz, sur la Morawa. Les envoyés de Hollande et d'Angleterre, qui avaient servi d'intermédiaires pour la demande de paix, s'y rendirent comme médiateurs. L'Empire y fut représenté par le comte Damien Hugo Virmonds et le conseiller Dalmann, la Porte par Sadi-Ibrahim-Bey. La marche des négociations fut entravée dès leur début par le refus du Sultan d'admettre aux conférences l'envoyé de Venise Carlo Ruzzini. Tout l'hiver s'écoula en pourparlers à ce sujet, et le Sultan ne céda qu'au printemps, sous la menace d'une nouvelle attaque du prince Eugène. Les conférences commencèrent enfin et se prolongèrent jusqu'au milieu de l'été. Deux traités furent signés le 27 juin 1718, l'un entre la Porte et l'Empereur, l'autre entre le Sultan et Venise.

Par le premier traité, Achmet III et Charles VI signaient la paix pour vingt-cinq ans; le Sultan cédait à l'Empereur :

1° Le banat de Temesvar et le pays compris entre les monts de Transylvanie et la rivière Alluta, avec les forts de Meadia, Panezova, Orsova, etc.;

2° La ville de Belgrade avec ses forts sur la Save;

3° Semendria sur le Danube et la forteresse de Sabatz;

4° Les deux sandjakats de Belgrade et de Semendria, c'est-à-dire la moitié du royaume de Servie;

5° Le pays compris entre la Drina et l'Anna, sous la réserve que la navigation et la pêche de ces rivières seraient communes aux deux nations riveraines.

L'article 6 du traité défendait sous peine de mort aux nobles hongrois qui avaient servi dans les armées ottomanes de s'approcher à plus de cent milles de la frontière impériale; c'était nommément aux princes Esterhazi, Ragotzi et Berezeni, et aux comtes Forgats, Vay et Zichy.

L'article 7 établissait que tous les catholiques, religieux et laïques, résidant sur le territoire ottoman, et tous les lieux saints appartenant à la Porte, seraient respectés par les autorités turques et demeureraient sous la protection de l'Empereur.

L'article 9 rétablissait tous les priviléges dont jouissaient les sujets de l'Empereur en Orient avant la dernière guerre, et stipulait des avantages commerciaux

pour les sujets ottomans qui viendraient aux foires de Belgrade.

L'article 10, enfin, enjoignait au khan de Crimée de ne plus molester les sujets de l'Empereur, ou faire des incursions sur ses terres.

Le second traité mettait fin à la guerre que la Porte soutenait contre la république de Venise; mais abandonnée par l'Empereur, cette dernière dut subir les conditions du vainqueur et céder à la Turquie la presqu'île de Morée. Elle conservait la Dalmatie, mais était obligée d'y démolir les fortifications de Rocca de Zarina. En échange, le Sultan restituait à la Sérénissime République les forteresses de Butintro, Prevesa, Imoschi et Cerigotto.

La paix de Passarowitz, si glorieuse pour l'Autriche, marque pour la république de Venise le point de départ de sa décadence. Si puissante au dix-septième siècle, elle ne jouera plus au dix-huitième qu'un rôle secondaire et effacé jusqu'au jour où le bon plaisir de Bonaparte la rayera pour jamais du nombre des nations.

LOUIS XV

MARIE-THÉRÈSE ET FRÉDÉRIC LE GRAND

I

DUBOIS ET ALBERONI (1713-1721).

Le récit de la longue lutte de Pierre le Grand contre la Suède nous a menés jusqu'à l'année 1721 ; il nous faut maintenant revenir en arrière jusqu'à l'année 1714, à laquelle s'était arrêtée notre étude des événements diplomatiques de l'Europe occidentale. Nous étions restés au lendemain des traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade. Par ces conventions, on croyait avoir pacifié pour longtemps les peuples qui venaient de prendre part à la guerre de succession d'Espagne; mais en réalité on laissait subsister bien des causes de froissement et de discorde.

La principale source de futurs conflits fut, sans

contredit, l'absence d'un accord direct entre Philippe V et Charles VI. A Utrecht, l'Espagne avait pris des engagements envers l'Angleterre, les Provinces-Unies, et même quelques pays d'empire, tels que la Prusse; mais l'Empereur n'était pas partie contractante à ce traité, il ne signa la paix avec la France que près d'un an plus tard à Rastadt. A son tour, l'Espagne ne prit aucune part à cette paix. L'Empereur et le Roi Cathplique pouvaient donc maintenir l'un envers l'autre toutes leurs prétentions sans en rien rabattre : c'est ce qu'ils firent en effet. L'Empereur continuait de prendre le titre de roi d'Espagne et s'était fait reconnaître en cette qualité par le Saint-Siége, la république de Venise et la plupart des États de l'Italie, où les nouveaux arrangements lui avaient laissé une toute-puissante influence. Philippe V, de son côté, convoitait toujours les possessions italiennes de la couronne d'Espagne, dont il affectait de considérer l'abandon comme momentané. Du reste, le partage de cette malheureuse Italie n'avait contenté personne, et l'Empereur lui-même ne se montrait pas satisfait des acquisitions qu'il y avait faites. Il ne voyait qu'avec peine la Sicile aux mains du duc de Savoie et brûlait du désir de la lui reprendre, en lui donnant en échange la Sardaigne.

De plus, il prenait toutes ses mesures pour le moment où les duchés de Parme et de Toscane se trouveraient vacants. En Toscane, en effet, régnait le duc Jean-Gaston, successeur de Cosme III, déjà âgé, séparé de sa femme et sans enfants; tandis qu'à Parme le duc François n'avait d'autre héritier que son frère Antoine, qui, âgé de quarante ans, était, au dire de M. Zeller, « monstrueusement obèse et ne promettait ni longue vie ni postérité ». — Les empereurs d'Allemagne prétendaient, de temps immémorial, que les principautés italiennes étaient des fiefs impériaux, dont ils devaient avoir la libre disposition en cas d'extinction des familles auxquelles ces fiefs avaient été donnés. De son côté, Élisabeth Farnèse, reine d'Espagne, revendiquait pour elle ou ses descendants la succession des deux ducs, dont les lignées allaient s'éteindre. Elle était, en effet, leur plus proche parente, et ses prétentions étaient soutenues par le gouvernement espagnol, désireux de reprendre pied en Italie, au moins par cette voie détournée.

Mais ce n'était pas seulement sur l'Italie que Philippe V jetait d'ambitieux regards; il suivait aussi avec une anxieuse sollicitude ce qui se passait en France, où la mort de Louis XIV laissait le trône à un frêle enfant et la régence à un homme qu'à Madrid

on affectait de croire capable de tous les crimes. La santé de Louis XV permettait d'ailleurs de croire à une ouverture prochaine de la succession à la couronne de France. Aussi Philippe V se montra-t-il, dès la mort de son aïeul, fort peu disposé à tenir compte, en cette éventualité, de la renonciation qu'il avait faite en gardant la couronne d'Espagne, bien que cette renonciation eût reçu du traité d'Utrecht une nouvelle consécration.

Ajoutons à ces causes de troubles les prétentions de Jacques Stuart au trône d'Angleterre, où l'électeur de Hanovre se sentait encore mal assis ; la guerre toujours prête à se rallumer entre l'Autriche et la Porte; enfin, la haine que l'Angleterre et le Hanovre avaient su inspirer à la fois à tous les riverains de la Baltique, et qui allait si puissamment contribuer à un rapprochement entre la Suède et la Russie.

Voilà plus de causes qu'il n'en faut pour expliquer les agitations et les intrigues si nombreuses et si embrouillées de la période historique dont nous commençons ici l'étude.

Nous la verrons remplie, comme les époques précédentes, par la vieille haine des maisons de France et d'Autriche, ravivée par les souvenirs douloureux de la dernière campagne, tandis que la rivalité de la

France et de l'Angleterre va s'effacer un moment et faire place à une étroite alliance, qui sera le fait historique le plus remarquable de la Régence.

Louis XIV, qui était jacobite au fond du cœur, n'avait jamais supporté qu'avec peine de voir régner en Angleterre des princes protestants; il n'attendait qu'une occasion pour aider le prétendant à remonter sur le trône. Ses relations secrètes avec Jacques Stuart n'étaient d'ailleurs un mystère pour personne à Londres et y produisaient un tel mécontentement que l'ambassadeur ordinaire envoyé par George Ier, après la guerre de succession d'Espagne, lord Stairs, demeura plusieurs mois à Paris sans voir Torcy et ne présenta jamais à Louis XIV ses lettres de créance. Il ne fut régulièrement accrédité qu'auprès de Louis XV.

L'Espagne suivait une politique analogue à celle de la France. Philippe V nourrissait contre l'Empereur toute la haine d'un Bourbon et d'un roi d'Espagne privé de la moitié des possessions de sa couronne. A l'égard de l'Angleterre, il agissait comme son aïeul : officiellement en paix et amitié avec le gouvernement de George Ier, il soutenait secrètement le prétendant, auquel il faisait passer de l'argent et des promesses. L'Espagne était alors dirigée par un homme franche-

ment hostile aux maisons de Habsbourg et de Hanovre : c'était le cardinal del Guidice.

Lorsque le duc d'Orléans se trouva, à la mort de Louis XIV, appelé à la régence, il fut aussitôt sollicité par lord Stairs et quelques personnes de son intimité, telles que l'abbé Dubois, Noailles et Canillac, de renoncer aux sympathies jacobites du feu roi et de se rapprocher franchement de l'Angleterre. Ils cherchaient à lui persuader que ce n'était pas en Espagne, mais en Angleterre, qu'il devait trouver un appui pour sa politique, surtout en prévision de l'hypothèse où la mort de Louis XV viendrait à faire éclater un conflit entre Philippe V et lui. Le duc de Saint-Simon, ainsi qu'il le raconte dans ses Mémoires, était d'un tout autre avis. Comme bien des seigneurs à la cour, il prêchait au Régent une politique hostile à George I^er^ et une union de plus en plus intime avec l'Espagne. Le Régent n'osait se décider, et, tout en faisant à l'envoyé britannique de fréquentes protestations d'amitié, feignit d'ignorer que le prétendant avait quitté le duché de Bar, et ferma les yeux sur son passage en France. Jacques Stuart, parti secrètement de Commercy à la suite d'une partie de chasse chez le prince de Vaudemont, vint s'embarquer à Dunkerque et put, sans que personne songeât à l'en empêcher, gagner de là les

côtes d'Angleterre. On sait quelle fut l'issue de cette désastreuse expédition. En attendant, la complaisance du Régent provoqua à Londres une violente colère, et, malgré les explications du duc d'Orléans à lord Stairs, malgré les lettres de sa mère la princesse palatine à ses parentes de la maison de Hanovre, une rupture faillit avoir lieu entre la France et l'Angleterre à la fin de 1715 [1].

Pendant qu'il entretenait ainsi avec le gouvernement britannique des rapports d'une loyauté douteuse, le Régent ne se trouvait pas vis-à-vis de Philippe V dans une situation beaucoup plus nette. Là aussi, l'amitié n'était qu'apparente, la jalousie et la haine étaient au fond des cœurs. Mais cette fois les torts ne furent pas du côté du Régent, car, dès l'avénement de Louis XV, le roi d'Espagne avait pris le parti du duc du Maine et de la coterie de Seaux contre le duc d'Orléans. On n'avait même pas craint de manifester

[1] Il est curieux de voir dans la correspondance de la duchesse d'Orléans, mère du Régent, avec quel soin elle cherche à le disculper auprès de la cour de Londres. « Je dois aussi vous dire, écrivait-elle, le 14 novembre 1715, à la comtesse palatine (Louise), qu'il serait souverainement injuste, de la part de lord Stairs, d'accuser mon fils d'avoir pris part à la fuite du chevalier; comment pouvait-il savoir ce qui se passe à Commercy, et deviner que le chevalier voulût se rendre incognito en Bretagne? Ce n'est que huit jours après que mon fils a appris tout cela, et lorsqu'il en a été instruit, tout était terminé. » (*Correspondance de Madame la duchesse d'Orléans*, t. I^er^, p. 199.)

à la cour de Madrid d'injurieux soupçons sur la manière dont le Régent entendait soigner l'enfant confié à sa garde. On parlait de son ambition criminelle, des poisons qui pouvaient l'avoir rapproché, qui pourraient le rapprocher encore du trône. Philippe V laissait même entrevoir le dessein de lui enlever la régence, et se montrait disposé, au cas où Louis XV viendrait à mourir, à revendiquer pour son compte la couronne de France.

Ce fut à cette époque qu'un envoyé du duc de Parme, l'abbé Alberoni, commença à prendre à la cour du Roi Catholique une si singulière influence. Devenu premier ministre de fait avant de l'être en droit, il stimula l'ambition de Philippe par rapport à l'Italie comme par rapport à la France, et ajouta aux relations déjà si peu amicales des deux branches de la maison de Bourbon de nouvelles causes d'aigreur. En effet, son projet, bien agrandi depuis, était alors de se rapprocher de l'Angleterre et d'acheter, par des concessions commerciales, l'appui de cette puissance contre le duc d'Orléans pour telles éventualités qu'il était aisé de prévoir. Alberoni n'osait espérer de l'Angleterre un appui aussi direct contre l'Empereur, dont elle était la vieille alliée. Malgré le refroidissement de rapports qu'avaient amené entre eux

la négociation et la signature séparées de la paix avec la France, il eût été imprudent de croire que l'Angleterre renonçât aux traditions de sa politique envers l'Autriche, surtout ayant pour roi un électeur de Hanovre, qui, en tant que prince allemand, avait grand besoin de ménager le chef de l'Empire. Mais Alberoni espérait amener le gouvernement britannique à proposer et à garantir la neutralité de l'Italie. C'était un moyen ingénieux de protéger le roi de Sicile et de mettre les duchés de Parme et de Toscane à l'abri de toute velléité d'annexion de la part de l'Empereur.

On ne peut nier que ce plan ne fût habilement conçu, et, s'il s'y était tenu, Alberoni eût sans doute évité à l'Espagne bien des hontes et bien du sang. Malheureusement, il ne sut pas pousser assez vivement son dessein, et se borna à conclure avec le gouvernement britannique un traité de commerce qui accordait aux Anglais, pour un temps assez long, le monopole de la traite des noirs. Il faisait ainsi à l'Angleterre d'inutiles concessions, donnait maladroitement ombrage au Régent, et n'obtenait rien pour la protection des provinces italiennes contre l'Empereur.

Lord Stanhope, trop heureux d'en être quitte à si

bon compte, se garda de poursuivre des négociations que le gouvernement espagnol négligeait de mener plus vivement; il alla même jusqu'à conclure sur ces entrefaites une alliance défensive avec l'Autriche. Les Provinces-Unies étaient invitées à s'y joindre (1716). Quoique lord Stanhope s'attachât à dire au marquis de Monteleone, ambassadeur d'Espagne, que ce traité n'avait rien de menaçant pour son maître, ce n'en était pas moins un réel échec pour la politique espagnole. Le Roi Catholique pouvait, il est vrai, s'en consoler en constatant la prudente rédaction du traité; il n'en était pas de même du roi de Sicile, qui se crut directement visé par une des clauses de l'alliance. Nous empruntons à Saint-Simon l'exposé de cet accord, qui fut conclu et signé à Londres le 3 juin 1716. « Les conditions du traité, dit-il, ne furent pas d'abord toutes publiques; mais on sut qu'il y avoit une promesse mutuelle de douze mille hommes, évalués en vaisseaux, si l'Empereur l'aimoit mieux, et une garantie réciproque des possessions dont les deux parties jouissoient alors, et de celles qui pourroient leur accroître par voie de négociation. En même temps, le roi d'Angleterre facilita à l'Empereur un emprunt, à Londres, de deux cent mille livres sterling, dont il se rendit comme garant. Il n'étoit pas difficile de voir

que la Sicile étoit l'objet qu'on se proposoit dans un traité qui laissoit à l'Empereur le choix de vaisseaux au lieu de troupes, et qui portoit une garantie réciproque des possessions non-seulement actuelles, mais de celles qui pourroient accroître par voie de négociation. »

C'était bien là ce que désirait l'Empereur; mais rien ne prouve, à notre avis, que le gouvernement britannique ne voulût pas flatter sa secrète ambition sans aucune intention de la contenter jamais. La politique de Stanhope à cette époque nous semble très-claire et très-logique; il désirait la paix, parce que la paix était favorable à l'affermissement du régime existant et au maintien sur le trône de la nouvelle dynastie, comme aussi à la prospérité financière de son pays et au développement du commerce anglais. Or, pour conserver la paix, il lui fallait tenir en échec, ou plutôt en équilibre, l'Espagne et l'Empire l'une par l'autre. L'ambition de ces deux puissances était un des principaux motifs d'une guerre possible; il fallait neutraliser leur action, paralyser l'avidité de l'une par l'avidité de l'autre, flatter les deux, n'en satisfaire aucune. L'Espagne ne comprit point cette politique, ou plutôt ne voulut point s'y prêter, parce qu'elle ne contentait pas ses secrets des-

seins. Alberoni affecta donc une grande colère et envoya l'ordre à l'ambassadeur d'Espagne à la Haye de faire tous ses efforts pour empêcher la Hollande d'accéder à l'union de Londres et de Vienne, en lui proposant une avantageuse alliance avec Sa Majesté Catholique. Le grand pensionnaire Heinsius, soit qu'il fût séduit par les propositions espagnoles, soit qu'il fût rebuté par les embarras que la diplomatie impériale lui suscitait à propos de la question de la Barrière, différa quelque temps son adhésion et finit par se joindre, non à l'alliance austro-anglaise, mais à l'alliance anglo-française conclue peu après, et dont nous allons voir les causes, la conclusion et l'effet.

Le gouvernement britannique, sentant qu'il ne devait plus songer à opposer à son alliance avec l'Empire une alliance analogue avec l'Espagne, qui se montrait si dépitée, comprit qu'il lui fallait pour se défendre de trop grandes complaisances envers l'Empereur, comme aussi pour contenir plus efficacement l'Espagne, une alliance qui lui présentât ce double avantage. L'alliance française était dès lors indiquée; la France avait évidemment les mêmes intérêts que l'Angleterre; elle aussi avait besoin de paix, elle aussi devait atteindre ce but en contenant les deux ambitions rivales. De plus, le Régent,

exposé à monter sur le trône de France d'un jour à l'autre, pouvait avoir à soutenir ses droits contre les prétentions d'héritiers soi-disant légitimes. Il consentirait donc volontiers à garantir contre les Stuarts la succession anglaise à la maison de Hanovre, afin d'obtenir semblable garantie des droits éventuels de la maison d'Orléans. Stanhope n'hésita pas à proposer une alliance au Régent.

Les négociations, confiées à lord Stairs, ambassadeur à Paris, y furent très-mollement conduites. Le plénipotentiaire britannique détestait la France et ne se souciait pas plus de conclure l'alliance que le maréchal d'Huxelles, président du conseil des affaires étrangères. Mais le Régent avait auprès de sa personne un homme aussi passionnément désireux de conclure l'accord que lord Stanhope. C'était l'abbé Dubois, personnellement connu et aimé du ministre britannique. L'abbé se rendit sous un prétexte quelconque à la Haye, s'y aboucha avec lord Stanhope, qui passait par cette ville pour accompagner en Hanovre le Roi son maître, et dans cet entretien furent jetées les premières bases du traité avec l'Angleterre, traité auquel accéda la Hollande, et qui est encore connu sous le nom de Triple Alliance de la Haye. Il fut signé en cette ville le 4 janvier 1717. Peu de

traités ont donné lieu à des appréciations plus différentes. Le jugement porté par M. Trognon nous semble empreint d'une très-grande équité. Nous le reproduisons ici.

« Il en coûta, dit cet écrivain, quelque chose à l'honneur français; il fallut bannir les jacobites du royaume et ordonner au prétendant de chercher un asile au delà des Alpes; il fallut consommer, par la destruction du canal de Mardyck, le sacrifice humiliant des fortifications de Dunkerque; il fallut non-seulement laisser au monarque anglais le titre, depuis trois cents ans usurpé, de roi de France, mais consentir à y renoncer pour Louis XV et ne désigner ce prince que sous le nom de Roi Très-Chrétien. On a peut-être eu raison de dire qu'un gentilhomme n'eût pas signé ce traité. Mais Dubois songea avant tout à l'utile, et le traité fut pour lui tout entier dans le premier article, qui garantissait l'ordre de succession aux couronnes de France et d'Angleterre, tel qu'il avait été réglé à Utrecht. Il y aurait lieu de flétrir, moins chez Dubois que chez son maître, l'égoïsme de cette transaction, si elle eût eu pour unique but et pour unique effet d'assurer la position du Régent au prix de tant de concessions faites à la Grande-Bretagne. Mais on en a vu assez de ce que rêvait Albe-

roni pour comprendre que le traité de la Triple Alliance était une victoire remportée sur la politique perturbatrice du ministre espagnol au profit de la paix européenne. Les événements qui vont suivre montreront tous les périls qu'eût courus la France associée aux folles aventures où l'Espagne fut lancée par Élisabeth Farnèse et Alberoni, tout ce qu'il y eut de sensé et d'utile dans la voie contraire où les négociations de Dubois engagèrent le gouvernement de la Régence [1]. »

La récompense immédiate de l'abbé Dubois fut son envoi à Londres en qualité d'ambassadeur. Il y représenta son pays jusqu'en 1718, et ne quitta ce poste diplomatique que pour prendre, en qualité de secrétaire d'État, la direction des affaires étrangères en France. — Bien des assertions contraires ont également été faites au sujet de l'attitude de l'envoyé français à Londres, et plus tard du ministre. L'or britannique aurait, d'après les différents auteurs, influé d'une manière plus ou moins décisive sur la politique de Dubois. Nous ne pouvons ici discuter cette question, ni nous occuper des influences inavouables qui auraient fait triompher auprès du Régent l'idée de

[1] Trognon, *Histoire de France*, t. V ch. xxviii, p. 264.

l'alliance anglaise poussée jusqu'à ses dernières conséquences; nous devons nous borner à constater que Dubois sut inspirer au duc d'Orléans ses sympathies anglaises, et qu'il en fit, lorsqu'il arriva au pouvoir, le principal mobile de sa conduite diplomatique.

En attendant, la Triple Alliance avait exaspéré le gouvernement espagnol. Loin de devenir un frein pour l'ambition d'Alberoni, elle ne fut qu'un stimulant pour sa politique aventureuse. Battu sur le terrain des négociations diplomatiques, en froid désormais, non-seulement avec l'Autriche, mais encore avec la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies, le ministre espagnol voulut gagner la partie par un triple coup d'audace. Un rapprochement était sur le point de s'effectuer entre Charles XII et Pierre le Grand, tous deux mécontents de la maison de Hanovre; la guerre éclatait entre l'Autriche et la Porte; l'exaspération de la coterie de Sceaux était à son comble en France : Alberoni résolut de fomenter en Angleterre un mouvement jacobite, qu'il ferait appuyer par la Suède et la Russie, tandis que, profitant du moment où les troupes impériales seraient aux prises avec les Ottomans, il jetterait une armée espagnole en Italie et déchaînerait en France la guerre

civile en y proclamant le duc d'Orléans déchu de la Régence au profit de Philippe V.

Tant que ce plan téméraire ne fut pas connu à Vienne, la cour impériale, au lieu de voir dans le traité de la Haye une sauvegarde pour les nouvelles acquisitions de la maison d'Autriche, s'en montra émue et jalouse. Il ne lui convenait pas de voir sa vieille alliée de la guerre de succession d'Espagne se rapprocher de l'ancienne ennemie, se lier même étroitement avec elle. Charles VI et ses ministres ne voyaient pas assez loin ; ils devaient bientôt remercier l'Angleterre, la France et la Hollande d'avoir conclu une union qui fut surtout salutaire pour eux. Car eux seuls se trouvèrent sérieusement menacés par une double agression, tandis que George I^er^ et le Régent rirent plus qu'ils ne s'effrayèrent, l'un de jacobites impuissants, l'autre d'une ridicule conspiration. Aussi verra-t-on l'Autriche, au moment du danger, se joindre à cette triple alliance qui lui donna d'abord tant d'ombrage.

L'alliance avait été signée en janvier 1717, et dès les premiers mois de cette année on vit l'Empereur, enhardi par les brillantes victoires du prince Eugène sur les Turcs, réclamer impérieusement des alliés de la Haye l'échange de la Sicile contre la Sardaigne. Les alliés eurent la faiblesse d'y consentir ; mais il

fallait, pour que la transaction fût possible, le consentement de Philippe V, à qui la Sicile devait, d'après le traité d'Utrecht, revenir en cas d'extinction de la maison de Savoie. Le roi d'Espagne refusa absolument son adhésion à l'échange projeté, et l'Empereur, dans un moment d'impuissante colère, fit, en sa qualité de roi d'Espagne, arrêter à Milan, comme sujet rebelle, le grand inquisiteur Molinès, qui se trouvait de passage en cette ville (mai 1717). Cet événement mit le feu aux poudres, plus tôt peut-être que ne l'eût voulu Alberoni. Philippe V, furieux de l'outrage qui lui était fait, expédia aussitôt une flotte et une armée en Sardaigne, et l'Empereur se trouva, par sa faute, dans la situation où voulait le mettre Alberoni, c'est-à-dire avec deux ennemis sur les bras (août 1717). C'est alors qu'il eut recours aux alliés de la Haye. Un nouvel accord fut conclu à Londres. Ce fut le pacte dit de la Quadruple Alliance, signé le 2 août 1718. « Par ce traité, dit M. Trognon (*Histoire de France*, tome V, chap. XXVIII, p. 277), l'Empereur devait renoncer à toutes ses prétentions sur l'Espagne et les Indes, et abandonner la Sardaigne au duc de Savoie, qui, en échange, lui céderait la Sicile; le duché de Parme et le grand-duché de Toscane étaient déclarés fiefs impériaux, et, à la mort de leurs possesseurs

actuels, ils étaient dévolus, mais à condition de vassalité, aux enfants de la reine Élisabeth ; des garnisons suisses, à la solde des puissances médiatrices, les devaient occuper provisoirement..... Les intérêts de la France, ajoute l'éminent historien que nous citons, souffraient manifestement de ce traité, qui livrait l'Italie entière à l'Empereur; l'Angleterre elle-même eût dû comprendre qu'elle faisait à l'ambition de Charles VI une part beaucoup trop étendue..... »

L'accord une fois établi entre les quatre puissances contractantes, on pouvait croire que le Roi Catholique céderait, sinon de bonne grâce, au moins sans courir les chances d'une guerre qui ne pouvait être que désastreuse. Il n'en fut rien. Laissons de nouveau parler M. Trognon, qui résume avec une admirable netteté toutes les péripéties de cette inutile résistance : « Alberoni, dit-il, prodigue de concessions envers l'Angleterre jusqu'à ce dernier moment, n'entendit ni à caresses ni à menaces que lui fit lord Stanhope, venu tout exprès à Madrid : il était résolu, plutôt que de céder, à mettre le feu à l'Europe. Faut-il admirer ici sa courageuse détermination, ou blâmer son imprudence? Nous n'hésiterons pas à embrasser cette dernière opinion : en réalité, l'adhésion au pacte de la

Quadruple Alliance n'eût porté une grave atteinte ni à l'honneur, ni même aux intérêts de la monarchie espagnole; ce pacte, il est vrai, agrandissait l'Empereur, mais en même temps il l'obligeait à faire un pas auquel il s'était refusé jusqu'alors, à reconnaître Philippe V. La guerre qu'allait provoquer le refus d'adhésion n'était donc pas de nécessité, mais de choix pour l'Espagne; c'était, à proprement parler, une guerre d'ambition et de conquête : Philippe V y cherchait sa revanche du traité d'Utrecht; Élisabeth Farnèse, des trônes pour ses enfants; le cardinal italien, si on doit l'en croire, l'indépendance de sa patrie; mais comment prétendre à réaliser ces projets sous la menace commune de l'Empire et de la France, de l'Angleterre et de la Hollande? Le Roi Catholique en cédant n'eût perdu que des illusions; il risquait de perdre sa couronne en affrontant la Quadruple Alliance. Les moyens de succès auxquels recourut Alberoni laissèrent bientôt voir tout ce qu'ils avaient de désespéré et de chimérique; les deux potentats du Nord ne tentèrent rien pour remettre Jacques III sur le trône d'Angleterre; le Turc, enchaîné par la trêve de Passarowitz, n'assaillit point les frontières autrichiennes; le lit de justice du 26 août fit évanouir en France le rêve d'une nouvelle Fronde; le coup de

main hardi et d'abord heureux tenté sur la Sicile [1] eut pour conséquence dernière un désastre. Cette belle île venait à peine de tomber au pouvoir des Espagnols, quand l'amiral Byng alla détruire, en quelques heures, devant Syracuse, la flotte si merveilleusement improvisée par l'activité d'Alberoni (11 août). Tout cela s'était passé sans déclaration de guerre, et le commerce anglais eût souhaité passionnément qu'on n'en vînt pas à cette extrémité. C'eût été aussi le désir du duc d'Orléans, embarrassé d'envoyer des troupes françaises contre l'oncle du roi de France. Mais, au point où l'on était arrivé, la guerre était tellement au fond des choses, qu'il était impossible qu'elle n'en sortît pas. Dubois sut trouver le moyen de la faire approuver du Régent et de la France même. »

Ce moyen fut la conspiration de Cellamare. Elle est trop connue pour qu'il soit besoin de la raconter. Il suffira de dire qu'elle devint entre les mains du Régent un excellent prétexte et un habile moyen de passionner l'opinion publique. Presque à la même époque, tandis que le prince de Cellamare était conduit aux frontières d'Espagne, l'ambassadeur de France à Madrid, le duc de Saint-Aignan, était chassé de cette

[1] L'expédition de Sardaigne eut lieu en 1717, celle de Sicile en 1718.

cour comme coupable de menées analogues à celles de l'envoyé d'Espagne à Paris. Mais à cette époque les événements n'avaient pas la publicité qu'ils ont de nos jours. On connut en France les trames de Cellamare, et l'on ignora complétement les intrigues de Saint-Aignan.

Bref, la guerre fut déclarée, et les troupes françaises, sous le commandement du maréchal de Berwick, franchirent les Pyrénées et imposèrent par de rapides victoires une honteuse soumission à Philippe V. Alberoni disgracié fut chassé d'Espagne, et le Roi Catholique adhéra enfin à la Quadruple Alliance, et accepta les conditions du traité de Londres (6 février 1720). Les plénipotentiaires qui signèrent le traité de Londres furent pour l'Espagne le marquis de Beretti Landi, pour l'Empereur le comte de Windisgraetz, pour la France le comte de Morville, pour l'Angleterre le secrétaire d'État comte Cadogan.

Mais comme il restait quelques points à débattre sur le mode d'occupation et d'investiture des duchés de Parme et de Toscane, ainsi que sur le titre de Majesté Catholique, auquel l'Empereur prétendait n'avoir pas renoncé, on convint de remettre la solution de ces diverses difficultés à un congrès qui dut se réunir dans le courant de l'année. Cependant, avant la réu-

nion de ce congrès, l'Espagne tint à rentrer dans la voie dont l'avait fait sortir le cardinal Alberoni, et à renouer avec la France et l'Angleterre les liens d'amitié que la dernière guerre avait rompus. Un traité d'alliance défensive fut donc signé entre ces trois puissances à Madrid, le 13 juin 1721.

II

CONGRÈS DE CAMBRAI ET DE SOISSONS (1722-1731).

Le traité de Londres avait stipulé la réunion d'un congrès pour régler les contestations encore existantes entre le roi d'Espagne et l'Empereur, à propos du titre de Majesté Catholique et de la grande maîtrise de la Toison d'or, ainsi que du mode d'investiture et d'occupation des duchés italiens. Ce congrès se réunit à Cambrai. La France y fut représentée par le comte de Morville et le marquis de Saint-Contest; l'Empereur, par le comte de Windisgraetz et le baron de Penterrieder; l'Espagne, par le comte de San Estevan et le marquis de Beretti Landi; l'Angleterre, par les lords Polwarth et Witworth. Tous les États de l'Italie, Gênes, Venise, Parme, le grand-duc de Toscane, le roi de Sardaigne, le Pape et le duc de Lorraine,

envoyèrent des représentants au congrès, qui s'ouvrit avec une grande solennité.

Une médaille frappée à cette époque témoigne des espérances de paix que l'Europe fondait sur les délibérations de cette auguste assemblée. On y voyait la Victoire et la Paix se donnant la main, et la médaille portait l'exergue : *Felix congressus.*

Et pourtant aucun congrès ne fut plus stérile que celui de Cambrai. Malgré tous les efforts des plénipotentiaires de France et d'Angleterre, ni l'Espagne ni l'Empire ne voulurent céder de leurs prétentions respectives. De plus, l'Empereur vint compliquer les négociations en réclamant le privilége de l'*asiento* pour une grande entreprise commerciale, fondée sous le nom de Compagnie d'Ostende, et par la question de sa pragmatique sanction, pour laquelle il commença à demander alors la garantie des diverses puissances.

Le congrès siégeait depuis près de deux ans lorsque mourut le cardinal Dubois, le 10 août 1723. Le duc d'Orléans, nommé premier ministre, désigna au Roi pour le poste de secrétaire d'État des affaires étrangères le comte de Morville. C'était là une distinction qu'avait bien méritée le négociateur de Londres et de Cambrai ; mais son départ pour Versailles et son rem-

placement par le comte de Rottenbourg furent une nouvelle cause de lenteurs pour le congrès.

Il ne fallut rien moins que le renvoi de l'Infante, fiancée de Louis XV, pour arracher les cours de Madrid et de Vienne à leurs indécisions. En effet, lorsqu'à la mort du duc d'Orléans la charge de premier ministre fut donnée au duc de Bourbon, le 2 décembre 1723, un des premiers soins de M. le duc, inspiré par madame de Prie, fut de chercher pour le jeune roi une épouse plus assortie que l'infante Marie-Victoire. On comprend aisément le désir du premier ministre de voir des enfants royaux assurer l'hérédité de la couronne et faire disparaître à jamais les incertitudes et les ambitions qui n'avaient joué qu'un trop grand rôle pendant la Régence. Mais le moment fut singulièrement mal choisi. L'Espagne venait à peine de se rapprocher de la France, la paix du monde n'était pas encore définitivement assurée, puisque le congrès n'avait pas encore dit son dernier mot; comment ne pas prévoir toutes les complications, tous les dangers qu'allait faire naître un acte aussi blessant pour le roi d'Espagne que la rupture du mariage de sa fille avec le roi de France? Cette rupture eut lieu cependant en 1725. L'Infante fut renvoyée en Espagne sous l'escorte de la duchesse de Tallard, pendant qu'une

ambassade allait demander à Stanislas Leczinski, tout ébahi de cet honneur, la main de sa fille pour le Roi Très-Chrétien. Le roi d'Espagne riposta à l'affront qui lui était fait par le renvoi de mademoiselle de Beaujolais, fiancée à don Carlos. L'abbé de Livry, ambassadeur de France, fut congédié de Madrid sans être entendu. Les consuls français reçurent l'ordre de quitter l'Espagne, et les plénipotentiaires du Roi Catholique se retirèrent du congrès. Mais la colère du roi d'Espagne ne se borna pas à ces manifestations, en somme assez inoffensives; elle eut pour effet de le rapprocher brusquement de la cour de Vienne. Un de ses premiers soins, dès qu'il eut rompu avec la France, fut d'envoyer en Autriche un agent secret, le baron de Riperda, avec mission de terminer directement avec l'Empereur les différends qui n'avaient pu être conciliés au congrès de Cambrai.

« Le baron de Riperda, dit Flassan, actif et animé du désir de réussir, conclut le 30 d'avril et le 1^er^ de mai 1725, avec les ministres de l'Empereur, quatre traités, dont deux étaient pour la paix entre l'Espagne, l'Empereur et l'Empire, et contenaient des renonciations mutuelles et un accommodement pour les affaires d'Italie. Le troisième concernait le commerce entre les sujets de l'Empereur et ceux du roi

d'Espagne, et était très-avantageux aux premiers. Le quatrième traité était une alliance défensive entre les cours de Vienne et de Madrid; il devait rester secret[1]..... » D'ailleurs, le duc de Richelieu, ambassadeur à Vienne, en eut bientôt connaissance, et put s'assurer qu'il contenait : 1° la stipulation d'une ligue offensive et défensive; 2° une garantie de la part de l'Espagne pour le commerce de la Compagnie d'Ostende; 3° une promesse de l'Empereur d'employer ses bons offices et autres voies de couciliation pour la restitution de Gibraltar. Le congrès de Cambrai se trouva par là tout naturellement rompu.

La France, l'Angleterre, la Hollande et la Prusse répondirent à l'accord de Vienne par l'alliance de Hanovre. L'Angleterre désirait avant tout la suppression de la Compagnie d'Ostende; les autres États s'inquiétaient à juste titre de ce revirement imprévu de la politique européenne. La France s'indignait de s'être épuisée dans une longue lutte contre la maison d'Autriche et d'avoir placé un Bourbon sur le trône d'Espagne pour assurer à la monarchie de Charles VI une suprématie plus grande que jamais. Des deux côtés cependant on ne voulait que le main-

[1] FLASSAN, *Histoire de la diplomatie française*, deuxième édition, t. V, p. 20.

tien de la paix, ce qui n'empêchait pas les deux coalitions de faire de nombreux et menaçants armements.

L'Espagne commença même des hostilités et envoya quelques troupes contre Gibraltar; de plus, les contractants de Vienne attirèrent dans leur camp Frédéric-Guillaume Ier de Prusse, avec sa belle armée, objet de toutes ses sollicitudes. L'alliance de Hanovre s'était, de son côté, fortifiée par l'adhésion du Danemark et de la Suède. Tout présageait donc une conflagration générale, qui eût eu lieu, sans doute, si la France et l'Angleterre n'avaient été gouvernées alors par deux hommes passionnément désireux de conserver la paix, le cardinal Fleury et sir Robert Walpole. — « Je ne veux pas, disait le cardinal, que mon ministère soit un ministère historique. »

Walpole, de son côté, craignait que des mouvements jacobites ne vinssent accompagner l'avénement de George II et troubler les débuts de son règne. Aussi, dédaignant l'impuissante démonstration de Philippe contre Gibraltar, se contenta-t-il de tenir en respect les flottes espagnoles par l'envoi d'une puissante escadre dans la Méditerranée.

Les efforts des deux ministres furent couronnés d'un plein succès, et des préliminaires de paix furent

signés le 31 mai 1727, à Paris, entre le comte de Morville pour la France, Walpole pour l'Angleterre, le baron de Fonseca pour l'Empereur, le sieur Boreel pour les Provinces-Unies, et le nonce du Pape, Mascei. Les relations diplomatiques étant encore interrompues entre la France et l'Espagne, cette dernière puissance ne fut pas représentée aux conférences de Paris; mais elle adhéra bientôt après aux préliminaires, par acte séparé, à Vienne. Voici quels en furent les principaux articles :

L'article 1er portait que Sa Majesté Impériale et Catholique, n'ayant d'autre but que de contribuer à la tranquillité de l'Europe, et voyant que le commerce d'Ostende avait causé des inquiétudes et des ombrages, consentait qu'il y eût une suspension de l'octroi de la Compagnie d'Ostende et de tout commerce des Pays-Bas aux Indes pendant sept ans.

L'article 6 stipulait la cessation des hostilités pour sept ans.

L'article 8 convoquait, dans un délai de quatre mois, un congrès à Aix-la-Chapelle, pour y discuter les droits respectifs des différentes puissances.

La présidence en fut conférée au cardinal Fleury, et, par égard pour son âge, on convint peu après

de se réunir à Soissons. Les conférences commencèrent le 13 juin 1728, mais elles n'eurent aucun résultat.

« La mauvaise foi de l'Empereur, dit M. Trognon, égalait son obstination; ayant à la faveur des conventions signées à Vienne tiré depuis deux ans de grosses sommes du trésor espagnol, il ne songeait qu'à prolonger autant qu'il le pouvait un jeu qui lui était si profitable, sans vouloir en retour concéder au cabinet de Madrid aucun des bénéfices que celui-ci s'était promis de la négociation. »

Les pourparlers de Soissons traînaient depuis plus d'une année, entravés par la politique de Charles VI, si bien caractérisée par l'éminent historien que nous venons de citer, lorsqu'un événement, en apparence étranger aux débats, vint rapprocher Philippe V des coalisés de Hanovre: Marie Leczinska venait de donner un Dauphin à la France. C'en était donc fait des espérances de Philippe V sur la succession de Louis XV; aussi, fatigué des perfidies de son allié, entra-t-il en pourparlers avec la France et l'Angleterre. Les plénipotentiaires des trois puissances signèrent à Séville un traité de paix et d'alliance deux mois après la naissance du Dauphin (9 novembre 1729). Par ce traité, les alliés promettaient au roi d'Espagne de lui

faire rendre quelques places fortes de la Toscane et du Parmesan, lui garantissaient l'entrée en possession de l'héritage des Médicis et des Farnèse, mais revendiquaient, pour les Anglais, la conservation de Gibraltar et la restitution de tous les priviléges commerciaux qu'ils avaient eus et dont ils avaient été dépouillés au profit de la Compagnie d'Ostende.

L'Empereur se montra fort courroucé; il appela à son secours toutes les forces du corps germanique et s'allia au jeune tzar Pierre II, qui venait de succéder à l'impératrice Catherine. Mais ni Fleury ni Walpole ne voulaient la guerre, et, en somme, Charles VI ne pouvait la faire tout seul; il finit par entendre raison, et entra en négociation avec le cabinet britannique. Un traité fut signé entre leurs plénipotentiaires et les envoyés hollandais, à Vienne, le 16 mars 1731. Charles VI sacrifiait la Compagnie d'Ostende; en échange, l'Angleterre et la Hollande acceptaient la pragmatique sanction, qui garantissait à Marie-Thérèse l'héritage de la maison d'Autriche. Don Carlos fut mis en possession du duché de Parme, devenu vacant par la mort du dernier des Farnèse, son oncle, mais à condition de vassalité envers l'Empereur; il fut également déclaré héritier présomptif de la couronne des Médicis, que portait encore le duc Jean-Gaston. Seulement, au

lieu d'être occupés par des troupes suisses, ainsi que cela avait été décidé précédemment, ces duchés durent provisoirement recevoir des garnisons autrichiennes, qu'une flotte anglaise devait transporter à Livourne.

III

GUERRE DE SUCCESSION DE POLOGNE. — TRAITÉS DE VIENNE ET DE BELGRADE (1733-1739).

L'Europe semblait pacifiée pour longtemps, quand la mort d'Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, vint la bouleverser de nouveau. La Russie, la Prusse et l'Autriche avaient prévu cette éventualité, et la première, qui, plus que toute autre puissance, avait intérêt à conserver en Pologne l'autorité que Pierre le Grand avait su y acquérir, proposa aux deux autres de s'entendre d'avance pour imposer aux Polonais un souverain de leur choix. Un traité d'alliance, conclu sous Catherine I^re^, unissait déjà les deux cours impériales; un second traité scella cette union sous Pierre II et y ajouta celle de la Prusse. Le roi Frédéric-Guillaume essaya alors de faire adopter un plan que devait plus tard faire prévaloir

son fils, celui d'un partage de la Pologne [1]. Il est curieux de remarquer à quelle époque on commença à agiter cette question dans les chancelleries, et combien fut longue pour la Pologne la période de désorganisation sociale qui aboutit au partage de 1774. Les idées du *roi-sergent* étaient cependant prématurées, et le plan fut écarté. On se borna à convenir qu'à la mort d'Auguste II un candidat serait désigné d'un commun accord et imposé au vote de la diète.

Aussi, dès qu'Auguste II eut fermé les yeux, les trois cours du Nord se préoccupèrent-elles du choix d'un successeur. Mais elles ne parvinrent pas à s'entendre. La Prusse désirait revenir à ses idées de partage ; l'Autriche voulait au contraire une Pologne assez forte pour l'aider dans ses guerres contre les Turcs ; la Russie cherchait un prince sur lequel elle pût avoir la haute main comme sous le règne précédent. Ces deux dernières finirent par accepter la candidature du nouvel électeur de Saxe, et firent masser leurs troupes sur les frontières de Pologne afin de patronner et au besoin de forcer son élection. Mais de son côté Louis XV, fidèle à la politique tradition-

[1] Cf. Rambaud, *Histoire de Russie*, p. 428. Paris, Hachette, 1878.

nelle de la France, voulut avoir en Pologne un roi ami qui pût, dans une guerre avec l'Autriche, guerre toujours possible, toujours probable, inquiéter l'Empereur et retenir une armée sur ses frontières de l'est. Il avait d'ailleurs un candidat tout désigné en la personne de son beau-père Stanislas Leczinski. Sa candidature fut bruyamment annoncée, et Louis XV déclara hautement à Versailles qu'il ne permettrait à aucune puissance d'intervenir dans l'élection du nouveau roi. La Prusse, n'ayant de préférence pour aucun des deux rivaux, demeura neutre, réservant pour un meilleur moment ses ambitieux desseins.

En attendant, un faux Leczinski, le chevalier de Thiange, s'embarquait en grande pompe pour Danzig, tandis que le vrai, déguisé en marchand, quittait clandestinement Meudon, traversait les lignes russes, et arrivait inopinément à Varsovie. L'énergique langage de Louis XV avait un instant paralysé les mouvements des Impériaux et des Russes; la rapidité du voyage de Stanislas les surprit, les largesses de l'ambassadeur français firent le reste, et Leczinski fut élu roi par soixante mille voix contre quatre mille le 2 septembre 1733.

Mais Wiesnovieski et les quatre mille opposants s'empressèrent d'user du droit de *confédération privée,*

cet abusif privilége de la noblesse polonaise dont on trouve dans le *Secret du Roi* un saisissant exposé [1]. Il quitta l'assemblée, convoqua une autre diète, fit proclamer Auguste III et appela à son aide les Russes et les Impériaux. Ceux-ci, voyant que les paroles de Louis XV n'étaient soutenues par aucune démonstration militaire, envahirent la Pologne. Les Polonais abandonnèrent en masse la cause de Stanislas, qui dut s'enfuir et s'enfermer à Danzig pour y attendre les secours promis par la France. Le cardinal Fleury n'envoya que quinze cents hommes, qui hésitaient à se mettre en marche contre trente mille Russes. Notre ministre à Copenhague, le comte de Plélo, leur fit honte de cette hésitation, et se plaçant bravement à leur tête, les mena au beau-père de son roi. Il paya de sa vie sa téméraire bravoure, et le contingent français fut fait prisonnier avec son chef, le comte de Lamothe. Danzig dut capituler. Stanislas avait réussi à fuir déguisé en paysan. Auguste III demeurait par là le souverain incontesté de la Pologne. Mais Louis XV, qui n'avait pas su envoyer à son beau-père des secours suffisants pour le maintenir sur le trône, et qui ne devait s'en prendre qu'à lui-même de l'échec essuyé

[1] Cf. *Secret du Roi*, par M. le duc DE BROGLIE.

par la politique française, ne voulut pas dévorer l'affront qui lui était fait, et que rendait plus sensible encore la conduite des Russes vis-à-vis de l'ambassadeur que la France avait accrédité auprès de Stanislas, et qui, pris à Danzig, était gardé à Pétersbourg comme prisonnier de guerre [1]. La Russie était trop loin pour que la vengeance de la France pût l'atteindre directement; aussi Louis XV se jeta-t-il sur les Impériaux, tandis que sa diplomatie cherchait à susciter partout des ennemis à la tzarine Anne Ivanowna, à Auguste III, son protégé, et à son allié l'empereur Charles VI.

Le premier soin du Roi fut de rassurer la Hollande et l'Angleterre en promettant de ne point envahir les Pays-Bas. Le marquis de Fénelon sut si bien calmer les appréhensions de ces puissances qu'il leur arracha, moyennant cette unique concession, des promesses de neutralité consignées au traité de la Haye (1733). Sûre par là de n'avoir pas à combattre d'autres ennemis que les Autrichiens et les Russes, la France chercha à son tour des alliées. Elle savait combien Philippe V et Charles-Emmanuel Ier étaient mécontents de l'Empereur, ce dernier à cause de l'échange de

[1] C'était le comte de Monti.

la Sicile contre la Sardaigne, l'autre à cause des difficultés sans nombre que Charles VI avait mises à la reconnaissance de l'infant don Carlos comme prince héréditaire de Toscane. On se souvient en effet que, d'après le traité de 1731, l'infant n'avait été reconnu duc de Parme et de Plaisance que moyennant un serment de vasselage envers l'Empereur. L'Espagne avait réussi, il est vrai, à le faire déclarer prince héréditaire de Toscane sans conditions; mais Charles VI ne voulait sanctionner la transmission définitive du duché à ce prince qu'à titre de fief vassal relevant de la couronne impériale. Philippe V, de son côté, refusait de se plier à cette nouvelle exigence. De là des discussions incessantes et des armements parallèles qui vinrent troubler les derniers jours du duc régnant, dont par avance on se disputait l'héritage. La France sut tirer parti de cette situation et entretenir le mécontentement de ces souverains, flatter leur ambition, leur arracher un traité d'alliance offensive, et les entraîner à une guerre contre l'Autriche. Le traité signé à Turin, le 26 septembre 1733, par l'habile Chauvelin promettait à l'Espagne, pour l'infant don Carlos, le royaume des Deux-Siciles, dont il serait investi aux dépens de l'Autriche, abandonnant lui-même à son frère don Philippe les duchés de Parme

et de Plaisance, et ses droits héréditaires au trône des Médicis. Le roi de Sardaigne devait acquérir le Milanais, en échange de la Savoie, qui serait cédée à la France.

Pendant que Chauvelin jetait ainsi dans la mêlée Philippe V et Charles Emmanuel, des diplomates plus obscurs, mais non moins heureux, soulevaient contre l'Empereur les électeurs de Cologne, de Mayence, de Bavière et du Palatinat; la Chétardie maintenait la Prusse dans la neutralité; Saint-Séverin luttait avantageusement à Stockholm contre Michel Bestoujef pour faire préférer l'alliance française à l'alliance russe, et Villeneuve travaillait le Divan pour lui faire déclarer la guerre à la Tzarine et à l'Empereur. Le Pape, Gênes et Venise étaient également sollicités de prendre part à la lutte contre l'Autriche, qu'on affectait de déclarer une lutte nationale pour l'indépendance de l'Italie.

Ce fut dans ces conditions que commença la guerre, dite de succession de Pologne, illustrée en Allemagne par les succès de Berwick, en Italie par ceux de Villars et du roi de Sardaigne. Le premier prenait Kehl et Philippsbourg, se faisant tuer au siége de cette dernière place, tandis que les deux autres s'emparaient de Pavie, Lodi, Ghiara d'Adda, Pizzighettone et

Milan. Mais Villars mourut, lui aussi, au milieu de ses succès, emporté par la fièvre. Il fut remplacé par le maréchal de Coigny, qui ne tarda pas à remporter la victoire de Guastalla. Les Espagnols, répondant aux succès des Français et des Sardes par des faits d'armes non moins brillants, envahirent le royaume de Naples; le vice-roi autrichien, Jules Visconti, fut battu à Bitonto par le comte de Montemar, et don Carlos couronné roi des Deux-Siciles au milieu du plus vif enthousiasme. Le peuple napolitain était heureux d'acclamer enfin un roi, au lieu d'un gouverneur étranger. Anne Iwanowna envoya alors au secours de l'Empereur un corps de vingt mille Russes sous le commandement du général Lascy; les Impériaux continuèrent néanmoins à éprouver une série de revers, et en 1735, par surcroît de malheur, la Porte, à l'instigation de notre ambassadeur, M. de Villeneuve, leur déclara la guerre ainsi qu'à la Russie.

La guerre commença en Orient et fut aussi malheureuse pour Charles VI que celle d'Occident. Les Turcs, trouvant les frontières autrichiennes dégarnies, lui enlevèrent une à une toutes les conquêtes du prince Eugène, naguère sanctionnées par la paix de Passarowitz. Temeswar et Belgrade tombèrent en leur pouvoir; la Hongrie fut menacée.

Les Russes, plus heureux sous les ordres de Münich, Biren et Lascy, envahirent la Crimée, reprirent Azof, détruisirent Pérékop, et saccagèrent la capitale des Khans, Bakhtchi-Seraï; puis, vainqueurs des Ottomans en deux rencontres, ils marchèrent sur la Moldavie. L'Empereur, qui redoutait bien plus le voisinage des Russes dans ses provinces orthodoxes que celui des musulmans, s'empressa de demander la paix à Constantinople en même temps qu'il l'implorait à Versailles. Des deux côtés on consenti à traiter, et en 1738 la paix de Vienne mit fin à la guerre d'Occident; en 1739 le traité de Belgrade à celle d'Orient. La première fut conclue sous les auspices de l'Angleterre et de la Hollande, la seconde par la médiation de la France.

La paix de Vienne ne fut signée que le 8 novembre 1738; mais dès le 3 octobre 1735 des préliminaires y avaient été arrêtés par un agent secret de France, M. de la Baume, et le comte de Zinzendorff, chancelier de l'Empire. Deux années entières furent pourtant nécessaires pour faire agréer aux rois d'Espagne et de Sardaigne les arrangements intervenus entre le roi de France et l'Empereur. Les bons offices de l'Angleterre et de la Hollande ne furent acceptés que par courtoisie, et le traité de 1738

ratifia purement et simplement les dispositions des préliminaires de 1735. En voici les principales clauses:

L'électeur de Saxe était reconnu roi de Pologne; mais Stanislas Leczinski conservait le droit de porter aussi ce titre et de jouir, sa vie durant, des honneurs royaux. Il renonçait, il est vrai, à toute souveraineté effective sur la Pologne, mais il reçevait à titre viager le duché de Lorraine, réversible à la France après sa mort. Ce fut pour nous une acquisition autrement plus importante que celle de la Savoie, que le traité de Turin nous avait promise, et qui resta au roi de Sardaigne.

Le duc de Lorraine dépossédé, François-Étienne, gendre de l'Empereur, reçut en échange de ses États patrimoniaux le grand-duché de Toscane, dont le dernier souverain venait de mourir. Par là furent annulés tous les droits des infants don Carlos et don Philippe au trône des Médicis, droits établis par les traités de Vienne de 1731 et de Turin de 1733.

Don Philippe perdit également les duchés de Parme et de Plaisance que son frère lui avait cédés par le traité de Turin. Ces duchés devinrent, malgré les protestations du pape Clément XII, province autrichienne.

Don Carlos garda le royaume de Naples et la Sicile,

et fut reconnu par l'Empereur lui-même roi des Deux-Siciles.

Le roi de Sardaigne conserva la Savoie; mais, loin d'acquérir le Milanais, qu'il s'était attribué par le traité de Turin, il n'ajouta à ses États que deux villes, Novare et Tortone.

L'Empereur gardait donc presque tout le Milanais et acquérait pour lui-même le duché de Parme et de Plaisance, et la Toscane pour sa maison; mais il perdait à jamais le royaume de Naples et la Sicile.

En échange, il eut la consolation de faire garantir de nouveau par les signataires du traité la pragmatique sanction, par laquelle il assurait à sa fille Marie-Thérèse l'hérédité de ses couronnes.

La paix de Vienne ne satisfaisait entièrement que la France. L'Espagne avait à regretter les riches établissements qu'elle avait convoités pour don Philippe; Charles-Emmanuel dut même se repentir d'avoir fait pour si peu de profit une si rude guerre, et l'Italie, qui avait rêvé une existence nationale sous des princes étrangers il est vrai, mais indépendants, se réveilla plus que jamais esclave de l'Autriche.

Le traité de Belgrade fut encore plus désavantageux pour l'Empire que la paix de Vienne; car rien n'y compensa les cessions de territoire auxquelles il

dut souscrire. Les Turcs lui reprirent en effet la Valachie, et toute la Serbie avec Orsowa, anéantissant par là tous les résultats de la guerre de 1715. Les Russes furent à peine mieux traités que les Impériaux : quoique vainqueurs, ils durent restituer toutes leurs conquêtes, c'est-à-dire Bakhtchi-Seraï, Pérékop et toute la Crimée. Ils ne purent même pas garder Azof, dont ils obtinrent cependant le démantèlement, et ne conservèrent pour fruit de leurs victoires qu'un lambeau de terre entre le Bug et le Dnieper. Louis XV, médiateur de ce traité, prouva ainsi au Sultan qu'il savait reconnaître les services rendus, et rehausssa par son attitude le prestige de la France en Orient.

IV

GUERRE DE SUCCESSION D'AUTRICHE. — DEUXIÈME PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE (1740-1748).

Un an ne s'était pas écoulé depuis la signature du traité de Vienne que de nouveaux conflits éclataient en Europe. Ce furent d'abord des contestations entre contrebandiers anglais et marins espagnols, puis une guerre ouverte entre les deux pays. « L'Espagne, dit M. Trognon, étant hors d'état d'approvisionner par elle-même ses colonies d'Amérique, et persévérant néanmoins à les fermer au commerce étranger, un vaste système de contrebande s'était organisé en Angleterre pour se jouer des lois prohibitives, maintenues obstinément par le cabinet de Madrid. Entre les fraudeurs anglais, soutenus trop souvent dans leur métier illégitime par des bâtiments de guerre, et les garde-côtes espagnols, insolemment provoqués, la lutte était journalière, et de plus en plus violente. Il

arriva un jour qu'un capitaine, du nom de Jenkins, se présenta devant la Chambre des communes avec les oreilles coupées, et déclara qu'ainsi mutilé par les Espagnols et menacé de mort, il avait recommandé son âme à Dieu et sa cause à son pays. Il suffit de cette parole pour soulever l'Angleterre. Walpole, peu soucieux de la guerre, et d'une guerre dont il sentait l'injustice, n'en fut pas moins contraint de la déclarer sans retard (19 octobre 1739). C'était rompre avec la France, liée à l'Espagne par un traité d'alliance défensive. Fleury n'eût rien tant désiré que d'en éluder les engagements; mais en France aussi le sentiment national avait fait explosion, et Louis XV ne put refuser les secours réclamés par Philippe V [1]. »

Peu après survenait un événement qui allait mettre aux prises presque toutes les autres puissances européennes. C'était la mort de l'Empereur. Charles VI ne laissait pas d'héritier mâle, mais il croyait avoir assuré l'hérédité de ses couronnes et l'intégrité de ses domaines à sa fille Marie-Thérèse par sa pragmatique sanction. Il avait eu soin en effet de la faire garantir par toutes les grandes puissances. Si la justice et le respect de la parole donnée avaient

[1] TROGNON, *Histoire de France*, t. V.

guidé la conduite des cabinets, nul doute que la transmission des couronnes d'Autriche, de Bohême et de Hongrie n'eût provoqué aucune secousse. Mais il n'en fut rien, l'intérêt seul inspira la politique des cours ; et à peine Charles VI eut-il fermé les yeux qu'une foule de princes élevèrent des prétentions, plus ou moins mal fondées, qui à la totalité, qui à une partie de sa succession. Ce fut le jeune roi de Prusse qui le premier appuya d'une démonstration armée ses prétendus droits sur la haute et basse Silésie ainsi que sur le comté de Glatz. Il occupa sans coup férir toute la Silésie et ne rencontra une armée autrichienne qu'en avril 1741. Ses généraux la battirent dans les plaines de Molwitz, tandis que celui qui devait gagner bientôt sur les champs de bataille le surnom de Grand fuyait aux premiers coups de canon.

Pendant que Frédéric réclamait la Silésie et Glatz, l'électeur de Bavière revendiquait la Bohême, le roi de Sardaigne le Milanais. L'Électeur songea en même temps à se faire décerner par la Diète la couronne impériale. Mais pour réussir dans sa double entreprise, il lui fallait quelque puissant allié ; il s'adressa à Louis XV et le supplia de l'aider, faisant briller à ses yeux l'intérêt qu'avait la maison de France de saisir une si belle occasion de détruire

à jamais la puissance de la maison d'Autriche. La demande de l'Électeur donna lieu à Versailles à de grands conflits. Le cardinal Fleury était trop honnête homme pour ne pas s'opposer à un appui qui était une violation du traité de Vienne; mais ses avis n'avaient plus auprès du Roi la puissance qu'ils avaient eue jadis. La sagesse du cardinal ne put l'emporter dans l'esprit de Louis XV sur la fougue entraînante du comte de Belle-Isle et l'influence occulte de madame de Vintimille. Ce fut le maréchal de Belle-Isle lui-même que le Roi expédia à Francfort pour négocier avec les princes allemands la nouvelle élection impériale, et dès le 18 mai 1741 la France s'engageait, par le traité de Nymphenbourg, à envoyer en Allemagne quarante mille hommes soutenir, comme troupes auxiliaires, les prétentions de Charles de Bavière. La France allait agir, on le voit, dans la guerre continentale comme elle le faisait déjà dans la guerre maritime, non comme partie principale, mais comme simple auxiliaire. Ce ne sera qu'en 1744 qu'elle déclarera solennellement la guerre au roi d'Angleterre et à la reine de Hongrie.

Les rois de Prusse, de Sicile, de Sardaigne et de Pologne se hâtèrent d'adhérer au traité de Nymphenbourg. Bientôt Frédéric obtint plus encore du

maréchal de Belle-Isle, et la convention de Breslau du 5 juillet lui garantit la possession de la basse Silésie. Belle-Isle ne s'en tint pas là, et, comme grisé par la situation qui lui était faite de donneur d'États, il multiplia les conventions avec les princes allemands : le 4 septembre, il garantissait ses États à l'électeur de Mayence, si cet électeur embrassait la cause de la Bavière ; le 19 du même mois, il accordait, par la convention de Dresde, la Moravie à l'électeur de Saxe, roi de Pologne; le 12 novembre, l'électeur de Cologne était attiré dans l'alliance française par la promesse secrète d'un subside.

Cependant le succès des événements militaires ne fut guère de nature à seconder les vues des négociateurs français. Sans doute, au début de la campagne, une marche heureuse du maréchal de Maillebois fit accourir à son camp George II d'Angleterre, qui, pour sauver ses domaines patrimoniaux, se hâta de conclure, en tant qu'électeur de Hanovre, une convention de neutralité, signée le 28 octobre; sans doute, l'armée franco-bavaroise pénétra jusqu'au cœur de la Bohême, où Charles de Bavière put se faire couronner roi; sans doute aussi, le 24 janvier 1742, ce même prince ceignait à Francfort le diadème impérial; mais là s'arrêtèrent les succès diplomati-

ques et militaires des alliés. Leurs généraux firent en Bohême faute sur faute, et furent bientôt obligés d'exécuter en plein hiver une retraite désastreuse, restée tristement célèbre dans nos annales militaires. Les Autrichiens prirent alors l'offensive à leur tour, envahirent la Bavière et chassèrent l'Empereur de ses États. Les troupes hongroises pénétrèrent à Münich le lendemain même du jour où Charles VII avait été proclamé à Francfort (25 janvier 1742). Enfin de grands événements vinrent dans le courant de cette année changer entièrement les chances de la guerre; car les rois de Prusse, de Pologne, de Danemark et de Sardaigne abandonnèrent la cause des alliés, et l'Angleterre embrassa ouvertement celle de Marie-Thérèse.

Dès le mois d'octobre de l'année 1741, Frédéric avait conclu avec Marie-Thérèse une suspension d'armes, qu'il s'était hâté de violer; mais après la victoire de Chotusitz dans le courant de l'été 1742, il reprit ses négociations avec la reine de Hongrie, par l'intermédiaire du ministre anglais lord Hyndford, et le 11 juin furent signés les préliminaires de Breslau. Le roi de Pologne et celui de Danemark, suivant la fortune de Frédéric, y prirent également part. Les préliminaires de Breslau, con-

vertis en paix définitive à Berlin, le 8 juillet, sanctionnèrent la cession de la haute et basse Silésie.

Le roi de Sardaigne, effrayé de l'insatiable ambition de la reine et des infants d'Espagne, ne voulut pas, en secondant plus longtemps les ennemis de Marie-Thérèse, substituer en Italie la domination espagnole à la domination allemande, sans aucun profit pour lui-même; aussi se hâta-t-il d'imiter l'exemple du roi de Prusse et d'abandonner les alliés pour entamer avec la reine de Hongrie des négociations particulières. Comme Frédéric, il eut recours à cet effet aux bons offices de l'Angleterre, et ce fut le ministre britannique Robinson qui mit en rapport les plénipotentiaires sardes et autrichiens. La négociation aboutit au traité de Worms, du 13 novembre 1743. Marie-Thérèse cédait à grand'peine quelques places du Milanais, et Charles-Emmanuel, passant d'un camp à l'autre, s'engageait à défendre contre les armées franco-espagnoles la Lombardie et le Parmesan.

L'Angleterre ne se borna pas à rendre à la reine de Hongrie le service de la réconcilier avec quatre de ses plus incommodes et dangereux ennemis, les rois de Prusse, de Pologne, de Danemark et de Sardaigne; elle fit plus : Walpolé avait quitté le

ministère au mois de février; son successeur lord Carteret obtint du Parlement un subside de cinquante mille livres sterling et l'envoi dans les Pays-Bas d'une armée anglo-hanovrienne. Enfin il eut l'habileté d'entraîner la Hollande dans la lutte. Les Provinces-Unies lui promirent, pour la campagne de 1743, vingt mille hommes de troupes auxiliaires.

En résumé, au commencement de 1742, la reine de Hongrie se trouvait encore exposée seule aux attaques de la Prusse, de la Bavière, de presque tous les princes d'Empire, du roi de Pologne, du roi de Sardaigne, du roi de Sicile, du duc de Modène, enfin de l'Espagne et de la France. Elle n'avait pour soutien que son bon droit, son courage, le dévouement de ses Madgyars, et le timide appui de l'Angleterre, qui soutenait contre l'Espagne et la France une guerre exclusivement maritime. Dans l'été de cette même année, Prusse, Pologne, Sardaigne avaient cessé de la combattre; à la fin de 1742 et dans l'année 1743, elle avait à son tour des alliés, l'un puissant, les autres incommodes à l'ennnemi : l'Angleterre, la Sardaigne et les Provinces-Unies. De plus, l'année 1742 avait commencé pour elle par de brillants faits de guerre : Prague reprise, les Franco-Bavarois chassés de Bohême, la Bavière conquise, la Lorraine envahie, les Franco-

Espagnols tenus en échec en Italie. En 1743, le prince Charles de Lorraine obligeait le maréchal de Broglie à repasser le Rhin; George II s'avançait sur la rive gauche du Mein, menaçant de s'emparer dans Francfort de la personne de l'Empereur; le maréchal de Noailles l'arrêta, il est vrai, à Dettingen; mais il fut bientôt obligé de se replier, lui aussi, au delà du Rhin, et de rejoindre l'armée du maréchal de Broglie (remplacé par le maréchal de Coigny), afin de protéger contre l'ennemi le territoire du royaume. En Italie, l'attitude encore indécise de Victor-Amédée paralysa toutes les opérations militaires, et il ne s'y fit rien de considérable. Enfin tous ces revers avaient tué le cardinal Fleury, enlevant à Louis XV son plus sage conseiller. Le cardinal de Tencin le remplaça dans la présidence du conseil, mais comme lui sans le titre de premier ministre. Amelot de Chaillou garda la direction des affaires étrangères.

Malheureusement pour elle, Marie-Thérèse fut enivrée par ce retour de fortune et reprit une attitude altière et dominatrice, qui ne convenait pas encore à sa situation.

Déjà elle ne parlait de rien moins que de déposer l'Empereur pour donner la couronne impériale à son époux François de Lorraine. Les princes d'Empire

s'en émurent, et plus qu'aucun autre le roi de Prusse, peu soucieux de voir la reine de Hongrie redevenir assez puissante pour lui reprendre la Silésie. Le cabinet de Versailles sut mettre à profit cette situation, et déploya une activité diplomatique et militaire vraiment remarquable pour renverser de nouveau les alliances et changer encore une fois les chances de la guerre. Dès le 25 octobre 1743, la France avait resserré plus étroitement encore son union avec l'Espagne par le traité de Fontainebleau [1]. Au même moment le gouvernement du Roi Très-Chrétien se mit à fomenter contre George II un mouvement jacobite et envoya auprès de la diète de Francfort un habile négociateur, M. de Chavigny. Puis, afin de réveiller le sentiment national, déjà ému par l'annonce des frontières menacées et par l'apparition d'une flotte anglaise devant Toulon le 24 février, Louis XV déclara solennellement la guerre au roi d'Angleterre et à la reine de Hongrie (les 15 mars et 26 avril 1744), et se transporta à la frontière des Pays-Bas pour se mettre lui-même à la tête de ses armées.

Les résultats de tant d'activité ne se firent pas long-

[1] Ce traité, signé par Amelot et le duc de Huescar, fut tout à l'avantage de l'Espagne, dont la France s'engageait à soutenir toutes les prétentions en Italie et à défendre toutes les colonies.

temps attendre : dès le commencement du printemps, Charles-Édouard quittait Rome et préparait clandestinement en France son expédition d'Écosse ; Chavigny, à peine arrivé à Francfort, y décidait presque tous les princes d'Allemagne, y compris le roi de Prusse, à se liguer pour soutenir leur empereur, et un traité dit d'Union confédérale était signé entre eux et la France le 22 mai 1744 ; à la même époque le traité d'Aranjuez répondait aux concessions du traité de Fontainebleau, et sous les auspices du Roi Catholique, le roi de Naples et la république de Gênes liaient leur cause à celle de la France et lui promettaient de nouveaux contingents. Les événements militaires furent aussi brillants que les négociations diplomatiques avaient été heureuses. Le 3 mai, Louis XV rejoint l'armée du maréchal de Saxe ; le 5 juin, il envahit les Pays-Bas ; en moins de deux mois, Courtrai, Menin, Ypres, Furnes, tombent en son pouvoir. Cependant le danger augmente en Alsace : Coigny laisse le prince de Lorraine s'emparer de Lauterbourg, de Weissembourg, et menacer le roi Stanislas dans Lunéville ; Louis XV accourt à Metz, et sa présence ranime les courages abattus : le prince Charles de Lorraine est obligé de se retirer ; le maréchal de Noailles, reprenant l'offensive, pénètre en Allemagne. Le Roi

reçoit en même temps le général Schmettau, envoyé par Frédéric pour lui annoncer que son maître a envahi la Bohême, menace Prague et y donne rendez-vous à l'armée de Noailles, tandis que des courriers arrivent d'Italie porteurs de nouvelles non moins heureuses : le prince de Conti et l'infant don Philippe ont forcé le passage des Alpes, envahi le Piémont, conquis le Niçois. A la même époque les Autrichiens, qui, sous le commandement de Lobkowitz, avaient tenté d'envahir le royaume de Naples, sont repoussés dans les États pontificaux par les troupes napolitaines, et battus à Velletri.

C'est pendant le *Te Deum* célébré à Metz pour rendre grâces à Dieu de tant de succès, que Louis XV ressentit les premières atteintes du mal qui faillit le mettre au tombeau, et lui valut le beau nom de Louis le Bien-Aimé.

En 1744, la mort de l'empereur Charles VII, subitement décédé le 20 janvier, modifia de nouveau le système des alliances et les chances de la guerre. François de Lorraine posa sa candidature au trône impérial; le nouvel électeur de Bavière signa à Füssen la paix avec Marie-Thérèse; le roi de Pologne refusa les propositions de la France, qui voulait lui donner la couronne germanique, et préféra s'accommoder avec

l'Autriche. Seul en Allemagne le roi de Prusse resta fidèle pour quelque temps encore à l'alliance française. Ni ses protestations, ni la victoire de Fontenoy[1] n'empêchèrent cependant François de Lorraine d'être proclamé empereur à la diète de Francfort le 13 septembre 1745. L'Allemagne était fatiguée d'une lutte stérile et ne souhaitait que la paix. Peu lui importait de rentrer dans la vieille ornière et d'avoir encore des empereurs autrichiens, pourvu qu'elle obtînt le repos. Frédéric lui-même suivit bientôt l'impulsion générale, et signa la paix avec Marie-Thérèse le 25 décembre 1745. La reine de Hongrie ratifia de nouveau les dispositions du traité de Berlin de 1742, c'est-à-dire la cession de la haute et de la basse Silésie. En échange, Frédéric reconnut l'empereur François Ier.

De son côté, le marquis d'Argenson entama avec le roi de Sardaigne une négociation secrète assez intéressante au point de vue diplomatique, car il y est question officiellement pour la première fois d'une nationalité italienne. Le ministre français propose au Roi de chasser d'Italie toute domination étrangère et d'organiser une confédération dont les membres s'engageront à rester exclusivement *princes italiens*.

[1] La bataille de Fontenoy fut gagnée sur les Anglais par le maréchal de Saxe, le 11 mai 1745.

Charles-Emmanuel, séduit par les vues de d'Argenson, promet de quitter l'alliance autrichienne si l'Espagne consent à adhérer à l'armistice et aux préliminaires de Turin, qu'il signe clandestinement le 20 décembre. Mais l'Espagne hésite à faire le sacrifice absolu de ses prétentions sur l'Italie, et laisse longtemps douter de son adhésion. Pendant ce temps, la cour de Vienne apprend les préliminaires de Turin, et pour retenir le roi de Sardaigne dans son alliance, fait subitement entrer en Italie un corps de trente mille hommes qui s'emparent de Parme et de Milan. En même temps elle presse Charles-Emmanuel d'agir, et ce dernier se voit obligé de rompre l'armistice par l'attaque et la prise d'Asti, au moment même où partait de Madrid une adhésion aux préliminaires de Turin, arrachée, mais trop tard, au Roi Catholique par le maréchal de Noailles. Les revers que la nouvelle attitude du roi de Sardaigne fait éprouver aux armées coalisées de France et d'Espagne ne sont que faiblement compensés par le traité d'amitié et de subside que la France parvient à signer avec le roi de Pologne, cimentant cette union par le mariage du Dauphin avec la princesse Marie-Josèphe de Saxe. Ce traité ne créa pas à l'Autriche un ennemi nouveau; il se borna à obtenir la neutralité d'Auguste III.

Pendant ce temps la France et l'Espagne continuaient en Allemagne, en Italie et aux Indes, la lutte contre l'Autriche et l'Angleterre. Louis XV menaça même la maison de Hanovre dans son propre royaume, en débarquant sur les côtes d'Écosse le prétendant Charles-Édouard. Les premiers succès de ce prince purent faire croire un instant à la réussite de son entreprise. Les Highlands se soulevèrent en sa faveur, Jacques III fut proclamé roi à Édimbourg, et Charles-Édouard, vainqueur à Preston, puis à Falkirk, s'avança jusqu'à quelques milles de Londres. Mais l'indiscipline des montagnards fit échouer ce hardi coup de main dont Culloden fut le sanglant dénoûment (27 avril 1746). Aux Pays-Bas, le maréchal de Saxe ajouta aux trophées de Fontenoy les palmes de Raucoux, et conquit presque toutes les provinces belges. Mais en Italie les Austro-Piémontais continuèrent la série de leurs victoires; Plaisance et Gênes tombèrent en leur pouvoir, et à la fin de 1746 ils franchirent même le Var et envahirent la Provence; mais la révolte de Gênes, exaspérée par les exactions du marquis Botta-Adorno, les obligea bientôt à battre en retraite. Louis XV reconnaissant envoya aux Génois à travers les croisières anglaises d'abord le maréchal de Boufflers, puis le maréchal de Richelieu, qui, stimulant le

courage de ces hardis bourgeois, les aidèrent à soutenir victorieusement un long et glorieux siége contre l'armée sarde. Les opérations de guerre ne se bornèrent pas au continent européen, elles s'étendirent même aux colonies d'Amérique et d'Asie, et devinrent tout spécialement importantes aux Indes entre la Compagnie française et la Compagnie anglaise. Ce sera pour le gouvernement de Louis XV une éternelle honte de n'avoir pas mieux secondé les efforts vraiment héroïques de la Bourdonnays et l'habile politique indienne de Dupleix. Il est également regrettable que des conflits d'autorité aient empêché ces deux hommes de servir leur patrie aussi bien qu'eût dû le faire leur entreprenant génie.

Et pourtant à quoi tendaient alors tant d'efforts? La cause primitive de la guerre maritime, le conflit anglo-espagnol, était oubliée; le but de la guerre continentale avait cessé d'exister, puisque l'Autriche était en paix avec tous les princes qui avaient réclamé quelque chose de la succession de Charles VI, et que François-Étienne était empereur d'Allemagne. On peut donc dire avec Voltaire que Louis XV, « abandonné de ceux pour qui seuls il avait commencé la guerre, se trouvait obligé de la continuer, sans avoir d'autre objet que de la faire cesser ». Aussi, dès le

printemps 1746, prêtait-il l'oreille aux propositions de paix qui lui venaient de la Haye. Les Provinces-Unies, en effet, effrayées de la proximité des armées françaises qui opéraient aux Pays-Bas, envoyèrent un plénipotentiaire à Versailles. Ce fut le comte de Wassenaër. Il était chargé de proposer au Roi, au nom de son gouvernement, une sorte de médiation, et réussit à se faire écouter du marquis d'Argenson. Les pourparlers prirent bientôt de telles proportions que M. de Wassenaër dut demander à la Haye de nouvelles instructions. Les Provinces-Unies dépêchèrent aussitôt à Paris un deuxième plénipotentiaire, M. Gilis, fonctionnaire haut placé de la République. — Les deux envoyés hollandais arrêtèrent alors avec le marquis d'Argenson des bases de négociations dont voici les traits principaux :

Le roi de France acceptait les bons offices des Provinces-Unies, renouvelait les engagements de 1713 et 1717 au sujet de la reconnaissance de la maison de Hanovre et du désaveu de celle des Stuarts; en échange, il réclamait la restitution du Cap-Breton et autres colonies françaises conquises par les Anglais. Il s'engageait à obtenir de l'Espagne l'exécution du traité du Pardo, l'*asiento* et le vaisseau de permission pour les Anglais; il promettait de reconnaître l'em-

pereur François de Lorraine, ainsi que de le faire reconnaître par l'Espagne et les Deux-Siciles. Les Hollandais enfin offraient d'obtenir de l'Impératrice-Reine le grand-duché de Toscane pour l'infant don Philippe.

Ces bases de négociation une fois acceptées, on proposa d'admettre aux conférences un plénipotentiaire anglais; puis on résolut de transférer la négociation à Bréda. Les conférences de Bréda commencèrent au mois de juillet. Wassenaër et Gilis y représentèrent les Provinces-Unies; le marquis de Puysieux, la France; lord Sandwich, l'Angleterre.

Ces conférences ne devaient être ni bien longues ni bien utiles; car, pendant qu'elles avaient lieu, le marquis d'Argenson fut disgracié. Nous ne nous demanderons pas s'il fut, comme il le prétend dans ses Mémoires, une victime de la nouvelle favorite du Roi, madame de Pompadour, ou s'il tomba, comme l'assure le duc de Luynes, « parce que voulant le bien, il manquait malheureusement des talents nécessaires pour y parvenir ». Nous nous bornerons à constater que dès les premiers jours de l'année 1747, il était remplacé par Brulart de Sillery, marquis de Puysieux. Celui-ci était à son tour remplacé à Bréda par le comte San Severino d'Aragon, Parme-

san d'origine, et qui s'était attaché au service de France.

Le nouveau secrétaire d'État ne fut pas plus heureux que son prédécesseur dans les efforts qu'il fit pour obtenir la paix. Peut-être fut-il moins patient. La prétention du cabinet de Versailles, d'exclure des pourparlers de Bréda l'Impératrice-Reine et le roi de Sardaigne, entrava singulièrement la marche des négociations. Rien n'était encore décidé au sujet de cette question préalable, quand le marquis de Puysieux fit notifier aux plénipotentiaires assemblés à Bréda que, le siége de cette place étant nécessaire à la bonne issue des opérations militaires, Bréda serait incessamment investie, et qu'en conséquence la France considérait les conférences comme dissoutes, mais acceptait de prendre part à un congrès, si les puissances belligérantes voulaient bien envoyer des plénipotentiaires à Aix-la-Chapelle (17 avril 1747). Aussitôt après, il fit savoir à la Haye que le Roi Très-Chrétien ne pouvait admettre de se voir combattu depuis longtemps par les troupes hollandaises, sans être pourtant officiellement en guerre avec la République. En conséquence, la guerre fut déclarée aux Provinces-Unies, et le territoire de la République envahi par les troupes françaises. Il est curieux que cette invasion ait produit

le même effet que celle que Louis XIV exécuta un siècle auparavant. En 1747, comme en 1673, la forme républicaine sombra devant le péril. Heinsius, plus heureux que les frères de Witt, ne paya pas de sa tête le danger où il avait mis sa patrie; mais comme eux il se vit remplacé par un prince de la maison d'Orange-Nassau, Guillaume, gendre du roi d'Angleterre, qui prit avec le titre de stathouder le nom de Guillaume IV. Mais ce prince n'avait pas le génie de son oncle, et ses armées, soutenues par celles du duc de Cumberland, furent partout défaites. La victoire du maréchal de Saxe à Lawfeld et la prise de Berg-op-Zoom mirent les Provinces-Unies à la discrétion de la France et arrachèrent enfin aux ennemis de Louis XV la réunion d'un congrès.

Ce monarque ne désirait rien tant; il sentait que la paix était nécessaire à la France épuisée, et dès le 5 mai il avait écrit au nouveau roi d'Espagne Ferdinand VI, pour lui en montrer l'impérieuse nécessité. — Le lendemain de Lawfeld, il chargea le maréchal de Saxe de remettre au général Ligonier, officier au service de l'Angleterre, qui avait été fait prisonnier, un mémoire où étaient exposées les vues de Sa Majesté Très-Chrétienne pour la pacification générale, et les faciles conditions auxquelles elle offrait la paix au

roi d'Angleterre. Ligonier, remis en liberté, alla porter cette lettre au camp ennemi. — Une si franche démarche de la part d'un vainqueur ne resta pas longtemps sans résultat, et le 11 septembre lord Sandwich arriva à Liége au quartier général du roi de France, pour conférer avec le marquis de Puysieux. Leurs entretiens eurent un double résultat : ils établirent des bases de négociation entre leurs deux souverains et signèrent des préliminaires de paix particuliers. De plus, ils convinrent de la réunion d'un congrès. Le cabinet de Saint-James dut y convier l'Impératrice-Reine, la Hollande et la Sardaigne; celui de Versailles, l'Espagne, les Deux-Siciles, Gênes et Modène. — Des passe-ports furent échangés, on convint de neutraliser la ville d'Aix-la-Chapelle, et de placer sous la sauvegarde commune le service des courriers. Enfin le congrès s'ouvrit; mais la négociation marcha avec la lenteur habituelle de toutes les négociations de cette époque, et aucun résultat définitif n'avait été atteint au printemps de 1748. Les succès militaires devaient seuls hâter la conclusion d'un traité : « La paix est dans Maëstricht », disait au Roi le maréchal de Saxe; et il disait vrai. Aussi à peine eut-il apporté à Louis XV les clefs de cette place, le boulevard de la Hollande, que les plénipotentiaires de Guillaume IV se hâtèrent

de signer avec ceux de la France et de l'Angleterre des préliminaires de paix, sans même attendre l'adhésion de l'Impératrice-Reine, ni celle de l'Espagne (30 avril 1748). L'Impératrice-Reine se décida elle-même à traiter le 25 mai, et l'adhésion de l'Espagne arriva un mois après. La paix était faite; mais il restait à régler des difficultés de détail, et ces bagatelles prolongèrent les conférences jusqu'à l'automne.

Le traité définitif fut signé le 18 octobre par les plénipotentiaires des rois de France et d'Angleterre, de l'Empereur et de l'Impératrice-Reine, des rois d'Espagne et de Sardaigne, des Provinces-Unies, du duc de Modène et de la république de Gênes. La restitution des conquêtes respectives en était la condition principale pour la France, l'Angleterre et l'Autriche : les villes prises aux Pays-Bas étaient rendues à Marie-Thérèse, Madras à la Compagnie britannique, Louisbourg à la France. — Les Provinces-Unies, le roi de Sardaigne, le duc de Modène et la république de Gênes devaient également être rétablis dans l'état antérieur à la guerre, sauf que le roi de Sardaigne conservait les territoires que l'Impératrice-Reine lui avait cédés par le traité de Worms, de sorte que le cours du Tessin forma dès lors sa frontière avec les possessions impériales d'Italie. — « En considération

des restitutions faites par Sa Majesté Très-Chrétienne », ainsi que le dit l'article VIII du traité, les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla étaient laissés à l'infant don Philippe et à ses descendants mâles et légitimes, sous la réserve que si son frère Charles, alors roi des Deux-Siciles, était un jour appelé au trône d'Espagne et que don Philippe vînt à lui succéder, les duchés de Parme et de Guastalla reviendraient à la maison d'Autriche, et qu'une partie du duché de Plaisance serait cédée au roi de Sardaigne. Le roi de Prusse se faisait garantir par les puissances cosignataires la possession de la haute et basse Silésie ainsi que du comté de Glatz. Ces mêmes puissances garantissaient aussi à l'Autriche, les possessions que lui laissait le traité actuel et, acceptant la pragmatique de Charles VI, reconnaissaient François de Lorraine comme empereur d'Allemagne, et Marie-Thérèse comme reine de Hongrie et de Bohême, archiduchesse d'Autriche, etc. Quant à la France, la permission de fortifier Dunkerque, « du côté de terre », fut la seule concession faite aux vainqueurs de Fontenoy, de Raucoux et de Lawfeld. C'était peu, on le voit; d'autant plus que la question des limites des colonies anglo-françaises de l'Amérique du Nord ne fut pas définitivement résolue par le traité d'Aix-la-

Chapelle, qui se borna à en remettre le règlement à une commission mixte nommée *ad hoc*. — L'Angleterre obtenait au contraire que la France abandonnât la cause des Stuarts et désavouât son attitude passée envers ces exilés, par une expulsion éclatante du prétendant hors du territoire français. — Rappelons enfin, pour la singularité du fait, que le traité d'Aix-la-Chapelle fut la dernière convention entre nations civilisées qui stipulât une remise d'otages. L'article IX de ce traité porte que le gouvernement britannique enverrait comme otages à Paris deux grands seigneurs, qui furent les lords Cathcart et Sussex, afin de servir de garantie à la restitution des colonies françaises qui, occupées encore par les troupes anglaises, devaient être rendues au Roi Très-Chrétien.

La paix d'Aix-la-Chapelle, accueillie tout d'abord en France comme une délivrance, ne tarda pas à provoquer une réelle indignation. D'Argenson, dans ses Mémoires, nous montre le contraste de la joie que la publication du traité excita à Londres et du morne abattement qu'elle causa dans les rues de Paris. — Tous les jugements des contemporains sont également sévères; citons celui du cardinal de Bernis, qui nous semble très-équitable, bien qu'il ait été écrit avec le dessein d'expliquer et de défendre à l'avance le traité

de Versailles de 1757, qui fut l'œuvre de ce ministre. « La paix d'Aix-la-Chapelle, dit le cardinal, termina les conquêtes du maréchal de Saxe, et à la gloire de nos armes; elle laissa subsister nos différends avec l'Angleterre, et mit du louche dans l'établissement des infants en Italie. Par là ce traité donnait occasion à deux grandes guerres presque certaines : l'une avec l'Angleterre, l'autre en Italie, à la mort du roi Ferdinand d'Espagne. Notre alliance avec la cour de Vienne nous a sauvés de cette seconde guerre, qui aurait été générale : peu de gens en France ont aperçu ce bon effet du traité de Versailles; mais, parmi nous, l'esprit ne saisit guère la liaison des idées[1]. »

[1] *Mémoires et lettres du cardinal de Bernis*, publiés par M. Frédéric Masson, t. Ier, ch. xxi.

V

GUERRE DE SEPT ANS. — TRAITÉS DE VERSAILLES, DE PARIS ET D'HUBERTSBOURG (1754-1755).

La paix d'Aix-la-Chapelle laissa entre l'Angleterre et la France plusieurs questions en litige, entre autres celles de la restitution des prises, du partage des Caraïbes, de la détermination des frontières de l'Acadie et du Canada. Une commission, composée de Shirley et Mildmay pour l'Angleterre, La Gallissonnière et Silhouette pour la France, fut chargée de terminer tous ces différends. Mais ces commissaires agissant avec une extrême lenteur, le règlement des questions américaines leur fut bientôt retiré pour être remis aux ambassadeurs des deux pays à Paris et à Londres, et poursuivi par la voie diplomatique ordinaire. La bonne volonté du duc de Mirepoix à Londres et de

M. de Saint-Contest à Paris ne purent cependant pas venir à bout des lenteurs calculées des ducs d'Albermarle et de Newcastle. C'est que, pour les Anglais, la paix qu'ils venaient de conclure ne devait être qu'une trêve. Gouvernement et particuliers voyaient avec jalousie et colère que la dernière guerre, loin de ruiner notre puissance maritime et commerciale, n'avait fait que lui donner un nouvel essor. Les succès de Dupleix aux Indes leur causèrent surtout un amer dépit; aussi les ministres de George II, résolus à recommencer bientôt la lutte, fermaient-ils systématiquement les yeux sur les conflits provoqués par les sujets britanniques aux confins du Canada, et refusaient-ils de faire droit aux plaintes qui leur venaient de Versailles.

Deux événements imprévus provoquèrent la rupture, plus tôt même que ne l'eût désiré le cabinet britannique : le meurtre du parlementaire Jumonville, par un détachement anglais que commandait le jeune major Washington, le futur libérateur des États-Unis; et la traîtreuse attaque de l'*Alcide* et du *Lys* par la flotille de l'amiral Boscawen.

Le cabinet français montra en cette circonstance une singulière longanimité : il essaya jusqu'au dernier moment d'obtenir le redressement de ses griefs

par la voie diplomatique; mais, se heurtant contre un parti pris absolu, il rappela de Londres notre ambassadeur, le duc de Mirepoix, et à son tour mit l'embargo sur tous les navires anglais qui se trouvaient dans nos ports. Ces mesures furent précédées d'un manifeste dans lequel le Roi Très-Chrétien exposait ses motifs de plainte, sa patience, les moyens pacifiques qu'il avait employés, et mettait tous les torts du côté de l'Angleterre (1755). Ce manifeste eut pour effet d'obtenir de la Suède, du Danemark et de la Hollande d'utiles déclarations de neutralité. Il est regrettable que le secrétaire d'État Rouillé n'ait pas cherché à conclure avec ces puissances quelque ligue de neutralité armée, qui peut-être eût mis un frein à la tyrannie maritime des Anglais.

Quelques historiens reprochent aussi aux ministres de Louis XV de n'avoir pas fait à la Grande-Bretagne une guerre exclusivement maritime, et d'avoir provoqué la lutte continentale par le traité de Versailles de 1756 et l'attaque de l'électorat de Hanovre, tandis que deux récentes publications, le *Secret du Roi* et les *Mémoires du cardinal de Bernis*, semblent prouver que la guerre continentale a été provoquée par l'Angleterre et la Prusse, non par la France. Il est certain que dès le 3 septembre 1755, l'abbé de Bernis

entrait en pourparlers avec l'ambassadeur d'Autriche, comte de Starhemberg, et avait avec lui un premier entretien chez madame de Pompadour au château de Babiole; mais en lisant les Mémoires du négociateur français, on voit avec quelle répugnance, avec quelle prudence il entamait cet entretien; combien le Roi avait été près de répondre « par un beau compliment » aux propositions de l'Impératrice-Reine. Enfin l'on voit que dès ce premier entretien, Bernis apprit à n'en pas douter les négociations autrement sérieuses entamées secrètement à Londres depuis plusieurs semaines entre le gouvernement britannique et le roi de Prusse. Et pourtant il ne voulut pas accepter le plan trop vaste et surtout trop agressif que lui proposa Starhemberg. A l'alliance offensive et défensive qu'offrait Kaunitz il préféra un traité de neutralité suivi d'un traité d'alliance purement défensive. Tous deux furent signés par le comte de Starhemberg et lui à Versailles le 1er mai 1756. Voici, d'après Flassan, les stipulations de ces deux conventions : la première portait de la part de l'Impératrice-Reine la promesse de ne point prendre part directement ou indirectement à la guerre engagée entre la France et l'Angleterre, et de celle du Roi Très-Chrétien l'engagement formel de n'envahir sous aucun prétexte les Pays-Bas

ni toute autre possession de l'Autriche. — Le préambule du traité d'alliance déclarait qu'il « ne tendait au préjudice d'aucune autre puissance », et qu'il était fait en vue de « contribuer, autant qu'il pouvait dépendre des hautes puissances contractantes, au maintien de la tranquillité générale ». Par l'article III, l'Impératrice-Reine « s'engageait à garantir et à défendre tous les États actuellement possédés par le Roi contre les attaques de quelque puissance que ce fût, le cas néanmoins de la présente guerre entre la France et l'Angleterre excepté ». Par l'article IV, le Roi contractait envers l'Impératrice un engagement analogue. Enfin, par les articles V et VI, les deux puissances promettaient d'employer réciproquement leurs bons offices pour se mettre à couvert d'une invasion, et s'engageaient, dans le cas où ces bons offices seraient sans effet, à secourir mutuellement avec un corps de vingt-quatre mille hommes celle d'entre elles qui viendrait à être attaquée [1].

Ces traités pouvaient déplaire au roi de Prusse ; ils lui prouvaient sans doute qu'on se défiait d'un allié aussi versatile, d'un politique aussi égoïste. Mais ce monarque ne pouvait s'en prendre qu'à lui-même : son

[1] Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. VI, p. 50 et suivantes.

attitude, pendant la guerre de succession d'Autriche, n'avait-elle point autorisé toutes les méfiances? D'ailleurs, les traités conclus à Versailles ne rompaient aucun des engagements existants entre la France et la Prusse. Cette dernière puissance fut même invitée à y accéder par le roi de France, qui dépêcha à cet effet auprès de Frédéric, en ambassade extraordinaire, le duc de Nivernais. Le roi de Prusse ne tint aucun compte de cette invitation et éluda soigneusement toutes les questions du duc sur son alliance avec l'Angleterre. Et pourtant cet accord qu'on cachait au vieil allié, au moment même où l'attitude de cet allié était si franche et si loyale, cet accord, dis-je, était conclu depuis le 16 janvier 1756. Le traité avait été signé à Westminster par le duc de Brunswick et stipulait des subsides pour la Prusse. De plus, tandis que dans toutes les conventions de Versailles, la guerre présente, entre la France et l'Angleterre, était soigneusement exceptée par l'Autriche de la garantie territoriale réciproquement promise, il n'était fait aucune exception analogue dans le traité de Westminster. Ce fut donc Frédéric qui se montra de mauvaise foi envers la France, non la France qui manqua à ses devoirs d'alliée envers la Prusse. Ce fut également Frédéric qui le premier engagea la guerre continen-

tale par son irruption en Saxe, sans déclaration préalable, au mépris du droit des gens, et malgré les protestations du marquis de Valory, notre ambassadeur à Berlin. La France, au contraire, avait borné ses opérations de guerre à la brillante expédition de Minorque, illustrée par la prise de Port-Mahon, sous le commandement du duc de Richelieu, et la victoire de la Galissonnière sur l'escadre de l'amiral Byng. — Frédéric avait eu soin de se poser en attaqué, de se dire contraint et forcé, et il faut convenir que le désir de l'Autriche de reprendre la Silésie l'autorisait jusqu'à un certain point à se croire menacé; mais si à la rigueur on peut l'excuser d'avoir envahi la Saxe, mû par ce sentiment de crainte, il est impossible de ne pas voir un parti pris absolu d'attaquer la France, dans la manière dont il traita d'abord l'ambassadeur français comte de Broglie, puis son secrétaire M. Hennin [1].

Voici comment sans doute les événements se passèrent :

Les diverses négociations poursuivies, soit à Westminster, soit à Versailles, avaient mis toutes les puissances en défiance les unes des autres; toutes en con-

[1] Cf. Flassan, t. VI, p. 72, et duc de Broglie, *Secret du Roi*, voir p. 122.

séquence armaient plus ou moins ostensiblement. Frédéric faisait des préparatifs plus redoutables que personne, mais il put prétexter néanmoins de quelques mouvements de troupes impériales sur les frontières de Silésie pour sommer Marie-Thérèse de prendre l'engagement de ne point l'attaquer pendant deux ans. Cet engagement, qui, au dire de Bernis, eût transformé la paix d'Aix-la-Chapelle en une trêve de deux ans, fut refusé avec hauteur par la cour de Vienne. Et sur ce refus, Frédéric envahit la Saxe. Starhemberg proposa aussitôt à Bernis d'étendre les stipulations de 1755. — Ce ne fut cependant que longtemps après l'invasion de la Saxe, les violences exercées contre l'Électrice-Reine (mère de la Dauphine), et les outrages faits aux représentants de la France près la cour de Dresde, que Louis XV autorisa Bernis à conclure avec Starhemberg une alliance intime. Le comte de Kaunitz y fit accéder la tzarine Élisabeth.

Par cette nouvelle convention, les États signataires contractaient une alliance offensive et défensive, la France s'engageait à seconder l'Autriche dans sa guerre contre la Prusse, et l'Autriche prêtait le même appui à la France dans sa lutte contre l'Angleterre. On indiquait le nombre de troupes que chacune des parties contractantes devait mettre à la disposition de

l'autre; on se promettait de ne pas traiter séparément, et l'on stipulait d'avance les conditions auxquelles on consentirait à le faire. L'Autriche exigeait la restitution de la Silésie, reprenait à don Philippe les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, mais renonçait à tout droit de succession au royaume de Naples, et cédait les Pays-Bas à la France. Il n'était fait aucune prévision pour les conditions de paix avec l'Angleterre.

Ce fut là ce traité de Versailles du 1er mai 1757 auquel on a tant reproché d'avoir renversé le système des alliances françaises et rompu avec la tradition de Richelieu et de Mazarin.

On oublie que le renversement des alliances était devenu une nécessité, et que loin de rompre en tout avec la tradition de nos deux grands ministres, le gouvernement de Louis XV continua d'entretenir soigneusement sa clientèle de petits États d'outre-Rhin, barrière utile contre l'Autriche autant que contre la Prusse, obstacle indispensable à une trop grande concentration de pouvoir entre les mains impériales. La Porte ne fut point sacrifiée à l'Autriche et à la Russie[1]. La Suède entra dans le nouveau

[1] Le chevalier Douglas, envoyé de France à Saint-Pétersbourg, fit insérer dans le traité d'alliance avec la Russie que la France ne l'assiste-

système [1] et prit même une part active aux hostilités contre la Prusse. Seule la Pologne fut délaissée. Encore Louis XV veillait-il par sa diplomatie secrète sur les destinées de cette malheureuse contrée [2]. Nous verrons au chapitre suivant dans quelle mesure le cabinet de Versailles est responsable, par l'attitude qu'il prit alors, des tragiques destinées de la nation polonaise. Malgré cet abandon fâcheux, nous croyons que le traité de 1757 était justifié par les circonstances, qu'il était politique et nécessaire. Il n'eut d'autre tort que de compter sur des victoires, et d'avoir eu pour corrollaire des défaites. Qui eût pu croire d'ailleurs qu'exposé seul aux coups des plus grandes puissances militaires du continent, le roi de Prusse fût sorti victorieux de cette lutte disproportionnée? Le génie de Frédéric a rendu vaine l'œuvre de Bernis; elle n'en fut pas moins l'œuvre d'un esprit vraiment politique, comme le fait si bien comprendre M. Frédéric Masson dans son Introduction aux Mémoires et Lettres de ce cardinal.

rait point au cas d'une rupture avec la Porte. (Cf. *Mémoires de Bernis*, t. I^er^, pages 297, 298.) — Le comte de Saint-Priest, ambassadeur à Constantinople, réussit de son côté à empêcher le Sultan de céder aux insinuations de l'Angleterre et à garder une stricte neutralité. (Cf. *Mémoires sur l'ambassade de Turquie*, par le comte DE SAINT-PRIEST, pages 152 et suivantes. — Paris, Leroux, 1877, un vol. in-8°.)

[1] Voir aux *Mémoires de Bernis*, pages 298 et suivantes, la négociation du marquis d'Havrincourt avec la Suède.

[2] Cf. *Secret du Roi*, par M. le duc DE BROGLIE, t. I^er^, ch. II.

« Le plan originairement proposé par la cour de Vienne en 1755, dit M. Masson, avait été longuement étudié par les comités ministériels. Ce plan changeait tout le système de l'Europe; mais il offrait à la France des avantages immenses et immédiats, sans que pourtant la maison d'Autriche y trouvât de tels accroissements de territoire que l'équilibre entre les deux puissances s'en trouvât déplacé.

« En Italie, la maison de Bourbon conservait le royaume de Naples, dont la succession, réglée par le traité d'Aix-la-Chapelle, aurait donné lieu à des difficultés sans nombre. Elle perdait les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, qui allaient à la maison d'Autriche; mais, en échange, elle avait les Pays-Bas.

« Ainsi, ce roi méprisé, vilipendé, traîné dans la boue, aurait donné à son peuple, sans compter la Corse, la Lorraine et la Belgique. Certes, c'est là un beau rêve, et qu'importait à la France que l'Autriche reconquît la Silésie, que le royaume de Prusse, bâti de pièces et de morceaux, fait de pillages et de rapines, disparût comme il avait été créé? La Suède, la Pologne, la Russie, reprenant chacune les provinces à leur convenance ou celles que les guerres anciennes les avaient obligées de céder, qu'y avait-il de changé dans l'équilibre de l'Europe, tel que Richelieu l'avait

conçu, tel que le traité de Westphalie l'avait établi? Le roi de Prusse redevenait margrave de Brandebourg. Voltaire s'en serait plaint, aurait écrit quelques lettres de plus à son correspondant; mais la France s'en plaindrait-elle?

« La France n'avait lutté avec la maison d'Autriche que pour l'affaiblir, non pour la détruire. Il est permis même de se demander si c'était bien avec l'Autriche qu'elle avait eu la guerre; si ce n'était pas une continuation de la longue rivalité avec l'Angleterre, et si l'Autriche n'était pas seulement le soldat continental de l'Angleterre. A coup sûr, l'Autriche elle-même avait, par l'immensité de ses possessions, été dangereuse et redoutable; mais en moins d'un siècle, la France lui avait arraché la Franche-Comté, la Lorraine, l'Artois, la Flandre; elle lui avait enlevé l'Italie et l'Espagne; elle allait, par un traité, obtenir les Pays-Bas. Que restait-il désormais à cette maison d'Autriche? Était-ce au nom qu'on faisait la guerre? Était-ce le nom qu'on prétendait effacer? En politique, les bonnes alliances sont les alliances utiles, et il ne faut point se laisser prendre aux mots. Cette alliance n'était pas seulement utile, elle était la seule que la France pût conclure. Elle aurait dû la saisir, même au cas où elle ne lui eût rien rapporté, et c'était ce

qu'avait fait Bernis le 1er mai 1756. Elle devait s'en servir au mieux de ses intérêts, et c'est ce que fit Bernis le 1er mai 1757 [1]. »

Malheureusement pour la France, si l'on peut aujourd'hui réhabiliter sa diplomatie, il est impossible de défendre l'ensemble de son administration, ses généraux et ses armées. Il est certain que Louis XV, incapable de régner par lui-même, et ne voulant cependant à aucun prix subir la tutelle d'un premier ministre, laissait flotter son autorité. Des conseillers rivaux et envieux, sinon égoïstes et intéressés, se disputaient les lambeaux du pouvoir que le Roi laissait tomber. Peu à peu grandit l'influence d'un ministre occulte, d'abord timide et hésitant, bientôt despotique absolu : ce ministre n'est autre que la marquise de Pompadour. C'est à elle que s'adresse l'Impératrice pour obtenir l'alliance française, c'est elle qui nomme les ambassadeurs et désigne les généraux. Mais si quelques-uns de ses favoris sont hommes de mérite, comme Machault, Bernis, Choiseul, d'autres sont d'une insuffisance désastreuse, comme le prince de Soubise. Les ministres de la guerre et de la marine,

[1] *Mémoires et Lettres de Fr. Joachim de Pierre, cardinal de Bernis*, publiés par Frédéric Masson; Introduction, pp. LXX à LXXIII. — Plon, 1878.

Machault et d'Argenson, veulent chacun accaparer pour son département l'honneur de la guerre, et tous deux font au contrôleur des finances des appels de plus en plus ruineux. Le ministre des affaires étrangères puise lui aussi à pleines mains pour payer des subsides aux princes auxiliaires et à l'Autriche ; les coffres s'épuisent, les contrôleurs généraux se succèdent, multiplient vainement les expédients et ne font que retarder une banqueroute inévitable. Voilà les tristes conditions dans lesquelles commence cette guerre si honteuse pour les armes françaises.

« Le récit de la guerre de Sept ans, dit M. Trognon, est un des plus tristes à faire pour l'historien français. Jamais la France n'avait vu ses armées si mal disciplinées, si mal commandées, si complétement indifférentes au motif pour lequel elles allaient combattre : officiers et soldats couraient au-devant des revers avec une sorte de frivole insouciance ; à peine, par un reste d'habitude, tenait-on encore à l'honneur du drapeau. »

Fidèle au plan de ce travail, nous n'entrerons pas dans le détail des opérations militaires, et nous nous bornerons à rappeler au lecteur les principaux événements des diverses campagnes :

En 1756, nous avons vu Frédéric prendre l'offen-

sive, envahir la Saxe et, victorieux à Lowositz, enlever le camp de Pirna, et occuper Dresde.

Cette même année eut lieu la brillante expédition de Minorque, et la France, craignant de voir les Anglais s'emparer de la Corse, prit possession de cette île, en vertu d'un traité avec Gênes et sous prétexte d'aider la république à soumettre le rebelle Pascal Paoli.

En 1757, les Anglo-Prussiens furent attaqués sur le Rhin et en Hanovre par deux armées françaises, en Silésie par les Autrichiens, en Poméranie par les Suédois, dans la vieille Prusse par les Russes. Les Français, commandés d'abord par le maréchal d'Estrées, furent vainqueurs à Hastenbeck (26 juillet), mais ils ne surent pas profiter de la victoire; puis ils changèrent de généraux et furent mis sous les ordres du duc de Richelieu et du prince de Soubise. Le premier fut assez heureux dans sa campagne de Hanovre contre l'armée du duc de Cumberland qu'il força de capituler à Kloster-Zeven (8 septembre). Le second se fit battre honteusement à Rosbach, au moment où Frédéric était dans une position si désespérée qu'il songeait à se donner la mort (3 novembre). — Les Autrichiens furent d'abord battus à Prague; mais, à leur tour, ils remportèrent la victoire de Kolin, sous le commande-

ment du maréchal Daun, obligèrent l'ennemi à évacuer la Bohême et envahirent la Silésie. Quelques détachements de Croates arrivèrent même jusque dans les rues de Berlin; mais là s'arrêtèrent leurs succès, et le maréchal Daun fut vaincu à Leuthen (ou Lissa) par Frédéric en personne (3 décembre 1757). — Les Russes, commandés par le général Apraxine, marchèrent assez mollement; ils furent cependant vainqueurs à Jaegerndof; mais, au lendemain de ce triomphe, Apraxine battit en retraite. On le soupçonne d'avoir agi d'après les insinuations de la cesarewna Catherine, ou peut-être du chancelier Bestucheff, vendu à la Prusse. En résumé, cette campagne de 1757, où l'Europe entière avait cru Frédéric perdu, s'acheva pour lui au milieu de l'admiration universelle.

Pendant ce temps, la guerre maritime et coloniale se poursuivait activement : une flotte anglaise menaçait Rochefort, une autre faisait à la même époque une démonstration infructueuse contre Louisbourg. Au Canada, Montcalm, malgré l'insuffisance de ses ressources, soutenait victorieusement la lutte et poussait même une pointe vigoureuse sur les terres de la colonie anglaise de New-York; mais bientôt, presque abandonné de la mère patrie, il allait être réduit à une défensive aussi glorieuse qu'inutile.

Un seul fait de la campagne de 1757 doit nous occuper plus particulièrement, la capitulation de Kloster-Zeven, car par sa teneur, comme par ses conséquences, elle fut plutôt une convention diplomatique qu'une capitulation militaire. Voici dans quelles conditions elle fut conclue :

Après la victoire de Hastenbeck et l'occupation de Hanovre, le duc de Richelieu, prenant le commandement de l'armée que quittait le maréchal d'Estrées, poussa vigoureusement les opérations et, poursuivant l'armée du duc de Cumberland, l'accula contre l'Elbe et la place forte de Stade. Le duc de Cumberland, sentant tout ce que sa situation avait de désespéré, proposa au duc de Richelieu de traiter. Ce dernier n'avait aucun pouvoir pour négocier; il refusa d'écouter les premières ouvertures du prince anglais et même des propositions du roi de Prusse, mais ne craignit pas peu de temps après de prendre l'initiative de nouveaux pourparlers. La difficulté de forcer la place de Stade, et peut-être le désir d'enlever au prince de Soubise l'honneur d'envahir la Saxe, suffisent à peine à expliquer l'attitude du général français; car ce fut le duc de Richelieu qui écrivit au président Ogier, notre représentant à Copenhague, pour l'engager à solliciter la médiation du roi de Danemark. Le prési-

dent Ogier crut sans doute que M. de Richelieu avait reçu de Versailles le pouvoir de traiter, et avec une précipitation non moins blâmable s'acquitta de la commission qu'il recevait du camp de Kloster-Zeven, sans avoir pris la précaution de demander à ce sujet les ordres du secrétaire d'État. Le roi de Danemark saisit avec joie cette occasion de jouer un rôle brillant, et dépêcha à Kloster-Zeven le comte de Lynar, qui sut si bien enjôler le maréchal de Richelieu que le 8 septembre était signée une convention en quatre articles dite capitulation de Kloster-Zeven.

Il y est écrit dans le préambule « que le roi de Danemark, désirant assurer la tranquillité des duchés de Brême et de Verden, qu'il a toujours honorés d'une protection particulière [1], et voulant empêcher en même temps l'effusion du sang humain que sont prêtes à répandre les deux armées qui s'en disputent la possession, a fait offrir à M. le duc de Cumberland et à M. le maréchal de Richelieu sa médiation pour parvenir à une suspension d'armes; que ces deux princes, prenant en considération ces mêmes motifs d'humanité, déposent leur parole d'honneur entre les

[1] On sait que depuis un traité de 1714, les duchés de Brême et de Verden avaient été placés sous la garantie du Danemark; une convention du 11 juillet 1759, entre ce pays et la France, avait étendu à ces duchés la neutralité du royaume danois.

mains de M. le comte de Lynar, et s'engagent à observer les conditions ci-après énoncées, sous la garantie du roi de Danemark, que M. le comte de Lynar promet d'obtenir ».

L'article Ier stipule la cessation des hostilités.

L'article II, que les troupes auxiliaires de l'armée du duc de Cumberland, savoir celles de Hesse, Brunswick, Saxe-Gotha et Lippe-Bückelbourg, seront renvoyées dans leurs pays respectifs, où elles seront placées et disposées suivant ce qui sera convenu entre le roi de France et leurs souverains.

L'article III permettait au duc de Cumberland de passer l'Elbe avec la partie de son armée qui ne pouvait rester dans Stade, fixait la garnison de cette ville, déterminait le rayon dans lequel l'armée hanovrienne pourrait fixer ses quartiers.

L'article IV accordait à l'armée française le droit de prendre ses quartiers dans les duchés de Brême et de Verden, et lui livrait toutes les places fortes de ces duchés.

Quelques jours après cette convention déjà si favorable au duc de Cumberland, le maréchal de Richelieu consentit à lui accorder par les articles additionnels de Bremerworden de nouvelles facilités. Il fut convenu que ce seraient leurs souverains respectifs,

et non le général français, qui régleraient la destination à donner aux troupes auxiliaires renvoyées dans leurs foyers. Cette clause allait leur permettre, comme le fit le landgrave de Hesse, de refuser le désarmement et la dispersion de ses troupes. — Il fut convenu encore que l'on étendrait le rayon dans lequel devaient rester cantonnées les troupes hanovriennes, ce qui allait, en leur donnant une plus grande liberté d'allure, leur permettre de fondre sur les garnisons françaises, disséminées le long de l'Elbe, si la convention n'était pas ratifiée. — Le temps fixé pour le départ des diverses troupes auxiliaires et le passage de l'Elbe fut déclaré insuffisant, et l'on promit d'exécuter ces divers mouvements le plus tôt qu'il serait possible sous la surveillance d'un officier général français. C'était permettre au duc de Cumberland de retenir sur les bords de l'Elbe un effectif assez nombreux pour pouvoir à un moment donné reprendre utilement la campagne, ainsi que le fit bientôt le prince Ferdinand de Brunswick.

On devine aisément quelle consternation causa à Versailles une convention aussi mal faite. La douleur fut d'autant plus grande qu'en même temps on y recevait un traité conclu à Vienne par les comtes de Kaunitz et de Stainville avec l'envoyé de Brunswick,

traité par lequel le duc de Brunswick désertait la cause prussienne et promettait de rappeler ses troupes et de garder la neutralité. Le comte de Stainville faisait en outre concevoir l'espoir que des conventions analogues seraient bientôt conclues avec les princes de Hesse, de Saxe-Gotha et de Lippe. Aussi l'abbé de Bernis écrivait-il à l'ambassadeur à Vienne le 20 septembre :

« M. de Richelieu a un peu brusqué l'affaire de la convention. Jamais acte n'a été ni moins réfléchi, ni contracté avec moins de formes. Il est certain que cet événement est glorieux en apparence, et qu'il donne à M. de Richelieu la facilité de se porter en avant; mais gare les suites. »

Et plus tard, dans ses Mémoires, il apprécie avec une juste sévérité la conduite du duc de Richelieu : « Pour bien comprendre cette affaire de la capitulation, écrit le cardinal, il faut se rappeler que le maréchal de Richelieu n'avait aucun pouvoir pour traiter avec aucune cour ni avec aucun ministre... Un général qui fait un traité avec l'ennemi contre la teneur des instructions qu'il a reçues, et sans être muni de pouvoirs, tombe dans une faute très-grave et souvent criminelle [1]... » Plus loin le cardinal ajoute : « Il

[1] *Mémoires de Bernis*, t. II, pp. 21 et suivantes.

faut convenir que si la capitulation de Kloster-Zeven n'est ni capitulation militaire ni traité diplomatique, on peut la regarder du moins comme le chef-d'œuvre de la maladresse et de l'imprudence. Le Roi pouvait la désavouer et faire le procès à son auteur; mais Sa Majesté sachant que le maréchal de Richelieu, sans être informé des intentions de sa cour, s'était éloigné avec toutes ses forces et avait marché pendant quatorze jours pour se porter dans la principauté de Halberstadt, sous prétexte de repousser le prince Ferdinand [1] qui, à la tête de six ou sept mille hommes, faisait reculer le duc d'Ayen, chargé de lever les contributions dans le pays de Brunswick; Sa Majesté, dis-je, se crut obligée d'approuver la capitulation de son général et lui ordonna de le déclarer au duc de Cumberland [2]. »

Sur ces entrefaites, on apprit Rosbach, puis Lissa; une crise ministérielle remit à la tête du gouvernement britannique un ennemi de la France peu scrupuleux, William Pitt. Son premier acte fut de désavouer et de rappeler le duc de Cumberland, de déclarer non avenue la capitulation de Kloster-Zeven et de faire rompre l'armistice par l'armée hanovrienne placée

[1] Prince Ferdinand de Brunswick-Bevern.
[2] *Mémoires de Bernis*, pp. 23 et 24.

sous le commandement du prince Ferdinand de Brunswick. En droit strict, il pouvait le faire, sa conduite ne nous en paraît pas moins une réelle déloyauté, et l'on a peine à comprendre que le roi George ait consenti à rompre des engagements contractés sous la parole d'honneur de son propre fils.

Il est certain que les conséquences de la rupture de la capitulation furent éminemment avantageuses à la cause anglo-prussienne. Les troupes de Richelieu, disséminées par tout le pays de Hanovre, ne se trouvèrent sur aucun point assez nombreuses pour tenir tête au prince de Brunswick, et l'on vit 80,000 Français battre en retraite devant 30,000 ennemis.

Cette débâcle fut le dernier acte de la campagne de 1757 et le prélude des désastres de 1758. En effet, le comte de Clermont, qui vint remplacer le maréchal de Richelieu, se fit successivement battre à Minden et à Crevelt. Le comte de Clermont fut à son tour remplacé par le marquis de Contades, qui ne put arrêter la marche des Allemands et dut même se replier sur la rive gauche du Rhin. Pendant ce temps, le prince de Soubise ne rachetait que bien imparfaitement le désastre de Rosbach par les petites victoires de Sangenhausen et de Lutterberg. — Au Canada, la France n'était pas plus heureuse : Vaudreuil et Mont-

calm luttaient avec héroïsme contre des forces supérieures, mais ne purent empêcher les Anglais de s'emparer de Louisbourg et du Cap-Breton. Aux Indes, Lally-Tollendal laissait s'écrouler l'œuvre de Dupleix.

Les côtes de France elles-mêmes n'étaient pas à l'abri. Saint-Servan fut brûlé, Cherbourg bombardé. Les Anglais firent une descente à Saint-Malo, mais, repoussés par les paysans bretons, durent se rembarquer précipitamment dans la baie de Saint-Cast.

Pendant ce temps, les Russes, que le traître Apraxin ne commandait plus, s'emparèrent de Kœnigsberg et marchèrent sur Berlin; mais ils furent arrêtés par Frédéric et essuyèrent à Zorndorff une défaite sanglante qui les contraignit à une deuxième retraite. Les Autrichiens perdirent Schweidenitz au commencement de la campagne; mais bientôt plus heureux, ils obligèrent Frédéric à lever le siége d'Olmütz et remportèrent sous le maréchal Daun la victoire de Hochkirch, qui coûta à Frédéric près du tiers de son armée, sans compter deux de ses meilleurs généraux, le maréchal Keith et le prince François de Brunswick (15 octobre). Frédéric parvint cependant, au lendemain de ce revers, à faire lever à Daun le siége de Neisse, dont il resta maître.

En résumé, les Anglo-Prussiens étaient victorieux des Français et des Russes, et, quoique battus par les Autrichiens, ils les tenaient en échec devant Neisse et arrêtaient leur marche. La France était épuisée; elle n'avait plus ni généraux, ni armée, ni argent; continuer la guerre était une folie, un crime. Mais madame de Pompadour voulait la guerre; la paix eût été pour elle la honte, peut-être la ruine de son crédit, et personne n'osait parler de paix. « Un homme, dit M. Trognon, se rencontra dans les conseils de Louis XV assez honnête et assez courageux pour dire tout haut ce que chacun pensait, et démontrer au Roi le danger de persévérer dans la politique où était engagée la France. L'abbé de Bernis, galant auteur de quelques poésies légères, n'avait pas été pris fort au sérieux par madame de Pompadour lorsqu'elle l'avait fait monter au poste élevé de secrétaire d'État des affaires étrangères; mais il y avait montré un esprit adroit et conciliant, et s'y était fait bientôt une position indépendante de la faveur de sa protectrice. Ni la dignité du gentilhomme, ni la conscience du prêtre ne l'avaient abandonné sous l'enveloppe du courtisan, et il se fit un devoir d'éclairer Louis XV sur la véritable situation du royaume. Il rédigea un mémoire dans lequel il établissait que le Roi, n'ayant ni argent, ni généraux,

ni vaisseaux, devait nécessairement songer à la paix. Louis XV, à qui la justesse d'esprit ne manquait pas, entra dans ses raisons et l'autorisa à négocier. » Et Bernis écrivit à M. de Stainville : « Tâchez de faire sentir à M. de Kaunitz deux choses également vraies, c'est que le Roi n'abandonnera jamais l'Impératrice, mais qu'il ne faut pas que le Roi se perde avec elle. Nos fautes respectives ont fait d'un grand projet qui, les premiers jours de septembre, était infaillible, un casse-col et une ruine assurés. C'est un beau rêve qu'il serait dangereux de continuer, mais qu'il sera peut-être possible de reprendre un jour avec de meilleurs acteurs et des plans militaires mieux combinés. Ayez la bonté de vous servir de tout votre esprit pour ne point effaroucher M. de Kaunitz, pour ne point lui inspirer de défiance et pour savoir précisément à quoi est résolue la cour de Vienne. Si elle aime mieux suivre ce que sa fierté lui inspire que ce que la raison devrait lui dicter, elle courra encore plus de risques que nous. Il est certain que le Roi lui sera fidèle; mais il est fort douteux que le Roi puisse maintenir son armée en Allemagne. D'ailleurs, nous sommes vivement menacés sur nos côtes et en Amérique. *Charité bien ordonnée commence par soi-même.* Il ne faut pas non plus perdre les Suédois, ni se fier au secours des

Russes; ce sont eux qui ont commencé à rompre la chaîne de l'union et de nos prospérités. Le Roi fera tout ce qu'il pourra pour soutenir ses alliés; mais je ne lui conseillerai jamais de hasarder sa couronne. Plus j'ai été chargé *immédiatement* de cette grande alliance, plus on doit m'en croire quand je conseille la paix; elle détruira en partie tout mon ouvrage. Le sacrifice de mon amour-propre et d'un travail immense doit bien m'empêcher d'être suspect. Au reste, si je voyais des généraux pour commander nos armées respectives, et un bon conseil de guerre à Vienne et à Versailles, malgré nos fautes et nos malheurs communs, je n'abandonnerais pas la partie; mais comme on ne peut espérer aucun changement à cet égard, et que le temps s'écoule, je me retourne vers la paix, que toute l'Europe attend de la sagesse du Roi et de la modération de la cour de Vienne. Si elle veut nous laisser faire ou agir de concert, nous nous en tirerons honorablement. En attendant, il faut se préparer des deux côtés à faire mieux la guerre. C'est le premier pas à faire vers la paix [1]. »

Malheureusement, la cour de Vienne n'était nullement disposée à écouter ces sages avis, et l'ambassa-

[1] *Mémoires et Lettres du cardinal de Bernis*, t. II, pp. 161, 162 et 163.

deur même chargé de les transmettre à M. de Kaunitz était le premier à souhaiter la continuation de la guerre et à la conseiller au gouvernement. Il revint à Versailles porteur de nouveaux messages pour madame de Pompadour de la part de Marie-Thérèse. Fort assidu auprès de la favorite, il contribua beaucoup à l'affermir dans ses dispositions belliqueuses. Madame de Pompadour l'emporta sur Bernis. Conseiller désormais importun, il fut sacrifié, avec la consolation du cardinalat, et remplacé par celui-là même que naguère il chargeait de convertir la cour de Vienne à des idées plus pacifiques, le comte de Stainville, plus tard duc de Choiseul (1er novembre 1758).

« Choiseul avait, au dire de M. Trognon, quelques-unes de ces qualités brillantes qui éblouissent les hommes et donnent de l'éclat, sinon de la force, au pouvoir, un esprit vif et pénétrant, beaucoup de séduction dans la parole et les manières, de la hardiesse et une certaine hauteur de caractère, qui, à l'occasion, lui tenait lieu de conscience, quelque chose enfin de patriotique et d'élevé dans son ambition. Mais sans croyances et sans mœurs, comme la plupart des grands seigneurs de son temps, présomptueux et léger en affaires comme en amours, capable de prendre sur des motifs frivoles de très-graves

résolutions, génie incomplet, il dut à l'abaissement général de l'époque de faire la figure d'un grand homme d'État [1]. »

Porté au ministère pour faire triompher une politique de guerre, Choiseul-Stainville s'empressa d'interrompre toutes les négociations entamées par son prédécesseur en vue de la paix. Il dépêcha à Vienne, en qualité d'ambassadeur, son frère, le comte de Choiseul-Praslin, afin de rassurer Marie-Thérèse sur les intentions du cabinet de Versailles, et de protester de la fidélité du Roi aux engagements des traités de 1756 et 1757. Non content de ces effusions envers la cour impériale, il voulut lier plus étroitement encore la cause de la France à celle de l'Autriche. Starhemberg accepta avec joie ses propositions, et le 30 décembre 1758 était signée une convention par laquelle la France s'engageait à assister l'Impératrice-Reine pendant toute la durée de la guerre avec une armée de 100,000 Français, sans compter des subsides de plus en plus considérables pour l'Autriche, les Suédois et les Saxons. La France s'y mettait à la remorque de l'Autriche et se refusait le droit de faire une paix séparée tant qu'il plairait à la cour de Vienne

[1] TROGNON, *Histoire de France.*

de continuer la guerre. « Sa Majesté, écrit le duc de Choiseul lui-même dans les instructions qu'il donna en 1760 au baron de Breteuil, ministre à Pétersbourg, avait conclu, le 30 décembre 1758, avec l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême, un nouveau traité par lequel la France se trouvait *dans la nécessité de continuer la guerre en Allemagne, aussi longtemps que cette princesse voudrait mesurer ses forces avec le roi de Prusse, pour reconquérir la Silésie. — Le Roi ne pouvait donc plus, sans rendre sa bonne foi et ses intentions suspectes, exciter la cour de Vienne à faire son accommodement avec Sa Majesté Prussienne.* D'ailleurs, l'alliance du Roi avec la maison d'Autriche ne pouvait être utile qu'autant qu'elle serait durable, et il était essentiel de ne pas avoir pour cette maison des procédés qui l'obligeraient à reprendre ses anciennes liaisons avec les ennemis de la France [1]. »

Ces dernières paroles nous paraissent une excuse bien insuffisante pour un acte si légèrement conclu. Même en admettant qu'il parût utile alors de poursuivre les hostilités en Allemagne, quel besoin y avait-il de substituer aux engagements déjà si étendus du traité de 1757 des obligations plus lourdes encore?

[1] FLASSAN, *Histoire de la diplomatie française*, t. VI, p. 204.

L'observation stricte des clauses du traité de 1757 était tout ce que l'Autriche pouvait exiger; pourquoi se couper gratuitement toute retraite, brûler follement ses vaisseaux?

Nous retrouvons la même témérité dans le projet que conçut alors Choiseul d'envahir l'Angleterre. Trois flottes furent organisées, un corps de débarquement placé sous les ordres du duc d'Aiguillon, des négociations entamées avec la Suède, le Danemark et l'Espagne pour obtenir le secours de leur marine. Aucune de ces puissances ne voulut courir si périlleuse aventure; l'amiral Boscawen défit à Lagos l'amiral de la Clue. Deux vaisseaux français furent pris, deux brûlés par leur capitaine, un cinquième se jeta sur la côte (18 août 1759). Le 20 novembre de la même année M. de Conflans essuya devant Belle-Isle un désastre plus grand encore : le *Thésée* et le *Superbe* furent coulés, le *Soleil-Royal* et le *Héros* brûlés; le *Juste* échoua, et le *Formidable* fut pris, tandis que les Anglais n'achetaient la victoire que par la perte de trois navires. Ainsi s'évanouit le rêve d'une descente en Angleterre.

Et pendant ce temps nos malheureuses colonies réclamaient vainement des secours. Choiseul prétendait « sauver le Canada à Londres », tandis que le

Canada faisait de sublimes efforts pour se sauver lui-même et finissait par être perdu irrévocablement. Le 13 septembre, Montcalm était vaincu et tué à la bataille de Québec, qui coûtait aussi la vie au vainqueur, le général Wolfe. Québec se rendait le 18; et, malgré une brillante campagne soutenue l'année suivante par le chevalier de Lévis, digne successeur de Montcalm, la capitulation de Montréal, signée par l'infortuné Vaudreuil, consomma le sacrifice du Canada (8 septembre 1760).

Que n'avait-on envoyé en Amérique quelques-uns de ces bataillons et de ces subsides qu'on prodiguait en Allemagne? Il faut reconnaître cependant que Choiseul faisait tout ce qui dépendait de lui pour faire réussir son plan : sacrifier l'accessoire au principal, telle était l'idée du ministre, et le principal pour lui était de vaincre l'Angleterre et la Prusse à Londres et à Berlin. Et pour atteindre ce double but, il fit de vrais prodiges. Rien n'est plus étonnant que les armements exécutés à Brest et à Cherbourg, que les ressources déployées pour frapper un grand coup en Allemagne. Il faut convenir aussi que si le plan de descente en Angleterre n'aboutit qu'à un triste avortement, en Allemagne Choiseul faillit réussir, grâce aux victoires du duc de Broglie, jointe à celles des Russes. Voici en

effet quels furent les principaux événements de la guerre continentale pendant la campagne de 1759.

Le duc de Broglie, maître de Francfort, battit le prince Ferdinand de Brunswick à Bergen, se porta dans le cœur de l'Allemagne, s'empara de Castel, Minden et Munster; enfin, faisant sa jonction avec le maréchal de Contades, s'apprêta à recommencer avec lui la conquête du Hanovre. Ce dernier se fit malheureusement battre à Minden (1er août). Il essaya vainement de rendre le maréchal de Broglie responsable de sa défaite; la cour lui donna tort et confia à Broglie le commandement des deux armées. Le prince Ferdinand essaya pendant le reste de la campagne de déloger ce maréchal des positions qu'il occupait en Hesse et dans le Hanovre, mais ne put y réussir. Pendant ce temps, Soltikoff, qui avait remplacé Apraxine dans le commandement de l'armée russe, remportait les victoires de Zullichau et de Kunersdorff, qui mirent Frédéric à deux doigts de sa perte, d'autant plus que le prince Henri ne parvenait pas à défendre la Silésie et la Saxe contre les armées autrichiennes. Le maréchal Daun entra à Dresde le 3 septembre, occupa presque toute la Saxe, força dix-huit mille Prussiens à mettre bas les armes, et, donnant la main à Soltikoff, menaça Berlin.

Choiseul, à la vue des revers de la guerre maritime et de la bonne tournure que prenaient les opérations continentales, conçut le projet de traiter avec l'Angleterre, afin de concentrer tous les efforts de la France en Allemagne. Envisageant le conflit qui désolait le monde comme le résultat de deux guerres distinctes : l'une que la France faisait à l'Angleterre, l'autre que l'Autriche faisait à la Prusse, ce fut la première des deux guerres qu'il voulut faire cesser, tout en permettant aux Anglais et aux Français de guerroyer en Allemagne, en tant qu'auxiliaires du roi de Prusse et de l'Impératrice-Reine.

Le nouveau roi d'Espagne Charles III, qui venait de succéder à Ferdinand VI, se chargea de porter à la connaissance de la cour de Saint-James les propositions du duc de Choiseul, et offrit sa médiation. Mais l'offre du Roi Catholique fut refusée, et Pitt ne voulut pas entendre parler alors d'une distinction entre la paix maritime et la paix continentale, distinction qu'il accepta cependant deux ans après. Force fut donc de reprendre la guerre sur terre et sur mer en 1760.

Nous avons dit déjà quel en fut le résultat au Canada. A cette conquête les Anglais ajoutèrent celle du plus grand nombre des petites Antilles et achevè-

rent de ruiner aux Indes la domination française. En Europe le duc de Broglie continua pendant quelque temps le cours de ses succès, qui lui livrèrent le reste du Hanovre et la Thuringe ; le prince héréditaire de Brunswick fut battu par le marquis de Castries à Wesel, le prince Ferdinand par Broglie à Klostercamp (16 octobre). Ces actions étaient malheureusement peu importantes ; c'étaient de bien faibles revanches à Crevelt et Rosbach. — De leur côté, les Autrichiens étaient vainqueurs au début de la campagne à Landshut, sous le commandement du général Laudon, et à Dresde, sous celui du maréchal Daun. Enfin les Austro-Russes commandés par Soltikoff étaient entrés à Berlin. Mais l'année finit plus heureusement pour Frédéric, qui battit Laudon à Liegnitz et Daun à Torgau.

L'année 1760 amena de grands changements politiques. George II mourut le 25 octobre, laissant le trône à un petit-fils qui prit le nom de Georges III. Ce prince, élevé par lord Bute dans des principes politiques très-opposés à ceux du parti whig, obligea Pitt d'abord à faire une place dans le cabinet au comte de Bute, ensuite à prêter l'oreille aux propositions de paix de la France, que Choiseul lui faisait parvenir cette fois par l'intermédiaire du prince

Galitzin. Alliée de la France et de l'Autriche, en guerre avec la Prusse, et par là indirectement avec les Anglais, la Russie entretenait néanmoins à Londres un agent diplomatique. Ce fut lui qui se chargea de communiquer au ministre anglais les propositions de Choiseul. Ce dernier ne proposait qu'une paix exclusivement coloniale et maritime, comme en 1759. Il n'avait obtenu de Kaunitz la permission de traiter avec le gouvernement britannique qu'à la condition expresse de ne point déserter la cause autrichienne dans la guerre avec la Prusse. Le ministre français proposait donc pour base de négociation l'*uti possidetis*, fixé à des époques déterminées, et différentes pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique. Il réservait à la France le droit de soutenir en Allemagne la cour impériale, accordait à l'Angleterre une tolérance analogue à l'égard du roi de Prusse, mais prétendait cependant échanger les conquêtes faites par les Français en Hanovre contre nos colonies perdues. — Choiseul proposait en même temps de convoquer un congrès à Augsbourg pour traiter de la paix continentale. Ce dernier projet échoua devant le mauvais vouloir de l'Autriche; Pitt consentit à entamer des négociations directes avec la France sur la base de l'*uti possidetis*, mais sans accepter que le Hanovre pût servir

de compensation aux colonies d'Amérique, et voulant que les époques de l'*uti possidetis* dans les deux mondes fussent fixées ultérieurement, et non déterminées d'avance. Il désirait réserver ainsi à l'Angleterre la faculté de s'emparer de Belle-Isle, afin d'en faire un objet d'échange contre Minorque. — Choiseul, tout en maintenant ses prétentions, désigna un plénipotentiaire, M. de Bussy, qui partit aussitôt pour Londres. Pitt envoya de son côté à Paris M. Stanley, et la négociation se poursuivit en partie double entre les secrétaires d'État des deux pays et ces plénipotentiaires à Londres et à Paris. — Les prétentions des deux cours étaient si contraires que l'on ne s'entendit guère. D'ailleurs, Pitt apportait aux conférences une hauteur et une mauvaise volonté à peine dissimulées, qui n'aidaient point au succès des démarches de M. de Bussy. Choiseul, de son côté, ne tarda guère à se repentir d'avoir commencé les conférences. Il se prit à négocier avec l'Espagne un rapprochement plus intime, et à mesure qu'il voyait cette puissance entrer davantage dans ses vues, il donnait à M. de Bussy des instructions moins conciliantes et tenait lui-même à Stanley un langage plus hautain. Lorsque deux conventions eurent irrévocablement lié la cour de Madrid, Choiseul s'empressa de fournir lui-même au

gouvernement anglais un prétexte pour rompre les conférences. Voici ce qui s'était passé entre lui et le premier ministre du Roi Catholique, l'Irlandais Wall.

Profitant du changement de souverain qui venait d'avoir lieu en Espagne, et connaissant le sentiment de famille qui animait Charles III et ses bonnes dispositions envers la France, Choiseul avait proposé à Wall une alliance entre les divers princes de la maison de Bourbon, par laquelle ils se promettraient aide et assistance contre quiconque attaquerait l'un d'eux, et se garantiraient mutuellement leurs possessions actuelles. Wall hésita longtemps, craignant d'attirer à l'Espagne une rupture avec l'Angleterre. Mais M. d'Ossun, notre ambassadeur auprès de Charles III, et son ami particulier, sut si bien agir sur l'esprit du monarque, qu'il le décida non-seulement à conclure avec la France une première alliance connue sous le nom de *Pacte de famille*, mais encore une convention secrète par laquelle il promettait de déclarer la guerre à la Grande-Bretagne si au 1er mai 1762 la paix n'était pas conclue entre les deux puissances belligérantes. Voici l'analyse succincte des deux instruments diplomatiques :

PACTE DE FAMILLE.

Article 1^er^. — Le Roi Très-Chrétien et le Roi Catholique déclarent qu'en vertu de leurs intimes liaisons de parenté..... ils regarderont à l'avenir comme leur ennemie toute puissance qui le deviendra de l'une ou de l'autre des deux couronnes.

Art. 2. — Les deux Rois contractants se garantissent réciproquement tous leurs États, terres, sans aucune réserve ou exception.

Art. 3. — Les hautes puissances contractantes étendent la même garantie, à charge de réciprocité, au roi des Deux-Siciles et au duc de Parme.

L'article 4 établit le principe qui est le fondement de ce traité : « *Qui attaque une couronne attaque l'autre.* »

L'article 17 oblige les hautes puissances contractantes à ne faire la paix qu'en commun.

L'article 18 leur enjoint de ne considérer, pour les conditions de paix comme pour les opérations de guerre, les deux monarchies de France et d'Espagne que comme si elles ne formaient *qu'une seule et même puissance.*

Les articles 19, 20 et 21 ont rapport à la pro-

tection des autres princes de Bourbon et constatent que ce traité étant propre à la maison de Bourbon, aucune puissance étrangère ne pourra être admise à y accéder.

L'article 26 oblige les hautes puissances contractantes à se confier toutes les alliances qu'elles formeraient dans la suite et les négociations qu'elles pourraient entamer.

CONVENTION PARTICULIÈRE.

Le roi de France promet de comprendre dans la négociation actuellement pendante avec la cour de Londres les intérêts de l'Espagne. — Les deux monarques conviennent de *s'aider de toutes leurs forces* dans le cas où ils entreraient en guerre avec la Grande-Bretagne. Ils se promettent de ne conclure ni paix ni trêve autrement que d'un commun accord et de se communiquer toutes les négociations qu'ils pourraient entamer, toutes les propositions qui pourraient leur être faites. Le roi de France promet de faire tous ses efforts pour que Minorque reste à l'Espagne ; mais de son côté le Roi Catholique s'oblige à déclarer la guerre au 1^er^ mai 1762, si la paix n'est pas conclue entre la France et l'Angleterre. Enfin les deux monarques

conviennent de sommer le roi de Portugal d'accéder à la présente convention, et d'envahir ses États en cas de refus. Cette convention devait être tenue rigoureusement secrète jusqu'au 1er mai 1762. Les deux traités furent signés le même jour, le 15 août 1761, à Paris, par le marquis de Grimaldi et le comte de Choiseul-Praslin.

Pendant que des actes aussi importants s'accomplissaient à Paris, Bussy continuait patiemment sa négociation avec l'intraitable Pitt et gagnait du terrain pied à pied ; mais Choiseul crut, avec sa témérité habituelle, que l'entrée en campagne de la marine espagnole allait porter à l'Angleterre un coup mortel, et loin d'encourager la prudente modération de Bussy, il n'eut plus qu'un désir : brusquer la rupture des conférences et hâter la déclaration de guerre de l'Espagne. Et cependant Bussy avait fait faire à la négociation un grand pas ; Pitt avait consenti à fixer les époques de l'*uti possidetis,* mais il avait compris Belle-Isle, que les Anglais venaient d'occuper, dans les conquêtes auxquelles il s'appliquerait. La prise de Belle-Isle était un malheur de plus pour la France ; mais la fixation d'un *statu quo* l'eût mise dès lors à l'abri de nouvelles pertes coloniales, si la paix était sortie des discussions entre

Pitt et Bussy. — Il n'en sortit malheureusement que la guerre, car le ministre britannique ne voulut à aucun prix consentir à rendre à la France les navires qui avaient été enlevés par la marine anglaise avant la déclaration de guerre. Il refusa également de considérer les conquêtes que la France avait faites en Allemagne comme matière de compensation aux conquêtes que les Anglais avaient faites en Amérique. « Les constitutions de l'Empire, disait-il à M. de Bussy, défendent à tout étranger de s'approprier la moindre partie du territoire d'un de ses membres. Tout le fruit que vous retirerez de vos expéditions en Allemagne sera d'avoir dépensé des sommes immenses, perdu une quantité considérable d'hommes et contribué à rendre la maison d'Autriche plus puissante. »

Pitt voulut imposer une dernière condition plus dure peut-être pour l'orgueil français que toutes les autres, la démolition des fortifications de Dunkerque.

C'est à ce moment que, les traités avec l'Espagne ayant été signés, la France dut, conformément à l'article 2 de la convention particulière, comprendre dans sa négociation avec l'Angleterre les intérêts de sa nouvelle alliée. Le comte de Fuentes réclamait depuis longtemps, au nom du Roi Catholique, le redressement de trois griefs que l'Espagne prétendait avoir

contre l'Angleterre, savoir : 1° la restitution de quelques vaisseaux espagnols enlevés par les Anglais; 2° le partage de la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve; 3° l'évacuation des établissements formés par l'Angleterre dans les baies de Campêche et d'Honduras sur des terrains dont l'Espagne se prétendait souveraine. — M. de Bussy reçut l'ordre de soumettre ces griefs au ministre anglais dans un mémoire rédigé par Choiseul. Pitt lut assez paisiblement les deux premiers articles; mais, arrivé au troisième : « Les Espagnols n'y ont aucun droit, s'écria-t-il; ils ne l'obtiendront qu'à la pointe de l'épée. » Il se modéra cependant et promit de donner à Bussy une réponse écrite. Cette réponse fut empreinte d'une extrême hauteur : « Le roi de la Grande-Bretagne, y était-il dit, regardait le mémoire de la France comme injurieux à sa dignité, et ne permettrait pas qu'elle fît intervenir les intérêts de l'Espagne dans la négociation. Il n'entendait pas que la France eût, en aucun temps, le droit de se mêler de pareilles discussions entre la Grande-Bretagne et l'Espagne. » En même temps Pitt renvoyait à M. de Bussy le mémoire de Choiseul. Ce renvoi et la lettre dont il était accompagné causèrent à Versailles une réelle indignation. On rédigea séance tenante, dans le conseil du Roi,

une réponse à la note anglaise, que M. de Bussy dut signer et faire parvenir. « Le Roi, était censé dire le négociateur français, s'en rapporte au Roi Catholique sur la forme dans laquelle ce mémoire a été reçu et renvoyé. Sa Majesté Très-Chrétienne ne peut pas répondre des manques de formes et d'égards les plus communs dans lesquels ses ennemis tombent; mais elle m'a chargé de déclarer à Votre Excellence que, tant que l'Espagne l'approuvera, le Roi se mêlera des intérêts de cette couronne sans s'arrêter aux refus impérieux de la puissance qui s'y opposera. » M. de Bussy accompagna cette dépêche de l'envoi d'un ultimatum de son gouvernement. Le ministre anglais ne l'accepta ni ne le refusa; il le mit en discussion, et, le 1er septembre 1761, Bussy transmit à Versailles ses contre-propositions sans lui dissimuler qu'elles avaient peu de chances d'être acceptées. Pitt laissa voir que la continuation de la guerre lui inspirait peu d'inquiétude, et, comparant la France et l'Angleterre à deux champions rivaux : « Tous deux, dit-il, sont blessés; mais le premier, l'étant moins, doit continuer le combat pour s'assurer la victoire. »

Choiseul donna le 6 septembre, au conseil du Roi, connaissance des contre-propositions anglaises et en fit sentir la dureté. « Il est évident, dit-il, que le

ministère anglais ne veut point la paix; il me semble même impossible de la conclure sur le fondement des articles proposés. » C'était le refus absolu de prendre en considération les griefs de l'Espagne; des concessions insuffisantes par rapport à la traite des noirs et aux établissements de la côte d'Afrique; des prétentions excessives sur les Antilles; la revendication absolue du Canada *avec ses dépendances;* des limites arbitraires assignées à la Louisiane; la cession de l'île Saint-Pierre rendue illusoire par les conditions humiliantes qui l'accompagnaient, telles que l'entretien d'un commissaire anglais dans ce port; de dures conditions imposées à la Compagnie française des Indes; l'exigence absolue du démantèlement de Dunkerque; la restriction des secours que la France pourrait donner en Allemagne à l'Impératrice-Reine, secours qu'on prétendait réduire aux vingt-quatre mille hommes stipulés par le traité de Versailles; enfin le refus absolu de reconnaître l'illégitimité des prises faites avant la déclaration de guerre.

La conséquence de toutes ces exigences fut que le conseil du Roi décida en principe la continuation de la guerre. Il résolut cependant de faire au gouvernement britannique une dernière réponse dont la modération calculée était destinée à mettre tous les torts

du côté de l'Angleterre et à lui laisser la responsabilité de la rupture. Voici, d'après Flassan, les conditions de cet *ultimatissimum* :

« On cédait le Canada avec toute l'étendue du terrain désigné dans la carte remise par M. de Vaudreuil au général Amherst lors de la conquête. On demandait, d'un ton fort modéré, que l'Angleterre voulût bien éclaircir le sens du mot *dépendances* inséré dans son mémoire. La France témoignait la même condescendance pour la fixation des limites de la Louisiane proposée par les Anglais. Gorée et le Sénégal étaient abandonnés aux Anglais; on exigeait en échange leurs établissements d'Acra et d'Anamabou. Après avoir observé que l'île de Saint-Pierre, par son peu d'étendue, ne remplissait pas les vues de la France, on consentait à l'accepter; mais on demandait que la petite île de Miquelon, qui y est contiguë, y fût réunie. Le Roi portait encore plus loin la complaisance et souscrivait aux conditions insultantes attachées au triste présent des Anglais. Se relâchant même en partie de ses engagements envers ses alliés, il semblait entrer dans le sens du mémoire anglais et proposait à la cour de Londres de laisser la liberté aux deux puissances de se concerter, après le traité, avec leurs alliés respectifs sur la nature et l'étendue des secours

à leur fournir. » La lettre dont Choiseul accompagna l'envoi de cet *ultimatissimum* à Bussy prouve combien il comptait sur une rupture et indique que sa modération n'était qu'une ruse pour amener les Anglais à faire cesser des conférences qu'il désirait voir finir autant qu'eux.

« Vous sentez bien, écrivait-il à Bussy, que les articles 1, 2 et 4[1], et surtout ce dernier, n'auraient pas été admis par Sa Majesté, si le Roi n'avait pas vu, dans la totalité de la réponse de la cour de Londres, qu'il était impossible de négocier la paix d'après de pareilles propositions; mais Sa Majesté a voulu abonder en complaisance pour l'Angleterre, afin de faire connaître à l'Europe, et au peuple anglais même, les dispositions de la France et l'éloignement de l'Angleterre pour la paix[2]. »

Ce qu'avait prévu Choiseul arriva : l'*ultimatissimum* fut rejeté par l'Angleterre; Stanley et Bussy furent rappelés, et les hostilités reprirent une nouvelle vigueur (septembre 1761). La politique guerrière de Pitt triomphait des dispositions pacifiques du Roi et de l'influence qu'avait prise lord Bute dans le conseil.

[1] Articles relatifs au Canada, à la Louisiane et à Saint-Pierre.

[2] Cf. Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. VI, pp. 443 et 444.

Et pourtant, au lendemain de ce triomphe, nous voyons Pitt donner sa démission (5 octobre). Que s'était-il donc passé? — Le sagace ministre avait pressenti, d'après l'attitude prise par l'Espagne pendant les négociations avec la France, la présentation des griefs espagnols par M. de Bussy, le langage du comte de Fuentes, et surtout les réponses embarrassées de Choiseul à Stanley et de Wall à lord Bristol, que quelque accord secret avait été conclu entre les cours de Madrid et de Versailles. On prétendait agir en vertu d'un traité d'alliance de 1743, et on lui celait et le Pacte de famille et surtout la convention du 15 août. Pitt devina l'un et l'autre et soutint au conseil qu'il fallait prévenir une attaque imminente de l'Espagne par une déclaration de guerre immédiate qui l'eût prise au dépourvu. Ses collègues ne voulurent point ajouter foi à ses prédictions; ils craignirent de faire courir au pays de nouveaux périls et refusèrent tous leur assentiment à la déclaration de guerre immédiate. — Pitt, avec son humeur intraitable, offrit sa démission. Le Roi l'accepta, mais tint à reconnaître les services et le patriotisme de son ministre en lui accordant, avec la pairie, le titre de comte de Chatham. — Lord Egremont ne devait pas tarder à reconnaître combien étaient fondées les prévisions de son

devancier. En effet, le Roi Catholique n'attendit même pas la date stipulée, et déclara la guerre à l'Angleterre le 18 janvier 1762.

Mais, avant de continuer notre récit, il convient de revenir en arrière afin de retracer rapidement les faits militaires de l'année 1761. Nous étions restés au lendemain des batailles de Liegnitz et de Torgau.

Frédéric, vainqueur dans ces deux rencontres, était plus épuisé dans son triomphe que ses ennemis dans la défaite. Il fut forcé de soutenir en Silésie une pénible défensive, tandis que les Autrichiens, sous le maréchal Laudon, enlevaient Schweidnitz, et que les Russes, commandés par Boutourlin, s'emparaient de Colberg et de toute la Poméranie. — Les Français étaient moins heureux; ils avaient commis la faute de distraire une partie des armées de Broglie pour la confier au prince de Soubise, et de retirer le commandement en chef au vainqueur de Klostercamp pour le donner au vaincu de Rosbach. Leur désaccord amena la défaite de Willingshausen. Broglie fut rappelé et remplacé par le maréchal d'Estrées.

La fortune, qui avait un instant souri à la France, tant que le maréchal de Broglie commanda ses armées, abandonna pour jamais nos drapeaux le lendemain de son rappel; et nous n'avons plus à enregistrer,

pendant la campagne de 1762, que des revers : défaite de Wilhemstadt (24 juin), défaite de Lutterberg (3 juillet), reddition de Cassel (1er novembre). Seul, le prince de Condé réussit à remporter sur le prince héréditaire de Brunswick un léger avantage au Johannisberg.

Au commencement de cette même année, l'Espagne déclara la guerre à la Grande-Bretagne, ainsi que nous l'avons vu. Elle ne retira de sa généreuse intervention en notre faveur que de partager nos défaites et de perdre ses colonies. Jamais les Anglais ne furent plus heureux qu'en 1762. La Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade, Tabago et presque toutes les Antilles françaises tombèrent en leur pouvoir. Les Espagnols perdirent Cuba et une partie des Philippines. Enfin la France et l'Espagne, conformément à ce qu'il avait été convenu, sommèrent le roi de Portugal de fermer ses ports à l'Angleterre. Ce monarque ayant refusé de se rendre à cette prétention, une armée franco-espagnole envahit le Portugal, s'emparant de Miranda et d'Almeida. Mais la lenteur de ces opérations militaires permit aux Anglais de jeter en Portugal des troupes suffisantes pour arrêter l'invasion.

Tandis que Charles III prenait fait et cause pour le chef de sa maison, la France et l'Autriche perdaient le

concours d'un allié autrement redoutable. La tzarine Élisabeth était morte le 5 janvier 1762, laissant le trône à son neveu Pierre de Holstein-Gottorp. Pierre III, admirateur passionné de Frédéric, se hâta de conclure avec ce prince d'abord une trêve, puis la paix, puis une alliance offensive. Vingt mille Russes, désertant la cause autrichienne, passèrent au camp de Frédéric, l'aidèrent à reprendre Schweidenitz et le rendirent maître de la Silésie.

On juge de la consternation et du désarroi que provoquèrent à Vienne et à Versailles les nouvelles successives des diverses fantaisies du Tzar. Moins de quatre mois avaient suffi pour amener ce grand revirement de la politique européenne. Mais la Russie ménageait encore à l'Europe plus d'une surprise. Pierre III, monté sur le trône le 5 janvier 1762, était déposé le 9 juillet, à la suite d'une révolution fomentée par sa propre femme, et étranglé le 14 au château d'Oranienbaum qu'on lui avait donné pour prison.

On se figure les cajoleries auxquelles se vit en butte l'impératrice Catherine au lendemain de son élévation. Resterait-elle fidèle à l'alliance prussienne, conclue par Pierre III? Reviendrait-elle au système de la tzarine Élisabeth? Telle était la grande question qui préoccupait toutes les cours, qui devait décider de

l'issue de la guerre en Allemagne. Si Catherine continuait à fournir à Frédéric le secours de ses armées, la guerre entrait dans une phase nouvelle et bien dangereuse pour l'Autriche et la France. En effet, ces deux puissances étaient presque à bout de ressources, tandis que la Russie n'ayant agi que comme auxiliaire, ses armées étaient intactes, et l'Angleterre offrait à pleines mains des subsides. Frédéric n'avait plus ni argent, ni soldats, ni royaume; mais à la tête des armées russes, avec son merveilleux génie, il pouvait compter sur la victoire finale. — Si, au contraire, Catherine joignait ses troupes aux armées austro-françaises, Frédéric n'avait plus qu'à demander merci. — Aussi vit-on les ambassadeurs de Prusse et d'Angleterre, d'Autriche et de Suède, assaillir la chancellerie du prince Woronzoff. Lord Egremont, sachant que l'envoyé britannique Keith n'était pas sympathique à Catherine, se hâtait de le remplacer par lord Buckingham. La Pologne parlait de renvoyer à Pétersbourg le comte Poniatowski, ancien favori de Catherine, chassé de Russie sous le règne d'Élisabeth; car tous les moyens semblaient bons au comte de Brühl[1] et aux Czartoriski pour empêcher l'asservisse-

[1] Premier ministre du roi de Pologne, électeur de Saxe, Auguste III.

ment de la Pologne, dont l'union de Pierre III avec Frédéric les avait menacés. La France s'empressait de faire revenir à Pétersbourg le baron de Breteuil qui, parti en congé, se trouvait alors à Vienne, et, aussi peu scrupuleux que le comte de Brühl sur le choix des moyens, Louis XV écrivait à cet agent, par la voie de la correspondance secrète : « Si cette princesse a l'âme haute, elle a le cœur sensible. Elle aura un favori, une confidente; le choix qu'elle fera nous importe peu. Il s'agit de connaître ceux qui auront la principale part à sa confiance, et de chercher à se les concilier. »

On ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment de tristesse et de honte, quand on voit par cet exemple combien l'intérêt est le principal, pour ne pas dire le seul mobile des actions humaines. Un souverain légitime venait d'être déposé; sa propre femme, épouse infidèle et sujette rebelle, venait de le laisser tuer, peut-être de le faire mourir, et pas une voix indignée ne s'était élevée en Europe pour flétrir la conduite de Catherine. L'alliance de Catherine est nécessaire, ou même simplement utile : il n'en faut pas davantage pour que souverains, ministres et ambassadeurs applaudissent au crime, exploitent l'inconduite et briguent à l'envi l'amitié des assassins de Pierre III.

Catherine resta inaccessible à toutes les flatteries; elle n'écouta que les suggestions de sa raison. La paix lui sembla nécessaire à la consolidation de son pouvoir, et sans plus se soucier d'une querelle qui n'avait pour la Russie aucun intérêt, elle laissa les divers combattants livrés à leurs propres ressources. Ordre fut donné à ses troupes d'évacuer le territoire prussien et d'observer désormais la plus stricte neutralité. Cette attitude ne contenta personne, mais elle fut en définitive très-favorable à Frédéric. La neutralité de la Russie sauva la Prusse.

Choiseul était enfin découragé; tout ce qui avait dépendu de lui, il l'avait fait pour assurer à la France la victoire. Après avoir conclu le pacte de famille, après avoir jeté dans la lutte l'Espagne, résolu de soutenir une guerre à outrance, il quitta le portefeuille des affaires étrangères pour concentrer entre ses mains énergiques ceux de la guerre et de la marine, et l'on doit convenir que sous sa vigoureuse impulsion ces deux départements révélèrent des ressources qu'on n'avait pas soupçonnées. Mais de si loyaux efforts arrivaient trop tard, et après avoir refusé une première fois les ouvertures de lord Egremont, Choiseul dut, le désespoir au cœur, se résigner à reprendre le poste douloureux des affaires étran-

gères pour commencer avec le cabinet britannique des négociations, qu'il savait ne pouvoir aboutir qu'à une paix humiliante. On doit savoir gré à ce ministre, après la perte de ses illusions, l'avortement de tous ses projets, de ne s'être point épargné la cruelle épreuve de négocier et de conclure lui-même la paix de Paris.

Au lendemain de la démission de Pitt, lord Egremont avait proposé d'accepter l'*ultimatissimum* de la France; mais cette puissance avait à son tour refusé de négocier sur des bases aussi défavorables. Après la campagne de 1762, ce fut elle qui fit de nouvelles ouvertures à l'Angleterre. Le cabinet que présidait lord Bute ne demandait qu'à faire la paix, cherchant à acquérir par une politique pacifique la popularité que la guerre avait valu à lord Chatham. Lord Egremont se hâta donc d'envoyer des passe-ports au duc de Nivernais, qui arriva à Londres accompagné du chevalier d'Eon le 7 septembre. A son tour, l'Angleterre envoya un plénipotentiaire à Paris; ce fut le duc de Bedford. Comme en 1761, la négociation se poursuivit en partie double, mais elle fut surtout importante en France; et ce fut à Fontainebleau que le duc de Praslin, le duc de Bedford et le marquis Grimaldi signèrent les préliminaires de paix le 5 novembre 1762.

Ces préliminaires, ayant obligé la France et l'Angleterre à retirer leurs armées respectives du territoire de l'Empire et à ne plus donner aucun secours à leurs alliés, eurent raison de l'obstination de Marie-Thérèse. L'Impératrice-Reine consentit elle aussi à négocier la paix avec le roi de Prusse et les alliés de l'Empire. La Suède et la Pologne prirent également part à la négociation. Elles aboutirent au traité d'Hubertsbourg du 15 février 1763. Signé par les plénipotentiaires de Marie-Thérèse, de Frédéric et d'Auguste III, il remit les choses en l'état où elles étaient avant la guerre. Tel fut en Allemagne le résultat absolument négatif de sept campagnes meurtrières. La guerre entreprise pour briser la puissance de la Prusse, lui arracher la Silésie, la réduire au rang effacé qu'elle occupait autrefois et l'empêcher de devenir dans le système germanique un contre-poids à la puissance impériale, cette guerre laissa intacte la monarchie prussienne et entoura d'un tel prestige le nom de Frédéric le Grand qu'on s'habitua dès lors à tourner les regards vers Berlin plutôt que vers Vienne.

Cinq jours avant la signature du traité d'Hubertsbourg, MM. de Bedford, de Praslin et de Grimaldi convertissaient les préliminaires de Fontainebleau en une paix définitive connue sous le nom de paix de

Paris. Elle est du 10 janvier 1763 ; en voici les principales clauses :

Art 2. — Tous les prisonniers étaient rendus sans rançon, et chacune des hautes puissances contractantes subvenait aux frais de l'entretien, de la subsistance et du rapatriement de ses prisonniers respectifs.

Art. 4. — La France renonçait à toutes ses prétentions sur l'Acadie et la Nouvelle-Écosse, cédait le Canada et Cap-Breton.

Art. 6. — L'Angleterre cédait en échange à la France les îles de Saint-Pierre et de Miquelon en toute souveraineté.

Art. 7. — Donnait pour limites aux possessions anglo-françaises d'Amérique le cours du Mississipi depuis sa naissance jusqu'à la rivière d'Iberville, le cours de cette rivière et les lacs Maurepas et Pontchartrain jusqu'à la mer.

Art. 8. — L'Angleterre restituait à la France la Guadeloupe, Marie-Galande, la Désirade, la Martinique et Belle-Isle.

L'article 9 partageait entre les hautes puissances contractantes les îles *dites neutres*, attribuant Sainte-Lucie à la France, et à l'Angleterre la Grenade, Saint-Vincent, la Dominique et Tabago.

Art. 10. — Gorée était restituée à la France; mais

l'Angleterre conservait la rivière du Sénégal avec différents forts et comptoirs.

Art. 11. — La Grande-Bretagne remettait à la France, dans l'état où ils étaient alors, les comptoirs que nous possédions au commencement de 1749 sur les côtes de Coromandel et d'Orixa et sur celle de Malabar, ainsi que dans le Bengale; mais Louis XV était forcé de renoncer à toutes les conquêtes que les Français avaient faites depuis dans l'Inde, c'est-à-dire à tout le fruit des campagnes de Dupleix. La France rendait également Natal et Tanapoully dans l'île de Sumatra, qu'elle avait enlevées aux Anglais depuis 1749.

Art. 12. — La France rendait à l'Angleterre l'île de Minorque.

Art. 13. — La ville et le port de Dunkerque étaient maintenus dans l'état fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle, c'est-à-dire démantelés.

Art. 14. — Louis XV restituait sans compensation tous les pays conquis sur l'électeur de Hanovre, le landgrave de Hesse, le duc de Brunswick et le comte de Lippe-Bückelbourg.

Art. 17. — La coupe des bois de Campêche dans les forêts du Honduras était permise aux sujets britanniques.

Art. 19. — La Havane était restituée à l'Espagne.

Art. 20. — A son tour, l'Espagne cédait la Floride à l'Angleterre.

Par une convention particulière annexée au traité de Paris, la France dédommageait l'Espagne de la perte de la Floride et de la non-restitution de Minorque, par la cession de la Louisiane.

Art. 31. — Les troupes franco-espagnoles devaient évacuer le territoire portugais. Le Portugal devait rentrer en possession de toutes les conquêtes qui avaient pu être faites sur lui au cours de la guerre, tant en Europe que dans les colonies.

La France, humiliée par ce traité, ruinée par la guerre de Sept ans, allait être réduite pendant la fin du règne de Louis XV à un rôle des plus effacés et presque au rang de puissance de second ordre.

PARTAGE DE LA POLOGNE.

INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS.

I

PREMIER PARTAGE DE LA POLOGNE GUERRE D'ORIENT ET TRAITÉ DE KAINARDJI (1763-1774).

Lorsque la mort d'Auguste II rendit vacant en 1733 le trône de Pologne, la République royale se trouvait entre trois puissances qui cherchaient également à profiter de sa constitution anarchique, pour y exercer une toute-puissante influence. La Russie n'avait cessé de dominer le souverain qui venait d'expirer; elle désirait lui trouver un successeur aussi docile que lui aux inspirations et presque aux ordres de Saint-Pétersbourg. L'Autriche avait besoin de pouvoir compter sur la soumission et la fidélité du nouveau monarque; mais, moins ambitieuse que la Russie, elle ne convoi-

tait pas la possession même de la Pologne, et, tout en désirant que la pospolite fût assez faible pour ne point inquiéter ses frontières, elle la voulait assez forte pour vivre et la séparer de l'ambition grandissante des Russes, et au besoin l'aider dans ses luttes contre la Turquie. La Prusse seule parlait déjà d'un partage de la République; mais elle ne fut pas écoutée alors de ses deux futures complices, soit que les convoitises de ces dernières ne fussent pas aussi grandes qu'elles le devinrent plus tard, soit plutôt que toutes deux fussent encore arrêtées par le prestige de la France et même celui de la Porte. En effet, la France et la Turquie étaient les plus grands appuis de la Pologne; l'une avait intérêt à maintenir sur les frontières d'Autriche une monarchie amie, qui pût être un danger et une menace pour sa séculaire rivale; l'autre avait besoin d'une Pologne assez puissante pour distraire les Russes de leur politique orientale, politique qui était déjà alors ce qu'elle est aujourd'hui. France et Turquie étaient deux puissances de premier ordre : l'une avait derrière elle les souvenirs du règne de Louis XIV; l'autre venait de dicter à la Russie la paix du Pruth, d'arracher la Morée à Venise, et bien qu'elle eût été battue par les troupes du prince Eugène dans sa dernière guerre avec l'Autriche, elle faisait encore trembler

l'Empire au souvenir de Kara-Mustapha et du siége de Vienne. — Cependant l'insuffisance des secours envoyés par Louis XV à Stanislas Leczinski enhardit les deux cours impériales, et Auguste III fut élu sous les baïonnettes russes. La guerre éclata aussitôt avec la France, mais n'eut d'autre résultat pour la Pologne que de l'accoutumer à voir ses provinces parcourues et occupées périodiquement par les troupes moscovites. La paix de Vienne laissa Auguste III sur le trône, et par conséquent un libre champ à l'influence russe. De plus, la guerre orientale anéantit à jamais le prestige de la Porte, cette autre protectrice de l'indépendance polonaise, et la relégua, par la paix de Belgrade, au rang de puissance de second ordre.

Bientôt Auguste III fournit lui-même à ses voisins l'occasion d'envahir de nouveau ses États en élevant de maladroites prétentions sur une partie de la succession d'Autriche. Tour à tour alliée de Frédéric ou de Marie-Thérèse, la Saxe-Pologne ouvrit alternativement ses frontières aux troupes autrichiennes, prussiennes ou russes. Mais la nation polonaise ne s'identifia nullement avec la cause de son roi, et loin de lui fournir aucun appui, elle ne fut pour lui qu'une source de continuels embarras. Le roi Auguste essaya vainement, avec l'appui momentané de la Russie et sous l'inspi-

ration des Czartoriski, de réformer les principaux vices de la constitution polonaise et de doter son royaume d'un gouvernement fort. La tentative échoua devant l'opposition du parti dit *des patriotes* ou parti français, encouragé dans sa résistance par notre ambassadeur le comte de Broglie. Il est bien difficile de dire qui eut raison alors du comte de Broglie ou des Czartoriski. L'ambassadeur français voyait-il plus clair que ces patriotiques réformateurs? Avait-il raison d'appliquer aux Russes le *Timeo Danaos et dona ferentes* de Virgile? ou bien est-ce les Czartoriski qui avaient raison de profiter d'un moment opportun pour obtenir de la politique indécise d'Élisabeth ce qu'ils ne purent arracher à l'ambition de Catherine? Quoi qu'il en soit, la tentative de réforme échoua. Il n'en resta qu'une anarchie plus grande encore et un esprit d'indiscipline qui devait rendre vain tout nouvel essai de réorganisation politique. L'infortunée Pologne n'eut plus pour se sauver d'elle-même que la protection de la France, que le gouvernement d'Auguste III devait dès lors naturellement repousser, et la désunion des cours du Nord, qu'un hasard ou un caprice pouvait rapprocher. Les traités de Versailles de 1756 et 1757 privèrent la Pologne, au moins officiellement, de l'appui de la France. Louis XV conti-

nua sans doute à donner à ses agents à Dresde et à Varsovie des instructions secrètes en vue de maintenir dans ces pays l'influence française, et de préparer les esprits à une élection éventuelle, d'abord du prince de Conti, puis, après le mariage du Dauphin avec Marie-Josèphe, du prince héréditaire de Saxe; mais Bernis et après lui Choiseul durent fermer les yeux sur les empiétements de la Russie, et pendant la guerre de Sept ans, cette puissance tint continuellement garnison en Pologne. Sous Élisabeth, les troupes moscovites envahissaient la République pour la mettre à l'abri des attaques de Frédéric; sous Pierre III, elles s'y maintenaient pour secourir le roi de Prusse; sous Catherine, elles y restaient par habitude.

Aussi, lorsque le traité d'Hubertsbourg eut rendu à Auguste III ses États de Saxe et de Pologne, n'obtint-il qu'à grand'peine l'évacuation de son royaume par les armées de Catherine. Cette évacuation ne fut même jamais entièrement effectuée.

Et pourtant la France et l'Autriche, mécontentes de Catherine, auraient eu intérêt à contenir son ambition. Mais ni l'une ni l'autre ne pouvaient le faire efficacement. La France tremblait devant l'Angleterre, l'Autriche devant la Prusse; et la moindre intervention en Pologne eût servi de prétexte aux Anglais pour rompre

avec la France, eût obligé les Prussiens à venir en aide aux Russes.

Le traité de Paris, en effet, avait laissé la France et l'Angleterre plus ennemies que jamais; l'une ne songeait qu'à prendre sa revanche; l'autre, à compléter son œuvre, et à asseoir sur les ruines de notre puissance coloniale son omnipotence maritime. Comparant la conduite de l'Angleterre envers notre pays à celle de Carthage envers Rome, le comte de Broglie, chef de la diplomatie secrète de Louis XV, écrivait avec raison dans un de ses mémoires au Roi : « L'Angleterre a adopté le même principe de ne pas nous laisser relever, de veiller sur nos arsenaux, de guetter nos projets, nos préparatifs, nos moindres mouvements, et de les arrêter tout court par des insinuations hautaines ou des démonstrations menaçantes[1]. » Aussi le désir de recommencer les hostilités était-il au fond des cœurs, et le Roi y songeait-il plus que personne. La mission confiée au chevalier d'Éon et à l'ingénieur militaire la Rozière [2] prouve combien ce dessein fut près de recevoir une exécution et explique jusqu'à un certain point la conduite de la France dans les graves questions continentales qui passionnèrent l'Europe

[1] *Boutaric*, t. II, p. 183.

[2] Cf. *Secret du Roi*, du duc DE BROGLIE, t. II, ch. VI.

pendant la fin du règne de Louis XV. Choiseul, content d'avoir évité à la Suède le sort de la Pologne, grâce au coup d'État monarchique de Gustave III, fut sans doute amené à sa politique d'indifférence envers l'attentat de 1772 par la crainte d'une rupture avec la Grande-Bretagne. L'hostilité latente qui existait entre les deux pays ne devait d'ailleurs pas tarder à se faire jour, et la révolte d'Amérique allait permettre au gouvernement français de se venger des hauteurs de Pitt et des humiliations du traité de Paris.

L'Autriche avait les mains aussi liées que la France. Le traité d'Hubertsbourg l'avait laissée en présence d'une Prusse épuisée sans doute, mais glorieuse, et qui, par la situation qu'elle s'était acquise dans l'Empire, comme par son alliance avec la Russie, pouvait, à la moindre imprudence commise par la cour de Vienne, soulever contre Marie-Thérèse presque toute l'Allemagne, et lancer sur la Pologne et l'Autriche les armées moscovites. « La Prusse, dit M. Sorel, était sortie victorieuse et intacte de la guerre de Sept ans. La coalition qui devait la détruire n'avait eu pour résultat que de l'affermir et de lui assurer définitivement son droit de cité en Europe. Si elle n'était encore qu'un État secondaire par l'étendue et les ressources de son territoire, elle s'était placée au premier

rang par le prestige de ses armes et le succès de sa politique. Mais l'édifice prussien, si haute qu'en fût l'apparence, n'avait encore qu'une façade. L'intérieur, à peine ébauché, avait été dévasté par l'incendie. On ne peut, a dit Frédéric, représenter cet état que sous l'image d'un homme criblé de blessures, affaibli par les pertes de son sang et près de succomber sous le poids de ses souffrances. Il lui fallait du régime pour lui rendre sa vigueur et des baumes pour consolider ses plaies. — Frédéric ne songeait qu'à réparer les désastres causés par la guerre, à réformer les lois, à rétablir le gouvernement, surtout à refaire l'armée, qui avait perdu sa consistance et sa discipline. « Si « jamais on négligeait l'armée, c'en serait fait de ce « pays », écrivait-il à son frère. Il était vainqueur, mais il était isolé. Il était bien décidé à ne plus se mêler des querelles coloniales des Français et des Anglais. « Il n'y a qu'à ne se point allier à ces peuples et les « laisser faire. Que nous importent la merluche et le « Cap-Breton ? » — C'était fort sage, sans doute, mais cela ne suffisait pas, et, l'Europe agitée comme elle l'était, Frédéric ne pouvait pas rester sans appui et sans amis. C'est alors que la Russie lui présenta la main, qu'il la saisit, et que cette alliance, d'autant plus nécessaire qu'elle était la seule possible, permit à la fois

à ce grand politique de compléter paisiblement son œuvre de réparation et de porter l'État prussien à un degré de puissance que les plus ambitieux de ses souverains n'avaient pas encore rêvé d'atteindre. »

Ainsi donc, au lendemain de la guerre de Sept ans, la Russie pouvait aspirer à un rôle prépondérant dans le monde. C'est elle qui avait décidé l'issue de la guerre en se portant d'un camp à un autre et en adoptant finalement une neutralité qui sauva la Prusse. Catherine sentit la force de sa situation et voulut en profiter pour faire de la Russie la première puissance européenne. Il lui fallait, pour atteindre ce but, agrandir ses États aux dépens de ses plus proches voisins, les Suédois, les Polonais et les Turcs. La tâche ne dut pas lui paraître trop difficile. En Suède, la noblesse avait rendu le trône électif à la mort de Charles XII, et la constitution presque aussi anarchique que celle de Pologne. Il suffisait d'entretenir les germes de dissolution, pour amener peu à peu ce pays à l'état où des vices analogues avaient réduit la Pologne, pour lui enlever avec la Finlande l'empire de la Baltique.— En Pologne, le terrain était tout préparé, la mauvaise semence avait été jetée par les prédécesseurs de Catherine, l'Impératrice n'avait plus qu'à récolter. Ni la France, ni l'Autriche ne pouvaient l'empêcher de

démembrer cet infortuné pays; la Prusse était prête à l'aider. — En Turquie, la position de l'Impératrice n'était pas moins avantageuse. Seule souveraine du rite grec, elle était la protectrice désignée de tous les chrétiens orthodoxes qui gémissaient sous le joug musulman. Moldo-Valaques, Serbes, Bulgares, Monténégrins et Grecs n'attendaient qu'un mot d'ordre pour se révolter. Il est vrai que sur ce terrain la politique russe heurtait de front la politique autrichienne; mais l'alliance prussienne n'était maintenue par l'impératrice Catherine qu'en vue d'un conflit éventuel aux rives du Danube.

Le génie de Catherine embrassa d'un puissant coup d'œil ce triple théâtre ouvert à la politique moscovite; mais avant d'agir ouvertement, elle se mit à préparer en secret l'exécution de ses desseins. Ses troupes, maintenues en Pologne, occupaient d'avance les pays qu'elle comptait annexer à son empire; des émissaires parcouraient l'Orient, et ses ministres promettaient l'appui de la Russie aux nobles suédois pour le maintien de leurs priviléges.

Toutes ces manœuvres ne devaient pas tarder à porter leur fruit en Turquie comme en Pologne. Les combinaisons de Catherine n'échouèrent qu'en Suède, où le roi Gustave III, avec l'appui de la France, ren-

versa soudainement la constitution aristocratique que les États avaient imposée à Ulrique-Éléonore, et donna à la Suède, avec l'unité du commandement et l'hérédité de la couronne, la force de résistance dont les Czartoriski devaient chercher vainement à doter leur patrie. Mais ces princes commirent la faute capitale de mettre leurs patriotiques desseins sous la protection de la puissance qui avait le plus à cœur la perte de leur pays, en élevant au trône de Pologne, à la mort d'Auguste III, un favori de Catherine. La partialité du souverain saxon envers ses sujets allemands et la vénalité du comte de Brühl expliquent, même indépendamment d'autres considérations, leur désir de se donner un roi national; il nous semble cependant que l'hérédité de la couronne dans la maison de Saxe eût été, malgré des désavantages passagers, la seule chance de salut pour la République polonaise. Ce fut la pensée du cabinet de Versailles; mais il n'eut pas le pouvoir de faire prévaloir ses idées, et le candidat russe fut élu.

En effet, lorsque Auguste III mourut en 1763, deux partis politiques se trouvèrent en présence en Pologne : l'un, celui des Czartoriski, cherchait à donner la couronne à un noble polonais; l'autre, celui de la cour, dirigé par le comte de Brühl et son gendre

Mnichek, désirait laisser le trône à la maison de Saxe; le premier choisit pour candidat Stanislas Poniatowski; l'autre, le nouvel électeur de Saxe, ou, à son défaut, le prince Xavier son frère. Les premiers eurent aussitôt l'appui de la Russie et de la Prusse, les seconds celui de l'Autriche et de la France. C'était l'inverse de ce qui avait eu lieu en 1733.

Sous l'influence des Czartoriski, ses oncles, Stanislas Poniatowski essaya aussitôt de réformer la constitution politique du royaume. C'était la seule chance de salut pour ce pays, dont M. le duc de Broglie nous dépeint l'organisation dans le *Secret du Roi* en termes si saisissants : « Qu'on se représente, dit-il, quinze cent mille gentilshommes tenant en servitude une population tout entière attachée à la glèbe, tous les membres de cette démocratie nobiliaire légalement égaux entre eux, tous la lance en arrêt et le sabre au poing, pouvant tous au même titre ou concourir ou prétendre au gouvernement de la chose commune; aucun décret ne pouvant sortir que de leur consentement unanime, mais la majorité armée à chaque instant du droit d'organiser sa résistance en confédération privée, et la guerre civile placée ainsi au nombre des coutumes licites, sinon des institutions légales; une royauté élevée sur le

payois dans une assemblée plénière où chaque noble arrivait revêtu de ses armes et monté sur son cheval; le pouvoir sortant de ces ondes orageuses non pas seulement électif, mais conditionnel, et ne jouissant d'autres prérogatives que celles dont une convention spéciale, renouvelée au début de chaque règne, voulait bien le laisser investi; nulle police, à peine une ombre d'armée permanente, mais une nuée de cavaliers indisciplinés toujours prêts au premier appel; la justice elle-même rendue par les élus d'une faction victorieuse, qui siégeaient sur leur tribunal l'épée au côté : n'était-ce pas le régime politique d'une émigration conquérante et comme un flot d'invasion solidifié? Chez une tribu nomade répandue au hasard sur un terrain illimité, le *liberum veto,* le droit de confédération privée et les *pacta conventa,* ces trois étranges fondements de la constitution polonaise, eussent été la chose du monde la plus simple. Ce n'était que l'usage de la liberté naturelle qui appartient à chaque membre d'une telle bande d'échapper au joug d'une majorité qui le gêne pour aller un peu plus loin planter sa tente et se constituer à sa guise. Appliquée au contraire à une société fixée sur le sol, où les hommes, rapprochés les uns des autres, sont tenus de se rencontrer, de se

toucher, de vivre en commun, ces institutions réunies formaient l'essence même de l'anarchie. On peut aussi dire que le petit nombre d'attributions que conservait la royauté convenait mieux au chef d'une tribu envahissante qu'au premier magistrat d'un grand État, car c'était moins le droit d'associer les particuliers au pouvoir par l'exercice des fonctions publiques que de distribuer entre eux des dignités fructueuses et des biens à gros revenus. Les *starosties*, comme on appelait les bénéfices dont la couronne conservait la disposition, étaient une sorte de butin à partager entre des leudes et des compagnons d'armes. Même caractère dans les relations qui unissaient les nobles entre eux. Aucun lien de suzeraineté et de vasselage ne subordonnait le petit au grand ; mais le riche nourrissait, armait, défrayait le pauvre, et le tenait ainsi engagé à son service et librement enrôlé sous son drapeau par l'appât de la convoitise ou le lien de la reconnaissance[1]. »

On voit par là toutes les difficultés qu'aurait eu à surmonter la volonté de Stanislas pour faire prévaloir les conceptions patriotiques des Czartoriski, même s'il n'avait eu à vaincre que la résistance

[1] *Secret du Roi*, t. I^er^, ch. I^er^, p. 42.

de ses sujets. Mais Catherine n'entendait pas l'avoir fait roi pour qu'il abolît le *liberum veto*, transformât en une constitution permanente les anciens *pacta conventa*, qu'on renouvelait et modifiait à chaque règne; surtout pour qu'il rendît puissante l'autorité royale, et héréditaire la couronne orthodoxe[1]. Elle résolut de contrarier les desseins de son protégé, et de lui faire payer cher le prix de ses faveurs, et comme le parti des réformateurs politiques était en même temps le défenseur de l'intolérance religieuse, elle s'entendit avec Frédéric II pour affecter de prendre la protection des cultes dissidents et soutenir, sous ce libéral prétexte, la constitution anarchique. Rien n'est plus curieux que de voir les philosophes d'alors, joués par ce faux libéralisme, accabler d'éloges les deux souverains qui allaient plus qu'aucun autre fouler aux pieds toutes leurs doctrines et commettre les actes les plus arbitraires du plus odieux despotisme. Leur politique n'en fut pas moins habile, et réussit même à donner le change sinon aux cabinets européens, du moins à l'opinion publique. Ce fut donc comme protecteurs des chrétiens du rite grec, des protestants et des juifs que

[1] Les rois de Pologne portaient le titre de Majesté Orthodoxe.

Frédéric et Catherine remirent les pieds en Pologne. Le premier prétexte fut en 1765 le mémoire remis à Stanislas par l'évêque grec de la Russie Blanche, Koninski, pour lui soumettre les réclamations et les griefs de ses diocésains. La religion grecque réclamait auprès du Roi et de la diète le libre exercice de son culte et les mêmes droits politiques qu'avait la religion catholique. Stanislas lui promit son appui ; mais la diète de 1766 repoussa toutes les réclamations des cultes dissidents. Aussitôt, sous l'instigation des ambassadeurs de Prusse et de Russie, trois confédérations se formèrent à Sloutsk, à Thorn et à Radom. La première se composait des nobles du rite grec, la seconde des luthériens, la troisième des catholiques, qui craignaient les réformes projetées par les Czartoriski et l'abolition du *liberum veto*. Frédéric prit celle de Thorn sous sa protection et massa des troupes sur la frontière. Catherine fit plus encore, et quatre-vingt mille Moscovites pénétrèrent en Pologne pour appuyer les confédérés de Sloutsk et de Radom, se mettre aux ordres de l'ambassadeur Repnine, et imposer à une nouvelle diète les volontés de l'Impératrice. Les évêques de Cracovie et de Kief ainsi que les autres chefs du mouvement antirusse se virent enlever par les grenadiers de Catherine et déporter en Sibérie.

La nouvelle diète se réunit sous le canon moscovite et vota, pour ainsi dire le couteau sur la gorge, tout ce que voulut Repnine : c'était non-seulement l'admission des dissidents aux droits politiques, mais aussi le maintien du *liberum veto* et de la constitution anarchique, dont la Tzarine s'était faite la gardienne hypocrite et intéressée (novembre 1768). Quelques mois après, Stanislas signait un traité d'alliance avec Catherine, par lequel la Russie s'engageait à « conserver, défendre et assurer l'intégrité de la République ». En échange, la Pologne promettait de n'apporter jamais aucune modification à ses lois politiques sans le consentement de la Russie. « C'était, comme le dit fort justement M. Rambaud, rendre légale l'intervention étrangère et condamner la Pologne à mourir de ses abus[1]. »

Les confédérés de Radom avaient été très-mécontents du résultat de la diète, car ces imprévoyants défenseurs des priviléges de leur race n'avaient pris les armes que contre les réformes politiques, nullement en faveur des réformes religieuses; aussi à peine la diète s'était-elle séparée, à peine s'étaient-ils vus débarrassés de la tyrannique tutelle des Russes, qu'ils

[1] *Histoire de Russie*, ch. xxx, p. 464

se réunirent de nouveau en confédérations privées, les uns à Bar, les autres à Lublin, prirent pour devise : *Pro religione et libertate,* et appelèrent au secours de leurs priviléges politiques et religieux l'Autriche, la Saxe, la France, la Turquie.

Cette tentative de résistance presque désespérée eût excité des sympathies plus générales si les confédérés n'avaient commis la faute de combattre en même temps pour la défense de leur indépendance et pour les abus qui avaient causé la ruine de leur patrie.

L'Europe avait pourtant le droit d'hésiter entre Bar et Varsovie et de se demander où était la Pologne, si c'était à la cour, au milieu des baïonnettes russes, ou au camp des confédérés, dont on pouvait blâmer la politique, mais dont il eût été impossible de contester le patriotisme. La liberté, c'était peut-être pour eux le maintien de regrettables abus, mais c'était aussi la Pologne sauvée des Russes et rendue à elle-même. Choiseul et Kaunitz prirent parti pour les confédérés, Stanislas appela à son aide les armées russes. Alors commença entre la Russie et les patriotes polonais une lutte à la fois atroce et héroïque. Les Russes, supérieurs en nombre et en discipline, furent partout vainqueurs; les confédérés, en dépit de leur valeureuse résistance, n'eurent bientôt plus que trois

places en Pologne, et se virent même contraints à transporter en Hongrie leur quartier général. L'Autriche leur permit de passer librement sur son territoire et même de s'y fixer; mais elle se contenta de leur fournir cet appui indirect et ne leur donna aucun secours effectif. C'est que l'empereur Joseph et le comte de Kaunitz, tout en craignant les agrandissements de la Russie, redoutaient encore plus de se brouiller avec la Prusse, qu'ils savaient étroitement liée avec cette puissance par un récent traité. Déjà même ils songeaient à tirer parti des embarras de la Pologne pour s'emparer, sans coup férir, de certains territoires limitrophes, dont ils contestaient aux Polonais la propriété, tels que le comté de Zips. — La France ne fit guère plus que son alliée. Elle se contenta d'envoyer aux confédérés de Bar un peu d'argent et quelques officiers, cherchant aventures et fortune, tels que Dumouriez. Mais ne pouvant ou ne voulant faire plus directement, Choiseul seconda du moins les envoyés de Bar à Constantinople, et l'ambassadeur de France, Vergennes, eut une part directe et des plus importantes à la déclaration de guerre que la Porte adressa à la Russie le 6 octobre 1768.

Il est bien difficile de porter un jugement sur l'attitude que prit le ministre français dans ces critiques

circonstances. Faut-il le blâmer de n'avoir pas embrassé le parti de la cour, comme le fait M. Rambaud dans son *Histoire de Russie?* « Il ne vit pas, dit cet historien, qu'en affaiblissant l'autorité du roi de Pologne, il affaiblissait la Pologne elle-même [1]. » Faut-il au contraire lui donner raison d'avoir été favorable aux confédérés, et vu dans cette tentative désespérée une dernière chance de salut pour la République, ainsi que le fit également le chef de la diplomatie secrète de Louis XV, le comte de Broglie [2]? Faut-il enfin, comme M. Trognon, lui reprocher à la foi d'avoir affaibli l'autorité de Stanislas, à l'avénement de ce prince, et de n'avoir pas assez soutenu plus tard les confédérés de Bar, montrant ainsi dans ses desseins une regrettable incohérence [3]? Le jugement porté par M. Sorel, dans une récente publication [4] sur la politique de Choiseul, nous paraît, malgré sa sévérité, un des plus équitables, car il accorde du moins à ce ministre le bénéfice des circonstances atténuantes. « Choiseul, dit-il, avait une très-grande idée de la France et souffrait de l'effacement auquel l'avaient

[1] *Histoire de Russie*, ch. XXX, p. 465.
[2] *Secret du Roi*, t. II, ch. VIII.
[3] A. TROGNON, *Histoire de France*, t. V, p. 522.
[4] *La Question d'Orient au dix-huitième siècle.* Introduction, p. 27.

réduite l'inconstance de son gouvernement et les revers de ses armes. Il avait de vastes conceptions, mais il ne put employer que des petits moyens. Il rêvait d'agir, il ne sut que s'agiter. Son idée dominante était de prendre contre l'Angleterre la revanche de la guerre de Sept ans. Pour cela, il fallait neutraliser le continent, c'est-à-dire la Prusse et la Russie. Il comptait sur l'Autriche pour contenir la Prusse; il cherchait partout des ennemis à la Russie : en Pologne, où il envoyait de l'argent et des officiers aux confédérés de Bar; en Suède, où il prenait le parti du Roi; en Turquie, enfin, où il excitait les Turcs. » — Nous ajouterons que si Choiseul n'employa, comme dit avec raison M. Sorel, que *des petits moyens,* c'est qu'il ne pouvait pas en employer d'autres. Comment un homme prudent aurait-il pu dégarnir les coffres publics et affaiblir, par une expédition lointaine, l'effectif militaire; s'exposer enfin aux complications d'une lutte continentale, à la veille de compléter les armements maritimes, qui furent la gloire de son ministère, sous l'œil jaloux de l'Angleterre, avec la certitude que cette puissance saisirait le premier moment opportun pour venir brûler sur les chantiers nos vaisseaux en construction et anéantir tous nos projets de relèvement colonial et maritime? Nous

pensons donc que si Choiseul ne fit pas davantage pour la Pologne, c'est qu'il ne pouvait ni ne devait le faire. Les circonstances nous avaient nécessairement imposé le rôle de spectateurs inactifs et impuissants vis-à-vis des complications orientales, en présence d'une Angleterre hostile, d'une Autriche mécontente et presque infidèle, d'une Prusse et d'une Russie étroitement unies, d'une Turquie, enfin, qu'on déchaînait sans doute contre les Russes, mais sans aucune illusion sur sa puissance. « A la vérité, écrivait Choiseul lui-même à M. de Vergennes, la dégénération des Turcs en tous genres peut leur rendre funeste cet essai de leurs forces. » — Bref, la France était dans une de ces situations politiques dans laquelle, hélas! elle devait se retrouver plus d'une fois encore, où, malgré les révoltes de la conscience et la plus ardente volonté d'agir, on ne peut que laisser faire. La vertu, dans ces terribles moments où l'on ne saurait empêcher un attentat politique, consiste uniquement à ne pas s'y associer; c'est ce que fit le gouvernement de Louis XV.

« La déclaration de guerre de la Porte, dit M. Sorel, surprit et déconcerta tout le monde : es Turcs qui l'avaient faite, les Russes qui l'avaient provoquée, les Français qui l'avaient suscitée, les Prussiens qui

l'avaient déconseillée, les Autrichiens qui n'avaient pas cessé de la redouter, et jusqu'aux Anglais, qui prétendaient y rester indifférents. C'est que personne n'était préparé à cette guerre, ni les belligérants, ni les neutres[1]. »

En effet, les Turcs mirent six mois à entrer en campagne, donnant ainsi le temps de se préparer à la Russie, qu'une soudaine attaque eût prise au dépourvu. Les bandes indisciplinées des deux belligérants se rencontrèrent sur le Dniester, et malgré la supériorité numérique des Turcs, le prince Galitzin les défit à Khotin, commençant ainsi la suite non interrompue de victoires que les armées de Catherine devaient remporter au cours de cette guerre.

Dès le commencement des hostilités, la Tzarine avait appelé à son aide le roi de Prusse, en vertu de leur traité d'alliance; mais Frédéric, qui ne se souciait pas de faire tuer ses soldats pour donner à une alliée déjà redoutable l'empire de la mer Noire, éluda ses engagements, et en fut quitte pour lui envoyer quelques subsides en argent. Embarrassé d'une guerre qui pouvait entraîner de graves complications européennes, il voulut décider le gouvernement autrichien

[1] *Question d'Orient*, ch. Ier, p. 29.

à garder, quoi qu'il arrivât, une stricte neutralité, pour n'être pas exposé à une nouvelle lutte contre les deux alliées de Versailles, si la cour de Vienne venait à rompre avec la Russie. C'eût été recommencer la guerre de Sept ans, et il s'en était trop difficilement tiré pour vouloir recommencer une si périlleuse aventure. Il proposa en conséquence au jeune Joseph II, que la mort de François de Lorraine venait d'associer au trône de Marie-Thérèse, de se concerter avec lui pour éviter à l'Allemagne les horreurs d'une nouvelle guerre. L'Empereur consentit d'autant plus volontiers à l'entendre, qu'il était plus curieux de connaître le monarque prussien, et une première entrevue eut lieu au mois d'août 1769, dans la ville de Neisse, en Silésie. Frédéric y était venu commander de grandes manœuvres militaires; Joseph s'y rendit incognito, sous le nom de comte de Falkenstein, suivi seulement de quelques aides de camp. L'entrevue avait lieu sur le sol même de cette Silésie que les deux monarchies allemandes s'étaient disputées à deux reprises différentes et pour laquelle elles avaient soutenu quatorze campagnes meurtrières. C'était déjà un gage de la bonne volonté de l'Empereur, qui affirmait ainsi d'une manière solennelle qu'il avait « oublié la Silésie », ainsi qu'il le dit lui-même au vainqueur de Kollin et

de Leuthen. Les deux souverains luttèrent de courtoisie, effleurant tous les sujets, ne s'arrêtant sur aucun. Tous deux parlèrent beaucoup de leur sollicitude pour le repos de la patrie allemande, langage assez nouveau dans la bouche de deux princes dont les maisons avaient ensanglanté cette chère patrie de leurs luttes séculaires, et qui devaient bientôt eux-mêmes la ravager sans pitié pour s'arracher quelques lambeaux de la Bavière. — Ils affectèrent néanmoins de prendre réciproquement au sérieux leur patriotisme allemand et se jurèrent bientôt d'inaugurer, en observant une stricte neutralité pendant la guerre présente, une politique qu'ils décorèrent du nom de *système patriotique allemand*. C'était, en réalité, une manière de couvrir d'une grande idée leurs desseins respectifs de se montrer infidèles, le cas échéant, à deux alliances contractées pour se tenir mutuellement en respect, mais qui étaient devenues gênantes et dont ils redoutaient les conséquences. C'était pour l'Autriche l'alliance française, pour la Prusse celle de Catherine. Aussi la conférence de Neisse donna-t-elle à la Russie comme à la France de légitimes ombrages et des inquiétudes sérieuses. Les deux souverains ne voulurent pas les augmenter en signant un traité formel de neutralité, qu'il eût fallu

montrer, et qui eût constitué une véritable violation de leurs alliances respectives, qui les obligeaient précisément à ne pas rester neutres; ils résolurent donc de consacrer le *système patriotique* par un simple échange de lettres autographes, qui auraient la même valeur qu'un traité discuté et signé par la voix diplomatique, et qu'il eût été presque impossible de tenir absolument secret. Au contraire, l'échange de lettres permettait aux souverains contractants et à leurs ministres de déclarer à leurs alliés qu'il n'était intervenu entre eux aucun traité. Les deux lettres, rédigées en termes presque identiques, furent mystérieusement remises de la main à la main par les deux monarques eux-mêmes pendant une revue. « Frédéric exigea, à en croire le récit de l'Empereur, que celui-ci lui remît sa lettre avec tout l'air du plus grand mystère. Il fit même semblant, ajoute Joseph II, de prendre du tabac et de se moucher, pour que personne n'observât qu'il la glissait dans sa poche. » — La lettre de Frédéric fut datée du 27 août 1769, celle de Joseph du 28. L'une et l'autre étaient rédigées en français. Elles commençaient par une série de compliments et de protestations d'amitié et d'admiration, après laquelle elles portaient l'engagement contracté, « *foi de Roi et parole d'honnête homme, que si même jamais le feu*

de la guerre se rallume entre l'Angleterre et la maison de Bourbon, ils maintiendront la paix heureusement rétablie entre eux, et même qu'en cas qu'une autre guerre survienne, dont actuellement il est impossible de prévoir la cause, ils observeront la plus exacte neutralité pour leurs possessions actuelles. » Cette dernière partie de la phrase visait les complications qui pouvaient survenir en Orient et assurait à la Prusse la tranquillité sur ses frontières de la Silésie, pour le cas où elle se verrait forcée à envoyer des troupes au secours de Catherine. Elle mettait l'Autriche également à son aise pour dire, à un moment donné, à Catherine victorieuse sur le Danube : « Tu n'iras pas plus loin. »

Dans l'entrevue de Neisse il ne fut pas question de la Pologne. Cependant Frédéric songeait de nouveau à un projet de partage, tandis que l'Autriche avait déjà commencé à démembrer la République par l'occupation du comté de Zips. Que la Russie victorieuse prétendît s'agrandir sur le Danube plus que ne voudrait l'Autriche, et il serait facile de contenter tout le monde en donnant aux Russes en Pologne ce que les Autrichiens ne voudraient pas leur permettre de prendre en Turquie, tout en laissant à l'Impératrice-Reine et à son fils les territoires polonais sur lesquels

ils prétendaient avoir des droits, et en se réservant pour soi-même quelque utile compensation sur la Baltique. Frédéric rédigea donc un premier projet de partage dans ce sens, l'attribua à un homme d'État danois retiré de la politique, le comte de Lynar, et l'envoya comme une pièce curieuse à Saint-Pétersbourg. Il y fut très-froidement accueilli. Maîtresse de presque toute la Pologne, victorieuse des Turcs, Catherine n'entendait partager avec personne et préférait s'agrandir à la fois sur la Vistule et sur le Danube. Mais bientôt l'humeur et les armements de l'Autriche allaient lui donner à réfléchir et l'amener à des idées plus pratiques.

L'Autriche avait d'ailleurs raison de se montrer inquiète et mécontente. En effet, les victoires de la Russie dans les provinces ottomanes limitrophes de la monarchie hongroise avaient exalté les aspirations patriotiques et religieuses des populations slaves de rite grec, au point de faire craindre à l'Empereur la contagion de ces sentiments pour ses sujets de même race et même croyance. La Grèce s'était soulevée à l'appel d'Alexis Orloff; mais insuffisamment soutenue par les Russes, elle était rentrée sous le joug musulman ; tandis que la Moldavie et la Valachie étaient occupées par les troupes de Catherine, Azof, la Cri-

mée, et tout le rivage de la mer Noire, du Dnieper au Dniester, étaient perdus pour la Porte, et les Moscovites commençaient même à envahir la Bulgarie. Une flotte russe enfin, après avoir fait le tour de l'Europe, était venue détruire à Tchesmé dans l'Archipel l'escadre du Sultan et menacer le château des Dardanelles. Le gouvernement autrichien, justement alarmé, se demandait s'il ne devait pas envoyer ses armées au secours du Sultan, quand Frédéric proposa à Joseph II une seconde entrevue. Elle eut lieu à Neustadt, au mois de septembre 1770.

Elle avait pour but de convertir l'Empereur à des idées plus pacifiques, et de lui faire accepter une médiation que, sur le conseil de l'envoyé prussien Zegelin, la Porte allait demander à l'Autriche et à la Prusse, enfin de lui promettre de faire agréer cette médiation à l'impératrice Catherine. Joseph arriva cette fois à Neustadt accompagné de son premier ministre le comte de Kaunitz. Il allait s'agir de choses plus graves que d'une simple neutralité. Les deux souverains venaient à peine de se rencontrer à Neustadt, que deux courriers y arrivèrent de Constantinople. Zegelin et Thugut annonçaient à leurs maîtres que le Grand Seigneur demandait leur médiation. Presque au même moment Catherine en recevait la

nouvelle à Saint-Pétersbourg. Elle lui était donnée par le gouvernement britannique, qui se montrait assez froissé de n'avoir pas reçu pareille demande. Les Turcs préféraient s'adresser, comme dit M. Sorel, à un allié de Catherine, qui refusait de lui envoyer des soldats, qu'à une amie de la Porte qui fournissait à la Tzarine le véritable vainqueur de Tchesmé, l'amiral Elphinstone. A peine instruite de la démarche du Sultan, Catherine voulut mettre Frédéric et Joseph en présence d'un fait accompli et se donner ainsi un prétexte plausible pour refuser leur offre de médiation. Elle fit donc proposer directement la paix au Divan, à la condition préalable que son ancien représentant à Constantinople, Obreskoff, retenu aux Sept-Tours depuis le commencement de la guerre, fût remis en liberté.

Cependant les deux souverains, ou plutôt Frédéric et Kaunitz, convenaient de la conduite à tenir vis-à-vis de la Russie, comme vis-à-vis de la France. Cette dernière ne devait être admise à aucune négociation, pas plus que l'Angleterre. Frédéric et Joseph devaient accepter le rôle de médiateurs; le roi de Prusse se chargeait d'y faire consentir la cour de Pétersbourg, tandis que celle de Vienne devait peser sur les déterminations de Catherine par une attitude menaçante,

des mouvements de troupes et des armements ostensibles. Frédéric ne dit pas à Kaunitz par quel moyen il comptait vaincre les répugnances de la Tzarine; ce moyen était le projet Lynar. Mais dans une conversation qu'il avait eue, avant l'entrevue de Neustadt, avec le ministre d'Autriche à Berlin, Nugent, le monarque prussien s'était assuré des bonnes dispositions, sinon de Marie-Thérèse, au moins du jeune Empereur et même de Kaunitz envers le projet Lynar. Le prince Henri son frère, qui venait de faire à Stockholm une visite à la Reine leur sœur, reçut ordre de revenir par Saint-Pétersbourg pour convertir l'Impératrice et le comte de Panine, son chancelier, à l'idée de renoncer à un agrandissement trop considérable sur le Danube, en échange d'avantages non moins sérieux à prendre en Pologne. Bref, la diplomatie prussienne agit si efficacement à Pétersbourg, à Vienne et à Constantinople, que des conférences s'ouvrirent à Fokchany pour la pacification de l'Orient, tandis que des pourparlers sérieux avaient lieu à Pétersbourg pour la discussion du projet Lynar. Ces derniers aboutirent, le 17 février 1772, à un traité de partage conclu entre la Russie et la Prusse. L'Autriche l'accepta en avril de la même année, et il fut *signifié* au roi de Pologne le 18 septembre. Les stipulations

en étaient depuis longtemps déjà un fait accompli, car les troupes prussiennes, moscovites et impériales, occupaient depuis près de deux ans les territoires dont disposait le traité de Pétersbourg.

Au nom de la Très-Sainte Trinité, osait dire le préambule de ce monument de cynisme politique, l'esprit de faction, qui maintenait l'anarchie en Pologne, y faisant craindre la *décomposition totale de l'État,* qui pourrait troubler les intérêts des voisins de cette république, altérer la bonne harmonie qui existe entre eux, et allumer une guerre générale, l'Autriche, la Prusse et la Russie, ayant d'ailleurs à la charge de la Pologne *des prétentions et des droits aussi anciens que légitimes,* avaient décidé de les faire valoir, de rétablir l'ordre dans l'intérieur de la Pologne, et de donner à cet État une *existence politique plus conforme aux intérêts de leur voisinage*[1].

En conséquence, l'Autriche prenait le comté de Zips, presque toute la Russie rouge, avec Galitch, Lemberg et Belz; une partie de la Podolie et de la Volhynie, avec Tarnopol; la partie méridionale de la Petite-Pologne sur la rive droite de la Vistule supérieure, avec les salines de Wieliçka et de Bochnia. Le

[1] Cf. la *Question d'Orient au dix-huitième siècle,* par M. Sorel, ch. xvi, p. 252. — Angeberg, pp. 97, 100, 103. — Martens, t. II, p. 24.

Zips fut incorporé à la couronne de Hongrie; le reste forma le royaume de Galicie. L'Autriche obtenait par là un accroissement de deux millions six cent mille âmes.

La Prusse acquérait toute la Prusse polonaise, c'est-à-dire l'évêché de Warmie, les palatinats de Pomérélie, de Culm et de Marienbourg (sauf Thorn et Danzig), les districts septentrionaux de la Grande-Pologne et de la Cujavie avec Bromberg. La population n'était que de six cent mille âmes, mais les pays annexés, reliant entre elles les parcelles décousues de la monarchie prussienne, constituaient pour Frédéric, par leur situation géographique, un avantage aussi considérable que celui de ses copartageants.

La Russie ajoutait à ses possessions le pays situé entre la Dwina, le Dnieper et le Drusch, c'est-à-dire les palatinats de Polsk, Witepsk, Mohilef, Mtislaf, avec une population de 1,600,000 âmes.

L'impression produite en Europe fut immense; à Paris et à Londres on n'osa rien dire, à Varsovie il fallut obéir; on s'en montra d'autant plus attristé à Constantinople que l'accord des trois cours du Nord allait rendre plus exigeants les plénipotentiaires russes aux conférences de Fokchany; à Berlin, à Vienne et à Pétersbourg la joie n'était troublée que par les scrupules de conscience de Marie-Thérèse.

« L'impératrice Catherine et moi sommes des brigands, dit Frédéric à d'Alembert; mais cette dévote d'impératrice-reine, comment a-t-elle arrangé cela avec son confesseur? » — Elle l'avait arrangé par d'hypocrites distinctions, dans lesquelles se débattait son âme justement troublée : « Vous avez su procurer à l'État ce bien, écrivait-elle au maréchal Lascy, sans avoir trempé dans la question, si cela était juste ou non. »

Elle allait bientôt prendre aussi son parti d'un nouveau manque de scrupules du gouvernement autrichien : Catherine, rassurée par l'accord établi entre les trois cours occupées à dépecer la Pologne, avait rompu par ses exigences le congrès de Fokchany, et la guerre avait recommencé. De nouvelles victoires lui livrèrent la Bulgarie, et elle s'apprêtait à marcher sur Constantinople, quand l'Autriche l'arrêta. L'os qu'on lui avait jeté à ronger ne l'occupait pas assez pour qu'elle ne jetât pas un regard hargneux sur le morceau que la Russie s'apprêtait à dévorer. Sollicitée par la Porte et par la France d'offrir sa médiation, elle le fit d'un ton comminatoire qui n'admettait pas de refus. Catherine dut l'accepter, et de nouvelles conférences s'ouvrirent à Koutchouk-Kaïnardji (1773). Le rôle, le devoir de l'Autriche eût été d'y prendre

en main les intérêts ottomans et de défendre autant qu'elle aurait pu l'intégrité de l'Empire turc contre l'ambition de Catherine. Elle n'en fit rien, et mise en goût par les rapines exercées en Pologne, elle préféra s'entendre avec Catherine pour dépouiller d'un commun accord le souverain qu'elle avait accepté de protéger, et le sultan Aldul-Hamid, successeur de Mustapha, dut payer avec la cession de la Bukhowine une intervention qui avait à peine réduit les prétentions de la Russie. Il y perdait incontestablement; le seul service rendu par l'Autriche avait été en définitive d'arrêter les Russes à Chumla. Par la paix de Koutchouk-Kaïnardji, signée en 1774, Abdul-Hamid se vit donc obligé :

1° A reconnaître l'indépendance des Tartares du Boug, de Crimée et du Kouban;

2° A céder à la Russie Azof, sur le Don; Kinburn, à l'embouchure du Dniester, et toutes les places fortes de Crimée;

3° A ouvrir aux navires marchands de la Russie le Bosphore et les Dardanelles;

4° A donner à la Russie, au point de vue commercial, le traitement de la nation la plus favorisée, qui était alors la nation française;

5° A accorder l'amnistie aux populations chré-

tiennes compromises dans les dernières insurrections;

6° A permettre aux ambassadeurs russes d'intervenir en faveur des sujets ottomans des principautés danubiennes;

7° A payer 4,500,000 roubles de frais de guerre;

8° A reconnaître le titre impérial à la Tzarine de Russie.

La Russie acquérait par là non-seulement d'importants territoires et de nombreux points stratégiques, mais elle se faisait reconnaître une sorte de protectorat sur les chrétiens d'Orient, et préparait l'annexion de la Crimée et du Kouban en les soustrayant à la domination ottomane.

Une convention particulière stipula la cession de la Bukhowine à l'Autriche et commença le renom diplomatique du nonce Thugut, appelé plus tard à disputer à Bonaparte et à Talleyrand des provinces autrement plus importantes que celle dont il enrichissait alors la monarchie des Habsbourg.

II

SUCCESSION DE BAVIÈRE. — TRAITÉ DE TESCHEN (1774).

Cinq ans s'étaient à peine écoulés depuis que le partage de la Pologne était devenu la conséquence du *système patriotique allemand* inauguré par Frédéric et Joseph II aux conférences de Neisse et de Neustadt, et déjà ces deux souverains, oubliant leur sollicitude récente pour le repos de l'Empire, se retrouvaient face à face les armes à la main ensanglantant de nouveau la commune patrie pour satisfaire leur ambition. La succession de Bavière fut la cause de la rupture.

L'électeur Maximilien-Joseph était mort sans postérité. Son successeur légitime était l'électeur palatin Charles-Théodore, chef de la branche aînée de la maison de Wittelsbach, car les deux branches de cette maison, la rodolphine qui régnait dans le Palatinat, et

la ludovicienne qui gouvernait la Bavière, remontaient à une souche commune : Othon de Wittelsbach, institué duc de Bavière par l'empereur Frédéric Ier Barberousse en remplacement de Henri le Lion, duc de Bavière et de Saxe, mis au ban de l'Empire. Les droits de l'électeur palatin reposaient, au dire de M. Paganel [1] :

1° Sur le droit féodal commun, qui l'appelait à la succession de l'électeur Maximilien-Joseph en qualité de plus proche agnat et d'héritier féodal, compris comme tel dans la première investiture, leurs ancêtres communs ayant conjointement possédé les deux États avant le traité de partage de 1329, duquel datait la division de la maison de Wittelsbach en deux branches ;

2° Sur la Bulle d'or, qui, ayant constitué ou sanctionné, dans les maisons électorales, l'ordre de la succession linéale et le principe de l'indivisibilité, assurait toute la succession à la branche palatine, à défaut de la branche de Bavière ;

3° Sur le pacte de confraternité et de succession mutuelle intervenu entre les deux branches de la maison de Wittelsbach, lors du traité de Pavie, en 1329, plu-

[1] *Histoire de Joseph II*, t. II.

sieurs fois renouvelé depuis et confirmé par des capitulations impériales;

4° Sur le traité de Westphalie, dont l'article 4, §§ 9 et 10, non-seulement assure à la maison palatine la réversion de l'ancienne dignité électorale et du Haut-Palatinat, mais confirme tous ses droits en général, et par conséquent son droit à la succession bavaroise.

Malgré la valeur incontestable des titres de Charles-Théodore, plusieurs princes allemands élevèrent des prétentions sur une partie de la succession de Maximilien-Joseph. Ce furent entre autres l'électeur de Saxe, le duc de Mecklembourg-Schwerin, l'Impératrice-Reine et l'empereur Joseph II lui-même. L'électeur, dont la mère était sœur de Maximilien-Joseph, réclamait toutes les propriétés allodiales évaluées à 47 millions de florins; le duc de Mecklembourg revendiquait le landgraviat de Leuchtenberg; Marie-Thérèse alléguait des droits sur une partie du Haut-Palatinat, sur toute la Basse-Bavière et sur l'État de Mindelheim; enfin, Joseph prétendait s'attribuer les comtés de Leuchtenberg, de Volfstène, de Haag, de Schabeck, de Hals, etc.

L'Autriche avait acquis le comté de Zips et le royaume de Galicie avec des droits moins fondés encore que ceux qu'elle alléguait alors; et enhardie par

le succès, elle marchait à son but sans beaucoup se soucier de la justice de sa cause. Le grand Frédéric avait fait école, et Joseph II, laissant à sa mère « ces friperies usées » qu'on nomme scrupules de conscience, ne cherchait que l'intérêt de sa maison. Il trouva en la personne du nouvel électeur de Bavière un puissant auxiliaire pour ses ambitieux desseins ; Charles-Théodore n'avait pas de postérité légitime, mais il cherchait avec une paternelle sollicitude de grands et riches établissements pour un fils bâtard. Joseph sut mettre à profit sa tendresse envers cet enfant pour lui arracher l'abandon de ses droits aux terres que revendiquait l'Autriche moyennant de nombreuses faveurs accordées à son fils naturel. Une convention fut signée à cet effet entre les deux princes le 3 janvier 1778. L'héritier présomptif de Charles-Théodore, le duc de Deux-Ponts, chef de la branche de Birkenfeld, protesta devant la Diète contre la convention du 3 janvier et invoqua l'appui de la Prusse et de la France. Mais déjà les troupes impériales occupaient tous les territoires revendiqués par l'Autriche. Frédéric n'hésita pas néanmoins à prendre la protection du duc de Deux-Ponts et à s'opposer à un agrandissement qui eût largement dédommagé l'Autriche de la perte de la Silésie, sans compensation aucune pour la Prusse.

Une guerre de plume précéda cependant les hostilités, et Frédéric ne soutint d'abord qu'avec des arguments juridiques les droits de son protégé. Avant d'en employer de plus efficaces, il voulait s'assurer le bon vouloir de la Russie et la neutralité de la France. Il persuada aisément à l'impératrice Catherine que tout accroissement de puissance pour l'Autriche serait un danger pour elle, et le comte de Panine promit aussitôt de ne point s'opposer à l'action de la Prusse dans l'Empire. La diplomatie de Frédéric eut à surmonter à Versailles de plus grandes difficultés. Le gouvernement se montrait très-hésitant sur le parti à prendre; et tandis que la Reine se faisait l'écho des demandes que sa mère et son frère adressaient à Louis XVI, tandis que le comte de Mercy rappelait au secrétaire d'État les obligations du traité de 1757, M. de Vergennes exposait au Roi la nécessité de réserver toutes ses forces pour la lutte que la protection des colonies révoltées d'Amérique faisait naître entre la France et l'Angleterre. Prendre parti pour l'Autriche ou pour la Prusse, c'était manquer également aux devoirs imposés par d'anciennes conventions, car, si la France était par le traité de Versailles l'alliée de l'Autriche, elle n'avait pas pour cela abdiqué le rôle de garante de la constitution germanique que lui avait donné le

traité de Westphalie ; c'était en même temps s'engager dans des complications continentales à la veille d'une lutte maritime, et recommencer par conséquent la faute qui avait rendu si funeste la guerre de Sept ans. Louis XVI, placé entre des affections de cœur et l'intérêt de l'État, n'hésita pas à préférer ce dernier, malgré les conséquences qu'un refus d'adhésion à la politique autrichienne pouvait avoir pour Marie-Antoinette, alors enceinte pour la première fois. M. de Vergennes fut donc autorisé à laisser comprendre à la Prusse que tout en ne voyant pas d'un œil défavorable les prétentions de l'Autriche, la France ne se mêlerait pas du conflit survenu entre les deux cours allemandes. Frédéric résolut alors de recourir aux armes, et refusant la dernière transaction que lui avait fait offrir Marie-Thérèse, il envahit brusquement la Bohême avec une rapidité qui rappelait les plus brillantes opérations de sa jeunesse. L'Empereur prit en personne le commandement des troupes autrichiennes, emmenant avec lui le vieux maréchal Laudon comme chef d'état-major. Le maréchal Lascy fut chargé de faire face à une seconde armée prussienne commandée par le prince Henri et opérant dans la Saxe, de concert avec l'électeur Frédéric-Auguste III. Les plus grands généraux du siècle et les meilleures armées se

trouvaient donc en présence, et pourtant toute la campagne de 1778 se passa en marches et contre-marches sans aucun engagement sérieux. Frédéric et son frère eurent beau offrir bataille aux généraux autrichiens, ceux-ci la refusèrent constamment, attendant de l'hiver, du manque de vivres et de la désertion la retraite de l'ennemi. Leur plan réussit en effet, et avant la fin de l'année les deux armées prussiennes durent évacuer la Bohême et se replier sur la Saxe et la Silésie. Il est curieux de voir cette savante tactique prescrite par un jeune homme, tandis que les princes prussiens, vieux tous deux, n'avaient cessé de se montrer agressifs et presque téméraires. C'est que tous deux savaient leur supériorité, et que Joseph ne voulait pas courir au-devant d'un échec et compromettre sa réputation dès sa première campagne.

Pendant que l'Empereur prenait le commandement des armées, Kaunitz continuait à négocier avec la cour de Versailles, et dès le commencement des hostilités il exigea du baron de Breteuil, notre ambassadeur à Vienne, l'envoi des 24,000 hommes de troupes auxiliaires que la France et l'Autriche s'étaient promis par le traité de Versailles. Le gouvernement français avait répondu par un refus à la demande de la cour de Vienne. Le baron de Breteuil, chargé de s'acquitter

auprès de Kaunitz de cette délicate mission, déclara au ministre autrichien :

1° Que les possessions garanties par l'alliance n'étant point contestées, et aucun des cas prévus n'existant, Sa Majesté Très-Chrétienne ne pouvait pas reconnaître le *casus fœderis* dans la conjoncture présente;

2° Que cette réflexion devenait une véritable démonstration, lorsqu'on considérait que la guerre aurait pour objet des acquisitions dont les titres étaient parfaitement ignorés lors de la conclusion de l'alliance, et que leur garantie implicite serait contraire à toute justice et à toute raison;

3° Que le but de l'alliance étant de maintenir les puissances respectives dans l'état où elles se trouvaient lors de sa conclusion, le Roi ne l'avait jamais regardée comme un moyen de s'agrandir, ou comme imposant à l'un des deux alliés le devoir de concourir à l'agrandissement de l'autre ;

4° Que si la France prenait part à la guerre actuelle, elle blesserait également sa dignité et ses engagements, et porterait atteinte au traité de Westphalie. Le baron de Breteuil devait ajouter : « S'il résulte, d'un côté, de ces considérations, que la guerre dont il s'agit n'aurait aucun rapport avec les termes, les

principes et le but de l'alliance, et que des sentiments personnels d'amitié ne sont pas des motifs suffisants pour disposer du sang et des trésors des peuples, il est manifeste, d'un autre côté, que la situation précaire où se trouvent les affaires de la France avec l'Angleterre demande toute l'attention du Roi, et que, dans cette position aussi critique que compliquée, Sa Majesté ne peut point partager ses forces, dont les intérêts les plus essentiels de son royaume, sa dignité et sa sûreté, exigent la totalité [1]. »

La neutralité de la France, annoncée en ces termes par le baron de Breteuil, causa sans doute un vif déplaisir au gouvernement impérial, mais elle ne lui créa aucun embarras ; il n'en fut pas de même de l'attitude que prit l'impératrice Catherine en 1779. Pendant la campagne de l'année précédente, elle avait observé une stricte neutralité ; mais la voyant terminée par une double retraite des armées prussiennes, elle craignit que la cause de l'Autriche ne finît par triompher ; et comme Frédéric lui avait persuadé qu'un pareil résultat serait une menace directe pour la Russie, elle fit masser des troupes sur la frontière de Galicie, en confia le commandement au prince Repnine et, con-

[1] Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. VII, l. VII, p. 195 et suivantes.

servant en même temps à ce général la qualité d'ambassadeur, le chargea de déclarer à l'Autriche qu'elle serait forcée de prendre parti pour la Prusse, son alliée, si les hostilités continuaient en Allemagne.

Une semblable déclaration ne tarda pas à produire son effet, et, malgré la colère qu'elle fit éprouver au prince de Kaunitz, ce ministre, conseillé par le baron de Breteuil, résolut de demander à la Russie et à la France leur médiation pour un règlement amiable de la question bavaroise. Louis XVI et Catherine acceptèrent cette demande, la firent agréer de Frédéric, et chargèrent de la médiation, l'une, le prince Repnine; l'autre, le baron de Breteuil. Plusieurs plans de pacification furent échangés entre Vienne et Berlin, et l'on finit par résoudre la réunion d'un congrès qui s'ouvrit à Teschen, dans la Silésie autrichienne, le 13 mars 1779. L'Autriche y fut représentée par le comte Philippe de Cobentzel, la Prusse par le baron de Riedesel. L'électeur palatin était resté neutre dans cette guerre engagée à propos de ses États; il n'en fut pas moins représenté au congrès de Teschen en sa qualité de partie on ne peut plus intéressée au résultat des conférences. Son plénipotentiaire fut le comte de Seefeld. Les conférences de Teschen durèrent peu de temps, car les parties contractantes étaient déjà d'accord en

y arrivant sur la plupart des points qui devaient y être traités. Elles se terminèrent le 10 mai par la signature de trois conventions : 1° entre l'Impératrice-Reine et le roi de Prusse; 2° entre l'Impératrice-Reine et l'électeur palatin; 3° entre l'électeur palatin et l'électeur de Saxe.

La première de ces trois conventions garantissait l'exécution des deux autres. Les hautes parties contractantes se rendaient de part et d'autre les places, villes et provinces occupées, dans l'état où elles étaient au moment de l'occupation; elles garantissaient les pactes de famille de la maison palatine et nommément ceux de la ligne de Birkenfeld, dont elles reconnaissaient les droits aux successions palatine et bavaroise. Enfin, l'Impératrice-Reine permettait à Frédéric de réunir les principautés d'Anspach et de Bayreuth à l'électorat de Brandebourg et d'en disposer à son gré. Joseph II, en sa qualité de corégent et d'héritier des États de l'Impératrice sa mère, donna le 13 mai, par un acte spécial, son accession au traité.

Par la convention entre l'Impératrice-Reine et l'électeur palatin, la première cédait à l'électeur la seigneurie de Mindelheim, et les droits de la couronne de Bohême sur les seigneuries de Glaucha, de Waldenburg et de Liechtenstein, avec les dépendances

appartenant aux comtes de Lippe-Schauenbourg. L'électeur cédait en échange à l'Impératrice-Reine les pays de Wildshut, de Braunau, de Mattighofen, de Ried, de Scharding, et en général toute la partie de la Bavière située entre le Danube, l'Inn et la Saltza, et connue aujourd'hui sous le nom de quartier de l'Inn. Le duc de Deux-Ponts, en sa qualité d'héritier présomptif de Charles-Théodore, donna son accession par acte séparé comme l'avait fait l'empereur Joseph II.

Par la troisième et dernière convention, l'électeur palatin accordait à l'électeur de Saxe une somme de 6 millions de florins, pour satisfaire à ses prétentions allodiales, et lui transférait tous les droits de la couronne de Bohême sur les seigneuries de Glaucha, Waldenburg, Liechtenstein, etc.

Lorsque ces trois conventions eurent été signées par les plénipotentiaires respectifs d'Autriche, de Prusse, de Bavière et de Saxe, les ministres des puissances médiatrices, baron de Breteuil et prince Repnine, les garantirent par un instrument particulier et séparé; ce fut le dernier acte du congrès de Teschen.

« Par ce traité, dit Flassan, la France avait prévenu une guerre qui, à la longue, l'aurait peut-être obligée de diviser ses efforts et de reporter sur le continent

une partie de ceux qu'elle dirigeait sur mer contre l'Angleterre. Le système pacifique que la cour de Versailles voulait conserver avec l'Autriche et la Prusse eût pu être renversé, et l'indépendance de l'Amérique, qui était sa pensée dominante, eût avorté.»

Nous verrons au chapitre suivant combien la paix du continent européen influa sur les destinées des confédérés d'Amérique, et jeta d'éclat et de gloire sur le dernier acte diplomatique de la monarchie française.

III

INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS. — TRAITÉ DE VERSAILLES (1788).

Le premier démembrement de la Pologne et le règlement de la succession de Bavière avaient eu lieu d'après les anciens errements de la politique internationale. Seuls les intérêts dynastiques avaient été consultés, et personne n'avait tenu compte et ne s'était même préoccupé des aspirations nationales et des vœux populaires. Les infortunés Polonais avaient été partagés comme un vil bétail sans qu'aucun gouvernement se fût montré ému de leurs patriotiques gémissements ; les Allemands, accoutumés à changer de maîtres, avaient assisté avec indifférence aux remaniements territoriaux du traité de Teschen. Il était réservé aux colons américains de faire triompher la cause des peuples, et de lui donner accès dans le

droit international à côté de l'absolutisme des gouvernements. En effet, les cabinets européens, en reconnaissant la république américaine, admirent en même temps la coexistence d'un droit des gouvernés auprès de celui des gouvernants, et firent entrer un nouveau facteur dans les calculs de la diplomatie. Tels furent, au point de vue du droit international, les immenses résultats du traité de Versailles de 1783 et de l'indépendance des États-Unis.

Les lourdes charges que la guerre de Sept ans fit peser sur le trésor britannique furent les premières causes de la révolution américaine. En effet, l'Angleterre, épuisée par les immenses sacrifices qu'elle avait dû s'imposer pour soutenir la politique belliqueuse de lord Chatham, voulut en faire supporter une partie par ses riches colonies d'Amérique. Ce ministre connaissait l'esprit d'indépendance des colons américains ; il témoignait une grande reconnaissance pour leur patriotique coopération à la guerre, coopération qui avait valu à la mère patrie la conquête des établissements français du Saint-Laurent et du Mississipi, sans compter la *Floride* espagnole ; aussi n'eût-il jamais songé à imposer des taxes aux treize colonies. Sorti du ministère avant la fin de la guerre de Sept ans, il s'opposa, après la conclusion de la paix, au projet du cabinet

Egremont de rendre exécutoire par delà l'Océan le nouveau bill du Timbre. Il rappela avec raison au parlement britannique que les treize colonies avaient été dotées, depuis leur fondation, de constitutions particulières, que chacune avait son parlement colonial, seul compétent pour y voter l'impôt. Il ajouta enfin que ces héroïques populations, qui n'avaient pas marchandé leur sang à la mère patrie, ne lui refuseraient pas non plus leur argent, si elle faisait un appel à leur patriotisme; mais que jamais elles ne céderaient à la contrainte et n'abandonneraient aucune parcelle de leurs droits. — Lord Egremont n'en fit pas moins voter par le Parlement l'extension du bill du Timbre à toutes les colonies, y compris celles de l'Amérique septentrionale. Aussitôt le parlement de Boston publia une *première déclaration des droits de l'homme,* qui maintint le privilége en vertu duquel chaque colonie n'était tenue de payer que les impôts votés par sa propre législature (1764). La Nouvelle-Angleterre et la Virginie protestèrent avec plus d'énergie encore, l'année suivante, contre le bill du parlement britannique, et refusèrent de se soumettre à un acte qu'elles déclarèrent inconstitutionnel. Devant le mauvais succès de sa mesure financière, lord Egremont dut quitter le ministère; les whigs

revinrent au pouvoir, malgré l'antipathie marquée du Roi pour ce parti, et lord Chatham fut chargé de la formation du nouveau cabinet. Le premier acte de cet éloquent défenseur des libertés coloniales fut d'abroger l'impôt du Timbre, donnant ainsi raison à la résistance américaine (1766). Mais Georges III réclame bientôt de nouveaux impôts, lord Chatham est obligé de faire voter des taxes sur le papier, le verre et le thé; et le Parlement commet de nouveau l'imprudence de déclarer ces taxes obligatoires pour l'Amérique. Lord Chatham se retire avant ce vote et cède la place au *leader* du parti tory, lord North, « homme d'esprit, dit Trognon, mais ministre sans caractère et sans vues politiques, qui va laisser grandir la résistance jusqu'à l'émeute et l'émeute jusqu'à la guerre ». En effet, lord North, d'accord avec le Roi, et en présence du refus de payer les taxes nouvelles que lui opposent presque toutes les législatures coloniales, se roidit contre la résistance au lieu d'en reconnaître la légitimité, et prétend en avoir raison en supprimant un à un les priviléges des treize colonies. Le Parlement, docile à ses funestes inspirations, vote d'abord le droit absolu pour la mère patrie d'imposer les colonies, sans consulter leurs représentants; il leur retire ensuite celui de

nommer leurs gouverneurs, puis celui d'élire leurs juges. Les législatures coloniales se révoltent contre ces lois tyranniques, et celle de Massachusets, donnant l'exemple de la rébellion, dénie par un vote solennel au parlement anglais le droit de faire aucune loi applicable aux colonies (1772). Bientôt se forme spontanément dans toute l'Amérique une *ligue de non-importation* ruineuse pour la métropole. Au lieu de faire venir d'Europe le papier et le verre, les Américains se mettent à en fabriquer; mais ne pouvant cultiver le thé sur leurs terres, ils aiment mieux se priver d'une boisson qui est devenue une sorte de nécessité pour la race anglaise. Cependant la résistance, légale et politique d'abord, ne tarde pas à devenir insurrectionnelle à mesure que l'idée s'en répand dans les masses, et en 1773 la population de Boston, surexcitée par les discussions véhémentes de la représentation du Massachusets, se met à exécuter à sa manière la ligue de non-importation. Des milliers d'individus, apprenant que la Compagnie des Indes vient de débarquer une importante cargaison de thé, se portent à la douane, où elle est déposée, en forcent les portes et jettent les ballots à la mer. La garnison essaye de résister; elle est chassée de la ville, et à moitié massacrée (1773). Le gouvernement

anglais répond à cet acte de rébellion par la mise en interdit du port de Boston, et la présentation au Parlement d'un bill tendant à réformer la constitution du Massachusets. Le bill est voté en 1774; aussitôt les treize colonies, se sentant toutes menacées, se déclarent solidaires du Massachusets, et conviennent d'envoyer toutes des députés à un congrès général, chargé de discuter la conduite à tenir vis-à-vis de la métropole. Le Congrès se réunit à Philadelphie; il proteste de son dévouement à la couronne, mais décide que la ville de Boston et le Massachusets seront défendus même par la force, si la force est employée pour les réduire. Et il vote aussitôt l'organisation d'une milice nationale, dont le commandement est confié à Georges Washington. Des milliers de volontaires accourent à son appel, et parmi eux de nombreux vétérans des guerres du Canada, qui apportent à l'enthousiasme des jeunes gens l'utile contre-poids de leur expérience.

La guerre était décrétée, et pourtant le congrès de Philadelphie hésitait à la commencer. Lord North prend les devants, et envoie l'ordre au général Gage de marcher sur Boston, afin d'imposer par les armes la nouvelle constitution du Massachusets. Les milices américaines lui barrent le chemin, et deux premiers

engagements ont lieu en 1775 à Lexington et à Bunker's-Hill. Et pourtant le congrès ne veut pas encore admettre que le sang versé ait séparé irrévocablement l'Amérique de la monarchie anglaise; il adresse le 5 juillet 1775 une dernière et solennelle requête au Roi pour lui demander le redressement des griefs de ses sujets d'Amérique, en même temps qu'il fait un appel fraternel aux peuples de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. George III répond par l'envoi d'un nouveau corps d'armée, composé en majeure partie de mercenaires allemands. C'était mettre la patience de ses sujets à une trop rude épreuve. Les Américains, poussés à bout, reconnaissent en mai 1776, par la voie du congrès général, la nécessité de rompre à jamais les liens qui les rattachent encore au Royaume-Uni. Franklin élabore un projet de constitution fédérale, discuté et voté dans le courant du mois de juin. Le 4 juillet enfin, le congrès proclame l'indépendance des treize colonies, et promulgue solennellement la constitution des *États-Unis d'Amérique*.

Le gouvernement britannique ne pouvait s'en prendre qu'à lui-même de la révolte américaine, car il eût pu la prévenir en reconnaissant ses torts; il était trop tard désormais pour essayer de la concilia-

tion; il résolut de soutenir la guerre à outrance et de réduire les rebelles.

Il nous est impossible, vu les limites restreintes de ce travail, de retracer ici les multiples péripéties de la lutte qui s'engagea alors et se continua pendant neuf ans, ajoutant au renom politique de Washington l'éclat de la gloire militaire. Bornons-nous à rappeler que, pendant les premiers mois de la guerre, la fortune favorisa les armes des colons révoltés, mais qu'en 1777, la victoire sembla revenir aux Anglais. Les généraux Howe et Burgoyne remportèrent coup sur coup plusieurs victoires qui faillirent changer complétement l'issue de la guerre. Les milices américaines se virent obligées d'évacuer les États de New-York, New-Jersey et Rhode-Island, et Washington dut se replier au delà de la Delaware.

Jusque-là, l'Espagne, la Hollande et la France avaient applaudi aux succès des rebelles et leur étaient venus clandestinement en aide par des envois d'armes et de munitions. La France avait, plus que tout autre pays, montré sa sympathie; mais cette sympathie n'avait pu se manifester que par des dévouements individuels à la cause américaine, tels que celui du marquis de la Fayette. La connivence du gouvernement était nécessaire sans doute pour per-

mettre à Beaumarchais de se charger, d'une façon régulière et ostensible, des fournitures de fusils et de canons qu'il avait entreprises; mais quelque irritation que produisît en Angleterre l'attitude du cabinet de Versailles, il y avait loin d'une sympathie qui se cachait à l'alliance ouverte que réclamait en France l'opinion publique, à la fois émue par ces grands mots d'émancipation et de liberté, qui devaient bientôt l'agiter si profondément elle-même, et préoccupée du patriotique désir d'arracher le Canada aux Anglais et de prendre une revanche de la guerre de Sept ans. Le gouvernement américain comprit qu'il y avait peu à faire pour amener le Roi et ses ministres à donner satisfaction aux vœux de la nation, et Franklin fut chargé d'aller demander à Louis XVI son alliance, pendant que Washington tenait en échec les armées britanniques.

L'arrivée du négociateur produisit à Paris et à Versailles une immense sensation. Paris le reçut avec un enthousiasme non déguisé; l'accueil fut plus froid à la cour, où le Roi hésitait à prendre parti pour des rebelles contre leur roi. La vieille haine de l'Angleterre, le désir de reprendre le Canada, la nécessité de satisfaire l'opinion publique, qui commençait à devenir toute-puissante en France, eurent enfin raison des

scrupules de Louis XVI, de l'opposition de Turgot et des hésitations de Necker et de Maurepas. « Bien des écrivains, dit M. Trognon [1], depuis quatre-vingts ans, ont reproché à Louis XVI la guerre d'Amérique comme une des fautes capitales de son règne ; ils le blâment d'avoir accru par là d'un poids énorme la dette du royaume, en même temps qu'il envoyait des milliers de ses sujets prendre au delà des mers la contagion des idées républicaines. Il y a sans doute quelque chose de fondé dans ce reproche ; mais ceux qui le font ont-ils bien calculé la force de l'opinion publique et celle qu'avait le Roi pour y résister? Pour qu'il y ait cédé, ne faut-il pas que tous se soient sentis entraînés, malgré eux, par le courant tout-puissant de cette opinion? Et quelle noble erreur, si c'en était une, que celle d'aider à s'affranchir un peuple qui se montrait si mûr pour la liberté, et de relever du même coup l'honneur humilié du pavillon français? » — Erreur ou non, le gouvernement français reconnut, le 6 février 1778, la République américaine par deux actes signés à Paris, par Gérard de Rayneval pour la France, Benjamin Franklin, Silas Deane et Arthur Lee pour les États-Unis. « Le pre-

[1] *Histoire de France*, t. V, p. 572.

mier de ces actes, ajoute M. Trognon, n'était qu'un traité de commerce et d'amitié, impliquant la reconnaissance du pavillon américain par le gouvernement français; mais le second avait une tout autre portée : il stipulait « qu'au cas où l'Angleterre, par ressenti- « ment de la liaison et de la bonne correspondance, « suite du traité d'amitié et de commerce, romprait la « paix avec la France, soit par des hostilités dire ctes, « soit en empêchant son commerce et sa navigation « d'une manière contraire au droit des gens et aux « traités subsistants entre les deux États, Sa Majesté « et lesdits État-Unis de l'Amérique septentrionale « étaient résolus de joindre leurs projets et efforts « contre les entreprises de leur ennemi commun. »

La reconnaissance du nouvel État américain et la notification qui en fut faite à l'Angleterre équivalaient à une déclaration de guerre, bien que dans l'esprit, malheureusement si indécis, de Louis XVI, la rupture fût subordonnée à une agression de la part des Anglais. C'est ce que le cabinet de Versailles s'attacha à démontrer à celui de Saint-James, cherchant à atténuer la portée de l'acte qu'il venait de conclure. Lord North feignit un instant de prêter l'oreille aux explications du gouvernement français, cherchant par là à gagner le temps nécessaire pour arriver à un accord

avec les colonies révoltées, quitte à reprendre alors la vieille querelle avec la France. Il proposa en conséquence, au congrès de Philadelphie, un compromis, que les Américains eussent accepté deux ans plus tôt, mais que, devenus indépendants, ils ne pouvaient plus admettre. Leur gouvernement répondit aux ouvertures du ministre britannique qu'ils ne pourraient plus traiter que sur le pied de nation à nation et sur la base des traités de Paris. Ainsi échoua la dernière tentative de l'Angleterre pour reprendre pacifiquement son antique domination sur les provinces américaines. Lord North ne garda plus dès lors aucun ménagement envers la France, qui s'obstinait à attendre d'être attaquée au lieu de prendre l'initiative des hostilités; et l'engagement fortuit de la frégate française *la Belle-Poule* avec l'*Aréthuse* commença la guerre, le 17 juin 1778.

Deux flottes françaises prirent la mer : l'une, sous le commandement du comte d'Orvilliers, resta dans la Manche et livra, le 27 juillet, à la hauteur des îles Sorlingues, un combat indécis et meurtrier à l'escadre de l'amiral Keppel; l'autre fit voile vers l'Amérique, sous les ordres du comte d'Estaing, alla forcer les passes de Newport et combiner un débarquement avec le général américain Sullivan;

mais forcé de livrer bataille à l'amiral Howe, le comte d'Estaing dut renoncer, après un combat meurtrier, à un projet de descente. Sa flotte alla se radouber à Boston et, abandonnant les Américains à eux-mêmes, fit voile vers les Antilles, où, de concert avec le marquis de Bouillé, il enleva aux Anglais la Dominique et plusieurs autres îles.

Pendant ce temps, Louis XVI sollicitait vainement la coopération du roi d'Espagne, obligé par le pacte de famille à lui venir en aide. Charles III ne se souciait pas d'encourager en Amérique une rébellion qui devait être un si dangereux exemple pour les colonies espagnoles; aussi, sans refuser positivement sa coopération, ce qui eût été enfreindre le traité négocié par Choiseul, offrit-il d'abord sa médiation aux belligérants. Au même moment, la question bavaroise vint créer au gouvernement français de nouveaux embarras. Nous avons vu comment Louis XVI et ses ministres déçurent l'espoir de l'Angleterre et évitèrent à la France les complications et les périls d'une guerre continentale, qui, venant s'ajouter à la lutte maritime, eût recommencé la guerre de Sept ans dans des conditions plus défavorables encore, puisque, dès le début, on aurait eu contre soi la Russie, qui, sous Louis XV, avait commencé par être l'auxiliaire des

alliées de Versailles. Une politique à la fois habile et loyale nous évita ce malheur, tout en maintenant intact en Europe le prestige français par la médiation de Teschen.

L'Angleterre, au contraire, commettait à ce moment une double faute. Irritée des secours que la Hollande n'avait cessé d'envoyer clandestinement aux Américains, elle lui déclara la guerre, tandis qu'elle mécontentait les petites marines marchandes en déclarant tous les ports de l'Amérique en état de blocus. Alors déjà la plupart des nations ne voulaient admettre que le blocus réel; aussi l'impératrice Catherine prit-elle l'initiative de protester contre ce blocus sur le papier, ainsi que contre la ridicule extension que les Anglais prétendaient donner au mot contrebande de guerre et le droit de visite abusif qu'ils s'arrogeaient sur les navires même convoyés. — Les autres petites puissances maritimes s'empressèrent de joindre leurs protestations à celles de la Russie, et sous l'inspiration de la Tzarine fut signée à Pétersbourg une *ligue de neutralité armée* entre la Russie, la Suède, le Danemark, la Prusse, l'Autriche et le Portugal. « Cet acte célèbre, dit M. Rambaud dans sa récente *Histoire de la Russie* [1],

[1] *Histoire de la Russie*, ch. XXXII, p. 490.

fonda les principes d'un nouveau droit maritime conforme au règlement français de 1778. Il fut convenu : 1° que les vaisseaux neutres pourraient naviguer librement sur les côtes des nations en guerre; 2° que les effets appartenant aux sujets de puissances en guerre seraient libres sur les vaisseaux neutres, à l'exception des marchandises de contrebande; 3° que l'on n'entendrait par contrebande de guerre que les armes et munitions; 4° qu'un port ne serait considéré en état de blocus que lorsque le blocus serait effectif, c'est-à-dire lorsque les vaisseaux qui l'attaquaient seraient suffisamment proches pour qu'il y eût un danger évident à passer outre; 5° que ces principes serviraient de règle dans les procédures et les jugements sur la légalité des prises. » La France, l'Espagne et les Deux-Siciles ainsi que la Hollande s'empressèrent d'adhérer à la déclaration de Saint-Pétersbourg, et l'amirauté, sans reconnaître la validité des principes de la ligue de neutralité armée, dut pourtant les subir, au moins momentanément, pour ne pas susciter au Royaume-Uni six nouveaux ennemis.

Le cabinet de Versailles, qui venait d'éviter la guerre continentale et de se procurer l'appui moral de la ligue de neutralité armée, parvint en même temps à décider le roi d'Espagne, dont la média-

tion n'avait amené aucun résultat, à déclarer la guerre à l'Angleterre. — Charles III se contenta de motiver la rupture sur des griefs particuliers à la monarchie espagnole, se réservant ainsi la faculté de ne pas reconnaître la république américaine. Les flottes de France combinées à celles d'Espagne continuèrent la lutte contre l'Angleterre, mais sans grand résultat. En Europe, les escadres ennemies ne parvinrent pas à se rencontrer; le projet de descente en Angleterre, dont l'exécution avait été confiée au vieux maréchal de Broglie, n'eut même pas un commencement d'exécution, tandis qu'en Amérique le comte d'Estaing d'abord, puis le comte de Guichen, poursuivaient la lutte contre les amiraux Howe et Rodney avec des succès balancés. Cependant les milices américaines avaient presque partout le dessous dans les combats soutenus contre Cornwallis, Burgoyne et Clinton. L'envoi de cinq mille Français sous le commandement de Rochambeau paralysa un instant les mouvements de sir Henry Clinton, et permit aux Américains de se maintenir dans les Carolines contre lord Cornwallis. Mais quelque brillante que fût la troupe de Rochambeau où combattait l'élite de la noblesse française : les la Fayette, les Noailles, les Lauzun, les Chastellux, les Lameth, les Ségur, les Saint-Simon, leur présence eût

été bien insuffisante pour modifier l'issue de la lutte, si, en même temps que cette fougueuse jeunesse, Louis XVI n'avait envoyé en Amérique un subside de six millions dont le génie de Washington sut tirer le plus merveilleux parti. Les privations, cause d'indiscipline, cessant dans l'armée américaine, la victoire revint sous leurs drapeaux, et la campagne de 1781, pour laquelle avaient été faites de part et d'autre les plus grands efforts, s'acheva à l'avantage des États-Unis, et l'on peut dire que la capitulation de lord Cornwallis dans York-Town décida de leur indépendance. — Des succès non moins brillants obtenus aux Antilles par les Hispano-Français achevèrent d'abattre le courage des Anglais. Ce furent la prise de Tabago et le ravitaillement de la Martinique, brillamment exécutés par le comte de Grasse, et la reprise de Minorque aux Anglais par une armée espagnole commandée par le duc de Crillon. L'héroïque résistance du général Murray dans le fort Saint-Philippe et la bravoure de Crillon, blessé en montant à l'assaut, firent autant d'honneur aux vaincus qu'aux vainqueurs. Mais tant de revers essuyés par les troupes britanniques, tant de contributions à payer pour soutenir la lutte, rendirent impopulaire le cabinet tory, et l'imprévoyant lord North, renonçant à

reprendre par la force des colonies qu'un peu de prudence eût facilement ramenées à l'obéissance, quitta le ministère et céda la place à un cabinet présidé par lord Rockingham et dans lequel Fox dirigea pour la première fois les affaires étrangères (mars 1782). Celui-ci avait depuis longtemps inscrit en tête de son programme l'abandon des colonies américaines; aussi ne continua-t-il que mollement la lutte aux États-Unis, réservant les efforts de sa patrie pour la guerre contre la France et l'Espagne. Il fit même offrir la paix aux Hollandais et aux Américains pour diriger contre les deux vieilles rivales de l'Angleterre toutes les troupes et toutes les escadres britanniques. Nous devons rendre hommage en cette circonstance à la loyauté des Américains. Fox leur offrait l'indépendance, l'acceptation des limites qu'ils demandaient, bref tout ce qu'ils pouvaient souhaiter, et ils n'avaient plus dès lors aucun intérêt à continuer la guerre. Le congrès américain n'en refusa pas moins de traiter isolément; la France et l'Espagne leur étaient venues en aide, elles avaient puissamment contribué à leur indépendance; les Américains ne voulurent pas que le premier acte de leur existence politique fût un acte d'ingratitude et de déloyauté. Washington fit répondre au cabinet britannique que les États-Unis

ne traiteraient que de concert avec leurs alliés. — Les Hollandais firent la même réponse ; mais il n'y a pas lieu de leur en savoir le même gré, car elle était conforme à leurs intérêts. En effet, le marquis de Bouillé venait de reprendre aux Anglais la colonie hollandaise de Saint-Eustache et attaquait à ce moment même l'île de Saint-Christophe (février 1782). — Les hostilités continuèrent donc : aux États-Unis, la campagne de 1782 fut, il est vrai, insignifiante ; mais aux Antilles le comte de Grasse compromit les conquêtes du marquis de Bouillé par un désastre maritime immense, le 12 avril, tandis que la Peyrouse ruinait les établissements anglais de la baie d'Hudson, et que les Espagnols, ayant achevé la conquête de Minorque, dirigeaient une expédition contre Gibraltar, aidés dans cette entreprise par un corps français de douze mille hommes placés sous le commandement du duc de Crillon. L'attaque de vive force échoua, mais on commença un blocus qui pouvait devenir dangereux pour cette imprenable forteresse. — Le gouvernement anglais s'en montra sérieusement préoccupé, et bien que l'amiral Howe fût parvenu à forcer une fois le blocus, le siége de Gibraltar n'en influa pas moins sur les dispositions du ministère britannique. La révolte des Indes sous Hyder-Ali et Typpoo-Saïb, fomentée

et soutenue par le bailli de Suffren, contribua plus puissamment encore à l'ouverture des négociations de Paris.

Le cabinet présidé par lord North avait déjà essayé de renouer avec la France des relations pacifiques, par l'intermédiaire de l'Autriche, et s'était fait offrir la médiation de l'Empereur par le comte de Belgiojoso, ambassadeur de Joseph II à Londres. Mais, sentant combien cette voie eût été longue à suivre, et craignant les lenteurs d'un congrès dont le prince de Kaunitz proposait la réunion à Vienne, le ministère anglais avait fait faire des ouvertures directes au gouvernement français. L'envoyé anglais, M. Forth, proposa au comte de Vergennes d'abord le renouvellement pur et simple du traité de Paris, puis l'*uti possidetis*, qui se trouvait défavorable à la France. Le comte de Vergennes avait refusé l'une et l'autre de ces propositions, et M. Forth s'en était retourné en Angleterre (1781). A son tour, le cabinet Rockingham, après avoir échoué dans sa tentative de détacher les États-Unis et la Hollande de la coalition contre laquelle luttait le Royaume-Uni, essaya de renouer avec la France des négociations directes, et fit partir pour Paris d'abord M. Oswald, puis M. Grenville (neveu de lord Chatham). Ces deux envoyés convinrent avec le comte de

Vergennes : 1° de traiter de la paix générale avec tous les belligérants ; 2° de le faire à Paris ; 3° de ne plus refuser de reconnaître l'indépendance des États-Unis ; 4° de prendre pour base des négociations le traité de Paris. Plusieurs restrictions étaient apportées à cette dernière clause, le comte de Vergennes annonçant d'avance que le roi de France se proposait de demander des arrangements nouveaux concernant les Indes orientales et l'Afrique, un nouveau règlement des pêcheries de Terre-Neuve, enfin une nouvelle convention commerciale.

Ces points étaient à peine convenus, que le cabinet Rockingham donna sa démission et fut remplacé par celui du duc de Richmond, dans lequel figura pour la première fois l'illustre Pitt, fils et digne successeur de lord Chatham. Lord Shelbourne y conserva le portefeuille des affaires étrangères, qu'il partageait avec Fox, dans le ministère précédent. Aussi les points accordés par le dernier cabinet furent-ils maintenus ; les nouveaux ministres se bornèrent à rappeler Grenville, qui fut remplacé par Fitz-Herbert. Ce négociateur devait plus tard, devenu lord Saint-Helens, jouer un rôle diplomatique important dans le long duel soutenu par l'Angleterre contre l'empereur Napoléon. Ce fut lui qui signa le 30 novembre 1782 à Versailles,

sur les bases acceptées par son prédécesseur, les préliminaires de paix qui furent la première reconnaissance des États-Unis par le gouvernement britannique. Des conférences régulières commencèrent alors à Paris entre Fitz-Herbert pour l'Angleterre, le comte de Vergennes pour la France, le comte d'Aranda pour l'Espagne, et Franklin pour les États-Unis. — Elles aboutirent à quatre traités de paix entre l'Angleterre et ses anciennes ennemies, savoir :

1° *Traité entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, signé à Versailles le* 3 *septembre* 1783. La stipulation principale de cet acte fut la reconnaissance solennelle de l'indépendance des États-Unis ; les parties contractantes y fixèrent également les limites de leur territoire respectif, traçant la frontière entre les anciennes colonies devenues indépendantes et celles qui demeuraient soumises à la mère patrie, comme elle l'est encore aujourd'hui, c'est-à-dire à partir de l'estuaire du Saint-Laurent, selon une ligne qui suit le thalweg de ce fleuve et des lacs qui l'alimentent, puis suivant une ligne droite purement conventionnelle qui va aboutir à l'océan Pacifique.

2° *Traité entre l'Angleterre et l'Espagne, signé le même jour.* L'Angleterre cédait à l'Espagne Minorque et les deux Florides; mais l'Espagne renonçait en

échange à toute prétention sur Gibraltar, et restituait aux Anglais les îles de Bahama. La question du bois de Campêche recevait enfin un règlement plus conforme aux intérêts espagnols, et les dispositions de la convention de commerce conclue entre l'Angleterre et la France étaient étendues à l'Espagne.

3° *Préliminaires de paix entre l'Angleterre et la Hollande, signés à Paris le 2 septembre, convertis en traité définitif à Londres, le 20 mai* 1784. La France, l'Espagne et les États-Unis ne voulurent signer la paix avec l'Angleterre qu'après avoir garanti à la Hollande une base de négociation assez favorable; mais les États généraux exigeant, outre la restitution générale des possessions hollandaises qui étaient tombées aux mains des Anglais, une indemnité absolue des pertes souffertes par leur commerce pendant la guerre, les alliés se contentèrent d'obtenir de l'Angleterre la première de ces clauses, qui fut consignée dans les préliminaires de Paris, et laissèrent les Provinces-Unies se débattre directement avec le gouvernement britannique pour l'obtention de la seconde, qui ne leur fut jamais accordée. Il leur fallut huit mois pour se convaincre de l'inutilité de leurs réclamations, et le 20 mai de l'année suivante elles finirent par conclure un traité

définitif qui ne faisait que reproduire les stipulations des préliminaires de Paris.

4° *Traité entre l'Angleterre et la France, signé à Versailles le* 3 *septembre*. Cette convention confirma la possession de Terre-Neuve par l'Angleterre, et celle de Saint-Pierre et Miquelon par la France, mais régla d'une façon plus favorable à notre marine les pêcheries de la morue. Le roi d'Angleterre et le roi de France se restituèrent mutuellement toutes leurs conquêtes aux Antilles; mais le roi d'Angleterre céda à la France le Sénégal et tous les comptoirs de cette côte que lui avait enlevés la paix de Paris, et deux petits territoires dans l'Inde autour des établissements français de Karikal et de Pondichéry. Le duc de Manchester signa ce traité pour l'Angleterre, et le comte de Vergennes pour la France. Ils en firent honneur, par pure courtoisie, à la médiation de l'Autriche et de la Russie, dont les ambassadeurs, comte de Mercy-Argenteau et prince Bariatinski, le signèrent également.

Nous ne saurions mieux apprécier les résultats du traité de Versailles qu'en reproduisant ici le jugement de notre vénéré maître M. Trognon : « Ce traité, dit-il, n'assurait pas à la France des avantages matériels proportionnés aux sacrifices qu'elle avait faits,

ni même aux succès qu'elle avait obtenus; mais elle avait droit de s'en consoler en se sentant remontée en Europe au rang d'où la guerre de Sept ans l'avait fait descendre. Elle pouvait regarder en face sa vieille ennemie, avec qui, sauf en une seule rencontre, elle avait lutté sur mer à armes égales; elle avait surtout à se glorifier de la part qu'elle avait prise à l'enfantement de la grande république américaine, rivalité puissante préparée à l'Angleterre, en même temps qu'exemple de liberté donné au monde. Malheureusement, en ce dernier point, le danger était pour elle à côté de la gloire : les principes démocratiques, professés par plusieurs de ses ardents publicistes, n'existaient plus seulement à l'état d'utopie dans leurs livres; ils venaient d'acquérir une réalité vivante au delà de l'Atlantique, et ne pouvaient manquer de faire à l'esprit français l'illusion de son prochain triomphe dans notre patrie. Le mouvement qui précipitait vers leur chute les institutions de l'ancienne monarchie en devait être puissamment accéléré. »

IV

CHANGEMENT DE POLITIQUE DE L'IMPÉRATRICE CATHERINE. — GUERRES DE SUÈDE ET DE TURQUIE. — TRAITÉS DE VÉRÉLA, SISTOWA ET JASSY (1780-1792).

La ligue de neutralité armée dont l'impératrice Catherine avait pris l'initiative en 1780, n'indiquait pas seulement chez cette princesse une légitime préoccupation des intérêts de la marine et du commerce russe; elle fut en même temps un indice de la nouvelle politique qu'elle entendait suivre pendant la dernière partie de son règne. On se souvient que lors de son avénement au trône elle continua, au grand désappointement de l'Autriche et de la France, l'alliance avec la Prusse, qu'un caprice avait fait contracter à son prédécesseur; cette attitude sauva la Prusse, et fut par contre-coup d'un grand secours à l'Angleterre. Le *système du Nord,* comme on disait alors, se trouva par conséquent basé sur une étroite union avec Fré-

déric et de sympathiques rapports avec l'Angleterre. A partir de 1780, au contraire, Catherine modifia cet état de choses. La ligue de neutralité fut un premier acte hostile à l'Angleterre et sympathique à la France.. On vit alors un retour de faveur accordé à nos ambassadeurs à Pétersbourg. Le marquis de Juigné, Bourée de Corberon, le marquis de Vérac et surtout le comte de Ségur, occupèrent à la cour de Catherine une situation chaque jour plus favorable; on vit même notre diplomatie à Constantinople seconder la politique de la Russie. Ce fut le comte de Saint-Priest qui fit accepter au Sultan l'annexion de la Crimée, tandis que l'ambassadeur d'Angleterre excitait la Porte à s'opposer par les armes à cette modification du traité de Kaïnardji.

L'étroite union avec Frédéric ne survécut pas longtemps à l'entente avec l'Angleterre. En effet, le vieux monarque prussien contrariait en Pologne l'action de la Tzarine, cherchant à obtenir du gouvernement de Stanislas la cession de Thorn et de Danzig. Il parlait même de revenir sur le partage de 1772, affectait de considérer la part de la Prusse comme très-inférieure à celle de ses copartageants, et faisait sonder le prince de Kaunitz sur la rétrocession éventuelle d'une partie de la Galicie. Cette attitude, tout à

fait menaçante pour l'Autriche, ne laissait pas sans inquiétude la chancellerie de Saint-Pétersbourg. De la communauté de craintes à un accord, il n'y avait qu'un pas : il fut bientôt franchi. Mais, loin de se contenter d'un accord purement défensif, les deux cours conçurent tout un plan d'agression et de démembrement à l'égard de la Turquie. Ce plan, connu sous le nom de *Projet grec,* consistait à chasser les Turcs d'Europe, à rétablir l'ancien empire d'Orient et à donner le trône de Byzance au grand-duc Constantin Pavlowitch. Ce prince devait renoncer, en montant sur le trône, à tous ses droits éventuels à la couronne de Russie, de façon que les deux sceptres de Byzance et de Pétersbourg ne se trouvassent jamais réunis dans la même main. Entre l'Empire grec, l'Autriche et la Russie devait être organisé un État intermédiaire, indépendant, qui comprendrait la Moldavie, la Valachie et la Bessarabie, et qui, sous le nom de Dacie, recevrait un souverain du rit grec. La Russie acquérait enfin en toute propriété Otchakof et tout le littoral de la mer Noire compris entre le Bug et le Dniéper, plus une ou deux îles dans l'Archipel. En échange de tant d'avantages accordés à la Russie et à la religion grecque, l'Autriche devait annexer à son territoire les provinces turques de Serbie, de Bosnie et

d'Herzégovine, ainsi que les possessions vénitiennes de la Dalmatie; Venise devait recevoir la Morée, Candie et Chypre, ce qui lui ferait facilement consentir à la cession de la Dalmatie. S'il le fallait, enfin, on ferait une part dans les dépouilles à la France et à l'Angleterre. Il n'était nullement question dans tout cela de la Prusse; mais on comprenait de part et d'autre, sans en rien convenir, que l'infortunée Pologne serait encore destinée à faire taire l'ambition de Frédéric.

Quelque secret que fût tenu ce plan, l'accord nouvellement établi entre Vienne et Pétersbourg ne tarda pas à être connu à Constantinople et à y provoquer des inquiétudes d'autant plus vives, que les symptômes les plus alarmants indiquaient de toutes parts au Sultan les terribles intentions de Catherine. Son petit-fils venait d'être baptisé du nom significatif de Constantin. L'Impératrice faisait un voyage dans ses nouvelles possessions de Crimée, et le prince de Tauride, le favori Potemkin, la recevait avec un appareil militaire plus propre à commencer une guerre qu'à fêter une visite pacifique de sa souveraine. De plus, on apprenait, à n'en pas douter, au Divan que dans ce voyage l'Impératrice avait passé sous des arcs de triomphe sur lesquels étaient inscrits les mots : *Route*

de Byzance; qu'elle avait sympathiquement accueilli l'ancien hospodar rebelle Mavrocordato; que le roi de Pologne et l'mpereur d'Allemagne étaient venus la saluer sur leurs frontières. Tout présageait une prochaine déclaration de guerre. Le Divan préféra la prévenir et somma l'ambassadeur de Russie Bulgakoff d'expliquer la conduite de sa souveraine. Le gouvernement ottoman demandait en même temps à la Russie l'extradition de Mavrocordato, se plaignait des consuls russes de Jassy, Bucharest, etc., réclamait la réciprocité de la représentation consulaire et un droit de visite sur les navires russes qui naviguaient dans les détroits. La multiplicité même de ces exigences était destinée à provoquer un refus immédiat. C'est ce qui eut lieu. Bulgakoff fut aussitôt enfermé aux Sept-Tours, et des troupes ottomanes se dirigèrent vers la Crimée, tandis qu'un fort cordon militaire défendait contre toute agression impériale la frontière du Danube.

Potemkin, surpris par cette brusque attaque, songea un moment à évacuer la Crimée ; mais Catherine releva son courage et lui ordonna de prendre l'offensive, malgré l'infériorité numérique de ses troupes. L'audace de l'Impératrice eut les plus heureux résultats, et, dès la première campagne, les Russes obli-

gèrent les Turcs à la retraite et envahirent à leur tour le territoire ottoman. Pendant ce temps, l'ambassadeur moscovite pressait le gouvernement autrichien de déclarer la guerre à la Turquie, afin que le concert des armées austro-russes rendît réalisable au plus tôt au moins une partie du plan de partage dont étaient convenues les deux cours impériales. Joseph II s'exécuta de bonne grâce et prit lui-même le commandement de l'armée; mais il se trouva en face d'un ennemi parfaitement préparé à la lutte, fut obligé d'évacuer Belgrade, se fit battre devant Temeswar, et, dégoûté du métier militaire, pour lequel il venait de montrer si peu d'aptitude, laissa le commandement au maréchal Laudon. Celui-ci, s'il ne fut pas plus heureux devant l'ennemi, parvint au moins à rétablir la discipline et à rendre un peu de confiance à des troupes que les premiers revers avaient entièrement démoralisées. — L'année suivante, lorsqu'il en remit le commandement au prince de Cobourg, ce capitaine put, sans difficulté, reprendre une offensive hardie, donner la main aux Russes et, de concert avec Souwaroff, infliger aux Ottomans les sanglantes défaites de Fockchany et de Rymnik (1789).

Pendant que ces événements se passaient en Orient, une nouvelle guerre éclatait dans le Nord. Guil-

laume III, après avoir rétabli en Suède la forme du gouvernement absolu, songea à reconquérir les provinces qu'il accusait le régime aristocratique d'avoir laissées au pouvoir de la Russie. Depuis longtemps déjà il attendait une occasion favorable ; il crut la trouver dans la rupture de la Russie avec la Porte. Il savait que les Russes, pris au dépourvu, avaient besoin de faire rapidement affluer toutes leurs troupes vers la mer Noire ; aussi, dès qu'il supposa les frontières du Nord suffisamment dégarnies, il somma Catherine d'accepter sa médiation, et, sans même attendre la réponse de la Tzarine, envahit la Finlande. Ses premiers succès firent courir à la Russie un danger d'autant plus réel, que Catherine ne parvint pas à entraver la marche victorieuse des Suédois par une diversion danoise. Le Danemark se montrait déjà prêt à prendre les armes ; mais les conseils, pour ne pas dire les ordres, de l'Angleterre et de la Prusse le firent rentrer dans l'immobilité. Guillaume put s'avancer impunément en Finlande et menacer Pétersbourg. On ne saurait prévoir quelle eût été l'issue de cette campagne, si une révolte aristocratique n'avait subitement éclaté à Stockholm, obligeant le Roi à revenir précipitamment dans ses États. La rébellion fut facilement comprimée, mais l'occasion per-

due de surprendre Pétersbourg ne se retrouva plus : les troupes suédoises revenues en Finlande y rencontrèrent un ennemi mieux préparé, et, malgré la brillante victoire navale de Swenska-Sond, les Suédois éprouvèrent, même sur mer, une résistance imprévue. — Guillaume III fut d'ailleurs subitement détourné de la guerre de Russie par les nouvelles qui arrivaient de France. Les états généraux venaient de se former en Assemblée constituante décrétant l'abolition des priviléges, la suppression de la noblesse, limitant le pouvoir royal ; personne plus que Guillaume III, le restaurateur de l'absolutisme en Suède, ne devait ressentir ce qui se passait en France. Les nouveautés de la Constituante étaient une menace pour tous les souverains, et pour lui plus que pour aucun autre. Louis XVI, violenté par ses sujets, obligé de sanctionner à contre-cœur toutes les usurpations de l'Assemblée nationale, lui parut un triste exemple qu'il fallait faire cesser au plus tôt ; aussi se hâta-t-il d'offrir la paix à Catherine et de lui proposer une alliance offensive contre les sujets français rebelles à leur roi. La prudente Catherine accepta la paix, conclue sur le pied du *statu quo ante bellum*, et signée à Véréla ; elle accepta aussi en principe l'idée d'une alliance générale des souverains contre la nation

française, et parla même, plus haut que personne, des droits sacrés de la couronne, de la nécessité de punir une odieuse rébellion ; mais elle n'en continua pas moins à diriger exclusivement ses efforts contre la Turquie.

C'était agir sagement, car la reprise de Belgrade et de Bender par les armées coalisées d'Autriche et de Russie, à la fin de l'année 1789, l'occupation de toute la Bessarabie, et la prise d'Ismaïl, en 1790, furent le fruit de sa persévérance.

En 1791, Joseph II mourut, et son successeur, Léopold II, de plus en plus préoccupé de la polémique engagée entre l'Empire et la France, au sujet des fiefs possédés en ce pays par la noblesse immédiate d'Allemagne, auxquels le Gouvernement français prétendait appliquer la nouvelle loi commune, ainsi qu'au sujet des réunions d'émigrés dans les principautés de Trèves et de Mayence; effrayé du reste lui-même, comme tous les autres souverains de l'Europe, des innovations de nos législateurs, se hâta de conclure la paix avec la Porte, pour donner ses soins exclusifs à la lutte qui s'engageait, au nom des vieux principes et des idées nouvelles, entre l'Allemagne et la France. La Porte profita de ces dispositions pour ne lui accorder que la cession d'Or-

sowa et du territoire d'Unna. C'était bien peu de chose en comparaison des immenses aspirations du *projet grec*, pour l'exécution duquel la guerre avait éclaté. Léopold s'en contenta néanmoins et accorda à ce prix, à la Porte, le traité de Sistowa (août 1791).

La Russie, restée seule en présence de la Porte, continua la lutte quelques mois encore; mais Catherine, soit qu'elle eût renoncé à poursuivre sans le concours de l'Autriche l'exécution de ce plan, naguère concerté avec Joseph II, soit qu'elle commençât à être sérieusement préoccupée de la marche si rapide de notre révolution, soit enfin qu'elle ne voulût pas rester étrangère au rapprochement que cette révolution même était en train d'amener entre les cours de Vienne et de Berlin, et dont l'infortunée Pologne allait encore être victime, Catherine, dis-je, se montra facile dans la victoire et se hâta d'accepter la demande de paix que le Sultan lui dirigea à la fin de l'année 1791. Les derniers succès du prince Repnine allaient lui permettre d'ailleurs d'imposer aisément les conditions assez douces que ses plénipotentiaires furent chargés d'offrir aux envoyés ottomans aux conférences de Jassy. Aussi la négociation fut-elle des plus rapides, et le traité fut-il signé avant la fin de janvier 1792. Par la paix de Jassy,

la Russie se contentait d'acquérir la ville d'Otchakof, avec le littoral de la mer Noire compris entre le Boug et le Dniester, et de stipuler quelques garanties pour les principautés danubiennes.

La Révolution française fut donc, quoique indirectement, la principale cause des traités de Véréla, de Sistowa et de Jassy. Les innovations de la Constituante et de l'Assemblée législative avaient en effet paru à tous les souverains comme une menace directe à leurs prérogatives, et oubliant toutes leurs vieilles haines, toutes leurs querelles dynastiques, ils avaient senti la nécessité de s'unir, pour la défense de leur autorité, dans une sorte de croisade contre l'ennemi commun, l'esprit révolutionnaire. Gustave III fut le premier qui jeta aux souverains le cri d'alarme : ajournant ses projets de conquête, il n'avait pas hésité à donner la main à la Russie, à prêcher la guerre pour le rétablissement du gouvernement absolu de Louis XVI, à mettre son épée au service de la cause des rois. Il n'est pas douteux qu'avec le caractère fougueux qu'il avait hérité de ses ancêtres, il n'eût fait partie de la première coalition formée contre la France et ne se fût jeté dans la mêlée, si le poignard d'Ankarstrœm n'avait mis à sa carrière aventureuse une fin prématurée. L'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse

oublièrent, eux aussi, leur rivalité, pour unir leurs efforts contre la France. Il est vrai que la déclaration de Pilnitz allait avoir en Orient un honteux corollaire, et qu'un nouveau partage de la Pologne allait sceller leur union, comme celui de 1772 avait consacré celle de Frédéric et de Marie-Thérèse. Seule, Catherine ne se hâta pas d'agir, quoique elle eût été la première à condamner la Révolution par le hautain manifeste de 1792; mais, en échange, ses successeurs seront les champions les plus dévoués de la cause royaliste. L'Angleterre enfin, qui, à la veille de la Révolution, était sinon en guerre, au moins en relations peu amicales avec le reste de l'Europe, que les diverses puissances venaient de combattre ou de contrarier par la ligue de neutralité armée, se rapprocha subitement, par le seul fait de la Révolution française, de toutes ses rivales; nous la verrons faire partie de toutes les coalitions que la République et l'Empire seront appelés à combattre; nous verrons sa diplomatie nous susciter partout des ennemis, son trésor subventionner l'Europe entière, et la ténacité de Pitt avoir finalement raison même du génie de Napoléon.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE..... i

L'EUROPE OCCIDENTALE, DE 1648 A 1713.

I. Guerre de Trente ans. Congrès de Westphalie (1648)..... 1

II. Ligue du Rhin (1649)..... 16

III. Paix des Pyrénées (1659)..... 19

IV. Traité de Bréda (1667)..... 28

V. Guerre de dévolution (1667). Paix d'Aix-la-Chapelle (1668). 33

VI. Paix de Nimègue (1678)..... 44

VII. Traités de la Haye et de Ratisbonne. Ligue d'Augsbourg. Paix de Ryswyk (1684-1697)..... 66

VIII. Guerre de succession d'Espagne. Traités d'Utrecht et de Rastadt (1700-1714)..... 86

LE NORD ET L'ORIENT,
DEPUIS 1648 JUSQU'A LA MORT DE PIERRE LE GRAND.

I. Guerre entre la Russie, la Pologne, la Turquie, le Brandebourg, le Danemark et la Suède, de 1645 à 1666..... 99

II. Trêve d'Androussowo (1667)..... 110

III. Intervention ottomane sur le Dnieper. Paix entre la Porte et la Pologne. Trêve de Bakhtchi-Séraï..... 113

Pages.

IV. Révolte de Hongrie. Guerre entre l'Autriche et la Porte. Alliance de l'Empereur avec Venise, la Pologne et la Russie. Paix de Carlowitz (1682-1699)..... 120

V. Charles XII et Pierre le Grand (1700-1708)..... 129

VI. Charles XII et Pierre le Grand (1708-1721)..... 139

VII. L'Empire et la Turquie. Paix de Passarowitz (1715-1718)... 160

LOUIS XV, MARIE-THÉRÈSE ET FRÉDÉRIC LE GRAND.

I. Dubois et Alberoni (1713-1721)..... 169

II. Congrès de Cambrai et de Soissons (1722-1731)..... 192

III. Guerre de succession de Pologne. Traités de Vienne et de Belgrade (1733-1739)..... 202

IV. Guerre de succession d'Autriche. Deuxième paix d'Aix-la-Chapelle (1740-1748)..... 214

V. Guerre de Sept ans. Traités de Versailles, de Paris et d'Hubertsbourg (1754-1755)..... 239

PARTAGE DE LA POLOGNE.
INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS.

I. Premier partage de la Pologne. Guerre d'Orient et traité de Kaïnardji (1763-1774)..... 299

II. Succession de Bavière. Traité de Teschen (1774)..... 335

III. Indépendance des États-Unis. Traité de Versailles (1788)... 348

IV. Changement de politique de l'impératrice Catherine Guerres de Suède et de Turquie. Traités de Véréla, Sistowa et Jassy (1780-1792)..... 373

FIN.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET C^ie^, RUE GARANCIÈRE, 8.

Bk. June 1924

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY
OF
RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART
MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911